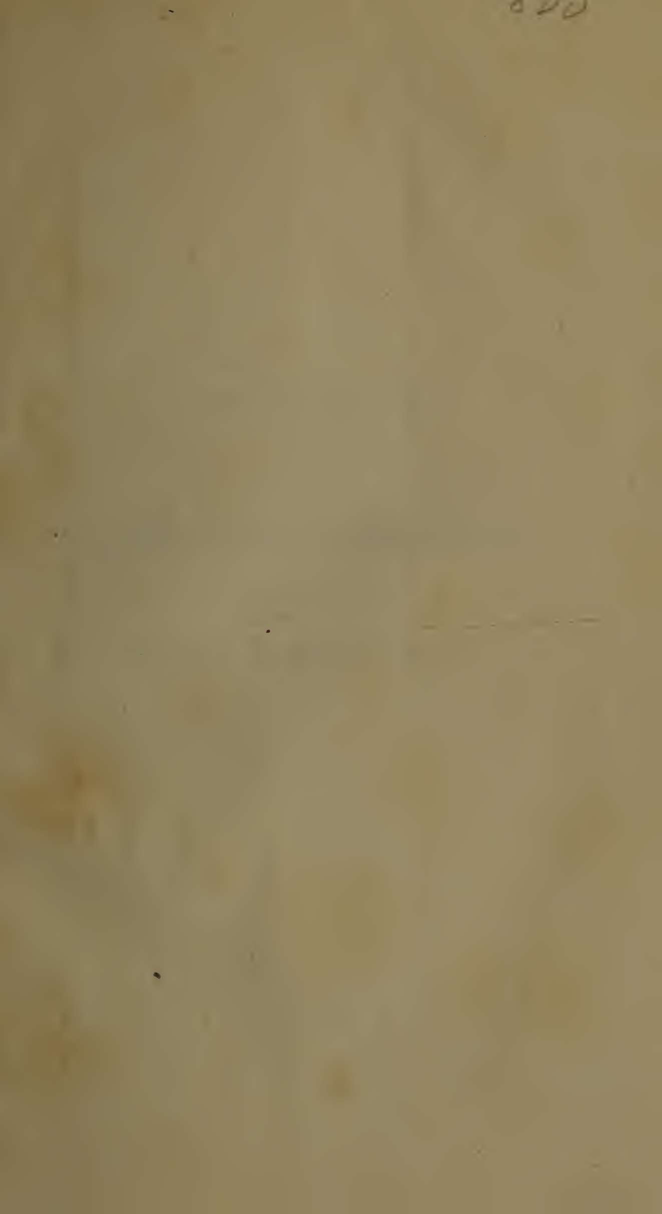


BIBLIOTHÈQUE

DE

LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

APPROUVÉE

PAR Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOURS.

Collection. — Format in-12, 1re Série (6 gravures.)

25 VOLUMES DANS LA COLLECTION.

Auguste et Thérèse, ou le Retour à la Foi, par Mme Tarbé des Sablons, 1 v.
Blanche de Savenay, par Mlle L. B., 1 vol.
Charles V, roi de France (histoire de), par J.-J-E. Roy, 1 vol.
Charles VIII, roi de France (histoire de), par M. Todière, 1 vol.
Châtelaines du Roussillon (les), ou le Quercy au xvie siècle, par Mme de la R.
Conquête de l'Espagne par les Arabes (histoire de la), par M. de Marlès, 1 v.
Deux Créoles (les), ou l'Entraînement de l'Exemple, par Mme J. Saunders, 1 v.
Edma et Maguerite, ou les Ruines de Châtillon d'Azergues, par Mme Woillez.
Édouard de Termont, ou Providence et Repentir, par Mme Louise de R***, 1 v.
Famille Dorival (la), ou l'Influence du bon Exemple, par T. Ménard, 1 vol.
Fille de l'Emigré (la), par M. d'Epagny, épisode de la Restauration, 1 vol.
Fille du maçon (la), suivi de Simple histoire d'une famille, par Mlle É. Moreau.
France (la) au XIIe siècle, par J.-J.-E. Roy, 1 vol.
Histoire d'Espagne, par le comte Victor du Hamel, 1 vol.
Jacques Cœur, par M. Cordellier-Delanoue, 1 vol.
Jeune Marin (le), ou l'Education maternelle, par Mme Claire Guermante, 1 vol.
Julienne, ou la Servante de Dieu, par M. le vicomte Walsh, 1 vol.
Mathilde et Gabrielle, ou les Bienfaits d'une Éducation chrét. par Mme Guermante.
Pierre-le-Grand, par M. Dubois, professeur de l'Université, 1 vol.
Récits et souvenirs d'un voyage en Orient, par Baptistin Poujoulat, 1 vol.
Robert, ou le Souvenir d'une Mère, par Mme C. G., 1 vol.
Simon le Polletais, esquisses de mœurs maritimes, par H. de Chavannes, 1 v.
Templiers (histoire des), par M. J.-J.-E. Roy, 1 vol.
Trois Frères Écossais (les), par M. l'abbé Duchaine, 1 vol.
Une première année dans le monde, Journal d'une élève des Dames du Sacré-Cœur, publié par M. l'abbé Th. B***, 1 vol.

Collection. — Format in-12, 2e Série (4 gravures).

70 VOLUMES DANS LA COLLECTION.

Abrégé de tous les Voyages autour du monde, par E. Garnier, 2 vol.
Agnès de Lauvens, par L. Veuillot, 2 vol.
Aline et Marie, ou les jeunes Parisiennes en Suisse, 1 vol.
Amalia, ou l'orpheline de Sienne, par M. Doublet, 1 vol.
Amélie, par Mme Laure Bernier, 1 vol.
Anna, ou les épreuves de la piété filiale, par M. de Marlès, 1 vol.
Artisans célèbres (les), par M. Valentin, 1 vol.
Aurélie, ou le monde et la piété, par M. d'Exauvillez, 1 vol.
Aventures et voyages de Robinson Crusoé, traduit de Daniel de Foé, 2 vol.
Aventures et conquêtes de Fernand Cortez au Mexique, par Henri Lebrun, 1 v.
Bossuet (histoire de), évêque de Meaux, par M. Roy, 1 vol.
Charlemagne et son siècle, par M. Roy, 1 vol.
Charles-Quint (histoire de), d'après Robertson, 1 vol.
Chevalerie (histoire de la), par M. Roy, 1 vol.
Chevaliers de Malte (histoire des), d'après l'abbé de Vertot, 1 vol.
Chronique de Grégoire de Tours sur l'histoire de France, par M. Roy, 1 vol.
Conquête de Grenade, d'après Washington Irving, par Adrien Lemercier, 1 v.
Conquête du Pérou par Pizarre, 1 vol.
Croisades (histoire abrégée des), par F. Valentin, 1 vol.
Curé de campagne (le), par M. Stephen de la Madelaine, 1 vol.
Derniers jours de Pompeï (les), imité de Bulwer par Adrien Lemercier, 1 vol.
Ernestine, ou les charmes de la vertu, par Mme Césarie Farrenc, 1 vol.
Esquisses entomologiques, par M. l'abbé J.-J. Bourassé, 1 vol.
Fénelon (histoire de), archevêque de Cambray, par M. Roy, 1 vol.
Ferréol, ou les passions vaincues par la religion, par Théophile Ménard, 1 vol.
Firmin, ou le jeune voyageur en Egypte, par M. de Marlès, 1 vol.
Frère et la Sœur (le), par Mme Woillez, 1 vol.
Gatienne, ou courage d'une jeune fille, par M. l'abbé Pinard, 1 vol.

Gerson, par M. Ernest Fouinet, 1 vol.
Gilbert, ou le poëte malheureux, par M. l'abbé Pinard, 1 vol.
Gustave, ou le jeune voyageur en Espagne, par M. de Marlès, 1 vol.
Histoire et description du Japon, d'après Charlevoix, 1 vol.
Histoire naturelle des animaux les plus remarquables, 1 vol.
Histoire naturelle des oiseaux, par M. l'abbé J.-J. Bourassé, 1 vol.
Incas (les), par Marmontel, édition revue et purgée avec soin, 1 vol.
Jeanne d'Arc (histoire de). par M. Roy, 1 vol.
Jeune Tambour (le), ou les deux amis, par Mme Woillez, 1 vol.
Jeunes Ouvrières (les), par Mme Woillez, 1 vol.
Joseph, par Bitaubé, édition revue et purgée avec soin, 1 vol.
Laure et Anna, par Mlle Fanny de V. 1 vol.
Léontine et Marie, par Mme Woillez, 1 vol.
Lettres sur l'Italie, par Dupaty, édition revue et purgée avec soin 1 vol.
Louis XI (histoire de), par M. Roy, 1 vol.
Marie, ou l'ange de la terre, par Mlle Fanny de V., 1 vol.
Marie Stuart (Histoire de), par M. de Marlès, continuateur de Lingard, 1 vol.
Mes prisons, ou mémoires de Silvio Pellico, traduction nouvelle, 1 vol.
Monde souterrain (le), par M. de Longchêne, 1 vol.
Naufragés au Spitzberg (les), ou les salutaires effets de la confiance en Dieu, 1 v.
Orpheline de Moscou (l'), ou la jeune institutrice, par Mme Woillez, 1 vol.
Paul, ou les dangers d'un caractère faible, par M. l'abbé Guérinet, 1 vol
Paul et Virginie, suivi de la Chaumière indienne, édition revue, 1 vol.
Peintres célèbres (les), par Valentin, 1 vol.
Récits du château (les), par M. d'Exauvillez, 1 vol.
Robinson Suisse, ou histoire d'une famille suisse naufragée, 2 vol.
Rose et Joséphine, nouvelle historique (1812-1815), par Mme M. G. E***, 1 vol.
Salle d'asile au bord de la mer (la), par Ernest Fouinet, 1 vol.
Séphora, épisode de l'histoire des Juifs, par Ad. Lemercier, 1 vol.
Trois mois de vacances, par Mme N. Souvestre, 1 vol.
Venise (histoire de), par Valentin, 1 vol.
Voyages au pôle-nord (1380-1833), par Henri Lebrun, 1 vol.
Voyages dans l'Asie méridionale, par E. Garnier, 1 vol.
Voyages en Abyssinie et en Nubie, recueillis et mis en ordre par H. Lebrun, 1 v.
Voyage en Perse, par E. Garnier, 1 vol.
Voyages et aventures de Lapérouse, par Valentin, 1 vol.
Voyages et découvertes dans l'Afrique, par Henri Lebrun, 1 vol.
Voyages et découvertes des compagnons de Colomb, par Henri Lebrun, 1 vol.

Collection. — Format in-18 (1 gravure).

100 VOLUMES DANS LA COLLECTION (CHAQUE OUVRAGE EN 1 VOLUME).

Abrégé de l'histoire de l'Ancien Testament, traduit de Schmid.
Abrégé de l'histoire du Nouveau Testament, traduit de Schmid
Agnès, ou la petite joueuse de luth, traduit de Schmid.
Albertine, ou la connaissance de Jésus-Christ, par L. F.
Alexis, ou le jeune artiste.
Anatole, ou les épreuves de la piété filiale, par M. Logeais.
André, ou bonheur dans la piété, par Mme Farrenc.
Annette, suivie de Béatrice, ou l'épouse chrétienne, par L. F.
Antonio, ou l'orphelin de Florence, par Pierre Marcel.
Auguste, ou le jeune pâtre de Dettenheim, par Pierre Marcel.
Augustin, ou le triomphe de la foi catholique.
Bague trouvée (la), ou les fruits d'une bonne éducation, traduit de Schmid.
Barque du pêcheur (la), par L F.
Bastien, ou le dévouement filial, par Mme C. Farrenc.
Benjamin, ou l'élève des Frères des écoles chrétiennes, par M. Logeais.
Bernard et Armand, ou les ouvriers chrétiens.
Braconniers (les), ou les dangereux effets de la colère.
Bramines (les), ou le triomphe de la religion chrétienne, par Ad. Lemercier.
Caroline, ou l'orpheline de Jurançon, par Mme M. G E.
Cécilia, ou la jeune infortunée, par Mme Ménard.

Cent petits contes pour les enfants, traduits de Schmid.
Chartreuse (la), traduit de Schmid.
Chaumière irlandaise (la), par L F.
Clotilde, ou l'élève des Sœurs, par M. l'abbé Juchereau.
Colporteur au village (le), par M. l'abbé Pinard.
Conteur allemand (le petit).
Croix de bois (la), traduit de Schmid.
Croix au bord du chemin (la), par Mme Menard.
Deux Ambroise (les), par A. N.
Deux frères (les), ou le vrai et le faux bonheur, par Adrien Lemercier.
Duval, histoire racontée par un Curé de village à ses élèves.
École du Hameau (l'), ou l'élève du bon pasteur, par Mme C. Farrenc.
Edouard, ou l'enfant gâté, par M. l'abbé Guérinet.
Élisabeth, ou la charité du pauvre récompensée, par M. d'Exauvillez.
Émigrants au Brésil (les), par L. F.
Emma, ou le modèle des jeunes personnes, par M. l'abbé Guérinet.
Enfant de Chœur (l'), par Mlle C. M.
Enfants vertueux (les), par P. Marcel.
Ermite mystérieux (l'), par Adrien Lemercier.
Étienne, ou le prix de vertu, par P. Marcel.
Eustache, épisode des premiers temps du christianisme, traduit de Schmid.
Famille africaine (la), ou l'esclave convertie.
Famille chrétienne (la), tr. de Schmid.
Famille Sismond (la), ou la piété éprouvée et récompensée.
Félix, ou la vengeance du chrétien.
Fernando, histoire d'un jeune Espagnol, traduit de Schmid
Fête de saint Nicolas (la), par L. F.
Florestine, ou religion dans l'infortune, par M. Logeais.
Frédéric, ou l'ermite du mont Atlas, par M. E. N.
Fridolin (le bon) et le méchant Thierry, traduit de Schmid.
Fridoline (la bonne), tr. de l'allemand.
Genevieve, traduit de Schmid.
Gondicar, ou l'amour du chrétien, par L. F.
Guirlande de houblon (la), traduit de Schmid.
Gustave et Eugène, par Mme C. Farrenc.
Henri (le jeune), traduit de Schmid.
Henri et Marie, ou les orphelins.
Honorine, ou le triomphe de l'humilité sur l'orgueil, par A. N.
Hubert, ou les suites funestes de la paresse et de l'indocilité, par H
Itha, comtesse de Toggenbourg, traduit de Schmid.
James, ou le pécheur ramené à la religion par l'adversité, par M E
Jénoseph, ou vertu, jeunesse et adversité, par M. Logeais.
Joseph et Isidore, par Pierre Marc
La jeune Marie, ou conversion d'une famille protestante, par M l'abb
Laure, la jeune émigrée, par Mme M
L'Orphelin des Alpes, par Mme Celar
Léon, ou le choix d'un ami, par M.
Louis, le petit émigré, tr. de Schmi
Louise et Elisabeth, par Pierre Marc
Lydia, ou la jeune Grecque.
Maître d'école de Montigny (le), par E.
Maria, ou confiance en Dieu porte bonheur, par A. P.
Marie, ou la corbeille de fleurs, traduit de Schmid.
Marthe, ou la sœur hospitalière, par M. l'abbé Juchereau.
Mélanie et Lucette, ou les avantages de l'éducation religieuse.
Michel et Bruno, par Mme C. Farrenc
Mouton (le petit), suivi du Ver luisant
Nouveaux petits contes, tr. de Schmid
OEufs de Pâques (les), suivis de Théodora, traduit de Schmid.
Paul et Georges, par L. F.
Petite Chapelle (la), par Mlle É. Voïart.
Petite mendiante (la), ou une journée d'angoisse et de bonheur, par P. M.
Pierre Cœur, suivi de Louis et Georges.
René, ou la charité récompensée, par P. T.
Rose de Tannebourg, traduit de Schmid.
Rosier (le), suivi de la Mouche, traduit de Schmid.
Rossignol (le), suivi des Deux Frères, traduit de Schmid.
Rudolphe, ou l'enfant de bénédiction, par P. Marcel.
Sept nouveaux contes, tr. de Schmid.
Serin (le), suivi de la Chapelle de la forêt, traduit de Schmid.
Sœur Léocadie, ou modèle d'une bonne religieuse.
Soirées romaines, traduit de l'italien.
Solitaire du mont Carmel (le), par Adrien Lemercier.
Sophie, ou les bienfaits de la Providence.
Théobald, ou l'enfant charitable.
Théophile, le petit ermite, tr. de Sch.
Tilleul (le), ou l'oubli des injures.
Vallée d'Alméria (la), par E W.
Veille de Noël (la), traduit de Schmid.
Wilfrid, ou la prière d'une mère, par Ad. Lemercier.

Tours. — Imp. Mame.

P 304



Mort de Marie Stuart.



HISTOIRE DE MARIE-STUART

Reine d'Écosse

Par Mr De Marlès


P. 207

Marie Stuart s'échappe du château de Loch-Leven

Tours

Ad Mame & Cie

EDITEURS

HISTOIRE

DE

MARIE STUART

REINE D'ÉCOSSE

PAR M. DE MARLÈS

Qui per virtutem peritat, non interit.
Plaut., *In captivis.*

. . . . Nam virtus mihi
In astra et ipsos fecit ad superos iter.
Sén., *de Herc. OEteo.*

SEPTIÈME ÉDITION



TOURS

A[d] MAME ET C[ie], IMPRIMEURS-LIBRAIRES

1847

AVERTISSEMENT.

On trouvera dans ce travail la même méthode que nous avons adoptée pour d'autres ouvrages du même genre; nous n'avons pas cru devoir le surcharger de notes, de citations et d'indications, que peu de lecteurs prennent la peine de vérifier. Il n'en est pas moins certain que pas un seul fait

n'a été avancé que nous n'ayons acquis, autant qu'il était en nous, la certitude qu'il est exact et fidèlement rapporté; il n'en est pas un seul qu'en cas de dénégation nous ne puissions appuyer de plusieurs autorités.

INTRODUCTION.

Jacques V, roi d'Écosse, s'était soustrait à l'odieuse tutelle du comte d'Angus, dont Henri VIII avait acheté le dévouement; c'en était assez pour que la mésintelligence se glissât entre les deux princes; et, comme les courtisans sont dans l'habitude d'épouser les querelles de leurs maîtres, afin d'acquérir des droits à la faveur, les gouverneurs des frontières des deux royaumes se livrèrent réciproquement à des actes d'hostilité qui auraient infailliblement amené la guerre, si l'intervention amie de François I[er] ne l'avait empêché. Quand l'oncle et le neveu (1) se

(1) Jacques était neveu de Henri : une sœur de ce dernier était sa mère.

furent réconciliés, du moins en apparence, il fut question de donner pour épouse au roi d'Écosse la princesse Marie, fille de Henri VIII et de cette malheureuse infante d'Espagne, Catherine, que son infidèle époux avait sacrifiée à ses penchants déréglés. Henri avait semblé d'abord désirer cette union, mais c'était avant qu'il eût arraché à des juges iniques une sentence de divorce. Cette sentence rendue, il avait épousé Anne Boleyn; il craignit alors que les enfants de Marie, s'il la donnait au roi d'Écosse, ne disputassent un jour la couronne à ceux qu'il aurait lui-même de la femme qu'il venait de flétrir en la faisant asseoir sur son trône souillé : il refusa son consentement.

Offensé de ce refus, Jacques résolut de demander une épouse à quelqu'un des princes du continent, comptant par cette alliance se ménager un appui contre le roi d'Angleterre. Henri devina l'intention de son neveu, et voulut la faire échouer par des moyens indirects. Il essaya d'abord de le gagner à ses doctrines religieuses; si Jacques les adoptait, s'il abjurait la foi de ses pères, il ne pourrait plus compter sur l'alliance des princes catholiques, et c'était là un point capital. Il envoya son agent Bar-

low en Écosse ; celui-ci était porteur d'un traité dogmatique sur la suprématie spirituelle des princes. Jacques reçut très-froidement le livre et l'envoyé ; Barlow s'en retourna mécontent, et se vengea par des injures et des calomnies de l'accueil qu'on lui avait fait.

Henri ne se rebuta point ; il fit demander à son neveu une entrevue, et pour lieu de rendez-vous il désigna la ville d'York ; mais Jacques connaissait la foi punique de son oncle, il n'avait garde de se remettre entre ses mains : il répondit qu'il voulait bien d'une entrevue pourvu qu'elle eût lieu en France, en présence de François Ier ; Henri, de son côté, rejeta cette proposition. Les négociations furent rompues, et Jacques se tourna tout entier du côté de la France. On lui offrit la main de Marie de Bourbon, princesse française ; avant de rien conclure, il voulut la voir, et, sous prétexte d'aller joindre François, qui chassait les Impériaux de la Provence, où ils avaient pénétré, il se rendit à Dieppe, vit sa prétendue, et, ne la trouvant pas à son gré, poursuivit rapidement sa route et se dirigea vers Lyon. Il y rencontra François, qui le ramena à Paris. Au milieu des fêtes et des plaisirs dont François

l'entoura, Jacques oublia complétement Marie de Bourbon.

Il avait vu Madeleine de France, fille du roi, et conçu pour elle une passion violente ; il l'obtint de son père. Malheureusement la santé de Madeleine était faible et délicate ; à peine arrivée en Écosse, elle tomba malade, et trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis son mariage, qu'elle vit la tombe s'ouvrir pour la recevoir. Elle y descendit avec courage, et sa résignation, dans un âge si tendre, rendit plus vifs les regrets causés par sa perte. Pendant plusieurs mois, Jacques parut inconsolable. Mais il n'est point de douleur que le temps n'affaiblisse : l'année suivante (1538), il épousa une princesse de Lorraine, Marie, fille du duc de Guise et duchesse douairière de Longueville. Jacques se trouva d'autant plus glorieux de cette alliance, que la vertueuse Marie avait refusé de partager avec Henri VIII le trône brillant d'Angleterre.

Henri avait vu avec douleur cette alliance étroite entre l'Écosse et la France. Dans ses desseins de conquête et de prosélytisme, il se flattait, si le roi d'Écosse n'avait point d'alliés, de le forcer sans peine à recevoir les doctrines dont il venait lui-

même de doter son royaume, et peut-être même de faire de l'Écosse une province anglaise. Mais, soutenu par la France, Jacques résisterait avec avantage; il fallait donc priver l'Écosse de cet appui, et profiter ensuite de son isolement entre deux mers pour la subjuguer. Henri était décidé à tout : si les négociations qu'il allait reprendre ne réussissaient point, il ferait usage de la force, et convertirait avec l'épée ceux que ses livres de controverse n'avaient pu pervertir.

Sadler fut envoyé vers Jacques avec la même mission secrète que Barlow; il demanda au roi une entrevue particulière (1540); Jacques l'accorda. Sadler lui fit voir une lettre prétendue interceptée du cardinal de Béthune (1) à son agent à Rome; il s'agissait, dit Sadler, de soumettre l'autorité royale à l'autorité temporelle du pape. Le roi se contenta de répondre que cette lettre lui était parfaitement connue, et qu'avant de la faire partir, ce qui avait eu lieu de son exprès consentement, le cardinal lui en avait donné copie.

(1) Les Ecossais écrivent Beaton; ce cardinal, archevêque de Saint-André et primat de l'Ecosse, avait succédé à son oncle sur le siége archiépiscopal.

« Mon maître, répliqua Sadler, rougit pour vous de votre faiblesse. Vous n'êtes que le fermier de votre royaume, au lieu d'en être le souverain. Vous manquez d'argent ; que ne prenez-vous les biens de l'Église ? Oh ! dans les mœurs dissolues de votre clergé, vous trouveriez mille raisons qui vous justifieraient à vos propres yeux, si vous aviez besoin d'être justifié.

— Sadler, répondit le roi, j'ai assez des biens que le Ciel m'a donnés ; je n'ai nul besoin d'envahir le bien des autres. Si j'éprouvais quelque pénurie de fonds, le clergé, j'en suis sûr, viendrait de grand cœur à mon secours. Si par malheur quelques membres du clergé profanent leur saint ministère, il en est beaucoup d'autres qui méritent tous nos éloges, et il n'y aurait point de justice à punir des innocents parce qu'il y a des coupables. »

L'envoyé de Henri se retourna pour lors du côté de la politique. Il voulut prouver au roi d'Écosse que l'alliance de son oncle lui serait mille fois plus avantageuse que celle de la France, car après la mort du prince Édouard, qui n'avait point de santé, il deviendrait l'héritier présomptif du trône d'Angleterre. Sadler finit par presser le roi d'accepter l'entrevue

d'York. Le roi le remercia du zèle qu'il montrait pour ses intérêts, mais il éluda très-adroitement l'invitation de se rendre à York.

Cette invitation fut renouvelée encore une fois; on avait même laissé croire à Henri que son neveu n'était pas éloigné de l'accepter. On ajoutait qu'en général les nobles se montraient assez disposés à s'enrichir aux dépens du clergé, et que ce corps, qui ne voulait pas se laisser dépouiller, opposait seul une vive résistance Sur ces entrefaites, le cardinal partit pour Rome; Henri en reçut la nouvelle, et il en conçut d'abord quelque inquiétude, parce qu'il s'imagina que le cardinal n'avait pris sa route à travers la France que pour exciter François à entrer dans une ligue qui se préparait contre lui. Mais, après y avoir réfléchi, il se réjouit du départ du cardinal: il pensa qu'il deviendrait plus facile de triompher de l'obstination de Jacques, qui ne serait plus soutenu par la présence et les observations de ce prélat. Plein de cette idée, il se rendit dans le York-Shire pour y attendre son neveu; mais Jacques persista dans son refus. Il craignait, avec raison, que si une fois son oncle le tenait en ses mains, il ne lui rendît la liberté qu'après l'avoir contraint de

renoncer à l'alliance de la France, et de décliner la juridiction spirituelle du pape. Henri reprit le chemin de Londres, très-irrité contre son neveu; et il refusa bien longtemps de recevoir l'ambassadeur écossais chargé spécialement de lui offrir les excuses de son maître.

Henri était bien décidé à recourir à la force pour obtenir de Jacques ce qu'il n'avait pu lui arracher par la ruse; toutefois, avant de commencer la guerre, il voulut sonder la cour de France. Ses agents lui mandèrent que, malgré tout l'intérêt que François portait au roi d'Écosse, celui-ci ne pouvait guère espérer qu'il en serait secouru, à cause des embarras que l'Empereur suscitait au roi de France lui-même. Là-dessus Henri n'hesita plus, il envoya l'ordre à ses gouverneurs des frontières de commencer les hostilités; bientôt après, et pour venger un premier échec reçu par ses armes, il ordonna au duc de Norfolk d'assembler une armée dans York, d'en prendre le commandement, et d'envahir immédiatement l'Écosse. Jacques n'était point préparé à la guerre; il ouvrit des négociations qui retinrent le duc de Norfolk dans York; mais, au bout de quel-

ques jours, le duc reçut l'injonction formelle de pénétrer en Écosse.

Le duc obéit, et il eut le déplorable avantage de livrer aux flammes deux villes sans défense et une vingtaine de villages. Après cet exploit, le défaut de vivres l'obligea de se retirer (1542). Jacques voulut poursuivre les Anglais; mais tous ses officiers lui remontrèrent que, s'il lui arrivait le même malheur qu'à son père dans les champs de Flodden, sa mort laisserait l'Écosse exposée à devenir la proie de son oncle, qui ne manquerait pas de réclamer son héritage comme son plus proche héritier. Jacques ne se rendit qu'en partie au vœu de ses officiers; il congédia les troupes qui se trouvaient alors auprès de lui, mais il se dirigea immédiatement vers les frontières de l'ouest, où il avait un corps de dix mille hommes, et il lui donna ordre de pénétrer en Angleterre et d'y passer autant de jours que Norfolk en avait passé en Écosse.

Jacques eut à se repentir d'avoir cédé à un aveugle mouvement de colère. Ces dix mille hommes aperçurent au delà de la frontière quelques troupes anglaises qui paraissaient préparées à disputer le passage; et, soit qu'ils refusassent de combattre parce

qu'on leur avait donné pour chef un officier qu'ils n'aimaient pas, soit qu'ils s'imaginassent qu'ils allaient avoir en tête toute l'armée de Norfolk, ils se débandèrent sans avoir tiré l'épée, et s'enfuirent dans tous les sens. Vingt-quatre pièces d'artillerie et tous les épuipages tombèrent au pouvoir des Anglais, mille prisonniers, parmi lesquels se trouvaient deux comtes, cinq barons et deux cents chevaliers, furent envoyés en Angleterre, comme pour attester une victoire qui n'avait pas coûté un seul homme.

Ce désastre inattendu abattit le cœur de Jacques. Il partit, malade, pour Édimbourg, d'où il gagna le manoir solitaire de Falkland. A peine arrivé, il fut saisi par la fièvre qui, le trouvant déjà miné par le chagrin, fit des progrès rapides ; il expira le 14 décembre, vingt jours après l'événement, et huit jours après que sa femme eut mis au monde une fille. Cette fille, née sous d'aussi tristes auspices, fut Marie Stuart, femme accomplie autant qu'infortunée, sur qui la nature répandit tous ses dons, sur qui le malheur épuisa tous ses traits.

HISTOIRE

DE

MARIE STUART.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Marie. — Troubles pendant sa minorité. — Elle est conduite en France.

La naissance de Marie ne sera point célébrée par des fêtes publiques, et nul chant d'allégresse ne fera résonner l'écho des montagnes; elle entre dans le monde, inondée des pleurs de sa mère, ouvrant les yeux devant un tombeau qui attend sa proie, recevant la vie et perdant celui qui la lui a donnée. Le deuil de l'Écosse couvre son berceau, des crêpes funèbres vont ceindre son front, non loin de là s'agitent les rivalités ennemies, les ambitions exclusives; au fond du tableau la discorde brandit ses torches, et les flammes de la guerre éclairent la scène. Deux partis également nombreux et puissants se sont formés autour de l'enfant royal : l'un veut livrer son pays à l'Angleterre, l'autre veut le sauver en s'appuyant sur la France.

Henri VIII n'eut pas plutôt reçu la nouvelle du

double événement qui donnait une souveraine à l'Écosse, à la place du roi que la mort saisissait, qu'abandonnant sur-le-champ, sauf à le reprendre ensuite le rôle de convertisseur, il conçut le projet d'ajouter l'Écosse à son royaume, destinant pour épouse à son fils la princesse qui venait de naître. Si le parlement écossais acceptait sa proposition, il prenait sans opposition le gouvernement du royaume, soit comme beau-père, soit comme grand-oncle de la reine. Le comte d'Angus et sir Georges Douglas, qui avaient reçu de lui de grandes largesses, les comtes de Cassilis et de Glencairn, les lords Maxwell, Fleming, Somerville, Oliphant et Gray, faits prisonniers dans la malheureuse affaire de Solway-Moss, furent mis par Henri dans sa confidence, et tous s'engagèrent à le servir dans ses desseins ; les deux premiers agissaient par reconnaissance, les autres, par l'espoir d'être bientôt rendus à la liberté. Toutefois Henri ne les laissa partir qu'après avoir reçu d'eux des otages, garants de leur retour pour le cas où ils ne réussiraient point.

Vainement le roi Jacques, avant de mourir, avait consigné dans un testament ses dernières volontés ; vainement il avait recommandé sa fille et son épouse aux seigneurs qui l'entouraient. A peine eut-il fermé les yeux, que ses instances, ses recommandations, les promesses qu'il avait obtenues, tout fut oublié. A voir ces hommes de cour, humbles et rampants devant leur maître, se redresser orgueilleux et fiers quand ce maître n'est plus, on dirait qu'ennemis de

toute supériorité, ils veulent se dédommager par la désobéissance de la contrainte qu'ils ont subie, se laver, en brisant l'idole, de l'humiliation de l'avoir encensée. Lorsque, après la mort du roi, le cardinal Beaton (dont les Français ont fait le cardinal de Béthune) eut donné connaissance du testament qui lui conférait la régence en lui donnant pour collègues trois seigneurs écossais, on ne tint aucun compte de cette pièce, que les uns soupçonnaient fausse et supposée, que les autres rejetaient parce qu'elle disposait de la régence en faveur de personnes qui n'étaient pas de leur choix. Quelques seigneurs, s'étant réunis à Édimbourg, donnèrent la qualité de régent à Jacques Hamilton, comte d'Arran, qu'on regardait au surplus comme héritier présomptif du trône, dans le cas où la nouveau-née viendrait à mourir. Le cardinal de Beaton eut l'air de souscrire à un arrangement qu'il ne pouvait pas empêcher. Ce fut après cette transaction qu'arrivèrent à Édimbourg les deux exilés, Angus et Douglas, et les prisonniers de Solway-Moss.

Le parti anglais se renforça de tous ces hommes qui s'étaient vendus. Il faut convenir toutefois que parmi eux il s'en trouvait plusieurs qui prenaient peu d'intérêt au roi d'Angleterre : ils ne voulaient que retirer sains et saufs de ses mains tous ceux qu'ils lui avaient remis en otage. Le parti français avait à sa tête la reine mère, le cardinal, les comtes de Huntley, de Murray et d'Argyle. Ce parti pouvait de plus compter sur la coopération des membres du clergé,

que la crainte des innovations religieuses aurait seule déterminés, lors même qu'ils n'auraient pas eu pour premier motif le patriotisme. La nation, en général, se sentait disposée à faire avec la reine cause commune, car elle haïssait la domination anglaise, autant qu'elle était attachée à la France, son ancienne et loyale alliée.

Le régent se trouvait dans un grand embarras. L'opposition qu'il avait rencontrée dans le cardinal de Beaton l'aurait d'abord poussé par dépit dans le parti anglais, s'il ne s'était d'ailleurs méfié des projets de Henri. Au fond, et quel que fût le parti vainqueur, il sentait bien que ses propres droits à la succession de Jacques se trouvaient également compromis. Henri, pour faire cesser son hésitation, lui offrit la main de la princesse Élisabeth pour son jeune fils; mais le régent comprit que cette offre ne lui était faite que pour empêcher de faire épouser par ce fils la jeune reine elle-même. Cette réflexion ne l'empêcha pas de se prononcer en faveur de Henri; il fit plus, il emprisonna le cardinal, sous prétexte que ce dernier avait engagé le duc de Guise à lever une armée et à l'envoyer en Écosse pour soutenir contre lui les intérêts de la reine mère (1543).

Cependant le parlement avait été convoqué, et on lui avait fait part des propositions de Henri. Le parlement accueillit celle qui avait pour objet le mariage du prince Édouard et de la reine, mais il rejeta toutes les autres. Il s'agissait de remettre la reine entre ses mains, de lui confier le gouvernement du royaume

et de lui livrer toutes les places fortes pendant la minorité. On conçoit que la fierté écossaise dut se révolter contre ces prétentions exorbitantes. Pourtant Henri y tenait, et lorsque les envoyés du régent lui rendirent compte de ce qui s'était passé, il ne dissimula point ses ressentiments. Il fit même faire de vifs reproches par sir Ralph Sadler au comte d'Angus et à ses adhérents, se plaignant amèrement d'être mal servi par eux, et les accusant de trahir leurs promesses.

Angus lui répondit que ses amis et lui avaient obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir dans la circonstance présente. Il l'exhorta instamment à se contenter provisoirement de ce qui avait été fait; tout le reste, ajoutait le comte, serait emporté à la longue, mais on ne pouvait s'avancer que pas à pas. Si toutefois on n'avait pas la patience d'attendre, il fallait envahir l'Écosse avec une armée assez forte pour inspirer la terreur; et dans ce cas, le loyal Écossais s'engageait à favoriser de toutes ses forces le dangereux ennemi de son pays. Henri, qui à tous ses défauts joignait beaucoup d'obstination, résista durant trois mois aux représentations du comte d'Angus. Convaincu à la fin que plus il tardait à se décider, plus il laissait au parti français le temps de se fortifier, il signa un traité de paix entre les deux royaumes; il fut au surplus arrêté que Marie épouserait le prince Édouard, et qu'aussitôt qu'elle aurait atteint sa dixième année, elle serait envoyée en Angleterre.

Ainsi, pour disposer de la noble fille des rois d'Écosse, on n'attendait pas qu'elle pût former un vœu, un désir; on stipulait pour elle, et l'on ne comptait pour rien ni son cœur, ni ses futures affections, ni ses répugnances. Telle est la condition des rois : en échange de ce pouvoir suprême que la société leur confie, on veut qu'ils appartiennent à la société plus qu'à leur famille, plus qu'à eux-mêmes. Mais le Ciel se joue des projets des hommes : ceux du roi d'Angleterre ne devaient point s'accomplir. Sans doute si Marie était devenue l'épouse d'Édouard, sa tête se serait ornée d'un double diadème; peut-être même eût-elle donné à l'Angleterre un héritier du trône. Mais à coup sûr, Marie enfant, élevée au milieu d'une cour corrompue, toute composée d'hommes qui avaient vendu leur conscience à l'appât d'un peu d'or; livrée à un époux fanatique qui poussa plus loin encore que son père le prosélytisme et le zèle convertisseur; entourée de séductions dans un âge où la raison ne peut se faire entendre, Marie aurait succombé : elle aurait renié la foi de ses pères. Entraînée à son insu d'abîme en abîme, elle aurait embrassé la prétendue réforme, œuvre périssable de son grand-oncle, religion tout humaine, morale des passions, que les Anglais de bonne foi osent à peine défendre aujourd'hui. Il n'en fut point ainsi : Dieu voulait pour lui l'âme de Marie, et pour qu'elle fût digne de lui, il voulait la conserver pure. Quelques moments de faiblesse, expiés dans un long martyre, ne l'auront point empêchée d'aller, dans le

sein de son Créateur, recevoir le prix de ses royales vertus.

Cependant le cardinal Beaton avait obtenu du régent sa liberté à certaines conditions; d'un autre côté la France faisait passer des secours d'argent et de munitions, ce qui augmentait l'espoir de succès que nourrissait le parti de la reine. Une circonstance imprévue vint compliquer les divers intérêts qui alors s'agitaient en Écosse. Le comte de Lennox, se prétendant seul successible en cas de décès de Marie, vint réclamer la régence, qui, suivant lui, ne pouvait appartenir au comte d'Arran, lequel n'était qu'un fils naturel de Jacques IV. Le cardinal parut disposé en faveur de Lennox; Lennox à son tour aida le cardinal à rendre son parti dominant dans les provinces septentrionales de l'Écosse, à prendre sous sa tutelle spéciale l'enfant royal, et à le transporter dans le château de Stirling, l'un des plus forts du pays.

Henri apprit avec peine cette translation ; il craignait que Marie ne fût envoyée en France, et il mit tout en œuvre pour l'empêcher. Il offrit au régent le secours d'une armée anglaise ; il lui promit de nouveau pour son fils la main d'Élisabeth, et pour lui-même la souveraineté de l'Écosse au delà du Firth (1); et comme le régent ne répondit pas à ses avances, Henri se tourna du côté de Lennox qui venait de rompre avec le cardinal, parce que le cardinal s'était

(1) On appelle Firth la partie navigable de la rivière de Forth, qui baigne les murs d'Edimbourg.

mis d'accord avec le régent. Lennox, subjugué d'ailleurs par sa passion pour Marguerite Douglas, fille du comte d'Angus et nièce de Henri, finit par se joindre aux partisans de l'Angleterre. Ceux-ci s'étaient tous liés par un serment pareil à celui que prêtaient autrefois les *frères d'armes*, vivre et mourir l'un pour l'autre. On eut connaissance de ce pacte par une copie du serment qu'on trouva sur Somerville, arrêté par l'ordre du régent ; à cette copie était jointe une lettre au roi Henri pour lui demander des secours.

Le régent, pressé alors par le légat du pape, Marc Germani, et par l'ambassadeur français Labroche, se décida, bien que malgré lui, à faire la guerre. Il commença par convoquer le parlement, qui se réunit le 3 décembre. Après de vifs débats, il y fut déclaré que les amis de l'Angleterre étaient traîtres à leur pays, et que le traité du 1er juillet était nul, soit à cause du retard de Henri à le ratifier, soit parce qu'il avait permis et sanctionné les actes d'hostilité de ses gouverneurs des frontières, et qu'il avait saisi plusieurs bâtiments de commerce appartenants aux habitants d'Édimbourg. Malgré ces déclarations formelles, le comte d'Arran tenta de rouvrir les négociations ; mais le roi, qui le regardait comme seul coupable, ne voulut rien entendre, et dès le mois de mai (1544) Seymour, comte d'Herfort, oncle du prince Édouard, arriva sur le Firth avec un corps d'armée de dix mille hommes. Il demanda qu'on lui remît la jeune reine, et, sur le refus du régent, il

débarqua ses troupes et marcha sur Édimbourg, où il fut joint par un corps de cinq mille cavaliers qui venaient de Berwick. Le lendemain il força une porte de la ville, qui fut livrée quatre jours durant au pillage et à l'incendie. Après ce noble exploit, et sur l'avis que le régent réunissait des troupes, Seymour donna l'ordre de la retraite. Il mit le feu en passant aux villes de Séaton, d'Haddington et de Dunbar, tandis que sa flotte incendiait celle de Leith, et démolissait la jetée; Seymour arriva à Berwick sans avoir fait de grandes pertes.

Cette guerre dura près de trois ans; il y eut de part et d'autre des villes ruinées, des campagnes complétement dévastées, beaucoup de sang répandu, et Henri n'obtint rien de ce qu'il demandait. Lennox, en épousant Marguerite-Douglas, lui avait promis son château de Dunbarton; mais la garnison indignée ferma les portes de la forteresse, refusa de recevoir Lennox lui-même, et peu de temps après livra la place au régent. Le barbare Henri, n'écoutant que son courroux, donna l'ordre d'égorger les otages écossais qu'on gardait à Carlisle. Certes, si avant la guerre les Écossais répugnaient à la domination anglaise, la manière dont elle fut faite et le massacre des otages ne leur permirent plus de voir dans Henri qu'un odieux tyran, ennemi de Dieu et des hommes, cherchant à éteindre dans le sang des peuples d'injustes ressentiments.

Malheureusement pour l'Écosse, le roi de France n'avait pu y envoyer qu'un faible corps de troupes.

Obligé de se défendre à la fois contre son éternel ennemi Charles-Quint et contre Henri, *son ancien ami,* perfide instigateur de cette guerre, il avait besoin pour lui-même de toutes ses ressources, et il était contraint de négliger l'Écosse. C'était là ce que voulait Henri, qui, du reste, pour colorer l'agression, parlait très-haut des trois griefs qu'il avait contre François : c'était de fomenter les troubles en Écosse et de fournir des secours de tout genre à ceux qu'il appelait rebelles, c'est-à-dire aux partisans de la jeune reine et du régent, ennemis de la domination anglaise; de vouloir enlever Marie pour la conduire en France, afin d'empêcher l'union future de l'Écosse et de l'Angleterre par le mariage de l'héritière du royaume avec le prince Édouard; d'avoir dit (et c'était ici le point principal pour Henri, nouveau prophète, qui voulait que ses opinions et ses actes fussent pour tout le monde articles de foi) que son mariage avec Anne Boleyn était nul, et qu'il ne l'avait contracté qu'en violant sa promesse de ne pas épouser cette femme.

Il est vrai que Barnet publia une pièce dans laquelle il est prétendu que François avait déclaré que le mariage de Henri avec Catherine, veuve de son frère, était radicalement nul; que par conséquent celui d'Anne était valide, et que tout ce que le pape avait décidé dans cette affaire était le fruit de l'erreur et de l'injustice. Barnet va plus loin : François, suivant lui, s'obligeait pour lui et ses successeurs à soutenir cette opinion par les armes. Comme cette

pièce n'a ni date ni signature, il est à présumer qu'elle avait été fabriquée en Angleterre, présentée peut-être au roi de France, et rejetée par celui-ci, qui, d'après le témoignage du cardinal Pole, répondit aux vives instances de Henri au sujet de son divorce : « Je suis et veux être son ami, *mais seulement jusqu'à l'autel.* »

Charles-Quint, qui n'eut pas moins de mauvaise foi que de puissance, fut beaucoup moins scrupuleux que le roi de France, et il se laissa aisément persuader par Henri, que depuis la mort *naturelle* de Catherine (tante de l'Empereur) et la mort *violente* d'Anne Boleyn (elle eut la tête tranchée), il n'y avait plus entre eux aucun sujet de mésintelligence, et que rien ne devait les empêcher de s'unir contre la France. L'Empereur, par pudeur, exigea une condition : il voulut que la princesse Marie, fille de Catherine, fût rétablie dans son rang de fille légitime du roi, et par suite dans tous ses droits de succession. C'était mettre Henri dans un grand embarras, car cette reconnaissance des droits de la fille contenait la preuve explicite des droits de la mère ; le parlement le tira complaisamment de ce mauvais pas, en déclarant Marie successible, sans faire aucune mention de sa légitimité ; c'était en quelque sorte une transaction entre les exigences de l'Empereur et les vieux ressentiments de Henri. Il fut convenu entre eux, par le traité du 11 février 1543, qu'ils sommeraient conjointement François Ier de renoncer à son alliance avec la Porte, de réparer

tout le dommage qui aurait pu résulter pour des individus chrétiens de cette alliance impie (1), de payer au roi d'Angleterre les arrérages de la pension dont il était tenu envers lui, et de lui donner des sûretés pour le payement des annuités à échoir. Enfin, si le roi de France ne faisait pas compter ces sommes dans les quarante jours de son acceptation de ces conditions, l'Empereur réclamerait le duché de Bourgogne, et le roi d'Angleterre revendiquerait toutes les possessions de ses prédécesseurs en France.

François ne voulut pas même écouter les hérauts qu'on lui envoya pour lui notifier la demande des deux princes alliés. Ceux-ci s'attendaient à un refus : ils se tenaient prêts pour la guerre ; François n'avait pas cru le danger imminent : aussi ne put-il empêcher ses États d'être envahis par Luxembourg et Calais. L'Empereur, ne trouvant pas de résistance, avait pénétré au cœur de la Champagne ; mais tout d'un coup les vivres lui manquèrent, et il eût été bien facile à François de l'affamer dans son camp et de le forcer à se rendre sans combattre, si la duchesse d'Étampes, abusant de la folle confiance du roi, ne lui avait fait passer des avis qui le sauvèrent,

(1) Il est assez étrange d'entendre Charles-Quint et Henri VIII tenir un semblable langage ; l'un qui assiégeait le pape dans Rome et faisait faire en Espagne des prières pour sa délivrance, l'allié du bey de Tunis, assassin de ses frères, le protecteur de tous les sectaires d'Allemagne, etc. ; l'autre, ennemi acharné du catholicisme, auteur d'une religion prétendue qui ne fut pour lui que le culte des passions.

lui et son armée. Le traité de Crespy (septembre 1544) termina cette guerre, mais seulement avec l'Empereur. Henri de son côté s'était emparé de Boulogne, et, l'hiver venu, il avait regagné l'Angleterre. François résolut de faire tomber sur Henri tout le poids de son ressentiment; il équipa une flotte nombreuse, insulta impunément les côtes de l'Angleterre, mais il ne put ni s'emparer de Calais ni reprendre Boulogne.

Ce mauvais succès, qu'on imputa non sans fondement au général de l'armée française, avait refroidi l'humeur belliqueuse du roi de France; celui d'Angleterre n'était pas moins que lui fatigué d'une guerre où il n'y avait guère pour personne ni honneur ni profit; des propositions de paix furent faites, on conclut d'abord un court armistice; on en profita pour régler les conditions du traité. Il fut convenu que François paierait à l'avenir la pension stipulée en 1525 (1), que des commissaires seraient nommés pour régler une prétendue créance de Henri, de cinq cent douze mille couronnes; que le roi d'Angleterre restituerait dans huit ans la ville de Boulogne, à la charge par François de lui payer une somme de deux millions de couronnes. Ainsi ce ne

(1) C'était pendant la captivité de François, après la bataille de Pavie. Le cabinet de France achetait alors la paix de l'Angleterre et la renonciation de celle-ci à ses anciennes prétentions, moyennant la somme de deux millions d'écus d'or, et, de plus, une rente annuelle et viagère de deux cent mille écus, laquelle néanmoins ne commencerait de courir qu'après que le capital de deux millions aurait été payé aux termes convenus.

fut là qu'un pacte d'argent, dont Henri, qui passait pour le prince le plus riche de l'Europe, cherchait à s'appliquer tout l'avantage (juin 1546).

Le Ciel ne permit pas que sa cupidité s'assouvît dans la jouissance, ni que ses yeux pussent se repaître de l'aspect de cet or, pour lequel seulement il semblait avoir combattu depuis plusieurs années. Usé par les plaisirs, fatigué d'excès, il supportait à peine le poids de son corps; il était pourtant d'un âge peu avancé (il n'avait que cinquante-six ans); mais il était devenu si énormément gros, qu'il ne pouvait plus se soutenir, et ce n'était qu'à l'aide d'un fauteuil à roulettes qu'il pouvait passer d'un appartement à l'autre. Il n'avait pas même la force de signer ses dépêches; trois secrétaires se tenaient constamment auprès de lui pour apposer sur les pièces à signer un timbre sec portant le nom du roi, et suivre les traits marqués par le timbre avec une plume garnie d'encre. A cette corpulence extraordinaire se joignait un ulcère à la cuisse, ulcère qui déjà plus d'une fois avait menacé sa vie, et qui, à cette époque, semblait défier tout l'art des médecins. L'âcreté de son tempérament, son état habituel d'irritation, ses soupçons, ses craintes de tout ce qui l'entourait ne contribuèrent pas peu à augmenter son mal. Il mourut du 28 au 29 janvier 1547.

François était à Saint-Germain quand il reçut la nouvelle de la mort de Henri. Il en fut d'autant plus douloureusement affecté, qu'ayant à peu près le même âge (cinquante-trois ans), il était depuis long-

temps frappé de l'idée qu'il n'aurait pas une plus longue carrière. C'est que François se rendait intérieurement justice : il avait ruiné sa santé dès ses plus tendres années par l'intempérance, et, lentement consumé par le mal, il sentait que sa vieillesse anticipée trouverait un prompt terme ; il ne survécut que de deux mois à *son aîné* (c'était ainsi qu'il appelait le roi d'Angleterre). « Mon aîné est parti ! s'écria-t-il en soupirant, mon tour ne tardera pas. »

Ce fut avec un profond sentiment de douleur que les Écossais apprirent la mort de François ; car ils perdaient un protecteur, et ils ignoraient si Henri, son successeur, prendrait à eux et à leur souveraine le même intérêt. On savait pourtant que les princes de Lorraine jouissaient à Paris d'une grande influence ; la reine mère était sœur du duc de Guise, et cette circonstance donnait beaucoup d'espoir ; on savait d'ailleurs que ce prince haïssait les Anglais ; il avait donc un double motif pour veiller au salut de l'Écosse autant que son crédit en France le lui permettait. Sa protection pouvait paraître d'autant plus nécessaire, que le cardinal Beaton, ce zélé serviteur des Stuart, venait d'être traîtreusement assassiné.

Henri VIII ne lui pardonnait point d'avoir soustrait Marie à ses poursuites, et il n'avait pas rejeté l'offre qui lui fut faite par William Kirkaldi, Wishart et quelques autres, de le délivrer par le fer du prélat incommode qu'il trouvait toujours sur ses pas. Ne pas repousser une proposition de ce genre avec l'indignation qu'elle aurait soulevée dans toute âme hon-

nête, c'était autoriser le meurtre, c'était l'ordonner. Toutefois deux ans se passèrent sans que le crime fût commis; la prudence et l'activité du cardinal avaient fait échouer toutes les tentatives dirigées contre sa vie; mais au bout de ce temps un membre de la famille Wishart, Georges, s'érigeant en prédicateur, avait cherché publiquement à propager les nouvelles doctrines; il joignait à l'impiété l'esprit de révolte, et avec le nouvel évangile il prêchait l'insurrection. Il fut arrêté, jugé, condamné comme séditieux et hérétique. Dès lors la mort du cardinal fut de nouveau jurée. Profitant de la négligence du concierge, les meurtriers s'introduisirent au point du jour dans le château de Saint-André, où le cardinal se trouvait, et, pénétrant jusque dans sa chambre, ils le tuèrent. Les assassins furent soutenus par tous les partisans de la réforme, et tous ensemble demandèrent la protection du roi d'Angleterre; cette protection ne leur manqua pas.

Les Écossais avaient été compris dans le traité de paix de juin 1546, mais Henri ne voulut pas souscrire à d'autre condition qu'à celle de s'abstenir d'hostilités tant qu'on ne l'attaquerait pas. De son côté, le comte d'Arran exigeait préalablement la remise des forts que les Anglais occupaient, et de plus il voulait que les assassins du cardinal fussent abandonnés à la justice.

Après quelques négociations infructueuses, Arran fit le siége de Saint-André, où les meurtriers s'étaient enfermés; mais au commencement du mois de

février 1547, il fut obligé de le lever pour aller présider l'assemblée des trois ordres de la nation. La mort de Henri n'apporta aucun changement dans la politique du cabinet de Saint-James, et le comte d'Hertfort, devenu duc de Somerset et régent du royaume sous le titre de *Protecteur,* fit deux traités avec les meurtriers. Dans l'un, ces derniers prenaient l'engagement de travailler de tout leur pouvoir à faire réussir l'union projetée de la reine d'Écosse et de l'enfant-roi d'Angleterre, et de ne se dessaisir sous aucun prétexte de la possession du château sans une autorisation écrite du roi et du protecteur. Dans l'autre, ils contractaient l'obligation impie de s'unir à l'armée anglaise qui entrerait en Écosse pour s'emparer de la personne de Marie, et de remettre le château aux commissaires anglais, aussitôt que Marie serait au pouvoir d'Édouard et que le mariage serait célébré.

Ces conventions déloyales reçurent le prix pour lequel elles avaient été faites : des pensions, des largesses, de l'or ; de l'or, agent de corruption, que depuis tant de siècles les heureux du monde font servir à solder la trahison, l'oubli des devoirs, l'achat des consciences à vendre.

Le gouverneur eut par bonheur connaissance du second traité ; il ne lui fut pas difficile de deviner tout le reste et de se rendre compte des intentions du protecteur Somerset. Il publia sur-le-champ une proclamation qui appelait tous les hommes valides à se rendre, dans un délai de quarante jours, à un

lieu indiqué, avec des provisions pour un mois. L'Écosse, disait-il, menacée d'invasion par son éternel ennemi, appelait à elle tous ses enfants. Pour plus de sûreté, le gouverneur eut recours au nouveau roi de France, Henri II, au nom duquel furent solennellement renouvelés les traités d'alliance existants entre les deux royaumes; on promit de plus de prompts secours en hommes et en argent.

Les seigneurs anglais qui résidaient sur la frontière, animés par l'espoir du pillage, devancèrent les hostilités qui se préparaient; ils firent plusieurs irruptions en Écosse. Arran accourut avec quelques troupes; il se proposait même d'assiéger Langhope et Cawmyllis, qui servaient de places d'armes et de points d'appui aux agresseurs, lorsqu'il reçut l'heureuse nouvelle que le prieur de Capoue, Strozzi, lui amenait plusieurs galères françaises chargées de troupes. Il alla au-devant d'elles avec les siennes, et la jonction s'étant opérée, l'armée combinée alla investir le château de Saint-André. En peu de temps l'artillerie française ouvrit une brèche considérable, et la garnison, qui ne voulut pas s'exposer aux suites d'un assaut, se rendit à la seule condition d'avoir la vie sauve. Le gouverneur démolit toutes les fortifications, afin que, si, durant le cours de la guerre, le château retombait aux mains des Anglais, ils ne pussent en faire une place d'armes.

Cependant le protecteur n'oubliait pas l'objet des traités, et dès qu'il eut terminé ses préparatifs, ce qui eut lieu dans le mois d'août, il envahit l'Écosse

avec une armée de vingt mille hommes, tandis qu'une flotte de vingt-quatre galères, suivie d'autant de bâtiments de transport, faisait voile tout le long de la côte sans perdre de vue l'armée de terre. Arran fit courir les signaux en usage d'un clan à l'autre clan (1), avec désignation de Musselburgh pour lieu de réunion; mais il y vint tant de monde, que le gouverneur, qu'aurait embarrassé cette multitude, choisit seulement trente mille hommes et renvoya tous les autres. Il se mit aussitôt en marche pour arrêter l'ennemi. Il y eut bientôt après une rencontre de cavalerie à Falside; elle n'eut rien de décisif. Le lendemain (10 septembre), le gouverneur ayant traversé la rivière d'Eske, le protecteur alla s'emparer des hauteurs voisines *(Pinkencleugh)*. Ce double mouvement amena une grande bataille, où la fortune se déclara contre les Écossais. La victoire avait paru d'abord vouloir les favoriser, et la cavalerie anglaise avait été rompue; mais les montagnards écossais, s'étant livrés à la poursuite des fuyards, furent bientôt attaqués eux-mêmes par des troupes fraîches et aguerries, qui les mirent à leur tour dans une déroute complète. La victoire fut surtout déterminée par une batterie que Somerset avait établie sur l'éminence, et surtout par l'artillerie des galères; le

(1) Les signaux dont on se servait autrefois en Ecosse pour annoncer une invasion ennemie, consistaient en deux tisons enflammes qu'on attachait en forme de croix au bout d'une lance. A ce signal, chaque Ecossais était tenu d'accourir en armes pour aider à repousser l'agression. On désignait et on désigne encore par le nom de *clan* une tribu écossaise.

chancelier d'Écosse, comte de Huntley, et les lords Yester et Wemys furent faits prisonniers. On dit que la perte des vaincus fut de huit mille hommes.

Le protecteur poursuivit ses avantages; il marcha sur Leith, qu'il livra pendant quatre jours au pillage; il dévasta tous les environs, et, après cet exploit singulier d'un homme qui voulait gagner les Écossais à la cause du roi d'Angleterre, il se retira à la hâte, suivi de près par le gouverneur, qui avait rallié un corps de cavalerie. Cette retraite précipitée, après une victoire éclatante, surprit les ennemis des Anglais autant qu'elle affligea leurs partisans, qui allaient se trouver exposés sans défense aux ressentiments du gouverneur. Somerset ne manquait pas de provisions, l'hiver n'avait pas encore commencé, il ne pouvait redouter l'ennemi qu'il venait de vaincre; quel motif avait donc pu l'entraîner loin du théâtre de sa gloire? Les uns crurent qu'enivré du succès, il voulait en jouir devant le peuple de Londres; d'autres pensèrent, avec plus de raison peut-être, que son autorité avait fait à la cour beaucoup de mécontents, à la tête desquels se trouvait son propre frère, le lord-amiral; que leurs manœuvres secrètes menaçaient son pouvoir, et qu'il n'était parti que pour aller déjouer le plan de ses ennemis.

L'échec subi par les Écossais ne les avait pas mieux disposés en faveur des Anglais qu'ils ne l'étaient auparavant; leur antipathie, comme il fallait s'y attendre, ne fit que s'accroître, et l'idée seule du mariage de leur reine avec l'odieux roi d'Angleterre

excitait de violents murmures dans les chaumières des montagnards comme dans les hôtels d'Édimbourg. Il est probable pourtant que cet hyménée aurait produit pour l'Écosse des avantages réels; mais comment changer en sentiments d'affection la haine invétérée que les descendants des Pictes avaient toujours conservée contre les descendants des Bretons ? Comment vouloir que l'Écosse, qui avait si souvent combattu pour son indépendance, devînt en un jour une province anglaise ? Comment penser surtout que la religion du pays (l'Écosse était encore catholique) dût s'altérer, se corrompre, s'anéantir par le contact des doctrines impies de Henri VIII, exagérées encore par le jeune Édouard ? Ce n'était pas assez de livrer à ce prince la personne chérie de leur jeune reine, il fallait encore que la religion des passions, créée par Henri, vînt flétrir l'âme neuve et candide de Marie ! C'étaient là des pensées qui révoltaient tous les Écossais.

Quelques-uns, et particulièrement le comte de Huntley, faisaient ressortir l'ingénieuse manière que les Anglais avaient mise en usage pour gagner les cœurs écossais : faire la guerre à l'Écosse, piller ses villes, brûler, dévaster ses campagnes, massacrer ses habitants! Certes, c'était là un mode tout nouveau de se faire aimer par un peuple ; et le protecteur devait sans doute se féliciter des grands avantages qu'il avait tirés de sa grande victoire. Le comte Huntley avait raison, et le protecteur ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait fait qu'ajouter de sa

propre main d'invincibles obstacles aux obstacles que lui opposaient les préjugés nationaux.

Plusieurs lords écossais réunis à Stirling résolurent d'invoquer le secours de la France, ancienne et fidèle alliée de l'Écosse. Il fut même question dans cette assemblée d'offrir au dauphin la main de la jeune Marie, qui déjà laissait voir sur sa figure enfantine les traits délicats de la beauté, dans ses manières toute la majesté d'une reine, dans ses paroles une grâce touchante, dans ses moindres actions toute la bonté d'un cœur généreux. On ajouta que, pour plus de sûreté, il serait convenable d'envoyer Marie à la cour de France, où elle serait élevée sous les yeux du roi et de ses oncles, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine (1547).

De son côté, le protecteur, pour réparer le mal qu'il s'était fait par son expédition de vandale à Leith, fit répandre par tout le royaume une proclamation en anglais et en latin, dans laquelle il imputait tous les malheurs de la guerre au comte d'Arran et aux siens, qui avaient rejeté les offres avantageuses de l'Angleterre : « Écossais, disait-il, à quel époux voulez-vous donc donner votre jeune reine ? A un prince étranger ? Votre pays deviendra donc dépendant de ce prince étranger ; vous ajouterez un fleuron à sa couronne. La donnerez-vous à quelqu'un d'entre vos pairs ? Eh bien ! vous perpétuerez la vieille querelle qui divise nos deux royaumes. Depuis huit siècles il ne s'est pas offert d'occasion si favorable que la circonstance actuelle, pour étouffer à jamais le germe de

nos divisions ; que votre jeune reine, que notre jeune roi, unis par l'hyménée, parent leur front d'une double couronne ; que l'Écosse garde ses lois, ses mœurs, ses priviléges : que les Anglais et les Écossais ne fassent désormais qu'un seul peuple, sous le nom commun de Bretons, et vous verrez naître pour vous et pour nous une ère nouvelle de bonheur. »

Peu confiant dans le pouvoir de son éloquence, le protecteur retomba dans la même faute qu'il avait commise : il voulut soutenir sa proclamation par les armes, et lord Gray arriva, suivi d'une puissante armée. La ville de Dalkeith fut réduite en cendres : celle d'Haddington reçut une garnison composée d'Anglais et d'Italiens. Au moment où lord Gray se disposait à rentrer en Angleterre, une escadre française jetait l'ancre à Leith ; elle apportait deux mille Français et trois mille Allemands, tous hommes d'élite ; le brave d'Essé commandait l'expédition. Arran vint se joindre à lui avec huit mille hommes, et le siége d'Haddington fut aussitôt entrepris et poussé avec vigueur. Toutefois, quoique la brèche fût déjà praticable, d'Essé ne voulut pas pratiquer un assaut, de peur que les Écossais, encore peu aguerris, ne perdissent courage en cas de mauvais succès ; et il préféra convertir le siége en blocus, moyen plus lent, mais plus sûr de réduire la place.

Pendant que le blocus durait, Arran avait convoqué les états du royaume dans un monastère voisin de cette ville. La décision que les lords avaient prise à Stirling y fut pleinement confirmée, et un traité

ampliatif d'alliance échangé entre le gouverneur et l'ambassadeur français Dessoles. Les chefs d'escadre Labrosse et Villegagnon mirent aussitôt à la voile, et cinglèrent vers le sud, comme pour retourner immédiatement en France; mais, lorsqu'ils furent en pleine mer et qu'ils eurent perdu la côte de vue, changeant subitement de route, ils voguèrent au nord, arrivèrent à Dunbarton, reçurent à bord la reine et toute sa maison (1), et, après une courte traversée, arrivèrent sans accident au port de Brest (1548). De cette ville, où elle fut reçue aux acclamations des habitants, Marie fut conduite à Saint-Germain-en-Laye, où le roi l'accueillit comme une fille chérie depuis longtemps attendue. Henri II, oubliant ou négligeant les avis de son père, qui craignait l'ambition des princes de Lorraine, et lui avait recommandé de les éloigner du pouvoir, avait placé sa confiance dans le duc et le cardinal de Guise (2), oncles de la jeune Marie; et ceux-ci, bien qu'ils n'eussent pour la jeune reine d'Écosse, qu'ils n'avaient jamais vue, aucun sentiment particulier d'affection, désiraient ardemment qu'elle épousât le dauphin, parce qu'ils espéraient qu'elle serait un jour dans leurs mains un instrument docile dont ils se serviraient pour diriger son époux, si celui-ci venait à

(1) La reine emmenait quatre jeunes filles de son âge, qui toutes portaient le même nom que leur maîtresse; on les appela les Maries de la reine.

(2) Charles, connu plus tard sous le nom de cardinal de Lorraine, alors appelé de Guise, parce que le vieux cardinal de Lorraine, son oncle, vivait encore.

monter sur le trône. Ils obtinrent du roi le renouvellement formel de la promesse faite à leur sœur, la reine douairière d'Écosse, que le mariage de Marie et du dauphin aurait lieu dès que leur âge le permettrait : en attendant ils furent fiancés avec beaucoup de pompe.

CHAPITRE II.

Continuation des troubles. — Règne et mort de Marie d'Angleterre. — Élisabeth. — Paix de Cateau-Cambresis. — Mariage de Marie Stuart.

Il était évident que le départ de Marie pour la France ôtait aux Anglais tout prétexte de continuer la guerre d'Écosse. Henri II fit d'ailleurs déclarer au cabinet de Saint-James, qu'en sa qualité de père et beau-père du roi et de la reine d'Écosse, il devait s'opposer à tout acte d'hostilité de la part de l'Angleterre contre ce royaume; en conséquence il engageait le protecteur à s'en abstenir tant que durerait la minorité des époux. Somerset répondit par un refus à la demande de l'ambassadeur français; et, pour montrer qu'il était dans la ferme intention d'achever ce qu'il avait commencé, irrité d'ailleurs de la perte d'un convoi chargé de ravitailler Haddington, il envoya Shrewsbury en Écosse avec une armée de vingt-deux mille hommes. D'Essé, qui avait

trop peu de forces pour résister, leva momentanément le siége; mais il se retrancha si bien dans une position avantageuse, que Shrewsbury n'osa pas l'attaquer. Le général anglais fit entrer, il est vrai, quelques secours dans la place; mais ce ne fut qu'ajouter un nouveau sacrifice aux pertes qu'il avait éprouvées, car, peu de temps après, Haddington fut obligé de se rendre; les forts de Home-Castle et de Fast-Castle ouvrirent aussi leurs portes, et les Écossais, franchissant à leur tour la frontière, pénétrèrent jusqu'à New-Castle, et rendirent aux Anglais, en brûlant une vingtaine de villages, le mal que ceux-ci leur avaient fait. D'Essé partit ensuite pour la France, laissant le commandement au maréchal de Termes, qui avait amené un renfort de treize cents hommes. Le nouveau général suivit la politique de son prédécesseur, ne hasarda rien, fatigua les Anglais, et détruisit tout l'ascendant que leur avaient donné de premiers succès. L'Angleterre d'ailleurs était livrée à des dissensions intestines qui menaçaient l'existence de son gouvernement actuel; de telle sorte que le protecteur, obligé de veiller autour de lui-même pour déjouer les complots ennemis de son propre frère Seymour, ne put guère s'occuper de l'Écosse, moins disposée que jamais à subir le joug (1549).

La déclaration de guerre de Henri II arrivant sur ces entrefaites, l'embarras du protecteur redoubla. On prétend qu'il avait proposé au conseil de régence d'accorder la paix à l'Écosse, de céder Bou-

logne au roi de France moyennant une indemnité pécuniaire, de contracter avec ce prince un traité d'alliance ayant pour objet de secourir les protestants d'Allemagne, et d'opposer ainsi une digue au pouvoir envahissant de l'Empereur. Mais la majorité du conseil se déclara hautement contre le protecteur. Rendre au roi de France, dit-on, la ville de Boulogne, c'est vouloir humilier l'Angleterre et décrier le gouvernement du roi. Il valait mieux livrer à l'Empereur cette forteresse, si l'on ne voulait pas la garder, et offrir au comte d'Arran la couronne d'Écosse; la France cesserait alors de menacer la Grande-Bretagne, le roi du moins aurait le temps de préparer toutes ses ressources. Mais l'Empereur n'accepta pas le don qu'on voulait lui faire; il sentait qu'il lui serait difficile de le conserver sans le secours des vaisseaux anglais, ce qui aurait gêné sa politique et blessé son orgueil; il avait conclu d'ailleurs avec Henri II un traité de paix, et quoiqu'il ne se fît pas beaucoup de scrupule de manquer à sa foi quand son intérêt l'exigeait, il voulut avoir l'air de rester fidèle à ses conventions.

D'un autre côté, Henri, offensé par la réponse hautaine de Somerset à son ambassadeur, avait envoyé un corps d'armée considérable dans le Boulonnais, bientôt même il s'y était rendu en personne avec des troupes nouvelles, avait ruiné toutes les fortifications élevées par les Anglais en avant de la ville du côté de terre, et bloqué la ville elle-même très-étroitement, comptant que le défaut de vivres

obligerait la garnison à se rendre avant la fin de l'hiver, et qu'il n'en coûterait ainsi ni argent ni soldats pour faire rentrer cette place dans le domaine de l'État. Henri comptait sur l'impuissance où les troubles qui agitaient l'Angleterre mettaient le protecteur de secourir la garnison de Boulogne.

Ces troubles n'avaient pour cause que la jalousie que le protecteur inspirait au comte de Warwick et à ses amis, par l'étendue à peu près illimitée du pouvoir qu'il s'était arrogé, et qu'il avait cimenté du sang de son propre frère, versé par la main du bourreau. Ils eurent pour résultat le renversement de cette autorité despotique ; Somerset fut arrêté, conduit à la Tour, jugé par le parlement, dépouillé de toutes ses charges ; il ne dut même la vie qu'à sa qualité d'oncle du roi. Ses dépouilles se partagèrent entre les principaux conjurés ; mais on vit alors arriver ce qui presque toujours arrive quand des rivaux de pouvoir se supplantent les uns les autres : les derniers venus suivent la route qu'ils trouvent tracée, imitent la politique qu'ils condamnaient dans leurs prédécesseurs, et préparent ainsi des griefs contre eux-mêmes à des hommes qui, après les avoir un jour bannis de leur poste, ne feront que continuer leur ouvrage. On avait fait un crime à Somerset d'avoir conseillé l'abandon de Boulogne et la paix avec l'Écosse, et ce furent là les premiers actes de l'administration de Warwick et de ses complices. Ils alléguèrent que la garnison de Boulogne manquait de munitions et de vivres et que

le trésor était épuisé, que l'Empereur avait fait sa paix particulière, et que tout le poids de la guerre retomberait sur la Grande-Bretagne. On fit des propositions, d'abord indirectes, de la part du cabinet de Saint-James, par l'entremise d'un marchand florentin, nommé Antoine Guidotti. Celui-ci commença par proposer l'abandon pur et simple de Boulogne, à condition que la reine d'Écosse épouserait le roi Édouard. Cette proposition fut rejetée avec hauteur; on répondit que Marie était déjà fiancée avec le dauphin. Ensuite Guidotti demanda le paiement de la pension que Henri VIII avait obtenue de François Ier, et des arrérages de cette pension. « Eh quoi! s'écria-t-on dans le conseil de France, nous ne sortirons donc jamais d'une guerre contre l'Angleterre qu'avec de l'argent? Nous n'avons donc ni armes ni bras pour nous en servir? » La réponse faite à la seconde proposition dut se ressentir de cette disposition des esprits. Jamais, dit-on, le roi de France ne voudra se soumettre à payer un tribut à une puissance étrangère. Lorsque Henri VIII se fit promettre une pension; ou plutôt, dit-on, quand il l'extorqua, il profita du moment de détresse où François Ier se trouvait; il était permis à Henri II de profiter à son tour de l'embarras où il voyait Édouard pour le contraindre à y renoncer. Les plénipotentiaires anglais menacèrent alors de rompre les conférences; mais les Français, qui sentaient leur supériorité, voulurent dicter, et dictèrent en effet les conditions du traité (24 mars 1550).

Il fut convenu qu'il y aurait entre les deux puissances paix et union perpétuelles ; que Boulogne serait restituée au roi de France avec tout le matériel qui s'y trouvait au moment où elle fut prise ; qu'à titre d'indemnité pour les fortifications que les Anglais y avaient ajoutées, Henri II payerait deux cent mille couronnes au moment de la remise, et pareille somme cinq mois après ; que Dunglass et Lauder seraient restitués à la reine d'Écosse, et, dans le cas où ces deux forteresses n'auraient pas été prises, les Anglais raseraient celles de Roxburgh et d'Aymouth ; que l'Écosse serait comprise dans le traité si, dans les quarante jours de la signature, le gouvernement de la reine faisait connaître son adhésion ; que les prétentions ou droits réciproques de l'Angleterre contre l'Écosse et la France, de même que ceux de la France et de l'Écosse contre l'Angleterre, demeuraient réservés.

Les Anglais, qui de tout temps, dans leurs traités avec la France, se sont récriés contre toute condition non onéreuse pour cette dernière, comme ils se seraient plaints d'un tort qu'ils auraient éprouvé, regardèrent celui du 24 mars comme une vraie calamité nationale. Ils ne pouvaient supporter la pensée de la réduction au cinquième de cette somme de deux millions offerte par le prédécesseur de Henri II pour l'évacuation de Boulogne ; ils s'indignaient qu'on eût renoncé à l'hymen d'Édouard et de Marie d'Écosse ; ils regrettaient cette pension que Henri VIII avait demandée et obtenue pour abandonner ses

prétentions à la couronne de France, car ils regardaient comme de pure forme, de nul effet au fond, la réserve des droits réciproques qui terminait le traité.

Si les Anglais murmurèrent, les Écossais orthodoxes, de leur côté, rendirent grâces à la Providence de ce qu'elle avait daigné préserver leur jeune reine d'une union funeste, où l'exemple n'aurait pas manqué de corrompre sa foi, par l'ascendant que le fanatique Édouard aurait pris nécessairement sur elle. Nous disons Écossais orthodoxes, car déjà les doctrines nouvelles avaient pénétré en Écosse ; et ceux qui tenaient à conserver dans sa pureté primitive la foi de leurs ancêtres, n'ignoraient pas que le jeune fils de Henri poussait jusqu'à la frénésie son enthousiasme religieux pour les créations de son père. Il en vint au point de persécuter jusqu'à sa propre sœur, la princesse Marie, fille de la malheureuse infante d'Espagne, que celle-ci avait élevée dans la religion qu'elle professait elle-même. Marie, tourmentée par les agents de son frère et se trouvant sans appui, s'était secrètement adressée à l'Empereur (1). Comme le gouvernement anglais avait alors besoin de l'alliance de l'Empereur pour mieux tenir tête à la France, on laissa Marie jouir d'un peu de liberté de conscience, encore ne fut-ce qu'à grande peine que les ambassadeurs de Charles l'ob-

(1) Charles-Quint était cousin-germain de Marie. L'infante Catherine était sœur de Jeanne, qui épousa l'archiduc Philippe, père de Charles-Quint.

tinrent. Mais, après que le traité de paix du 24 mars eut rendu l'amitié de l'Empereur moins nécessaire, les persécutions recommencèrent contre la princesse Marie, les messages du conseil et les lettres de son frère se succédèrent rapidement; celui-ci, dans sa ferveur de prosélytisme, prétendait avoir en matière religieuse plus d'autorité que n'en avait eu son père, et ajoutait que sa piété sincère et l'amour qu'il avait pour sa sœur ne lui permettaient pas de la laisser hors des voies du salut; il offrait de lui envoyer des docteurs qui dissiperaient son ignorance et lui feraient reconnaître ses erreurs. Tout ce que Marie put dire fut inutile; la demande formelle que fit l'ambassadeur d'Autriche pour elle n'obtint qu'un refus positif; et comme le bruit courut que Marie était dans l'intention de quitter le royaume, on équipa une flotte pour croiser dans le détroit. Deux de ses aumôniers, poursuivis judiciairement, furent violemment arrachés d'auprès d'elle. Marie fut obligée d'assister à des conférences des docteurs prétendus de son frère. Elle se contenta de répondre: « Mon âme est à Dieu, et rien ne détruira la foi dans mon cœur. » Le lendemain l'ambassadeur autrichien déclara péremptoirement que, si les promesses faites à Marie étaient violées, son maître viendrait à son secours par la voie des armes.

Cette déclaration formelle embarrassa les membres du conseil et mit leur zèle religieux en défaut. Le commerce anglais avait des vaisseaux, des marchandises et des sommes d'argent considérables dans les

États de l'Empereur ; le gouvernement lui-même avait en Flandre des dépôts de poudre et d'équipages militaires ; une déclaration de guerre faisait tout perdre : n'était-ce pas acheter une conversion à un trop haut prix ? Mais la conscience de l'énergumène Édouard était si scrupuleuse, qu'elle ne pouvait se prêter à aucun accommodement ; laisser croupir sa sœur *dans l'idolâtrie*, c'était lui-même vivre dans le péché mortel et marcher vers sa propre damnation. Il fallut que l'archevêque de Cantorbery et les évêques de Londres et de Rochester employassent tout leur art pour lui prouver que, bien qu'on péchât en tolérant le péché, cette tolérance était pourtant excusable lorsqu'on avait fait tout ce qu'il était possible de faire. Édouard ne se soumit pas sans répugnance à la décision des graves docteurs ; mais il versa d'abondantes larmes en songeant que sa sœur qu'il aimait perdait volontairement son âme, en s'obstinant à rester dans la religion catholique ; il se plaignait qu'on ne lui permît pas de la convertir de gré ou de force, comme il en avait l'intention.

Les trois prélats et les membres du conseil, très-orthodoxes dans leur hérésie, eurent probablement quelques remords du conseil qu'ils venaient de donner au roi. Au fond, ils n'avaient voulu que temporiser, car des ordres furent donnés pour qu'on évacuât sur l'Angleterre tout ce qui existait dans les magasins de la Flandre, et des avis secrets circulèrent dans le commerce pour que chacun opérât la

rentrée de ses fonds ou de ses marchandises. En même temps il fut dit à l'ambassadeur que le roi se disposait à faire porter sa réponse à l'Empereur par un envoyé spécial. Édouard fit partir en effet le docteur Wotton, qui tâcha par d'adroits sophismes de persuader à l'Empereur que la religion nouvelle, adoptée par l'Angleterre, n'était pas autre chose que la religion catholique ramenée à ses premiers principes, en un mot la religion des apôtres. Le conseil pensait bien que Wotton ne convaincrait personne, mais des discussions s'ouvraient; on gagnait du temps, et c'était là tout ce qu'on voulait.

Pendant que cela se passait à la cour de Vienne, le conseil redoublait d'efforts auprès de Marie, et cette princesse, que les écrivains protestants ont peinte des plus noires couleurs, repoussa toujours avec autant de fermeté que de noblesse les insinuations perfides, les instances et les menaces (1). Les

(1) On a conservé plusieurs lettres que Marie écrivait à son frère. « Permettez-moi, disait-elle, de vous manifester l'opinion que j'ai des lettres de Votre Majesté. Elles sont signées de votre main, mais elles ne sont pas de vous. On sait bien que Votre Majesté a beaucoup plus de connaissance et de raison qu'on n'en a communément à son âge ; mais il n'est pas possible qu'elle soit encore en état de se constituer juge en matière de religion. Je suis donc persuadée que ces lettres viennent de personnes qui voudraient me convaincre par leur contenu ; mais ce n'est point d'après leur désir (que Votre Majesté n'en soit pas offensée) que je dois régler ma conscience. » Quand on voulut soumettre ses aumôniers à faire usage de la liturgie nouvelle, ils déclarèrent, après l'avoir consultée, qu'ils s'exposeraient à tout souffrir plutôt que d'agir contre leur conscience ; mais, peu de temps après, ceux-ci ayant promis obéissance, Marie, pressée de nouveau, répliqua en chrétienne résignée que, plutôt que de

Écossais n'ignoraient pas toutes ces viles manœuvres employées contre une faible princesse que rien ne protégeait, afin de la pervertir : et plus elles leur paraissaient odieuses, plus ils applaudissaient aux mesures qu'on avait prises pour soustraire leur jeune reine au danger. Édouard n'avait pas renoncé toutefois à ses espérances d'obtenir Marie Stuart. Le protecteur Somerset, qu'une intrigue de cour avait renversé, avait voulu reprendre son ascendant sur le roi ; il s'était aperçu que celui-ci avait paru remarquer avec intérêt lady Anne Seymour, sa troisième fille ; il lui fit proposer sa main ; mais le comte de Warwick et ses amis traversèrent ce projet, et le firent échouer en faisant proposer par le conseil la demande d'une princesse française.

Une brillante ambassade, à la tête de laquelle était le marquis de Northampton, partit pour la France vers le milieu de l'été : elle devait présenter au roi l'ordre de la Jarretière, et lui demander une épouse pour le roi de l'Angleterre. Northampton nomma d'abord Marie Stuart, et il reçut un refus positif ; il parla ensuite de la princesse Élisabeth, fille aînée de Henri ; et, sans prendre d'engagement positif, Henri ne repoussa pas la demande, qui fut toutefois renvoyée à l'époque où Élisabeth aurait atteint sa douzième année. La reine douairière d'Écosse se trouvait alors en France ; à son retour, elle entra dans Portsmouth, d'où elle fit prier le roi d'Angleterre de lui

souffrir le moindre changement dans le dogme ou le culte de la religion qu'elle professait, elle porterait sa tête sur l'échafaud.

permettre d'achever son voyage par terre, ce qui fut aussitôt accordé. Des ordres furent même expédiés pour qu'on la reçût partout avec les plus grands honneurs. Le roi l'invita à passer par Londres, où il l'accueillit avec de grandes marques d'affection et de respect. La reine lui rendit égard pour égard; mais elle n'en persista pas moins dans l'intention de ne le point accepter pour gendre.

Cependant la santé du roi s'affaiblissait de plus en plus (1553); on prévoyait que sa mort allait être une cause féconde de troubles, parce que la couronne aurait plusieurs prétendants, et qu'on tâcherait d'écarter pour cause de religion ou d'illégitimité les héritiers les plus proches, tels que les deux filles de Henri. L'ambitieux Northumberland, qui depuis la chute de Somerset avait toute la faveur d'Édouard, Northumberland, le plus riche et le plus puissant de tous les seigneurs anglais, ne craignit pas d'aspirer au pouvoir suprême, non pour lui-même, il est vrai, mais pour son fils Dudley, auquel il avait fait épouser avec l'approbation du roi lady Jeanne Gray, petite-fille de Marie, sœur de Henri VIII (1). Le testament de ce dernier, et plus encore un acte du parlement avaient déclaré Marie et Élisabeth héritières présomptives; il s'agissait de faire revivre d'anciens statuts qui déclaraient leur naissance illégitime et qui n'avaient pas été nominativement annulés. Ces

(1) Ce fut cette Marie qu'avait épousée Louis XII quelques mois avant de mourir, laquelle se maria en secondes noces avec le duc de Suffolk, qui l'avait aimée antérieurement à son premier mariage.

deux princesses écartées, la couronne devait revenir aux sœurs de Henri VIII, Marguerite, femme de Jacques V, roi d'Écosse, et Marie, veuve du roi de France Louis XII ; mais l'antipathie des Anglais pour les Écossais suffisait pour faire exclure la ligne écossaise; il ne restait donc que les descendants de Marie. Or Marie n'avait eu qu'une fille, Françoise, épouse de lord Gray; et celle-ci consentait à céder tous ses droits à sa fille aîné, lady Jeanne.

Northumberland n'eut pas beaucoup de peine à obtenir du roi un acte d'exhérédation contre ses deux sœurs; il n'eut qu'à lui remontrer que, si Marie montait sur le trône, elle détruirait infailliblement la religion nouvelle; contre Élisabeth, il allégua le défaut de légitimité. Nanti de cette pièce importante, Northumberland assembla le conseil pour qu'il la ratifiât, et il éprouva d'abord une résistance opiniâtre. Plusieurs membres motivèrent leur opposition devant le roi lui-même; mais, vaincus par les menaces de Northumberland ou gagnés par ses largesses, tous finirent par ratifier le testament du roi, qui mourut au bout de peu de jours (6 juillet).

Cette mort était attendue depuis longtemps; aussi tous les partis se trouvèrent en présence lorsqu'elle arriva; encore Northumberland et ses amis la tinrent-ils cachée pendant deux ou trois jours, afin d'avoir le temps de préparer leur succès. Ils étaient encouragés par l'ambassadeur français de Noailles, qui leur faisait espérer le secours de

son maître. Au fond, il n'était pas trop de l'intérêt de la France que Marie montât sur le trône d'Angleterre, car elle ne se conduisait que par les conseils de l'Empereur, et l'on craignait avec quelque raison que celui-ci ne lui fît accepter son fils pour époux, ce qui augmenterait la puissance de la maison d'Autriche, disposant déjà de l'Allemagne et de la Péninsule. De son côté, l'ambassadeur de l'Empereur soutenait de tout son pouvoir les intérêts de Marie. Les catholiques et les protestants se rattachaient naturellement à ces deux partis; mais ces derniers se divisaient en deux factions: celle de Northumberland ou de Jeanne Gray, et celle d'Élisabeth.

Ce n'est pas ici le lieu de décrire les événements remplis d'intérêt qui se passèrent à Londres, l'élévation et la chute de l'infortunée Jeanne, l'accession de Marie, son mariage, les conspirations qui ébranlèrent son trône, la part qu'elle prit à la guerre que Philippe II faisait à la France. Nous dirons seulement que la perte de la bataille de Saint-Quentin (1557), où dix mille Anglais se trouvaient dans les rangs de l'armée espagnole, eut quelque influence sur le sort de Marie Stuart, dont le mariage depuis longtemps arrêté, mais jusque-là retardé par l'extrême jeunesse des futurs époux, fut fixé à une époque prochaine. Henri voulait intéresser les Écossais à sa cause et occuper ainsi l'Angleterre chez elle, tandis qu'il résisterait en Flandre et en Italie au roi d'Espagne et à l'Empereur.

A peine les Écossais eurent-ils appris que Marie avait déclaré la guerre à la France, que, sentant leur vieille haine se ranimer, ils avaient couru aux armes. Le régent et la reine douairière profitèrent de ce mouvement national pour rendre populaire l'idée de faire pour la France les plus grands efforts; toutefois ce premier moment d'enthousiasme ne s'était pas soutenu. Il y avait eu des engagements sur la frontière; mais bientôt les partisans secrets des Anglais avaient représenté que la guerre qu'on allait entreprendre était pour une cause tout à fait étrangère à l'Écosse, et qu'on allait exposer le salut du pays pour une querelle à laquelle il n'avait point d'intérêt. Ces raisonnements, circulant de bouche en bouche, refroidirent peu à peu les esprits, et l'armée ne tarda pas à se débander. Ainsi, disait lord Shrewsbury dans son rapport au gouvernement, cette menace d'agression de la part des Écossais, soutenue d'abord par une courageuse audace, s'est terminée de la manière la plus honteuse.

Mais, quand les Écossais surent que leur reine de simple fiancée allait devenir épouse, que tout se disposait pour l'auguste cérémonie, que plusieurs seigneurs écossais, invités à y assister, étaient près de passer la mer, que la reine d'Écosse allait être dauphine de France, et que le dauphin de France deviendrait par cet hyménée souverain de l'Écosse, les idées d'alliance et de dévoûment se réveillèrent; servir la France c'était servir la reine et le pays. D'un autre côté, on n'ignorait pas que la reine

d'Angleterre avait beaucoup de peine à contenir les mécontents chez elle-même, et qu'engagée pour complaire à son époux dans la guerre de France, elle ne pourrait pas suivre avec beaucoup de vigueur la guerre d'Écosse; bientôt cette présomption put se changer en certitude.

Tandis que le connétable de Montmorency se faisait battre à Saint-Quentin, pour n'avoir pas voulu, vieux général, suivre l'avis du prince de Condé, jeune guerrier, le duc de Guise, oncle de Marie, forçait les Espagnols en Italie d'accorder au pape Paul IV une paix avantageuse. Le désastre de Saint-Quentin fit rappeler Guise, qui, en arrivant, reçut le titre de généralissime. L'armée l'accueillit avec transport; elle se souvenait que Guise, avec une poignée de braves, avait défendu Metz presque démantelé contre l'Empereur, commandant en personne une armée de cent mille hommes; et qu'il l'avait obligé à lever honteusement le siége. Avec Guise à leur tête, les troupes se crurent invincibles: Guise leur promit de les conduire dans peu à l'ennemi.

Depuis plus de deux siècles, Calais était entre les mains des Anglais; cette place passait pour imprenable. Elle avait la mer d'un côté, un marais de l'autre; l'étroite chaussée qui l'unissait au continent à travers le marais était coupée de fossés et garnie de forts. Il paraissait impossible d'en approcher, et les Anglais comptaient si bien sur les obstacles que la nature opposait à toute agression du côté de terre, qu'ils avaient fait de cette ville un vaste en-

trepôt de commerce, et en même temps un dépôt d'armes, de munitions et d'artillerie. Ce fut de cette place *inexpugnable* que Guise entreprit la conquête. Il faut dire que le gouverneur de Boulogne, Sénarpont, ayant eu plusieurs fois occasion de se rendre à Calais, avait examiné attentivement les fortifications de cette ville; et qu'il en avait levé le plan assez exactement, bien qu'il ne l'eût fait que par parties. On savait encore que, dès que l'hiver approchait, les Anglais diminuaient la garnison par motif d'économie. L'amiral Coligni avait eu, dit-on, le premier l'idée de mettre à profit cette sécurité des Anglais, qui, durant la saison des frimas, se croyaient à l'abri de toute attaque; c'est au milieu de l'hiver, disait-il, qu'il faut surprendre Calais. Guise trouva l'avis sage, et il l'exécuta avec bonheur. Vingt-cinq mille hommes d'élite, suivis d'un train considérable d'artillerie, partirent de Compiègne le 1er janvier 1558 et se dirigèrent sur Saint-Quentin. Parvenue à quelque distance, l'armée, changeant brusquement de direction, se porta sur Calais à marches forcées. Dans six jours, les ouvrages avancés, le château, le port, la ville furent au pouvoir des Français. Le 20 de ce même mois, la place de Guines capitula, le château de Ham fut évacué; et le 22 tout le canton formant le comté d'Oye subit le sort de Guines et de Calais.

Ce petit pays, parfaitement cultivé, était couvert de bestiaux; la ville offrit un butin immense. L'artillerie et les munitions formèrent la part du gouver-

nement ; les meubles précieux, de l'or, de l'argent, des pierreries furent partagés entre les officiers et les soldats. Guise ne garda rien pour lui-même ; il acquit en revanche de la part de l'armée un surcroît d'affection et de dévouement.

La nouvelle de la perte de Calais retentit à Londres comme un coup de tonnerre, et la population entière demeura frappée de stupeur. Pour tromper un peu la douleur publique, les ministres traduisirent devant un conseil de guerre lord Wentwort, gouverneur de Calais, et plusieurs officiers de la garnison ; mais les regrets n'en furent ni moins cuisants ni moins universels. On aurait dit, à voir la consternation qui régnait dans Londres, que l'ennemi était aux portes de la capitale. La reine Marie, dont la santé déjà languissante laissait prévoir une fin prochaine, dit sur son lit de mort que, si l'on ouvrait sa poitrine, on trouverait gravé sur son cœur le mot Calais. Le roi d'Espagne, à qui l'on pouvait attribuer ce désastre, parce qu'il avait obligé la reine sa femme de déclarer la guerre à la France sans aucune nécessité, offrit des troupes au parlement ; mais on se méfiait de sa sincérité, on était convaincu qu'il n'aurait voulu reprendre Calais que pour le garder. On se contenta d'équiper des vaisseaux pour croiser sur la côte de France et tâcher de surprendre quelqu'un de ses ports, afin de se dédommager de la perte si vivement sentie de celui de Calais.

Tandis que les Anglais puisaient dans cet événement un nouveau motif de haine contre la France,

les Français, les Parisiens surtout, célébraient par des fêtes et des réjouissances publiques le triomphe de leur général favori. Le roi et toute sa cour voulurent y prendre part; le roi fit même annoncer au prévôt des marchands qu'il irait souper le jeudi gras à l'hôtel de ville. Tout y fut aussitôt préparé pour recevoir dignement un tel hôte. Le plancher de la salle fut couvert de nattes, ce qui était alors du luxe; des branches de lierre et des guirlandes ornaient le plafond; les murs étaient richement tendus d'étoffes de soie sur lesquelles on voyait les écussons du roi, de la reine, des Guise, et, ce qui doit étonner, de la duchesse de Valentinois. Vingt-cinq dames, femmes ou filles des principaux magistrats, furent chargées d'accompagner la famille royale, et vingt-cinq jeunes gens, tous vêtus de soie, appartenants aux principales familles de la bourgeoisie, firent le service de la table.

Après le souper, où il y eut quelque désordre causé par la foule qui se pressait dans la salle pour voir le roi et sa famille, on voulut essayer de représenter la tragédie lyrique d'*Orphée*, du poëte Jodelle; mais les assistants avaient envahi le théâtre, de sorte que, faute de place, les acteurs ne purent jouer. « C'était, dit Brantôme, une tragi-comédie où la musique, la danse et les décorations se trouvaient réunies aux paroles, chose qu'on n'avait pas encore vue en France, car auparavant on ne parlait que des farceurs et joueurs de la Bazoche; même il n'y avait longtemps que ces belles facéties et

gentilles comédies avaient été inventées et jouées en Italie. » Catherine de Médicis en implanta le goût en France Le bal prit immédiatement la place d'*Orphée*, dont la représentation fut renvoyée à un autre jour.

Cette fête peut s'appeler brillante pour l'époque où elle fut donnée. L'art de rendre le luxe élégant et d'augmenter ainsi les jouissances, c'est-à-dire d'employer avec un goût exquis les ressources qu'offre la richesse, cet art n'existait pas encore; mais tout ce qu'alors on estimait, l'or, l'argent, les pierreries, avait été prodigué pour orner la salle et ajouter à l'éclat des parures.

Catherine de Médicis, entourée de toutes ses *demoiselles* d'honneur, animait les danseurs par sa présence. Longtemps dédaignée par les courtisans, qui mesurent sur les affections du maître la portion d'estime ou de déférence qu'ils doivent accorder, Catherine, à force d'art, d'intrigue et de complaisance, avait fini par triompher de l'éloignement du roi pour elle; et, bien qu'il ne lui montrât pas la tendresse qu'elle pouvait demander comme épouse, il lui laissait une part assez large dans l'administration des affaires, et c'était là ce qu'elle voulait, car elle avait toujours eu plus d'ambition que d'attachement pour la personne de son époux. La duchesse de Valentinois, cette fameuse Diane de Poitiers, qui, après avoir régné sur le cœur de François Ier, exerçait le même empire sur celui de Henri, se tenait non loin de la reine; et la reine, qui la détestait, profondément dissimulée, l'accablait de

marques de bienveillance. Mais à côté de Catherine on distinguait une jeune princesse sur qui la nature avait répandu tous ses dons : grâces, beauté, taille élégante, démarche noble, maintien majestueux, expression dans les traits, regard doux et fier qui commandait à la fois l'amour et le respect : aussi attirait-elle tous les yeux, et le murmure d'approbation qui s'élevait autour d'elle l'aurait instruite des sentiments qu'elle faisait naître, si la présomption et la vanité avaient eu accès dans son cœur ; mais Marie Stuart avait toute l'innocence du jeune âge, la candeur de seize ans, et elle ne remarquait pas cet hommage muet que lui rendaient les courtisans de Henri.

Puisse le Ciel la maintenir dans cette heureuse ignorance, afin qu'au milieu d'une cour dissolue, où la corruption ne prend plus la peine de se couvrir d'un masque, elle puisse conserver les principes de vertu qu'on lui a inculqués ! Les oncles de Marie n'aimaient ni n'estimaient Catherine de Médicis ; ils n'avaient eu garde de lui confier l'éducation de leur nièce. Ils l'avaient placée dès son arrivée en France dans une institution où elle avait trouvé d'excellents maîtres, qui, développant avec succès les belles qualités de son cœur et de son esprit, la rendirent à ses oncles vertueuse et modeste autant qu'éclairée. On raconte qu'à peine âgée de dix ans, elle prononça devant le roi, le cardinal de Lorraine et beaucoup de seigneurs, un petit discours latin qu'elle avait composé elle-même sur les avantages de l'instruction ; et, dans un siècle où les seigneurs ne se pi-

quaient pas de science, la jeune reine d'Écosse passa justement pour un prodige.

Cependant le duc de Guise s'avançait vers Paris; il venait y jouir de son triomphe et assister au mariage de sa nièce. Cet hyménée, vivement désiré par la maison de Lorraine, était le prix que le roi réservait au vainqueur de Calais et au défenseur de Metz. Marie Stuart n'avait pas encore accompli sa seizième année, le dauphin était à peu près du même âge; malheureusement une santé faible et languissante laissait prévoir pour ce prince une fin prématurée.

La cérémonie eut lieu (24 avril 1558) dans l'église de Notre-Dame de Paris. Le duc remplit les fonctions de grand maître de la maison du roi, à la place du connétable de Montmorency, alors prisonnier des Espagnols, ce qui excita la jalousie de ce dernier, parce qu'il craignit que Guise ne lui enlevât la faveur du roi; et les Espagnols, qui partageaient en quelque sorte ses craintes, à cause du résultat qu'aurait pu avoir cette faveur royale concentrée sur l'oncle de la dauphine, permirent au connétable, sur sa parole, de faire le voyage de France.

CHAPITRE III.

Haine d'Élisabeth contre Marie. — Son apostasie. — Mort de Henri II. — Avénement du dauphin et de Marie.

La reine douairière d'Écosse n'avait pu assister au mariage de sa fille, les soins du gouvernement ne lui permettant pas de s'absenter. Les réformateurs se livraient aux plus grands excès ; et malheureusement elle ne pouvait guère leur opposer que la prudence et la douceur ; car ils avaient la force, parce qu'ils disposaient d'une grande partie du peuple, et que les plus puissants seigneurs du royaume avaient embrassé leurs doctrines. Depuis bien des années, les plus hautes dignités de l'Église, les plus riches bénéfices étaient possédés par les enfants naturels du souverain, ou par des cadets de grandes maisons, les uns et les autres dépourvus de connaissances, enclins à la débauche, ayant tous les vices de la caste à laquelle ils appartenaient, s'embarrassant

peu des mœurs et de l'instruction de leurs inférieurs. L'orgueil de ces hauts dignitaires, leur négligence à remplir leurs devoirs, la rigueur extrême qu'ils mettaient dans la perception de leurs revenus étaient pour le peuple des sujets continuels de murmures ; aussi les propagateurs des doctrines nouvelles n'eurent-ils qu'à déclamer contre les vices et l'oppression du clergé pour faire de nombreux prosélytes. Les prélats s'alarmèrent ; le comte d'Arran, alors régent ou gouverneur du royaume, rappela les anciens statuts de l'Écosse contre les fauteurs ou prédicateurs de doctrines hérétiques, et il y ajouta de nouvelles peines ; mais, quand la reine mère prit la régence, les réformateurs respirèrent ; les seigneurs qui les favorisaient étaient précisément ceux du parti de la reine, et les uns et les autres pensèrent qu'elle userait de tolérance, ne fût-ce que pour se montrer reconnaissante. Le retour de Genève de Jean Knox, le plus fougueux partisan de la réforme, fit prendre au zèle de ses amis un plus rapide essor. Cet homme, qui joignait, dit le docteur Lingard, à l'enthousiasme d'un apôtre une grande austérité de conduite et une éloquence rude mais puissante, provoqua la tenue d'une grande assemblée de tous les réformés ; on y rédigea sous son influence un *covenant* (pacte d'alliance), par lequel tous les signataires déclarèrent renoncer à jamais à la communion romaine, et s'en tenir à la *pure doctrine de l'Évangile*, c'est-à-dire à ce que, dans leur déplorable erreur, ils regardaient comme cette doctrine.

Knox, au fond, ne courait pas après la gloire du martyre, il s'en retourna prudemment à Genève: de là il fit pleuvoir les lettres, les avis, les exhortations, les remontrances. Il tâcha surtout de bien inculquer à ses adeptes qu'en matière d'obéissance il fallait distinguer entre les choses civiles et les choses religieuses. S'agissait-il de celles de la première espèce, il fallait obéir au magistrat; s'agissait-il des autres, il ne fallait obeir qu'à Dieu. Ainsi, en dépit des lois et du souverain, on devait extirper l'idolâtrie partout où elle se montre, prêcher l'Évangile, et repousser la force par la force. Ces principes, qui faisaient de *l'insurrection un saint devoir,* trouvèrent beaucoup de partisans, car le nombre de ceux que l'empire des lois gêne est toujours fort grand, et ils produisirent les fruits qu'on devait en attendre. Dans une infinité de villes et de bourgades, les prétendus sectateurs de l'Évangile chassèrent les prêtres, renversèrent les monastères, livrèrent aux flammes les images, les ornements sacerdotaux, et souvent les églises elles-mêmes.

La reine mère voyait avec douleur tous ces désordres, mais elle n'osait pas en punir les auteurs, de crainte que, si la lutte s'engageait entre la réforme et le pouvoir royal, celui-ci ne succombât. Elle avait besoin d'ailleurs de condescendance envers les seigneurs de ce parti, parce que la question du mariage de sa fille était soumise au parlement, et qu'ils y avaient une grande influence. Elle espérait que, sa fille une fois entrée dans la famille royale de France,

le roi lui enverrait des secours de tout genre ; elle se flattait de voir bientôt en Écosse une armée française, conduite peut-être par son frère ; il lui serait facile alors de soumettre les réformateurs et de rendre les Écossais au culte de leurs pères. Le parlement répondit aux vœux de la reine ; non-seulement il approuva l'union de Marie avec le dauphin, mais encore il nomma une députation pour assister à la cérémonie. Ce fut en présence de ces députés qu'après avoir reçu la bénédiction nuptiale, la jeune reine donna à son époux la couronne matrimoniale, et le salua du nom de roi-dauphin (1). Le roi de France voulut à son tour que Marie s'intitulât dauphine de France, reine d'*Angleterre, d'Irlande* et d'Écosse.

Lorsque, après la mort de Marie d'Angleterre (novembre 1558), sa sœur Élisabeth monta sur le trône, elle avait pris le titre de reine d'Angleterre et de *France*. Il y avait là plus que du ridicule, car elle faisait descendre son droit prétendu d'Édouard III ou de Henri V. Mais Édouard était petit-fils, par sa mère Isabelle, de Philippe le Bel ; et néanmoins la

(1) Suivant l'usage d'Écosse, quand la couronne appartenait à une femme et qu'elle prenait un époux, celui-ci n'avait pas d'autre titre que celui de mari de la reine, mais il n'était pas roi. Cependant, si la reine voulait qu'il régnât avec elle, elle le proclamait roi en présence du parlement, et c'était là ce qu'on appelait donner la couronne matrimoniale. Il faut remarquer néanmoins que ce roi ne pouvait pas transmettre sa couronne à des enfants qu'il aurait eus d'une seconde épouse, quoiqu'il eût continué de régner après la mort de la première.

question débattue entre lui et Philippe de Valois fut jugée en faveur de ce dernier, par une application bien ou mal faite de la loi salique (1). Le second avait été couronné, il est vrai, à Paris, mais c'était une faction qui l'avait nommé, et le roi d'une faction n'est pas le roi de l'État. Il n'avait par lui-même aucun droit à la couronne de France : il n'en avait pas davantage du chef de sa femme, fille de Charles VI, et Charles VI, n'eût-il pas été en état de démence, n'avait pas le droit de déshériter son fils et de donner la couronne à un étranger, parce que cet étranger était l'époux de sa fille.

Des négociations pour la paix avaient été entamées avec les ministres de Henri II par les ministres de la

(1) Nous n'avons jamais cru que la loi salique, dans l'origine, s'appliquât à la succession au trône. Cette loi contenait une disposition qui excluait les filles du partage des *terres saliques*, et l'on appelait ainsi les terres prises sur les ennemis et réparties par le chef entre ses leudes. Ces concessions étaient faites sous diverses conditions, dont l'une, la plus essentielle, consistait dans l'obligation de suivre le roi à la guerre. Or c'était là un genre de service que les femmes ne pouvaient rendre ; elles ne pouvaient donc concourir au partage des terres cédées à la charge de ce service ; mais il est évident que la couronne n'était pas, ne pouvait pas être regardée comme une terre salique. Les anciens Bretons, qui, de même que les habitants des rives du Rhin, tels que les tribus franques, avaient tous les mêmes coutumes et les mêmes lois, parce que leur origine était commune, offrent dans leur histoire plusieurs exemples de reines qui marchent à la tête de leurs armées. Lorsque la contestation s'éleva entre Edouard et Philippe de Valois, la cause d'Edouard aurait été gagnée sans Robert d'Artois, qui fit pencher la balance en faveur de Philippe. Il n'en est pas moins vrai que la loi salique fut plusieurs fois appliquée à l'hérédité du trône, et que depuis cette époque elle a été regardée comme loi de l'État.

nouvelle reine d'Angleterre et de France. Henri ne se plaignit pas, mais par représailles il décora sa belle-fille du titre pompeux de reine des trois royaumes. Élisabeth fut intérieurement très-alarmée de ce procédé, elle craignit qu'à l'avenir, et quand une occasion favorable se présenterait, Marie Stuart ne lui disputât la couronne d'Angleterre. Ses inquiétudes étaient d'autant plus fondées, qu'à la communication que ses ambassadeurs avaient donnée au souverain Pontife de son avénement au trône, Paul avait répondu qu'il ne pouvait pas reconnaître le droit héréditaire d'un individu qui n'était pas né en légitime mariage; que la reine d'Écosse était à ses yeux l'héritière la plus proche de Henri VIII; qu'au surplus, si Élisabeth voulait s'en rapporter à son jugement, il aurait pour elle tous les égards qui seraient compatibles avec la justice (1). Élisabeth n'ignorait pas que tous les catholiques, en France surtout, étaient persuadés que le mariage de sa mère, Anne de Boleyn, était nul, et qu'en qualité de fille naturelle elle n'avait pas droit à la succession de son père; le

(1) Elisabeth avait, du vivant de sa sœur, abjuré le protestantisme; elle avait formellement promis avec serment à sa sœur qu'elle maintiendrait la religion catholique. Et quand Marie, peu de jours avant de mourir, l'appela auprès d'elle pour entendre sa profession de foi, elle jura et protesta qu'elle était catholique romaine, et elle le fit avec tant de force et de bonne foi apparente, que le duc de Feria, ambassadeur de Philippe II, se laissa pleinement convaincre par l'hypocrite Elisabeth. « Que Dieu, s'écria-t-elle, ordonne à la terre de s'ouvrir pour m'engloutir toute vivante, si je ne suis bonne catholique romaine. » Elle n'avait pas encore apostasié quand elle annonça au pape son avénement.

titre pris par Marie, d'ordre exprès du roi de France, lui montrait assez que ce prince partageait pleinement l'opinion commune. Henri paraissait même si convaincu du droit de sa belle-fille, qu'il fit frapper des monnaies sur lesquelles se voyaient l'effigie des deux époux, les armes de France et celles de l'Écosse et de l'Angleterre. C'est là peut-être qu'il faut chercher la cause première de cette haine mortelle d'Élisabeth contre Marie, haine que la première sut quelquefois dissimuler, mais qui dévora toujours son perfide cœur, et ne put s'assouvir que dans le sang de sa malheureuse rivale.

Après avoir fait avec la France une paix que l'épuisement des finances rendait nécessaire (février 1559), avoir compris dans le traité l'Écosse et sa jeune souveraine, avoir souffert dans ce même traité l'insertion d'une clause qui réservait tous les droits et prétentions antérieures des parties contractantes, ce qui lui permettait de garder son titre de reine de France, mais permettait aussi à Marie de conserver celui de reine d'Angleterre, Élisabeth, conseillée par son ministre Cécil, qui ne fut pas un grand homme d'État, mais qui, souple, adroit, rusé, peu scrupuleux, fut un excellent ministre d'une reine sans foi religieuse ni politique, Élisabeth se prépara immédiatement à maintenir par tous les moyens ses droits usurpés.

Elle avait d'abord à combattre autour d'elle-même le mécontentement général qu'avait causé le traité de Cateau-Cambrésis, dès que les conditions en

furent connues. Philippe II, en qualité d'allié de l'Angleterre, exigeait la restitution de Calais, mais Henri avait refusé nettement; alors il déclara qu'il ne souscrirait à la paix qu'autant que l'Angleterre se déclarerait satisfaite sans cette condition. Dans le cas contraire, il offrait de soutenir encore la guerre pendant six ans, pourvu qu'Élisabeth s'engageât à ne point faire de paix particulière. Cette proposition embarrassait Cécil; car renoncer à Calais, c'était s'exposer à la haine de la nation anglaise, et pour continuer la guerre on n'avait ni troupes disciplinées, ni argent à l'Échiquier; par-dessus tout, les querelles religieuses causaient le plus grand désordre, et avant de faire la guerre au dehors il fallait rétablir la paix au dedans. Cécil avait recommandé simplement aux ambassadeurs, sans leur donner d'ordre précis, d'obtenir le plus qu'ils pourraient. Il fut donc convenu par les plénipotentiaires que le roi de France rendrait Calais au bout de huit ans, et qu'à défaut d'exécution de cette clause il paierait à Élisabeth la somme de cinq cent mille couronnes. Il était évident que cet article n'avait été inséré que pour sauver l'honneur de la reine et pour fasciner les yeux de la nation anglaise, car il était dit dans l'article suivant que si, dans l'intervalle de ces huit années, il existait un acte quelconque d'hostilité entre les parties contractantes, Élisabeth perdrait tous ses droite à la restitution de Calais. Les Anglais ne se méprirent pas au sens de cette clause, qui laissait le roi de France maître de l'exécution de celle qui précédait; ce

prince, en effet, manquerait-il dans ce long espace de temps d'un prétexte plausible pour se plaindre de l'infraction du traité ; et si le ministre d'Élisabeth ne lui fournissait pas de prétexte, ne saurait-il pas le faire naître à son gré ? Cécil imagina un moyen de calmer, en les caressant, les ressentiments de la populace : pour détourner l'attention publique, il ne trouva rien de mieux que de traduire devant un conseil de guerre l'ex-gouverneur de Calais, lord Wentworth, le commandant du fort et un autre officier, sous l'accusation de trahison. Le premier fut acquitté; les deux autres, après de longues procédures, subirent une condamnation *nominale*, car la sentence que le conseil rendit contre eux ne reçut jamais d'execution; mais Cécil avait atteint le but auquel il visait, et la reine au fond ne fut pas mécontente du traité, puisqu'elle y gagnait d'avoir été traitée comme reine d'Angleterre par celui qui était le mieux en mesure de lui contester ce titre.

Pour achever d'étouffer le mécontentement, la reine et son ministre se déterminèrent à rétablir la religion protestante en Angleterre, et à favoriser secrètement le progrès de la réforme en Ecosse. On dit qu'Élisabeth hésita quelques jours, quelques heures, un instant peut-être, car il est plus que probable qu'au fond du cœur elle n'était ni protestante ni catholique, et qu'elle avait alors pour tous les cultes la même indifférence. Cependant les catholiques, trompés complétement par ses démonstrations extérieures, ne s'imaginaient pas qu'elle n'était

qu'hypocrite, ils croyaient qu'elle agissait par conviction. Les protestants la jugeaient un peu mieux : ils pensaient qu'elle feignait des sentiments qu'elle n'avait pas, et, bien qu'ils la plaignissent d'avoir eu recours à ce moyen peu délicat, ils espéraient que, portée au pouvoir, elle rendrait à l'Angleterre le culte réformé. Ils pensaient qu'au moment où le pape refusait de la reconnaître à cause de sa naissance, au moment où les catholiques, en Angleterre et ailleurs, voyaient dans la reine d'Écosse l'héritière catholique de l'Angleterre, elle se hâterait d'abjurer une religion qui la répudiait comme illégitime, pour embrasser des doctrines amies qui la soutiendraient sur le trône. Jusque-là Élisabeth avait laissé les deux partis dans l'incertitude ; car si d'un côté elle continuait d'assister à la messe, si elle célébrait les obsèques de sa sœur dans les formes du rit catholique, si elle ordonnait dans la même forme un service funèbre pour le repos de l'âme de Charles-Quint, d'un autre côté elle rappelait de l'exil les réformés, elle rendait la liberté à ceux qui étaient emprisonnés pour fait de religion, elle faisait défendre à l'évêque de Carlisle, qui se préparait à dire la messe dans la chapelle royale, d'élever la sainte hostie en sa présence.

Ces actes équivoques, ces mesures ambiguës ne trompaient guère que les esprits superficiels qui ne prenaient pas la peine de réfléchir ; mais bientôt il ne fut pas possible de se faire illusion, et le parlement s'occupa de la question religieuse de manière

à lever tous les doutes ; malgré l'opposition des membres catholiques du parlement, malgré la résistance motivée du clergé, les deux chambres passèrent un bill contenant le rétablissement des actes de Henri VIII et d'Édouard VI, avec déclaration que le livre commun de prières serait uniquement et exclusivement employé dans toutes les églises, sauf quelques légers amendements ; que toute autorité spirituelle *d'évêques étrangers* cesserait dans le royaume ; que le droit de punir ou de réprimer les erreurs, le schisme, les hérésies, demeurait annexé à la couronne, avec pouvoir de déléguer ce droit en tout ou en partie. Les peines d'emprisonnement, de réclusion perpétuelle, de mort même, se trouvent prodiguées dans ce bill ; et par malheur elles ne furent que trop souvent appliquées sous le règne d'Élisabeth.

C'était beaucoup pour Élisabeth que d'avoir rétabli l'empire de la réforme en Angleterre ; mais, pour la venger pleinement de Henri II et de l'innocente Marie, il fallait troubler l'Écosse, et, nonobstant la paix conclue et le pacte juré sur l'Evangile d'en garder toutes les conditions, prêter main-forte aux réformés pour qu'ils obtinssent la prééminence. La reine mère, comptant sur les secours de la France, avait commencé d'agir contre les réformateurs, et ceux-ci avaient tenté d'opposer la force à la force suivant les doctrines de leur patriarche Jean Knox ; il est douteux qu'ils eussent réussi sans le secours d'Élisabeth et sans quelques circonstances

qui les favorisèrent. La réforme avait gagné, il est vrai, beaucoup de prosélytes parmi les membres de la noblesse; mais il faut bien se garder de croire, avec les écrivains protestants, ou, pour mieux dire, comme ces écrivains le disent, car ils ne le croient pas, que ces nouveaux adeptes formassent la partie la *plus éclairée* de la nation, et qu'ils ne se décidassent que parce que la religion réformée était une *religion sage, amie d'une sage liberté*.

Ces hommes éclairés qui adoptaient une religion sage, c'étaient ces mêmes nobles qui, de même que leurs aïeux, avaient lutté constamment contre le pouvoir souverain; c'étaient ces fauteurs éternels de despotisme féodal qui voulaient se mettre au-dessus de toutes les lois, et que tout frein politique, moral et religieux, gênait et fatiguait; c'étaient ces cadets de famille, ces enfants naturels que la faveur avait pourvus de bénéfices ecclésiastiques, quoiqu'ils fussent les plus ignorants de tous les hommes, et qui, en se jetant dans le mouvement, songeaient à gagner d'un côté ce qu'ils allaient perdre de l'autre; c'étaient enfin de jeunes ou même de vieux débauchés, livrés à toutes les passions, abandonnant sans peine une religion sévère qui prêchait la véritable réforme, pour une religion large et commode qui les débarrassait d'un seul coup de tout ce qui leur déplaisait dans la première.

Du nombre de ces vertueux néophytes, était un fils naturel de Jacques V, appelé d'abord lord Stuart, prieur de Saint-André et destiné à l'Eglise, connu

plus tard sous le nom de comte de Murray, qui, tout comblé des bienfaits de sa sœur, la généreuse Marie, devint son persécuteur, son dénonciateur, presque son assassin. Ce lord Stuart était un des chefs les plus influents de la *Congrégation*; on désignait par ce nom la réunion de toutes les sommités du parti protestant. Les réformateurs avaient pensé depuis longtemps que l'union de Marie avec l'héritier présomptif de la couronne de France, allait attribuer beaucoup d'avantages aux catholiques; et comme ils donnaient leur consentement à cette alliance, voulant mettre d'accord la concession qu'ils voulaient faire avec leurs principes religieux, ils s'étaient engagés par un covenant, antérieurement à l'ouverture de la session parlementaire, « à servir jusqu'à la mort la cause de leur divin maître (ils s'étaient donné le nom de *Congrégation du Seigneur*), à soutenir et à défendre les ministres de l'Évangile, à se défendre aussi réciproquement, à abandonner la Congrégation de Satan (c'était l'Église catholique), et à poursuivre de toutes leurs forces cette même Église, ses actes abominables et ses pratiques d'idolâtrie. » On a de la peine à concevoir comment les *hommes les plus éclairés de leur temps*, les plus sages, les plus vertueux, à ce que disent les protestants, ont pu pousser le délire, en supposant même que l'Église catholique leur aurait présenté quelques abus, au point de déclarer abominable et satanique la religion qui avait instruit et civilisé le monde, qui avait renversé les autels du paganisme, dont la morale si

pure ne tend qu'au bonheur des hommes ; la religion dans laquelle leurs pères et leurs aïeux étaient morts, dans laquelle ils étaient nés eux-mêmes, et de laquelle ils ne s'écartaient (ils en auraient convenu avec de la bonne foi) que parce qu'ils avaient négligé ses préceptes. Les comtes d'Argyle, de Morton et Glencairn étaient à la tête des congréganistes.

Quand les catholiques eurent connaissance du covenant, ils le regardèrent comme une déclaration de guerre ; un apostat nommé Walter Milne, prédicateur fougueux de la réforme, coupable de discours séditieux, fut mis au pilori. Les réformateurs poussèrent des cris de rage ; la régente aurait voulu calmer les esprits, et ses efforts furent infructueux. L'archevêque de Saint-André convoqua un concile national. Ce concile publia une profession de foi pour expliquer des doctrines mal interprétées par les réformés. Les lords de la congrégation ne se tinrent pas pour vaincus, et ils établirent à Perth le siége de la religion nouvelle. La régente ordonna aux prédicateurs protestants de comparaître à Stirling pour se défendre sur cette infraction de la loi. Knox arriva de Genève avant le jour marqué pour la comparution. et probablement il empêcha les cités de se rendre à Stirling. Le jour venu (c'était le 10 mai 1559), les prédicateurs ne s'étant point présentés furent condamnés par contumace. A cette nouvelle, Knox monte en chaire, vomit le sarcasme et l'injure, invite, pousse la populace à la révolte, et la populace docile dépouille l'église de ses orne-

ments, démolit le magnifique édifice de la Chartreuse, détruit plusieurs autres couvents, et livre aux flammes tout ce qui a pu servir au culte catholique.

Les réformateurs éclairés, disent encore aujourd'hui les écrivains écossais, blâmaient ces excès, « quoique le peuple eût quelque raison de s'y livrer ;» car les catholiques, très-ignorants sans doute, avaient le tort infini de regarder les églises, la maison du Seigneur, comme des édifices sacrés, vénérables par eux-mêmes, qu'il fallait embellir de tout ce que la nature offrait de plus riche et de plus magnifique. Ils croyaient que, si les puissants de la terre ornent leurs palais d'argent, d'or et de pierres précieuses, il était bien juste que le temple où réside le Dieu vivant eût sa part de ces richesses. Aux yeux des réformés, qui avaient reçu du Ciel toute l'instruction, toute la raison, toute la sagesse, les églises n'étaient pas autre chose que des monceaux de pierres, de terre ou de bois, qui, dès que le service divin était terminé, n'avaient aucun titre pour être vénérés, de sorte que probablement, selon eux, une église, après le service, pouvait devenir un lieu de réunion, un cabaret, une salle de danse ou peut-être pire. Une conséquence très-juste de ces étranges principes, c'était qu'il fallait détruire ou tout au moins dépouiller complétement les églises catholiques.

Eh bien ! cette misérable doctrine avec laquelle on échauffait et l'on égarait la populace, ne servait qu'à pallier le véritable motif des réformateurs, qui ten-

daient à détruire le catholicisme en privant les catholiques de leurs ministres. *Abattons les nids,* disait Jean Knox, le grand maître de la réforme écossaise, *les corbeaux s'envoleront.*

La régente, accompagnée du comte d'Arran, duc de Châtellerault, et du comte de Huntley, s'avança du côté de Perth; par malheur elle avait peu de troupes et ne comptait guère sur d'Arran, dont elle connaissait l'humeur versatile. Au lieu de combattre on négocia, mais dans toutes les négociations l'avantage était toujours du côté des congréganistes. Leurs succès furent même si rapides et si décisifs, qu'en peu de jours plusieurs villes, la capitale comprise, reçurent les insurgés. Cependant Henri fit passer à la reine un corps d'élite de troupes françaises; celles des congréganistes se dispersèrent peu à peu; des seigneurs royalistes se rendirent sous la bannière royale, et Marie rentra dans Édimbourg. Ce fut alors que le ministère anglais, ou, pour mieux dire, Cécil qui le dirigeait, jugea le moment venu d'exécuter le plan qu'il avait formé de soutenir la révolte des réformés. Si les réformés triomphaient de l'autorité royale, Élisabeth forcerait aisément la reine d'Écosse à renoncer à ses prétentions; l'influence des Français dans ce pays serait anéantie, la réforme s'établirait dans tout le royaume, et, de la tête de Marie, la couronne passerait très-probablement sur celle de l'héritier de la branche protestante de la maison de Stuart (1).

(1) Le comte d'Arran, duc de Châtellerault, de la famille Hamilton, était le plus proche héritier légitime de Jacques V. Lord James

Les vues de Cécil ne s'arrêtaient pas là. Il espérait que le nouveau souverain épouserait Élisabeth, ce qui réunirait les deux sceptres dans la même main. Il paraît même que ce plan de Cécil avait été communiqué aux réformateurs écossais et aux lords congréganistes, et qu'il avait été pleinement adopté. Élisabeth elle-même, dans ses instructions à lord Shrewsbury, dit formellement qu'il y avait eu un projet de ravir la couronne à Marie, mais qu'elle s'y était opposée.

Le plan de Cécil avait été goûté par la congrégation; mais cela ne suffisait pas; des promesses de secours ne pouvaient pas être opposées aux secours réels que la régente avait tirés et qu'elle comptait encore tirer de la France, où des armements considérables avaient lieu sur toute la côte. A la vérité, Henri II venait de mourir prématurément (juillet 1559) d'une blessure qu'il avait reçue dans un tournoi; mais les réformés n'y gagnaient rien; l'époux de Marie venait de monter sur le trône, et c'étaient les princes de Lorraine qui disposaient au nom du jeune roi des forces de la France. Knox insista auprès de Cécil; il représenta que si les réformés ne recevaient pas de puissants secours d'Élisabeth, ils seraient contraints de faire la paix à tout prix avec

Stuart était son fils naturel, mais Cécil préférait d'Arran; toutefois il se serait rabattu sur lord James, si d'Arran ne s'était donné ou n'avait voulu se donner aucun mouvement pour réussir. Il paraît, du reste, que d'Arran voulait bien se laisser couronner par la révolte, puisque Henri, fort peu de temps avant sa mort, avait donné l'ordre formel de l'arrêter et de le mettre en jugement.

la reine. Cécil, alarmé, communiqua les lettres de Knox à sa maîtresse, qu'à sa grande surprise il trouva très-indécise. Élisabeth haïssait Knox de toutes ses forces. Knox, tant à Francfort qu'à Genève, s'était déclaré hautement contre la liturgie anglicane, et de plus il avait soutenu dans divers ouvrages que les femmes étaient incapables de régner; il n'en fallait pas tant pour exciter contre lui l'animosité de cette princesse, qui ne tenait pas moins à la liturgie de son père qu'à sa propre capacité pour porter la couronne. D'ailleurs elle regardait comme indigne d'un souverain de fomenter la révolte parmi les sujets d'une puissance voisine et alliée; elle se souvenait de plus du serment qu'elle avait prêté de conserver la paix avec la reine d'Écosse, et même de refuser un asile aux révoltés écossais, à plus forte raison de leur fournir des secours.

Le sophiste Cécil triompha aisément du scrupule de sa maîtresse. La reine d'Angleterre avait, selon lui, plus de droit à la suzeraineté de l'Écosse, que Marie Stuart ne pouvait en avoir à la souveraineté de l'Angleterre. Cela posé, il ne s'agissait pas d'intervenir entre des sujets et leur prince, mais entre un grand vassal et ses sous-vassaux. Le devoir du suzerain était de protéger les seconds contre la tyrannie du premier. Et comme ces raisonnements ne faisaient pas une assez forte impression sur l'esprit de la reine, Cécil mit en jeu ses craintes et sa jalousie. Il montra le roi et la reine de France et d'Écosse comme des ennemis déclarés qui la traitaient d'enfant naturel, et qui ne lui laisseraient pas un

moment de repos tant que l'Écosse leur appartiendrait. Cette dernière et toute-puissante considération arracha son consentement à la reine; Cécil fit le reste.

Trois commissaires furent nommés pour aller rétablir l'ordre aux frontières; on sent que ce n'était là qu'un prétexte. Le comte de Northumberland, catholique et jacobite, fut nommé conjointement avec sir James Sadler et sir James Croft, mais ces derniers seuls furent mis dans le secret; leurs instructions particulières les autorisaient à exciter les Écossais réformés à reprendre les hostilités, à leur fournir de l'argent et à leur promettre tout ce qu'il serait possible de leur accorder sans violer ouvertement la trêve. Enfin il fallait engager les rebelles, si la chose était possible, à déposer Marie et à couronner le chef de la maison des Hamilton. Ce chef, il est vrai, c'était le duc de Châtellerault; il paraissait maintenant dévoué à la cause du roi et de la reine; mais on connaissait assez son ambition, sa faiblesse et sa versatilité, pour pouvoir compter sur sa défection quand cette défection aurait pour prix une couronne. On s'était d'ailleurs assuré du comte actuel d'Arran, fils de Châtellerault. D'Arran était à Paris, colonel de la garde écossaise. Prévenu par l'ambassadeur d'Angleterre Throckmorton, qui ne remplit pas en ce moment une mission très-honorable, d'Arran se sauva furtivement et gagna Genève, d'où il écrivit à Élisabeth une lettre pleine d'expressions de reconnaissance. Élisabeth se mon-

tra d'abord fort mécontente. « En vérité, dit-elle, je trouve bien étrange que le comte d'Arran me rende grâces pour de prétendues offres que je lui ai faites. Je ne sais ce que cela signifie, et je suis bien trompée ou je ne lui ai jamais donné l'occasion de m'écrire ainsi. » Il paraît qu'Élisabeth n'avait pas reçu de son ministre la confidence entière de ses projets ultérieurs, et que l'offre dont parlait d'Arran était celle de la main d'Élisabeth elle-même, en cas de succès. Quoi qu'il en soit, le comte arriva de Genève incognito, obtint de la reine une entrevue secrète, eut avec Cécil plusieurs conférences, partit pour l'Écosse, et grâce à l'intervention de Sadler et de Croft, gagna le château d'Hamilton, appartenant à son père.

Cependant les commissaires n'étaient pas restés inactifs, et les lords de la congrégation ne demandaient pas mieux que de se *faire convaincre* que leur cause était juste. Cette tâche facile, Sadler et Croft l'entreprirent; cette cause, en effet, n'était-elle pas éminemment chrétienne et patriotique? Il s'agissait *d'extirper l'idolâtrie* et de *délivrer le pays de tout gouvernement étranger*. C'étaient là, sans doute, deux choses bien méritoires aux yeux des congréganistes, et ils étaient tout disposés à se procurer la double gloire de détruire le culte catholique et de faire tomber leur reine du trône. Mais les commissaires anglais insistèrent: il ne fallait pas attendre, dirent-ils, que la régente eût acquis la supériorité par le secours du duc de Guise. Ils firent plus,

ils semèrent adroitement le bruit que le cabinet français avait arrêté que l'Écosse serait à l'avenir considérée comme une province de France, ce qui fit beaucoup d'impression sur la multitude. Plusieurs lords, même parmi les catholiques, y ajoutèrent foi. Châtellerault promit de rester neutre, mais les lords trompés jurèrent de défendre, au péril de leur vie, l'indépendance du pays.

La révolte eut toujours la même tactique : montrer par des raisonnements plus ou moins captieux qu'elle a eu raison de s'armer contre l'autorité légitime. Tout rebelle veut avoir un motif quand il se révolte ; il n'a tort que lorsqu'il succombe. Les réformés d'Écosse se plaignirent donc; ils prétendirent pour motiver leur criminelle agression, que la régente avait doublement violé la capitulation d'Édimbourg: en faisant dire la messe dans sa chapelle d'Holyrood, en recevant des renforts de la France. D'Arran, qui jusque-là s'était tenu caché, se montra tout à coup aux congréganistes, et, comme on avait fait circuler la nouvelle que la main d'Élisabeth lui était destinée, on le reçut avec des honneurs extraordinaires. Deux mille livres sterling distribuées à propos rendirent les lords très-accommodants.

De son côté la régente se montra toute prête à tenir tête à l'orage. Elle offrit la paix avec la pleine et entière liberté de conscience, mais en même temps elle annonça qu'elle défendrait les droits de sa fille par tous les moyens. Ses offres furent rejetées;

Châtellerault se joignit ouvertement à la congrégation, et, vivement poussés par les commissaires anglais, ainsi que par l'enthousiaste Knox, les insurgés entrèrent en campagne et s'avancèrent vers Édimbourg. La régente avait fait fortifier la ville et le port de Leith, elle s'y retira avec ses défenseurs; de sorte que les rebelles entrèrent sans opposition dans la capitale, où ils formèrent aussitôt deux conseils, l'un présidé par Châtellerault pour l'expédition des affaires étrangères, l'autre présidé par Knox pour tout ce qui concernait les affaires spirituellles.

Le premier conseil proposa pour question s'il ne convenait pas d'ôter à la régente toute son autorité; le second, allant plus loin, soutint que la mesure était légale et nécessaire. En conséquence on fit publier à son de trompe dans Édimbourg que les pouvoirs de la régente avaient cessé, et que la régente elle-même ainsi que tous ses conseillers et partisans étaient ennemis du pays. La régente avait encore pour elle le lord chancelier comte de Huntley, le comte maréchal et le comte Bothwell, ainsi que la plupart des évêques; mais ses forces militaires ne consistaient qu'en deux ou trois mille vieux soldats écossais ou français; cette petite troupe, il est vrai, parfaitement disciplinée et depuis longtemps aguerrie, était bien capable de repousser les attaques des dix mille soldats de la congrégation. Un premier assaut, dirigé contre la ville de Leith, échoua complétement, et les insurgés perdirent du monde.

Les deux vils agents de Cécil, Sadler et Croft, car on ne peut leur donner le nom de commissaires, s'écrièrent : « Bon! bon! le sang a coulé, il coulera longtemps encore!» Mais Knox et Cécil ne partagèrent pas cette confiance. Le premier demanda instamment qu'on lui envoyât deux mille hommes de troupes anglaises, et, prévenant l'objection qu'on pourrait lui faire, il ajoutait que ces deux mille hommes viendraient comme volontaires contre la volonté présumée de la reine; qu'on pourrait même lancer contre eux une mise hors la loi. Cécil, en fait de perfidie, ne paraissait pas homme à reculer devant une proposition quelle qu'elle fût : il recula pourtant devant celle de Knox; il n'osa pousser aussi loin la duplicité, ou, pour mieux dire, il craignit que la reine ne résistât à cette mesure, et que sa faveur n'en souffrît. Il savait que sa maîtresse, *plus qu'un homme aujourd'hui, était le lendemain moins qu'une femme* (1).

Au fond, si Élisabeth était jalouse de la reine d'Écosse, elle l'était aussi de sa propre réputation ; elle désirait du fond du cœur abattre la puissance de sa rivale, mais elle ne voulait pas à la face de l'univers passer pour complice ou protectrice de la révolte. Elle s'était jusque-là prêtée aux desseins de son déloyal ministre ; mais combien n'avait-il pas fallu d'adresse, de sourdes manœuvres, de subterfuges,

(1) C'était l'expression dont il se servait lui-même pour la caractériser : *If to-lay she wos more than man, would to-morrow be less than woman.*

de raisonnements pour obtenir son consentement! Élisabeth, d'ailleurs, sentait bien que favoriser la révolte d'un peuple contre son souverain, ce n'est pas le rôle qui convient à un autre souverain. La reine d'Angleterre, à qui l'on contestait sa légitimité, devait-elle apprendre aux Anglais, en mettant l'exemple des Écossais sous leurs yeux, comment un peuple mutiné peut abuser de sa force, renverser un trône, en élever un second sur les débris du premier, et pour arriver à ce point, passer par toutes les phases du désordre, de l'immoralité et de l'anarchie ?

L'un des plus utiles auxiliaires de Cécil était Trockmorton, ambassadeur de France, indigne de ce titre par sa conduite qui était une violation permanente du droit des gens. Il faisait passer à Cécil, qui les montrait à la reine, des rapports apocryphes, contraires même à la vérité, toujours exagérés ; et par là il entretenait dans ce cœur irrésolu les craintes qui le tourmentaient. Il demanda un congé temporaire, sous prétexte de la maladie de sa femme, réellement pour pouvoir dire à la reine : *Que le roi de France voulait en finir avec l'Écosse, afin d'en finir ensuite avec l'Angleterre.* Élisabeth, effrayée, autorisa Cécil à donner aux congréganistes des secours d'argent ; mais de fâcheuses nouvelles arrivèrent d'Écosse. Les insurgés avaient attaqué la garnison de Leith, et ils avaient été reçus de manière à leur ôter le désir de revenir à la charge. Ils furent même si épouvantés, que, quoique les royalistes

fussent rentrés à Leith, ils se débandèrent et se mirent à fuir l'espace de trente milles, sans s'arrêter. Ils ne prirent de repos qu'en arrivant à Stirling. Là Knox leur reprocha si vivement leur lâcheté, qu'il les fit rougir d'avoir fui. Leur courage surtout se réveilla lorsqu'ils reçurent la promesse formelle qu'on allait leur envoyer de l'argent pour payer les troupes, des officiers pour les discipliner, et une flotte pour intercepter les communications entre Leith et la France.

En retour de ces promesses, qui ne tardèrent pas à s'accomplir, Cécil demanda aux insurgés d'envoyer à Londres une personne accréditée apportant une pétition pour demander des secours, afin que la reine eût un prétexte à donner si on lui reprochait d'être intervenue. Les insurgés députèrent Maitland, habile diplomate, qui, après avoir été secrétaire de la régente, s'était réuni aux congréganistes, et, pour obtenir tout de suite leur confiance, avait livré à ses nouveaux amis tous les secrets de son ancienne maîtresse. Il présenta à Élisabeth une pétition que Cécil avait faite, qu'elle-même avait approuvée, que Sadler lui avait remise comme en étant l'auteur, et dans laquelle on faisait parler les Écossais de la manière la plus capable de tromper la diplomatie étrangère, et de cacher la part que l'Angleterre avait prise dans ces manœuvres. Cette pétition était rédigée avec tant d'art, que Maitland convint qu'elle valait mieux que celle qu'il avait faite.

L'ambassadeur de France à Londres, M. de Noailles, eut quelque vent de ce qui se passait, ou du moins il

conçut des soupçons en apprenant que Maitland s'était rendu secrètement chez Trockmorton ; il demanda des explications au sujet des armements qui se faisaient sur la Tamise et dans les comtés du nord. La perfide Elisabeth l'assura personnellement de son intention formelle d'observer strictement le traité de Cateau-Cambrésis, et, comme Noailles ne paraissait pas bien convaincu, elle ajouta : « Que la malédiction du ciel tombe sur la tête de celui qui, le premier, violera le traité ! » Élisabeth ne se croyait pas plus liée par cette imprécation terrible que si elle avait juré par le Styx ou par les trois Parques. Noailles, qui la connaissait, ne prit point le change, et donna sur-le-champ avis de ce qui se passait à la régente et au roi de France.

Les congréganistes, comptant sur les promesses de Cécil, indiquèrent Stirling pour la tenue d'une assemblée générale ; mais un détachement de la garnison de Leith s'empara par un coup de main du château avant que les congréganistes y arrivassent. De Stirling, les royalistes se mirent à la poursuite du comte d'Arran et de lord James. Arrivés au promontoire de Kingcraig, d'où l'on découvrait une grande étendue de mer, ils aperçurent une flotte faisant voile vers la côte, et ils ne tardèrent pas à voir déployer la bannière d'Angleterre. Les royalistes furent obligés de se retirer ; mais ils le firent en si bon ordre, que les congréganistes n'osèrent pas tenter de troubler leur retraite, qui dura six jours entiers. Ce qui surtout avait déterminé les royalistes, ce fut

de voir l'artillerie de la flotte se diriger contre eux.

Élisabeth eut l'étrange impudeur, non pas de nier cet acte d'hostilité, mais de soutenir que la flotte n'avait pas eu d'autre mission que celle d'approvisionner la place de Berwich; que la violence des vents avait poussé ses vaisseaux dans le détroit, et que le commandant français des batteries de Leith, de Bruntisland et d'Inchkeith, prenant sans doute les Anglais pour des ennemis, avait fait feu de ses pièces, ce qui avait obligé les Anglais à user de représailles. Cette fable grossière, bien qu'attestée diplomatiquement, ne trouva guère que des incrédules même en Angleterre. Quant à M. de Noailles, il se plaignit hautement, traita de fausseté insigne les allégations contenues dans la note qu'on lui avait remise, et exigea que l'amiral Winter fût traduit devant une commission d'enquête. La commission fut nommée et l'affaire y fut étouffée, sans que la cour de France pût s'en plaindre; l'odieux Cécil savait bien que cette cour aurait assez de peine à se tirer, en France même, des embarras qu'il lui suscitait.

Aussitôt après la mort de Henri II, le ministre d'Élisabeth entreprit d'y exciter les mêmes orages qu'il avait amoncelés sur l'Écosse, en armant les princes du sang et les calvinistes contre leur nouveau souverain. Le traître Trockmorton, qui aurait mérité de finir du supplice des conspirateurs, eut une entrevue avec le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, frère du prince de Condé. Il lui parla de l'intérêt qu'Élisabeth lui portait et du danger que

courait la religion réformée sous l'administration des Guise ; il laissa entrevoir comme possible sa mise en possession du royaume de Navarre. Antoine, prince indécis et peu capable de se mettre à la tête d'un parti, ne fit que des réponses évasives ; tout ce qui résulta des intrigues de Trockmorton, ce fut l'association qui eut lieu entre le roi de Navarre, Condé, l'amiral de Coligny, Dandelot et le cardinal de Châtillon, ces trois derniers, neveux du connétable de Montmorency.

Mais, lorsque Trockmorton partit pour Londres, comme nous l'avons vu, il emmena le chef apparent de la conspiration qui se tramait contre le duc de Guise, le misérable La Renaudie, gentilhomme sans fortune, qui n'hésita pas à exposer sa vie dans une carrière qui ne pouvait le conduire qu'au supplice s'il était vaincu, à gagner un vil salaire s'il réussissait, dans tous les cas à l'infamie, seul prix digne des conspirateurs, des assassins et des traîtres. Croira-t-on qu'Élisabeth ne dédaigna pas de voir La Renaudie, de lui dire qu'elle faisait des vœux pour le succès de son entreprise, de lui promettre du secours (1)?

Quelle était donc cette entreprise à laquelle Élisabeth s'associait si noblement ? il s'agissait d'attaquer la cour à l'improviste, de s'emparer des personnes du roi et de la reine (Marie Stuart était la proie qu'É-

(1) Ce La Renaudie était du Périgord ; il avait été poursuivi pour crime de faux, et avait longtemps cherché un asile hors du royaume ; il y rentra pour conspirer.

lisabeth convoitait), et de placer le gouvernement entre les mains du prince de Condé, après avoir assassiné le cardinal de Lorraine et le duc de Guise. C'était à cette même époque que la reine d'Angleterre envoyait l'ordre au duc de Norfolk, qu'elle avait d'abord chargé de la mission dérisoire d'informer sur l'agression de l'amiral Winter, de conclure définitivement un traité avec la congrégation. L'ambassadeur français s'y opposa de tout son pouvoir; il alla jusqu'à offrir de retirer d'Écosse la majeure partie des troupes françaises, et de remettre aux soins d'Élisabeth elle-même le jugement de la contestation existante entre les réformés et leur souveraine; Élisabeth n'avait garde d'accepter un pareil arbitrage, dont le résultat aurait dû être tout opposé à ses projets ultérieurs, et le traité fut conclu par Norfolk. Il fut convenu qu'une armée anglaise resterait en Écosse tant que les Français n'en auraient pas été expulsés; que les Écossais ne souffriraient jamais la réunion de leur couronne à celle de France; qu'ils fourniraient à Élisabeth un secours de quatre mille hommes en cas d'invasion, et qu'ils lui donneraient des otages pour sûreté de leurs engagements.

Cependant le ministre anglais ne perdait pas la France de vue, et il faisait d'autant plus d'efforts pour aider les réformés à renverser les Guise, qu'il craignait que les Guise, s'ils triomphaient, ne jetassent une armée en Écosse; car les deux Guise avaient été proclamés seuls ministres par François II, et il avait tout lieu de croire qu'ils ne souffri-

[ét]aient pas que le royaume de leur nièce tombât dans [l]es mains de sa jalouse rivale. L'entreprise n'était [p]as facile : les Guise avaient, outre les qualités qui [p]laisent à la multitude, celles qui domptent les re[b]elles, le courage et le talent. Le duc, modeste, [g]énéreux, passionné pour la gloire, discret, pré[v]oyant, le plus brave soldat, le plus habile capitaine, [d]ominait par-dessus tous ses contemporains de [t]oute la hauteur que le mérite et la science ont sur [l]'aveugle routine. Le cardinal, doué d'une grande [p]énétration, avait des connaissances très-étendues [e]n théologie, en politique, en administration et en [f]inances ; il n'avait pas moins d'éloquence que Knox, [i]l avait de plus que lui une conversation pleine de charmes et des manières séduisantes. A tout prendre, il aurait été difficile de faire un meilleur choix pour avoir un ministre et un général également dignes de la confiance royale.

Les Guise se présentaient donc comme deux inébranlables colosses, autour desquels s'étaient groupés le clergé, les nobles et le peuple; le premier, par zèle pour la religion, que d'impies novateurs attaquaient dans son essence ; les seconds, parce que, ruinés par les guerres des règnes précédents, ils avaient besoin de rétablir leur fortune; le troisième, parce qu'il n'aspirait qu'à être déchargé des subsides qui l'accablaient et qui devaient être naturellement maintenus, sinon augmentés, tant que la guerre durerait. Les perturbateurs n'étaient pas néanmoins découragés ; ils agitaient sourdement toutes les clas-

ses, cherchant partout des partisans, c'est-à-dire des ennemis du trône. Le cardinal, informé des plans des conjurés, avait bien réussi à éloigner le roi de Navarre en lui proposant de conduire en Espagne la princesse Élisabeth de France, promise par le traité de Cateau-Cambrésis à Philippe II et non à son fils don Carlos, comme on s'est plu à le dire, à le répéter, afin de charger la mémoire de Philippe d'un nouvel attentat, mais le prince de Condé et les neveux de Montmorency restaient; de plus, les réformés avaient dans le parlement un parti assez nombreux, et ils tenaient encore des assassins à leurs gages. Le parlement, entraîné par l'éloquence factieuse de quelques-uns de ses membres, jaloux d'ailleurs de maintenir le droit qu'il avait usurpé d'intervenir dans l'administration du royaume, servait, sans le savoir, la cause de la réforme par des remontrances; les réformés voulaient employer des moyens plus expéditifs.

Ceux-ci avaient chargé le capitaine Mazères, brave, mais fanatique, de poignarder le duc de Guise. Ses démarches ayant paru suspectes, il fut arrêté et conduit devant le duc, qui, le voyant armé d'une très-longue épée, se montra fort surpris qu'un homme, qui avait fait preuve à la guerre de talent et d'adresse, eût choisi une épée que sa longueur devait rendre très-incommode à manier. « Monseigneur, lui dit le capitaine, cette remarque, je l'avais déjà faite, et cela plus d'une fois; mais, pour en parler au vrai, quand je considérais votre brave vaillance

furieuse présence, je perdais le courage de vous taquer de près, et, pour ce, je me résolus d'avoir faire à vous de loin; que si, au lieu de cette épée, eusse pu apporter une pique, je l'eusse fait, tant mage de votre personne me paraissait terrible et rmidable. » Cette singulière harangue ne déplut s au duc de Guise. qui, naturellement magnanme, pardonna au capitaine (1).

La tentative du parlement contre la puissance des uise fut un peu moins sérieuse, et elle se dénoua une manière assez plaisante. Ce respectable corps vait arrêté qu'il adresserait au roi d'humbles remontrances au sujet du pouvoir exorbitant du duc e Guise et du cardinal de Lorraine; et pour donner

(1) Il était dans la destinée de Guise de périr de la main d'un assasn. On sait qu'il fut tué le 18 février 1563 par le calviniste Poltrot e Meré, tandis qu'il faisait le siége d'Orléans. Déjà l'année précéente, au siége de Rouen, on avait arrêté un noble angevin qui vait médité de lui donner la mort. La reine mère, Catherine de Méicis, informée des desseins de cet homme, en avait averti secrètelent le duc. Celui-ci le fit amener en sa présence, et lui reprocha on intention criminelle, en lui demandant pourquoi il en voulait à a vie. L'Angevin, confondu, se jeta aux pieds du prince lorrain et mplora sa miséricorde; il confessa qu'on lui avait fait entendre qu'en e tuant il aurait délivré sa religion de son plus dangereux ennemi. Eh bien! lui répondit Guise, comparez ma religion à la vôtre. La « vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, la mienne me com« mande de vous pardonner. »

Ce sont ces mêmes paroles qu'on trouve paraphrasées dans ces beaux vers d'Alzire, que Guzman adresse à son meurtrier Zamore.

Des dieux que nous servons connais la différence :
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance;
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

plus de poids à ces remontrances, on avait décid que le parlement entier, son président en tête, irai les présenter au souverain. François, qui était comme on le sait, élève du fameux Amyot, alor abbé de Bellozane et plus tard évêque d'Auxerre aimait beaucoup la poésie latine, et Marie Stuar partageait ses goûts. Au moment où le parlemen demandait à se faire annoncer, les deux jeune époux lisaient ensemble les Bucoliques de Virgile. L cardinal, qui savait d'avance l'heure et l'objet d cette visite, et qui voulait y être présent pour qu'ell ne tournât pas contre ses intérêts, avait eu soin d se trouver dans l'appartement du roi. Celui-ci, e jetant les yeux vers la galerie, aperçut les longue robes noires des magistrats : « Mon oncle, s'écria t-il en s'adressant au cardinal, qu'est-ce donc qu tout ce monde-là? — Ce que c'est? répliqua le cardi nal, *Pecus omne magistri;* double allusion au pas sage des Bucoliques que le roi avait sous les yeux e au nom du premier président, qui s'appelait *L Maistre.* — Eh! que vient-il faire ici avec tout so bétail? dit alors la reine, en suivant l'allusion. — Vraiment, Madame, reprit le cardinal, il vient pou prouver au roi que je ne suis qu'une bête et mon frèr aussi. » On sent comment les remontrances duren être accueillies : le roi se contenta de répondre qu'i était très-satisfait des services de ses deux oncles.

Cependant la conjuration avançait toujours, et l 15 mars était fixé pour l'exécution. La cour était Blois ; les Guise y avaient amené le roi pour passe

belle saison ; les conjurés s'y étaient donné rendez-ous. On se flattait de surprendre les Guise, qui pa-aissaient ne rien soupçonner ; toutefois ils avaient bservé quelque mouvement extraordinaire, et des lées vagues de conspiration les avaient frappés ; ils ansfèrent la cour de Blois à Amboise, où il y avait n château qu'il serait aisé de garantir d'un coup de nain. Un ami de La Renaudie, auquel celui-ci s'était onfié, épouvanté des maux que le succès de la con-piration pouvait amener sur la France, se crut, heu-eusement, obligé par sa conscience à prévenir les eux frères. Linières, l'un des conjurés nommés par e dénonciateur, avait quelques frères au service de a reine mère. L'appât d'une forte récompense en-gagea Linières à trahir ses amis. Ainsi prévenus, les ninistres prirent leurs mesures. Le cardinal voulait ppeler des troupes : le duc fut d'un autre avis. Il onvenait que l'arrivée des troupes ferait avorter la onjuration, mais on ne surprendrait pas les conjurés, qui se retrancheraient sur des dénégations absolues ; il oulut, au contraire, que les conjurés s'engageassent si bien, qu'on pût les surprendre en flagrant délit.

La Renaudie, en apprenant que le roi s'était rendu à Amboise, ajourna l'exécution du 15 au 16. Il igno-rait que, maîtres de son plan, les princes de Lorraine avaient pris des précautions décisives ; il fut tué avant d'arriver à Amboise, et son corps fut suspendu à un gibet. Tous ceux qu'on put saisir, et le nombre en fut grand, subirent le même supplice. Le chance-lier Olivier, qu'on soupçonnait fortement de pencher

vers la réforme, obtint du roi une amnistie pour tous les rebelles qui n'avaient point péri ; mais telle était l'aveugle obstination de ces vertueux réformés qui, pour servir leur religion, se transformaient en assassins, que quelques-uns d'entre eux attendirent la nuit pour tâcher, à la faveur des ténèbres, de pénétrer dans la ville et de s'emparer du château. Guise, furieux, fit révoquer l'amnistie, et beaucoup de réformés périrent. Le prince de Condé fut retenu chez lui prisonnier, sous le poids non d'une accusation directe, mais des plus violents soupçons. Condé se plaignit et demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute sa cour. Il plaida lui-même sa cause avec beaucoup d'assurance ; il finit par porter un défi formel à quiconque oserait l'accuser d'avoir tenté de faire révolter les Français contre le roi. Il était pourtant certain qu'il se trouvait dans Amboise avec un grand nombre de ses partisans, et que si l'attaque de La Renaudie avait réussi, il devait se mettre à la tête des conjurés. Mais ce fait, que l'opinion publique regardait comme avéré, n'avait pu être prouvé juridiquement. L'affaire en demeura là.

Quand Élisabeth apprit que la conjuration d'Amboise avait échoué, elle retomba dans son irrésolution ; mais on eut soin de lui dire que la guerre civile en France était inévitable, et qu'il n'y aurait qu'honneur et profit pour elle à intervenir. En conséquence, elle permit la publication d'une pièce fort singulière, qui contenait des protestations du désir

qu'elle avait de maintenir la paix, sous la forme et le style d'une déclaration de guerre. « Elle était, disait-elle, l'alliée et l'amie du roi et de la reine de France, mais l'ennemie de leurs ministres; elle prenait les armes pour s'opposer à leurs vues ambitieuses, et elle ne les poserait pas tant qu'il resterait un soldat français en Écosse. » Une armée anglaise passa aussitôt la frontière, sous les ordres de lord Gray, et, s'étant jointe aux insurgés, elle alla mettre le siége devant Leith; mais, d'un côté, la vigoureuse défense des assiégés retarda les opérations du siége; d'un autre côté, elles étaient entravées par les ordres contradictoires que la reine envoyait chaque jour.

Élisabeth se trouvait entraînée presque malgré elle. Lorsqu'on est entré dans une mauvaise voie, chaque pas est une faute, et de faute en faute, on arrive à un point où l'on s'effraye soi-même de sa position. D'abord elle consentait seulement à fournir de l'argent aux insurgés; ensuite sa flotte parut dans le Frith; son orgueil s'était jusque-là soulevé à l'idée de traiter avec des rebelles; bientôt ces rebelles, sujets d'un autre souverain, obtinrent d'elle un traité formel. Elle protesta plus tard de sa fidélité à ses engagements envers la reine d'Écosse, et elle recevait, elle encourageait celui qui se rendait en Écosse pour détrôner sa souveraine; elle donnait, par son ambassadeur à Paris, l'assurance la plus positive que la paix serait maintenue, et cet indigne ambassadeur fomentait la révolte et protégeait les révoltés;

enfin, dans sa dernière proclamation, elle se disait l'amie du roi et de la reine de France, et ses armées allaient assiéger Leith, la seule place qui restât à la reine d'Écosse, sous prétexte d'en expulser les Français, seuls défenseurs de cette reine. Il n'est donc pas étonnant que, tandis que ses troupes assiégeaient Leith, elle n'envoyât que des ordres contradictoires. Ainsi elle mandait tantôt à son général de préférer les négociations à la voie des armes, et permettait à l'envoyé français d'ouvrir des conférences avec les lords de la congrégation; tantôt elle ordonnait de presser le siége avec vigueur; mais en même temps elle s'en prenait à son ministre, qui lui avait arraché son consentement, et elle redoutait une sinistre issue. Ses prévisions furent en quelque sorte accomplies. Lord Gray donna un assaut général qui lui coûta mille hommes, et fut repoussé avec énergie (1560).

Élisabeth se réjouit presque d'nn résultat qu'elle avait prévu; mais Cécil eut à supporter un long accès de sa mauvaise humeur. Après un entretien animé, dans lequel elle ne ménagea point les reproches, elle exigea de son ministre qu'il se rendît en personne sur les lieux, *afin d'éteindre le feu qu'il avait allumé*. Cécil obéit d'assez mauvaise grâce. Des préliminaires de paix furent signés à Berwick entre les envoyés français et lui, le 14 juin 1560, au moment où l'on recevait la nouvelle de la mort prématurée de la régente, qui venait de succomber (10 juin) à une maladie de langueur.

Cette princesse, que distinguaient de belles qualités, avait sacrifié son propre repos et l'intérêt de sa santé à l'intérêt, plus cher à ses yeux, du bonheur de sa fille. Lorsqu'elle se sentit malade, elle obtint de lord Erskine, commandant du château d'Édimbourg, et qui avait promis de garder la plus exacte neutralité, la permission de se faire transporter dans le château. De son lit de mort, elle adressa aux chefs des deux partis, qu'elle avait fait prier de se rendre auprès d'elle, de sages recommandations et d'utiles avertissements. Elle les conjura de veiller au salut du royaume et aux intérêts de leur souveraine. Elle tendit ensuite la main aux assistants, en disant qu'elle pardonnait toutes les injures qu'elle avait reçues, et qu'elle espérait qu'on lui pardonnerait de même les sujets de plainte qu'elle pouvait avoir donnés. Elle emporta les regrets des catholiques et des royalistes, et l'estime de ses ennemis. Le seul Knox essaya de flétrir sa mémoire, et il ne fit de tort qu'à lui-même.

CHAPITRE IV.

Mort de François II. — Retour de Marie en Écosse.

Les commissaires français, Randan et Montluc, avaient reçu du roi le pouvoir d'accorder amnistie aux rebelles qui rentreraient immédiatement dans le devoir. L'amnistie fut acceptée, mais la congrégation demanda que l'exercice du pouvoir royal fût confié à quelques-uns de ses membres, sauf la suprématie du souverain. Les commissaires combattirent fortement cette demande, mais à la fin ils firent de plus larges concessions que leurs pouvoirs ne le leur permettaient. Il fut convenu qu'après la retraite des troupes françaises, les trois États formeraient une convention ; que cette convention présenterait à la reine une liste de vingt-quatre candidats, sur lesquels la reine en choisirait sept, et la convention cinq ; et que ces douze individus seraient investis du gouvernement du royaume. La congrégation exigeait encore que le culte nouveau devînt obligatoire pour tout le royaume. Les commissaires, cette fois,

ne cédèrent point, et Cécil lui-même approuva leur refus.

Un second traité entre l'Angleterre et la France régla, après de très-vifs débats, que l'évacuation de Leith aurait lieu, que François et Marie reconnaîtraient les droits d'Élisabeth à la couronne d'Angleterre; que les concessions faites aux réformés d'Écosse seraient sanctionnées et approuvées par la reine, dès qu'ils auraient rempli eux-mêmes les conditions auxquelles ils avaient souscrit. Élisabeth s'empressa de ratifier un traité dont la sixième clause était une reconnaissance formelle de ses droits. Mais il n'en fut pas de même de François et de Marie : ils se plaignirent de ce que les congréganistes n'avaient pas exécuté les conventions à leur charge, et ils ajoutèrent que leurs commissaires avaient outre-passé leurs pouvoirs; ils refusèrent donc toute ratification, malgré les instances d'Élisabeth; ils n'étaient que trop fondés à se conduire ainsi. Les lords de la congrégation avaient convoqué la convention des trois États sans avoir demandé ni reçu la commission préalable du souverain; la convention avait aboli l'ancien culte, sans accorder aucune indemnité au clergé qu'elle dépouillait (1);

(1) Les réformateurs, qui avaient la majorité dans la convention, condamnèrent d'un seul mot le culte catholique et tous ses accessoires, et ils renfermèrent les nouveaux principes dans une profession de foi rédigée par Knox et ses amis. La réforme écossaise différa sur un point essentiel de l'anglicanisme, où le roi s'est constitué souverain pontife, chef visible de l'Eglise; elle n'admet ni pour le roi ni pour ses officiers le droit de s'immiscer dans les affaires religieuses, lesquelles doivent être réglées par une assemblée

tout cela était contraire aux stipulations d'Édimbourg. De plus, la congrégation avait envoyé des ambassadeurs à Élisabeth, comme si Élisabeth était la souveraine de l'Écosse, et, pour comble d'irrévérence, on avait chosi des pairs pour l'ambassade de Londres, tandis qu'on n'avait adressé à Paris qu'un simple chevalier. Aussi, quand Trockmorton pressa François et Marie de donner leur sanction aux traités faits par les commissaires, ils répondirent avec raison que les Écossais, loin de remplir les conditions qui étaient à leur charge, avaient agi comme s'ils eussent conquis une indépendance absolue. Ils ajoutèrent avec humeur qu'Élisabeth soutenait les Écossais dans leur désobéissance, et qu'au lieu d'accomplir le nouveau traité elle avait enfreint évidemment l'ancien, en admettant dans son royaume et en sa présence les députés de la convention, sans être assurée du consentement de leur souverain à cette démarche odieuse.

Il est plus que probable, d'après cette réponse,

générale, composée de membres choisis dans l'Eglise même. Elle ne reconnaît pas non plus de hiérarchie ; le prêtre n'a point de supérieur dans le sacerdoce ; il ne ressort que de Dieu. Comme les réformés ecclésiastiques montraient beaucoup d'indifférence pour les dignités et les honneurs terrestres, la convention jugea que de gros revenus leur étaient inutiles. Elle les réduisit à une pension annuelle, et les lords, qui depuis si longtemps convoitaient les biens du clergé, s'approprièrent toute sa dépouille sans le plus léger scrupule. Vainement Knox et ses confrères proposèrent de fonder avec les biens du clergé catholique une église nationale, des hôpitaux, des écoles publiques, des universités. Les lords n'avaient pas pris pour rendre, et ils éludèrent habilement de statuer sur la proposition de Knox.

qui contraria d'autant plus Élisabeth que déjà sa conduite lui avait attiré les reproches du roi d'Espagne (1), que, si François avait vécu, la guerre se serait rallumée, et que, dominé comme il l'était par l'ascendant de Marie, il aurait porté en Écosse une armée suffisante pour subjuguer les rebelles et pour faire trembler de nouveau Élisabeth sur son trône; malheureusement pour Marie, et sans doute aussi pour l'Écosse, qui a fini par subir le joug de l'Angleterre, son ancienne et implacable rivale, François, d'une santé faible et d'un tempérament sans vigueur, mourut le 6 décembre 1560, d'un abcès dans l'oreille. On dit que cette maladie était de nature à produire la mort; mais il est fort douteux qu'elle eût pu devenir si promptement mortelle, lorsque aucun symptôme fâcheux n'avait encore annoncé un tel résultat. On répandit alors le bruit qu'Ambroise Paré, son chirurgien, avait empoisonné la plaie pour sauver le prince de Condé, chef avoué du parti calviniste. Ce prince, accusé de haute trahison, avait été traduit devant une commission tirée du parlement de Paris, et condamné à mort. Vainement on avait sollicité sa grâce; vainement Éléonore de Reye, sa femme, s'était jetée aux

(1) Le roi d'Espagne, Philippe II, avait fait représenter formellement à Elisabeth le tort qu'elle faisait à sa réputation et même à la cause de tous les rois en soutenant et en aidant les sujets rebelles d'un autre prince. Plusieurs membres du conseil avaient trouvé justes ces observations, et ils étaient opposés à Cécil, qu'ils accusaient d'entraîner la reine dans une fausse route. Arundel, Parry et d'autres appartenaient à ce parti, qu'on désignait par le nom de Philippiens.

pieds du roi : celui-ci avait résisté aux prières et aux larmes de la princesse éplorée. « Votre mari, lui dit-il, a voulu m'ôter la vie pour avoir ma couronne. » Les Guise ne se montrèrent pas moins inflexibles. L'exécution devait avoir lieu le 10 décembre, et le roi mourut quatre jours auparavant. Cette mort, arrivée si à propos, fit naître des soupçons qu'on n'a jamais éclaircis. Ambroise Paré était calviniste et dévoué à Montmorency : on l'accusa d'avoir voulu servir les intérêts de son parti, mais les écrivains protestants présentent Paré comme un homme incapable d'avoir conçu la pensée du crime. Ce qui est certain, c'est qu'aucune poursuite ne fut faite, quoique le bruit de poison fût généralement répandu.

Catherine de Médicis aimait peu François, toutes ses affections se concentraient sur le duc d'Anjou, son plus jeune fils ; elle haïssait surtout Marie, parce que, jalouse à l'excès du pouvoir, elle n'avait aucune part dans l'administration du royaume ; tant que François vivrait, sa situation ne devait pas changer, puisque François obéissait à Marie, qui elle-même obéissait à ses oncles ; la mort de son fils lui causait donc peu de regrets, comme mère ; elle servait son ambition, comme reine ; car délivrée de sa belle-fille, dont elle enviait le crédit, la jeunesse et la beauté, comptant sur l'appui d'un parti puissant formé de tous les mécontents, calvinistes ou catholiques, elle allait régner au nom d'un roi de dix ans. Elle avait eu d'abord quelques craintes ;

mais elle fut pleinement rassurée par le chancelier de l'Hôpital. « Les états, lui dit-il, sont assemblés et les partis en présence; ennemis déclarés l'un de l'autre, ils se réuniront pour que la régence vous soit accordée; les Guise, de crainte que le pouvoir ne passe aux mains des Condé; les Condé, pour que les Guise ne l'obtiennent pas. Alors, au lieu d'être l'instrument de l'un ou de l'autre parti, vous dominerez sur eux, et en les opposant l'un à l'autre vous les rendrez inoffensifs. »

Les prévisions de l'Hôpital furent pleinement justifiées; le succès passa même les espérances de Catherine; car au moment où François expira, les deux partis la considérèrent spontanément comme régente de droit, s'adressant à elle pour l'intéresser à leurs prétentions; les Guise, pour la presser d'ordonner l'exécution; le roi de Navarre, pour demander la vie de son frère, de sorte qu'elle se trouva régente de fait sans l'intervention des états; mais elle n'avait garde de sacrifier Condé au ressentiment des Guise; dans son système de balancement du pouvoir des partis, elle avait besoin d'un homme qu'elle pût opposer aux princes lorrains, et le faible roi de Navarre n'était pas celui qu'il lui fallait. Le prince de Condé sortit de prison; le roi de Navarre fut nommé lieutenant général du royaume; les Guise conservèrent leur crédit à la cour et dans le royaume : Catherine planait sur tout.

Catherine avait de grandes qualités et de grands défauts. Belle, d'une haute taille, d'un extérieur prévenant et pourtant majestueux, toujours en-

tourée d'un cortége nombreux de dames et de demoiselles des meilleures familles du royaume, les amusant et s'amusant elle-même par des fêtes, des danses, des concerts, des parties de chasse ou de pêche, aimant et protégeant les arts, affable envers tous, elle avait réussi, malgré l'éloignement de Henri II pour elle et à force de persévérance et d'adresse, à se rendre l'objet des hommages universels; mais on suppose que toutes ces qualités aimables qui attiraient auprès d'elle, étaient le fruit d'une dissimulation profonde plutôt que d'un heureux naturel. La seule personne avec qui elle ne sut ou ne voulut pas dissimuler, ce fut sa belle-fille. Catherine avait le faible de la reine d'Angleterre, c'était de vouloir paraître belle. Elle souffrait bien à ses côtés de jeunes personnes d'une beauté remarquable, mais on prétend qu'elle les faisait servir à ses vues, en captivant par leurs moyens les seigneurs qu'elle voulait gagner. Au surplus Catherine ne craignait pas de leur part une usurpation de pouvoir, au lieu qu'il était facile à une jeune reine, qu'elle ne pouvait s'empêcher de trouver belle malgré sa jalousie, de lui ravir, par ses charmes rehaussés de l'éclat du trône et de la magie du pouvoir, tous les cœurs qu'elle aurait voulu s'attacher. Au fond, pendant la vie de son mari, Catherine n'eut pas de système arrêté; sous le règne de son fils aîné, elle trouvait constamment les Guise dans la carrière qu'elle aurait voulu parcourir. Aussi ne parut-elle qu'inconséquente et irréfléchie, se laissant toujours emporter par les événements. Tantôt elle favorisait

les réformés, recevant et lisant leurs écrits; tantôt se rapprochant des Guise, elle leur dévoilait les projets des calvinistes. Quand les Guise croyaient n'avoir pas besoin de son appui, ils la dédaignaient; alors elle retournait vers les calvinistes, dont au surplus les doctrines l'effrayaient peu; car, après l'assassinat de Guise, lorsque le parti des princes devint tout-puissant, comme on lui parlait des dangers que courait la religion, elle répondit avec une inconcevable et scandaleuse légèreté : *Eh bien! Messieurs, nous prierons Dieu en français.*

La mort de François II, qui n'avait pas laissé d'enfants, avait rompu les liens qui unissaient la France et l'Écosse, et par là s'évanouissait le motif principal que Cécil avait allégué pour justifier ses démarches. Marie, qui ne soupçonnait pas toute la duplicité du ministre anglais, crut qu'elle pourrait reprendre sans obstacle le gouvernement de son royaume; mais l'intention de Cécil était de lui susciter tant d'entraves, que de longtemps du moins elle ne pût retourner en Écosse. Si elle venait à se remarier, chose très-probable puisqu'elle n'avait encore que dix-huit ans, son nouvel époux ne manquerait pas de faire revivre ses droits au trône d'Angleterre. L'amiral Winter continua donc de croiser dans le Frith : l'agent d'Élisabeth, Randolph, eut plusieurs conférences avec les lords de la congrégation pour leur rappeler leurs engagements envers sa maîtresse, lesquels consistaient à faire avec l'Angleterre un traité d'alliance pour tout le

temps que durerait l'absence de la reine Marie, et à obliger cette dernière à épouser un Écossais.

Au fond, Élisabeth devait être satisfaite de la bonne volonté des Écossais; Châtellerault, Argyle, Morton et Glaircairn lui faisaient offre de services, le loyal Maitland faisait mieux : il devait livrer à Cécil les plans de la reine Marie et de ses amis; lord James Stuart allait plus loin encore, il arrivait de France, où il était allé assurer sa sœur de son dévouement fraternel, et en passant à son retour par l'Angleterre, il invitait Élisabeth à faire garder le détroit par ses vaisseaux, et à s'emparer de la personne de Marie. En vérité, les Écossais, devenus meilleurs sans doute depuis qu'ils étaient réformés, avaient en ce temps-là de singulières idées de l'honneur et de la fidélité aux devoirs. Ce qu'on peut dire, c'est qu'ils avaient une idée très-exacte de l'intérêt personnel, qui, en tout temps, sacrifia sans scrupule probité, devoir, affection.

Marie, ne trouvant plus à Paris les égards et les attentions qui lui avaient été prodigués jusque-là, et qui lui devenaient plus nécessaires depuis la mort prématurée de son époux, était partie pour la Lorraine, où elle voulait passer l'hiver. Dans sa douleur, qui n'était nullement affectée, comme l'ont dit quelques écrivains dont la plume se trempe toujours dans le fiel, Marie cherchait à tromper ses regrets en les exprimant en vers latins (1). Elle composait

(1) On a avancé dans des écrits qui ne méritent aucune confiance, indigestes recueils de traditions fausses, de satires, de calomnies,

des élégies en l'honneur de son époux (1). Les agents d'Élisabeth la poursuivirent jusque dans sa retraite pour l'obliger à ratifier les traités, ouvrage de Cécil. Elle fit constamment la même réponse au comte de Bedford, à Mewtas, à Trockmorton : que depuis la mort de François, ses oncles refusaient de lui donner leur avis sur rien, pour qu'on ne les accusât pas d'intervenir dans les affaires de l'Écosse; que dans une matière qui regardait de si près les prérogatives de la couronne et les intérêts du peuple écossais, elle ne voulait ni ne devait se décider sans prendre l'avis de son conseil ; qu'à son retour dans son royaume elle assemblerait les états, et ferait alors ce qu'elle croirait convenable.

Le refus de Marie irrita Élisabeth et la confirma dans les soupçons que Cécil et ses amis lui avaient inspirés. Aussi, lorsque M. D'Oyselles demanda pour

que Marie avait eu des intrigues coupables à la cour de France. Ce sont là d'indignes faussetés que Brantôme lui-même, ce cynique détracteur de toutes les femmes de son temps, n'a pas osé affirmer.

(1) Eh! comment n'aurait-elle pas regretté François : n'eût-ce pas été par amour conjugal, ce devait être au moins par intérêt pour elle-même. Elle perdait un mari qui avait pour elle une déférence absolue, et qu'avec la supériorité de moyens qu'elle avait sur lui, elle aurait dominé constamment; elle perdait la plus belle couronne de l'Europe dans un âge où les jouissances de la vanité sont le mieux senties; elle perdait irrévocablement les moyens de faire valoir par les armes ses droits positifs à la couronne d'Angleterre; elle perdait un pays où elle avait été élevée, la société d'hommes éclairés, les avantages du climat, pour un pays qui la repoussait, où elle ne trouverait que des hommes à demi sauvages sous un ciel toujours froid et nuageux. C'était là, ce semble, assez de bonnes raisons pour que Marie n'eût pas besoin de feindre lorsqu'elle montrait de la douleur et qu'elle versait des larmes.

Marie la liberté de traverser l'Angleterre pour se rendre en Écosse (1561), elle lui répondit avec tant de véhémence et de colère, que, si l'on n'avait pas connu déjà ce qu'elle avait dans le cœur, elle en aurait trahi le secret. Cependant, au bout de quelque temps, elle chargea Trockmorton de justifier sa conduite aux yeux de la reine d'Écosse. Ausitôt que Marie l'aperçut, elle ordonna qu'on la laissât seule avec lui : « Si, de même qu'Élisabeth, dit-elle, je ne suis pas maîtresse de moi, je ne veux pas du moins avoir des témoins de ma faiblesse; » et lorsque Throckmorton eut exposé l'objet de son message, elle lui répondit avec calme : « Votre maîtresse me fait presque un reproche de ma jeunesse; c'est un défaut dont les années me corrigeront : mais avec combien plus de raison ne me reprocherait-elle pas ma légèreté, si, jeune comme je le suis, sans époux, sans conseil, je prenais sur moi de ratifier ce traité que vous me présentez ! Quand j'aurai pu consulter les états de mon royaume, je vous rendrai une réponse positive. Je ne me repens maintenant que d'une chose, c'est d'avoir demandé à votre reine une faveur dont je n'ai au fond nul besoin. Je suis venue en France malgré Édouard VI, je retournerai en Écosse malgré sa sœur. Je ne désire d'elle que son amitié; si elle me l'accorde, elle trouvera en moi une bonne parente et surtout une bonne voisine, car je ne veux point, moi, intriguer avec les mécontents de son royaume comme elle intrigue avec les mécontents du mien. »

Si cette réponse eût été fidèlement transmise à Élisabeth, celle-ci peut-être, rentrant en elle-même et rougissant de la conduite plus qu'équivoque qu'elle avait tenue jusque-là, eût fait avec Marie un traité qui, dicté par la bonne foi, aurait eu quelque chance de durée; mais l'officieux et lâche Trockmorton transmit à Élisabeth la réponse de la reine d'Écosse, altérée et travestie, ce qui ne fit que l'affermir dans le dessein dont lord James, Morton et Maitland lui avaient donné l'idée : faire enlever sa *bonne sœur* sur la route pour la conduire en Angleterre. Une flotte fut aussitôt réunie dans les eaux de la Tamise, et reçut ordre d'aller croiser dans le détroit sous prétexte de purger cette mer de pirates. La reine d'Écosse en fut informée; elle demanda des explications; Élisabeth elle-même lui écrivit que c'était à la prière du roi d'Espagne qu'elle avait envoyé quelques *petits bâtiments* croiser dans le canal. Marie ne prit point le change; mais se fiant à la Providence, elle fit sans crainte, mais non sans regret, les préparatifs de son départ.

Oh ! pourquoi Catherine ne fut-elle point touchée des larmes que son injuste rigueur faisait répandre ? Tous ceux qui voyaient Marie, tous ceux qui pouvaient entendre ses plaintes, s'affligeaient avec elle et blâmaient Catherine. Que peut-elle donc craindre de cette jeune reine qui, satisfaite de vivre dans le pays qu'elle aime, se montre tout à fait étrangère à l'ambition du pouvoir ? Et cela était vrai; Marie n'avait pas aimé le trône sur lequel elle s'était assise,

parce que, du haut de ce trône, elle pouvait dicter ses volontés sur un vaste empire; elle l'avait aimé plutôt par légèreté, parce que, jeune, aimable et belle, elle s'y trouvait comme sur un piédestal, d'où elle recevait l'encens que tous les seigneurs français brûlaient devant elle. Si, par ses douces paroles, elle obtenait du roi tout ce qu'elle lui demandait, c'était pour plaire à ses oncles, qu'elle aimait et qu'elle respectait; surtout le cardinal de Lorraine, qui joignait aux talents de l'homme d'État toute la grâce d'un courtisan délicat et spirituel, et le charme d'une conversation toujours pleine d'heureuses saillies. Elle n'avait point connu son père; elle ne pouvait conserver de sa mère qu'un souvenir vague et confus, car à six ans elle s'en était séparée, et depuis ce moment elle ne l'avait point revue; et pourtant son cœur tendre et sensible avait besoin d'aimer. Ses oncles lui avaient tenu lieu de parents qu'elle n'avait pas; elle les chérissait, les respectait, avait en eux une confiance illimitée, et, lorsqu'ils l'avaient priée de soutenir par son ascendant un avis qu'ils donnaient au roi, Marie le faisait avec joie, parce qu'elle croyait fermement que ses oncles ne voulaient que ce qui était juste.

Mais Catherine ne voyait dans la jeune reine qu'une odieuse rivale, qui serait pour les Guise un utile et puissant auxiliaire, en jetant dans leur parti cet essaim de seigneurs et de chevaliers qui se pressaient autour d'elle, jusqu'à ce que, façonnée par l'expérience aux manœuvres des cours, ou apprenant avec

âge à aimer le pouvoir pour ses propres douceurs, lle pût se placer elle-même à la tête de ce parti, ar l'influence qu'elle exercerait sur le nouveau souerain. Charles IX, quoi qu'en aient dit les écrivains rotestants et leurs dignes émules, les prétendus hilosophes du XIXe siècle, avait reçu du Ciel de onnes qualités; une mauvaise éducation les avait âtées, et ses défauts s'étaient accrus. Ainsi l'emortement de son caractère devenait une véritable ureur à la moindre contradiction; si la veuve de son rère prenait sur lui de l'ascendant, comme cela erait probablement arrivé, Catherine se trouvait à jamais exclue du pouvoir. Lorsqu'il avait été pour la première fois question du départ de Marie, Charles s'y était opposé avec force; il n'avait pas douze ans encore, et il la demandait pour épouse à sa mère. Quand on lui remontrait qu'il existait entre elle et lui des liens d'affinité qui rendaient leur mariage impossible, il répliquait: « Eh bien! j'irai à Rome, je me jetterai aux pieds du pape, et le pape me donnera Marie. »

Assurément la reine d'Écosse n'avait pas cherché à faire naître ce penchant; mais Catherine avait l'air de le croire, afin d'en pouvoir faire un motif de reproche, et plus Charles semblait s'obstiner à vouloir empêcher le départ qui l'affligeait, plus Catherine cherchait à le hâter et en même temps à détruire cette passion naissante de son fils. Nous ne dirons rien des indignes distractions qu'on l'accuse d'avoir fournies au jeune prince, afin d'occuper autrement

son esprit; nous parlerons seulement des calomnies qu'elle répandait autour de son fils sur le compte de Marie, afin que ces propos envenimés fussent renvoyés de toutes parts aux oreilles du roi, comme répétés par autant d'échos. Ce fut par ces moyens qu'elle parvint enfin à arracher son consentement au départ.

Enfin il arriva, le jour funeste où Marie, s'éloignant pour toujours de la France, entrait dans la carrière de l'infortune. Au commencement du mois d'août, Marie Stuart, parée de jeunesse, de fraîcheur, de beauté, riche de connaissances; Marie, à l'esprit cultivé, au cœur généreux, sortit du Louvre, l'œil humide de pleurs, et partit pour Calais, accompagnée de ses oncles et de plusieurs seigneurs français et écossais. Deux galères l'attendaient à Calais pour la recevoir, elle et sa suite. Quatre bâtiments de transport étaient destinés pour ses bagages; elle monta tristement sur la galère royale, et eut beaucoup de peine en quittant la terre à retenir ses sanglots; elle monta sur le tillac (15 août 1561) et tint ses yeux constamment tournés vers le rivage, tant qu'elle put l'apercevoir. A mesure que les dunes de la côte semblaient s'enfoncer sous les eaux, un sentiment douloureux descendait de son front et s'étendait sur tous ses traits comme un voile de deuil; on eût dit qu'on lui arrachait peu à peu le dernier rayon d'espérance. « Adieu, France, adieu! » s'écria-t-elle en levant les mains au ciel, comme pour lui offrir le sacrifice de toutes ses affections.

La nuit fut calme et silencieuse, mais le sommeil

vait fui de sa paupière, parce que le repos n'était plus dans son cœur. Le lendemain, Marie était sur le tillac avant que le soleil fût arrivé à l'horizon; elle cherchait encore des yeux cette terre chérie, cette patrie d'adoption où ses premières années s'écoulèrent dans l'innocence, où elle avait porté une brillante couronne. Il lui semblait la découvrir encore à travers les nuages qui s'amoncelaient sur les eaux; mais bientôt ces nuages, tombant sur la surface de la mer et se changeant en épais brouillard, entourèrent sa galère de ténèbres: « Oh! c'en est fait, dit-elle encore, France! France! je ne te verrai plus!... »

Ce brouillard, qui dérobait à la reine d'Écosse la vue de la terre qu'elle côtoyait d'assez près afin d'éviter la rencontre des *petits bâtiments* anglais envoyés par Élisabeth pour donner la chasse aux pirates, favorisa la marche des galères, qui passèrent auprès de l'escadre anglaise sans être aperçues. Sur les quatre batiments de transport, un seul fit heureusement la traversée; les trois autres furent pris par l'amiral anglais (19 août), les galères glissèrent sous sa main. Le ministre Cécil, fortement contrarié par un accident qui n'avait mis en son pouvoir que les mulets des équipages de la reine au lieu de la reine elle-même, imagina d'écrire à Throckmorton qu'il ne devait pas manquer de publier à Paris, que l'amiral, qui croisait sur le canal pour le nettoyer des pirates, avait rencontré les galères de la reine, et qu'il lui avait fait le salut d'usage (ce qui

était tout à fait faux); à la vérité, l'amiral, à c qu'ajoutait Cécil, avait arrêté les bâtiments, mai c'était seulement pour examiner s'ils étaient e règle; il en avait même arrêté un qui lui avait par suspect (c'était celui sur lequel se trouvait le comt d'Églington, un des officiers de la reine).

Quand la reine fut près d'arriver dans ses États un nouveau sentiment s'empara d'elle; mêlé d crainte et d'espérance, il agitait vivement son cœur Comment serait-elle reçue dans Édimbourg ? Y trou verait-elle des amis fidèles, ou bien le sol nata resterait-il fermé pour sa souveraine ? Pour mettr ses ennemis en défaut, elle arrivait quinze jour avant l'époque qu'elle avait annoncée, de sorte qu rien n'était préparé pour la recevoir. Mais à peine l bruit de son arrivée eut-il été porté à la capitale qu'elle vit accourir au-devant d'elle toute la population d'Édimbourg : les pairs, les nobles, les bourgeois, les artisans, le clergé, les enfants, les vieillards, tout le peuple ; et à mesure qu'elle se montrait les acclamations unanimes faisaient retentir l'air du nom de Marie. La crainte, les soupçons s'enfuirent alors de son âme pour faire place à la plus vive allégresse. Il est doux pour un souverain d'être aimé, et jamais aucun roi de la terre ne reçut plus de marques d'amour que le peuple écossais n'en donna dans ce jour mémorable à son aimable souveraine. Ah ! puisse-t-elle jouir longtemps du bonheur qu'elle éprouve ! Fasse le ciel que ce jour radieux ait un beau lendemain !

CHAPITRE V.

Règne de Marie. — Elle épouse Darnley.

Marie, en montant sur le trône, sentit qu'elle aurait peu de secours à espérer de la France, que désolait la guerre civile; ses oncles lui conseillèrent d'obtenir par des concessions ce qu'elle ne pourrait devoir qu'à la force, puisque la force lui manquait. Elle appela donc auprès d'elle son frère naturel, lord James Stuart, quoiqu'elle n'ignorât pas qu'il avait promis à Élisabeth de lui livrer tous les secrets de l'État, et l'apostat Maitland, qui avait été son secrétaire et qui l'avait trahie; elle comptait le gagner à force de bienveillance, et il faut dire que, si lord James persista dans la perfidie, comme le prouve sa correspondance avec Robert Dudley, méprisable favori d'Élisabeth, Maitland, dans sa correspondance avec Cécil, bien qu'il se montre très-jaloux d'obtenir la faveur d'Élisabeth, n'en est pas moins servi-

teur zélé de sa souveraine, soutenant ses intérêts avec autant de chaleur que d'habileté. Au fond, lord James et Maitland avaient toute la confiance des congréganistes, et il était évident que, si Marie parvenait à les attacher à ses intérêts, la congrégation serait beaucoup moins à craindre pour elle. Il paraît aussi que Marie, qui n'avait pas de mémoire pour les injures, désirait sincèrement vivre avec Élisabeth en bonne intelligence. Les lettres qu'elle lui écrivait portaient le cachet de la franchise; mais Élisabeth répondait toujours avec réserve, parce qu'elle ne pouvait pas s'empêcher de regarder Marie comme une rivale toujours prête, au moindre accident, à lui disputer la couronne. Aussi insistait-elle souvent pour que Marie confirmât le traité de Leith, principalement dans l'article par lequel la reine d'Écosse reconnaissait les droits d'Élisabeth, et s'interdisait celui de prendre à l'avenir les armes et le titre de reine d'Angleterre.

Sur le premier point Marie ne fit point d'objection, mais elle prétendit sur le second, qu'y adhérer ce serait renoncer virtuellement aux droits qu'elle tenait de sa naissance, et donner plus d'autorité aux prétentions de la maison de Suffolk. Cécil proposa une sorte de transaction, suivant laquelle Marie reconnaîtrait le droit d'Élisabeth et des héritiers qu'elle pourrait avoir en cas de mariage; et Élisabeth déclarerait que, si elle venait à mourir sans héritiers issus d'elle, sa succession appartiendrait de droit à la reine d'Écosse. Marie consentait à signer cette dé-

aration, mais il ne fut pas possible d'obtenir l'a-
u d'Élisabeth. Cécil pour lors proposa une entrevue
es deux reines dans un comté du nord ; Marie se
ontra encore toute disposée à souscrire à ce moyen
e conciliation ; mais Élisabeth, après avoir paru
ésirer cette entrevue, ne voulut plus en entendre
arler. Cécil fut obligé d'alléguer prétexte sur pré-
exte pour excuser sa souveraine : les chemins
endus impraticables par les pluies, les maisons
oyales qui se trouvaient entre Londres et York non
geables, le défaut de temps pour pouvoir faire les
rovisions nécessaires de vin et de vivres (1). La vé-
itable raison d'Élisabeth, Cécil ne pouvait la dire :
'était la jalousie vraiment féminine de la reine d'An-
gleterre, qui craignait de paraître moins jeune, moins
imable et moins belle que la reine d'Écosse, et pro-
ablement encore Élisabeth prévit que, paraissant
avec tous ses charmes dans les comtés du nord, Marie
exercerait sur les esprits une trop grande influence ;
elle n'ignorait pas que dans ces comtés les droits de
Marie étaient en général jugés meilleurs que les siens.

Cependant Marie était loin d'être aussi heureuse
que semblait d'abord l'annoncer l'accueil d'en-
thousiasme qu'on lui avait fait à son arrivée (2).

(1) C'était le 20 juin que Cécil donnait cette pitoyable excuse, et l'entrevue ne devait avoir lieu qu'au mois d'août.

(2) En descendant du vaisseau, elle s'était d'abord rendue au palais d'Holyrood. Ce fut de là qu'on la conduisit à Edimbourg, elle et sa suite, sur des chevaux amenés de la ville. C'étaient tous de mauvais chevaux couverts de harnais délabrés ; et quand, par un retour involontaire sur le passé, elle compara intérieurement ces miséra-

Elle avait été élevée dans la religion catholique, et elle était venue, bien décidée à persévérer dans ses croyances et à observer régulièrement les préceptes de l'Église. Dès le lendemain de son entrée à Édimbourg, elle avait ordonné que la messe fût célébrée dans sa chapelle par un prêtre catholique; et ce même peuple qui l'avait proclamée sa souveraine avec l'explosion d'une joie frénétique, ne voulant pas qu'elle jouît de la liberté de conscience qu'il réclamait pour lui-même, se porta au palais, et le prêtre aurait été massacré sans l'intervention de lord James Stuart.

Cependant Marie, de l'aveu même de ses ennemis, déploya, dans les premiers temps de son règne, une prudence qui semblait incompatible avec sa grande jeunesse (elle n'avait que dix-huit ou dix-neuf ans). Il est vrai que la nature l'avait abondamment pourvue de tous ces dons extérieurs qui plaisent aux hommes, les captivent ou leur imposent; elle était de belle taille, et ses mouvements, pleins de grâce, ne nuisaient pas à son port noble et majestueux; ses traits exprimaient la bienveillance de son caractère, et sa physionomie était séduisante. Par l'aisance de ses manières et son affabilité, elle captivait les cœurs; mais pour se soutenir au milieu de toutes les ambitions rivales ou ennemies que son ar-

bles animaux avec les superbes chevaux qu'elle avait en France, et qu'elle comparait encore les murs nus et noirs d'Holyrood avec les riches appartements du Louvre, elle avait beaucoup de peine à empêcher ses regrets de paraître. L'affection que le peuple lui montrait la consola de tout, malheureusement cela ne dura pas.

vée subite avait déconcertées, elle avait besoin de e faire une violence continuelle, et plus d'une fois ıême de vaincre les scrupules de sa conscience, qui ıi reprochait de faire aux sectaires des concessions ıns lesquelles on ne l'aurait pas soufferte un seul ɔur sur le trône. Elle se dirigeait, pour tout ce qui oncernait les affaires du culte, d'après les conseils e Maitland et ceux de son frère, qu'elle créa d'a-ord prieur de Saint-André et ensuite comte de Mar.

Malgré les efforts de Marie pour le maintien de la aix intérieure, malgré sa condescendance pour eux qui, chaque jour, demandaient de nouveaux acrifices, malgré même les mesures conciliatoires rises par Maitland pour gagner au gouvernement de a reine les lords de la congrégation, il existait une lasse intraitable d'hommes que rien ne pouvait ra-ıener : c'étaient les prédicateurs de la réforme; es hommes à grandes sentences, qui trouvaient tout léfectueux dans l'Église romaine, s'annonçaient comme les apôtres d'une religion meilleure, de la pure doctrine de l'Évangile; et qui, pour montrer la douceur de leurs vertus évangéliques, se livraient à tous les excès d'une intolérance que n'effrayait pas même l'idée du crime. On sait que la tolérance de ces grands réformateurs n'est que pour le peuple, qui toujours a raison quand il s'élève contre les hommes endurcis qui rejettent leurs doctrines; ils ne montaient jamais en chaire sans déclamer contre la reine avec une violence telle, que ce qui doit surprendre, c'est qu'il ne soit pas sorti de leurs prêches

cent bras armés de poignards pour arracher la vie à cette *femme impie, suppôt de Satan, ennemie du vrai christianisme ;* c'était ainsi qu'ils désignaient Marie.

La reine envoya chercher Knox, le patriarche virulent de la réforme : « Jean Knox, lui dit-elle avec une angélique douceur, pourquoi me poursuivez-vous avec tant de violence ? que vous ai-je fait pour que vous cherchiez à aliéner de moi le cœur de mes sujets ? Votre religion vous ordonne-t-elle d'être impitoyable pour ceux qui ont, selon vous, le malheur de ne point partager vos opinions ? Eh bien ! j'aurai, moi, ce malheur ; mais suis-je pour cela votre ennemie ? Ai-je tenté d'armer contre vous l'autorité royale ? Allez, vous ne perdrez rien dans l'opinion en vous montrant plus modéré dans ce que vous appelez l'accomplissement de vos devoirs. » Knox balbutia quelque excuse, fit de vagues promesses, et ne changea point. Il faisait un crime à la reine de ne point ratifier le système religieux adopté par le parlement en 1560, et la confiscation des biens du clergé, accessoire obligé de ce système. Le comte de Mar, qui paraissait alors ressentir pour sa sœur autant d'affection qu'il lui montrait auparavant d'éloignement et de haine, la soutint de toute son influence contre les sourdes manœuvres de Knox et de ses amis, ce qui rendit pendant longtemps Knox et le comte presque ennemis. La reine, reconnaissante de ce que son frère faisait pour elle, lui accordait son amitié tout entière et l'accablait en même



Adieu, France, Adieu!

:mps de faveurs. Ce n'était plus assez pour elle de ui avoir donné le comté de Mar, elle voulut ajouter ce don celui du comté de Murray, dont les grands iens avaient été annexés à la couronne, et dont elle oulait détacher une partie en faveur de son frère. lais cette concession ne pouvait avoir lieu sans trouer une vive opposition dans le comte de Huntley, : plus puissant seigneur de l'Écosse septentrionale.

Ce comte s'était emparé de la plus grande partie les domaines de Murray; il était du petit nombre les pairs qui avaient rejeté les doctrines de la réorme, et il semblait que cette conformité d'opinions eligieuses aurait dû établir entre la reine et lui une :troite alliance; il n'en fut-point ainsi. On prétend que Huntley avait offert à la reine de s'unir à elle à son arrivée avec vingt mille hommes, si elle voulait établir la religion catholique; on ajoute que la reine efusa ce puissant secours parce qu'elle ne voulait pas apporter à l'Écosse la guerre civile; mais il est fort douteux que cette proposition ait été faite; car il est très-probable que les Guise auraient fortement conseillé à leur nièce de l'accepter. Ce qui semble plus vrai, c'est que Huntley aspirait ouvertement à conquérir son indépendance, et que la reine cherchait à diminuer un pouvoir qui, d'abord rival, aurait fini peut-être par devenir dominant.

Une peine judiciaire infligée à sir John Gordon, fils du comte, pour quelques abus de pouvoir, devint pour Huntley sinon un motif légitime de résistance et de révolte, du moins un prétexte plausible, car rien

n'était plus aisé que de prétendre que sir John Gordon avait agi dans la limite de ses droits. La reine, ne voulant pas laisser au comte le temps de faire de grands préparatifs, se mit elle-même à la tête d'une petite troupe et prit la route du nord, tantôt passant la nuit sous la tente, tantôt acceptant l'hospitalité dans le manoir enfumé de quelque noble campagnard. Comme elle était naturellement gaie et surtout très-affable, elle se mêlait souvent à ses guerriers, riait avec eux des inconvénients du voyage, et les remplissait d'un dévouement qui devait les rendre invincibles. Le comte fut surpris par l'apparition de la reine; il se rendit auprès d'elle, protestant de sa soumission; mais quand la petite armée de Marie se présenta devant Inverness, le gouverneur lui en refusa l'entrée, bien qu'Inverness fût un château royal. La forteresse est aussitôt investie et la garnison forcée de se rendre; le gouverneur, jugé par une commission militaire, est condamné à mort comme traître, et subit son supplice. Dans le même temps sir John Gordon, qui s'était sauvé de prison, arma tous les vassaux de son père, et s'avança du côté d'Aberdeen, où se trouvait la reine. Huntley se réunit à son fils.

Le nouveau comte de Murray était brave, et surtout excellent capitaine. Il plaça dans une position avantageuse sa petite troupe, et mit en avant les clans du nord qu'il avait convoqués et qui s'étaient rendus à l'appel, mais dont il n'était pas sûr. Ce qu'il avait prévu arriva: les clans n'opposèrent qu'une faible résistance aux soldats de Gordon et se rejetèrent vers

le bataillon d'élite de Murray. Les Gordon se mirent à les poursuivre, jetant leurs lances et tirant leurs épées ; et, comme dans toutes les poursuites, le désordre se mit dans leurs rangs. Attaqués dans ce moment par Murray, les Gordon essayèrent en vain de se rallier ; pressés de plus en plus, ils reculèrent. Les clans, qui d'abord avaient fui, voyant que la chance tournait, revinrent à la charge, et achevèrent de mettre les ennemis en déroute (1562). Huntley, qui était fort gros et pesamment armé, tomba de cheval et fut écrasé sous la foule des fuyards ; selon quelques versions, il mourut de désespoir. Son fils fut fait prisonnier et décapité ; un jugement flétrit la mémoire du comte ; on mit Murray en possession de ses nouveaux domaines, et la reine reprit la route d'Édimbourg, laissant tous les barons du nord frappés de terreur par l'activité de ses mesures et le succès de ses armes.

Très-peu de temps après, le politique Maitland partit pour Londres avec la mission ostensible de porter Élisabeth à faire la paix avec le roi Charles IX, mais avec la mission secrète et réelle de sonder les dispositions du parlement britannique. La chambre des communes venait de voter une adresse à Élisabeth pour l'engager à prendre un époux ; il était pareillement question en Écosse d'une démarche semblable auprès de Marie; car les Écossais, de même que les Anglais, désiraient que leur reine eût un successeur direct, et que chacune d'elles s'en nommât un pour le cas où elle n'aurait pas d'enfants. On priait Élisa-

beth de se souvenir de tous les efforts des puissances étrangères pour lui susciter un compétiteur, et du danger que pourrait courir la réforme, si un catholique venait à recueillir son héritage. Il était évident que par ces mots on entendait parler de Marie Stuart; mais dans cette occasion la susceptibilité d'Élisabeth protégea les droits de la reine d'Écosse, car, trouvant très-surprenant que les communes se mêlassent d'une chose qui ne regardait qu'elle seule, elle ne reçut l'adresse qu'en se faisant violence; et quand on la pressa d'y répondre, elle le fit avec beaucoup d'aigreur.

Marie ne reçut point d'adresse, mais elle savait que les Écossais désiraient qu'elle prît un second époux; elle-même n'en était pas éloignée. D'un côté, ses oncles lui proposaient le roi de Navarre; de l'autre, ils lui offraient l'archiduc d'Autriche. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, était le chef du parti calviniste; les Guise lui montraient le trône d'Écosse en attendant celui d'Angleterre; ils voulaient le gagner, et Antoine parut ébranlé. Mais il était marié avec Jeanne d'Albret, qui lui avait donné des enfants : c'était un grand obstacle à une union nouvelle. Le légat, il est vrai, avait donné à entendre qu'on pourrait aisément rompre le mariage, puisque Jeanne était hérétique : Antoine recula devant les difficultés. Il n'en fut pas de même de Charles d'Autriche.

Ce prince, fils de l'empereur Ferdinand, avait d'abord demandé la main d'Élisabeth, qui, après avoir

longtemps tergiversé, suivant son usage, finit par alléguer les scrupules de sa conscience, qui ne lui permettrait pas de tolérer dans son palais la célébration d'un culte idolâtre (1); et cette réponse plus qu'étrange dégoûta le prince autrichien, qui se tourna vers la reine d'Écosse, dès qu'il eut appris la mort de François II. Le cardinal de Lorraine, auquel il s'était adressé, favorisait cette demande, dont le succès aurait probablement amené une triple ou même une quadruple alliance entre la France, l'Empire, l'Écosse et l'Espagne. Mais Marie, qui, bien qu'elle comptât peu sur l'amitié d'Élisabeth, voulait pourtant la ménager, crut devoir lui communiquer la demande de l'archiduc. La jalousie d'Élisabeth à cette nouvelle se réveilla plus vive que jamais. Cécil vint au secours des petites passions de sa souveraine. Il lui donna à entendre qu'elle devait enlever elle-même cet époux à Marie. Élisabeth se croyait la plus belle femme du monde, bien supérieure à Marie, et puis sa couronne était plus brillante que celle d'Écosse : l'archiduc ne pouvait balancer. Mais était-ce à elle, à l'orgueilleuse Élisabeth, à faire les avances? Cécil, qui avait partout des espions à gages, fit agir auprès du duc de Wurtemberg, qui, comme de lui-même, essaya d'engager l'empereur à renouer au nom de son fils avec la reine d'Angleterre. Mais Ferdinand répondit froidement que la reine d'Angleterre l'avait

(1) L'empereur avait demandé pour son fils la liberté d'avoir une chapelle catholique.

trompé une fois par sa politique fausse et égoïste, et qu'elle ne le tromperait pas une seconde fois.

Il fallut chercher un autre moyen ; ce fut de porter Marie par des promesses ou des menaces à refuser l'archiduc. Cécil envoya Randolph en Écosse avec de longues instructions; il était chargé de catéchiser Marie sur le choix d'un époux. « Élisabeth, dit Randolph à la reine, préfère pour elle-même le célibat; mais elle n'est ni surprise ni fâchée que sa jeune sœur ait des pensées de mariage. Cependant il faut que sa sœur sache bien que son époux doit réunir trois conditions: qu'il soit tel qu'elle puisse l'aimer, qu'il convienne à ses sujets, et qu'il soit propre à resserrer les liens d'amitié qui unissent les deux couronnes. Charles d'Autriche offre-t-il ces conditions ? Aurait-il été proposé par le cardinal de Lorraine, s'il n'avait promis d'être l'ennemi de l'Angleterre ? La reine d'Écosse doit songer à ses prétentions à la couronne d'Angleterre ; leur succès dépend beaucoup du choix qu'elle fera.

— Mais enfin quel est donc l'époux que je dois prendre pour qu'il plaise à Élisabeth ? » s'écria la reine, que le discours plus qu'ambigu de Randolph avait un peu contrariée. L'envoyé se contenta de répondre d'un air mystérieux qu'il croyait que l'époux, au gré d'Élisabeth, devait être un seigneur anglais; il refusa de s'expliquer davantage avec la reine; mais le grand secret fut d'abord confié au comte de Murray; Maitland fut aussi mis dans la confidence, et ce ne fut pas sans une vive surprise que celui-ci

apprit que ce seigneur anglais, destiné par Élisabeth à partager le trône de Marie, n'était autre que sir Robert Dudley, plus connu dans la suite sous le nom de comte de Leicester. La surprise de Maitland était fondée ; personne n'ignorait à Londres ni en Angleterre que Robert Dudley était l'amant favorisé de la reine ; que les bruits les plus déshonorants couraient sur son compte, et qu'avec une cynique indifférence pour l'opinion publique, Élisabeth ne prenait pas la peine de cacher le désordre de sa conduite. Maitland conclut de là qu'Élisabeth ne voulait pas que la reine eût un époux, car bien certainement elle ne se séparerait pas de l'homme qui depuis deux ans l'empêchait de se rendre aux vœux de ses sujets. Au reste, lorsqu'on nomma cet époux à Marie, elle répondit fièrement que la reine d'Écosse, reine douairière de France, ne devait pas devenir l'épouse d'un simple gentilhomme anglais.

Marie avait trop de pénétration pour ne pas deviner les véritables intentions d'Élisabeth ; mais ne voulant pas avoir l'air de rejeter dédaigneusement l'offre de sa sœur, elle ajouta qu'après mûre réflexion elle se déciderait à épouser sir Robert, à condition qu'Élisabeth la reconnaîtrait publiquement, et la ferait reconnaître par le parlement pour son héritière, dans le cas où elle mourrait sans enfants. Marie savait bien que cette condition ne serait pas acceptée (1564).

Cependant elle avait en quelque sorte répondu aux désirs de la reine d'Angleterre en refusant, outre

l'archiduc, le prince des Asturies, le duc d'Anjou, le duc de Nemours, le duc d'Orléans, le duc de Ferrare. Le comte de Murray, dans son propre intérêt, entrait dans les vues de la reine d'Angleterre; on prétend qu'il aspirait pour lui-même ou pour ses enfants au trône d'Écosse, et qu'il était par conséquent intéressé à s'opposer au mariage de sa sœur; on va même jusqu'à dire qu'il avait conçu pour sa sœur une passion criminelle, qui, ne pouvant être satisfaite, se changea plus tard en un affreux sentiment de haine.

Sur ces entrefaites, le parlement britannique s'occupait de la question de la succession; il fut décidé que l'héritier présomptif devait être pris parmi les descendants de Marguerite ou de Marie, sœur de Henri VIII; la première avait épousé Jacques IV, roi d'Écosse, aïeul de Marie; la seconde, qui était la cadette, avait été trois mois reine de France par son mariage avec Louis XII; elle avait ensuite épousé le duc de Suffolk. Marie représentait incontestablement Marguerite; quelques personnes prétendaient lui opposer ou même lui préférer la comtesse de Lennox, fille de la reine Marguerite, qui, après la mort du roi Jacques, s'était mariée avec le comte d'Angus, de qui elle avait eu une fille; Marguerite Douglas (c'était le nom de cette fille) avait été élevée à la cour et sous les yeux de son oncle, qui, voulant récompenser le comte de Lennox, qui s'était mis à la tête du parti anglais après la mort de Jacques V, la lui donna pour épouse avec des terres considérables. De

ce mariage étaient issus plusieurs enfants, dont l'aîné portait le nom de lord Darnley.

On dit à Marie que Darnley était le seul époux qui lui convînt. Sa naissance était des plus illustres, car le comte de Lennox était proche parent des Stuart, et sa femme était nièce de Henri VIII. Darnley, d'ailleurs, avait tout ce qu'il fallait pour plaire à Élisabeth, car il était né en Angleterre, et son père y possédait de grands biens. Par ce mariage, les deux branches issues de Marguerite se confondaient sur la même tête, si le Ciel en faisait naître un fils. Cette idée avait été suggérée à Marie par la comtesse de Lennox, et Marie l'avait adoptée. Elle se hâta d'en faire part à Élisabeth, ne doutant pas qu'Élisabeth ne fût satisfaite. Mais si jusqu'ici la conduite d'Élisabeth n'avait offert qu'un tissu de contradictions, elle devint alors inexplicable. D'une part elle écrit à Marie pour l'engager à ne pas recevoir dans ses États le comte de Lennox; de l'autre elle permet au comte de se rendre en Écosse, et lui donne même une lettre de recommandation pour Marie; ensuite elle se plaint de la gracieuse réception que celle-ci lui a faite à sa propre demande. En même temps elle écrit à Marie afin de lui proposer de nouveau sir Robert Dudley, qu'elle vient de créer comte de Leicester, pour le rendre plus digne de recevoir la main d'une reine; et, pour couronner toutes ces contradictions, elle permet à Darnley de se rendre en Écosse sous prétexte de faire une visite à son père.

Quelques personnes crurent qu'en permettant le

voyage de Darnley, la reine d'Angleterre espérait que sa présence à Holyrood le perdrait dans l'esprit de Marie. Darnely était d'une taille élevée, avait la figure belle, un extérieur séduisant ; mais il manquait d'esprit, de pénétration, de prudence, et une femme comme Marie devait se trouver trop au-dessus de lui pour vouloir descendre jusqu'à un tel hyménée. Élisabeth se trompa, si ce fut là sa pensée ; Marie se laissa surprendre par le premier coup d'œil, et ne s'attacha qu'à l'extérieur. Toutefois, lorsqu'au bout de quelques jours il lui parla de mariage, elle lui reprocha sa présomption, refusa l'anneau qu'il lui présentait, et le laissa si déconcerté, qu'il ne sut que répondre ; Élisabeth le servit sans s'en douter. Elle écrivit impérieusement à Marie que, si elle prétendait faire reconnaître ses droits à la succession, il fallait qu'elle épousât Leicester ou qu'elle n'épousât personne.

Marie, en recevant cette lettre, fondit d'abord en larmes, car les intentions de sa *bonne sœur* lui parurent dès lors dévoilées. Élisabeth ne voulait ni la désigner pour lui succéder, ni lui permettre de se marier, afin qu'elle n'eût pas de successeurs directs ; mais la reine d'Écosse avait trop de fierté pour vouloir se soumettre aux caprices d'une étrangère. Elle vit Darnley d'un œil plus favorable, et comme l'avis de ses amis se trouvait d'accord avec son penchant, elle répondit à Élisabeth qu'elle était décidée à faire partager son trône à Darnley. Élisabeth se vengea sur la comtesse de Lennox ; il y avait là bien de la

petitesse : c'est que cette grande reine, dont les Anglais sont si fiers, quand on examine de près toute sa conduite, est réellement bien petite de caractère. Elle envoya l'ordre à Lennox et à son fils de rentrer en Angleterre sous peine de forfaiture, et, comme si les catholiques étaient cause de ce mariage, elle ajouta de nouvelles rigueurs à celles dont ils étaient déjà les victimes. L'immoral Throckmorton fut envoyé en Écosse : il pria, il menaça, et ne put ébranler la résolution de Marie. Il se tourna pour lors du côté des lords mécontents pour les exciter à la révolte, en leur promettant l'assistance de l'Angleterre.

A la tête des mécontents était le comte de Murray, qui s'était prononcé contre le mariage de sa sœur avec Darnley, soit qu'il éprouvât pour elle plus que de l'amour fraternel, soit que ce mariage détruisît ses espérances. Le duc de Châtellerault se joignit à lui, parce qu'il craignait que la maison de Lennox ne devînt plus puissante que la sienne. Le comte d'Argyle était mu par un autre motif : il avait été contraint de restituer au comte de Lennox les biens qui avaient été confisqués sur lui et dont il s'était mis en possession. Beaucoup d'autres seigneurs se laissèrent entraîner. Murray abandonna la cour sur les mêmes scrupules de conscience qu'avait allégués Élisabeth contre l'archiduc d'Autriche, et un plan fut formé pour surprendre Marie, Lennox et Darnley, enfermer la première au château de Lochlevin, et tuer les deux derniers, ou tout au moins les livrer à Élisabeth, qui, probablement, ne les aurait pas

mieux traités. Le comte de Murray devait être plac
à la tête du nouveau gouvernement.

Marie, prévenue à temps qu'on devait l'enlever su
la route, échappa au danger en partant plusieurs
heures avant celle que les conjurés avaient choisie
Ceux-ci, frustrés dans leur attente, se rendirent
Stirling, où ils signèrent un covenant par lequel il
s'obligèrent sous la foi du serment à remplir leur
engagements réciproques, déclarant au surplus qu'il
voulaient servir fidèlement leur souveraine; amèr
dérision! Le jour suivant, ils envoyèrent un mes
sager à Élisabeth, pour lui rappeler ses promesse
de secours et la presser de les remplir promptement
De son côté, Marie ne perdit point de temps. Dè
son arrivée à Édimbourg, elle fit un appel à ses su
jets fidèles, et ils accoururent en assez grand nombr
pour qu'elle n'eût rien à craindre des conjurés. Le
bans furent publiés, et Darnley, créé successivemen
comte de Ross et duc d'Albany, devint l'époux d
Marie (19 juillet 1565). Marie! qui donc eût dit qu'e
contractant cet hymen funeste vous creusiez le tom
beau de Darnley et le vôtre! vous ne connaissiez pa
vos Écossais; vous ne saviez pas jusqu'où des homme
presque sauvages peuvent être conduits par l'ambi
tion et le désir de la vengeance; vous ne connaissie
pas cette Élisabeth qui avait juré votre perte, parc
que votre vie, votre existence, tant qu'elle durait
lui reprochait son usurpation; cette Élisabeth, la plu
fausse de toutes les femmes, la plus perfide, la plu
inconséquente et la plus profondément corrompue

Cécil fut déconcerté par la nouvelle du mariage. Il aurait bien voulu déclarer la guerre aux nouveaux époux, mais quel prétexte? il n'y en avait pas. Il fallait se résoudre à frapper dans l'ombre. Une somme d'argent considérable fut envoyée à Murray, un renfort de deux mille hommes à Berwick; les comtes de Schrewsbury et de Bedford furent chargés de la surveillance des comtés du nord en qualité de commissaires ou lieutenants de la reine. Bedford fut même autorisé à faire, mais à ses frais, car Élisabeth n'était pas prodigue, une incursion en Écosse. Un nouvel envoyé fut adressé à Marie, porteur de reproches, de remontrances et de menaces. Tamworth, c'était son nom, remplit sa mission avec tant de zèle, que la reine, irritée de son audace, le fit arrêter et conduire au château de Dunbar, sur le motif qu'il avait traversé ses États sans passe-port; elle fit dire à Randolph que, s'il continuait d'intriguer avec ses sujets, elle le ferait arrêter; elle le chargea aussi de mander à sa maîtresse que la reine d'Écosse la priait instamment de se borner à gouverner l'Angleterre, et de laisser gouverner l'Écosse par sa souveraine.

Cela ne suffisait pas pour abattre la faction de Murray, qui avait pris les armes. Marie réunit dix-huit mille hommes, se mit à leur tête, et chassa les insurgés devant elle, malgré les prédictions de Randolph, qui avait annoncé, avant le mariage, qu'il en coûterait la vie à Darnley, que plusieurs conjurés avaient fait serment de le tuer ou de périr eux-

mêmes. Si la reine (Élisabeth), ajoutait-il, veut les aider, on peut être assuré que la même contrée réunira dans peu les deux reines ; ce qui signifiait que la reine d'Écosse serait envoyée prisonnière en Angleterre. Murray, évitant la rencontre de l'armée, s'était porté rapidement sur Édimbourg, comptant sur le soulèvement des habitants ; mais ceux-ci restèrent fidèles à la reine, et il fut contraint de se retirer, parce que le château le menaça de tirer sur sa troupe. Poursuivis sans relâche, les insurgés évacuèrent successivement Hamilton et Dumfries ; et n'ayant bientôt plus aucune chance de salut, les chefs dispersèrent leurs bandes et se sauvèrent en Angleterre (1).

Ici l'intervention hostile de l'Angleterre s'était trop ouvertement montrée pour qu'on pût la nier avec succès. Ce fut là pourtant ce qu'Élisabeth entreprit. Lorsque Murray fut arrivé à Londres avec quelques-uns de ses compagnons, elle refusa d'abord de les voir ; et quand elle leur permit de se présenter devant elle, ce fut en présence des ambassadeurs de France et d'Espagne. Une scène de comédie avait été préparée d'avance. Murray et les autres tombèrent en entrant aux genoux de la reine ; là, d'un ton humilié et confus, les nobles écossais, mentant à la vérité et à leur conscience, déclarèrent

(1) On donna à cette expédition des insurgés le nom caractéristique de *Run-about-raid* (ou *ride*), ce qui signifie course à l'aventure en tous sens. On l'appela aussi *raid of Beith*, parce que les conjurés avaient désigné l'église de Beith comme premier lieu de rendez-vous.

ue la reine était *innocente* de la conspiration (ils e reconnaissaient donc coupables !), et qu'elle ne es avait jamais engagés à désobéir à leur souveaine. Ce fut alors le tour d'Élisabeth. « C'est bien ! it-elle ; vous avez dit *la vérité ;* mais sortez de ma résence, traîtres que vous êtes ! » Au prix de cette nfâme bassesse, Murray obtint une petite pension our se soutenir à Berwick, qu'il choisit ou qui lui ut assigné pour résidence ; encore fut-il obligé de ire que cette pension, il la tenait de ses amis d'Écosse : il fallait bien que la comédie fût jouée jusqu'au out. Au reste, il arriva dans cette occasion ce qui rrive à toutes les représentations : les spectateurs coutent, s'amusent de ce qu'ils entendent, et se etirent, bien convaincus qu'ils n'ont assisté qu'à une fiction.

CHAPITRE VI.

Meurtre de Riccio. — Darnley est assassiné.

En triomphant de ses sujets rebelles, Marie n'avait pas vaincu tous ses ennemis ; il lui en restait un plus dangereux, plus importun, dans le mari ou plutôt dans le tyran qu'elle s'était donné. Si peu d'entrevues avaient précédé le mariage, qu'elle n'avait pu reconnaître aucun de ses défauts. L'expérience seule devait la convaincre qu'il était d'un naturel capricieux et irascible, que ses passions agissaient avec une violence extrême, et qu'il s'était laissé dominer par le goût de la boisson, au point de donner plus d'une fois au public le scandale de ses excès, et de maltraiter injustement sa femme. A ce vice grossier il joignait le travers d'une ambition extravagante, et manquait du courage nécessaire pour soutenir les actes où elle pouvait l'entraîner. Aussi, quand Marie convoqua un parlement

pour le double objet de faire condamner, parmi les rebelles réfugiés en Angleterre, ceux qui étaient les plus coupables, et pour obtenir la liberté de conscience en faveur de ceux qui professaient la même religion qu'elle, Darnley demanda que le duc de Châtellerault et les siens fussent compris dans l'acte d'accusation; par là, la maison rivale de Hamilton aurait perdu ses droits à la succession dans le cas où la reine n'aurait point d'enfants, ce qui l'eût rendu lui-même héritier présomptif après son père. A cette demande il en ajouta une autre, dont l'objet faisait depuis longtemps entre la reine et lui un sujet perpétuel de querelles: il voulait que la couronne matrimoniale lui fût accordée (1).

Marie résista aux prières de son époux, à ses plaintes et à ses menaces; elle avait déjà fait pour lui beaucoup plus qu'il ne méritait, et elle était bien déterminée à refuser cette dernière concession sans l'aveu de son parlement. Darnley, très-irrité, s'i-

(1) On appelait ainsi en Écosse le droit que la reine donnait à son mari de porter la couronne comme elle-même, et de partager avec elle l'autorité royale. Marie avait bien ordonné que le titre de roi lui fût donné sa vie durant, et que les ordres fussent expédiés au nom des deux époux : Henri et Marie, roi et reine d'Écosse ; mais ce n'était là qu'une vaine formule qui ne conférait à Darnley aucune autorité réelle. Cette couronne avait été décernée au premier époux de la reine, François II, et cela ne pouvait être autrement, car le dauphin de France ne devait pas être sujet de sa femme. Darnley voulait avoir le même rang, ce qui lui eût donné le droit de gouverner l'Écosse après la mort de sa femme, sans néanmoins pouvoir transmettre ce droit à des enfants qu'il aurait eus d'une seconde épouse. Ce fut cette couronne que reçut le prince d'Orange quand il eut détrôné son beau-père, et que sa femme Marie ceignit le diadème.

maginant que l'opposition de Marie lui était suggérée par ses conseillers, et principalement par un Italien, nommé David Riccio, que sa connaissance des langues étrangères, la conformité d'opinions religieuses, et l'aménité de ses mœurs, avaient élevé au poste de secrétaire particulier; Darnley jura de tirer vengeance de Riccio (1), en le faisant assas-

(1) Riccio, natif du Piémont, avait suivi en Écosse l'ambassadeur du duc de Savoie. Ce ministre l'avait recommandé à la reine, qui l'admit au nombre des pages de la chambre et non de ses domestiques, comme l'ont dit quelques écrivains. Quand le secrétaire, interprète de français, Raulet, se retira, Riccio fut mis à sa place. Adroit, discret et fidèle, il obtint la confiance de la reine, qui, à l'époque de son mariage, le fit trésorier de la cassette particulière du roi et de la reine. Darnley, dit-on, lorsqu'il aspirait encore à la main de Marie, avait recherché l'amitié ou la protection de Riccio, qu'il voyait jouir d'un grand crédit, et il paraît qu'en effet Riccio plaida pour lui. Certains écrivains ont publié que Riccio n'avait plu à Marie que par son talent pour la musique, qu'elle aimait avec passion, et que l'humble musicien était aimé de sa royale maîtresse; c'est une lâche calomnie que les ennemis les plus acharnés de cette infortunée princesse n'osèrent pas avancer de son vivant. Il en a été fait mention pour la première fois dans une lettre du comte de Bedford et de Randolph, et dans un prétendu récit de cet événement par lord Ruthven. Mais il ne faut pas oublier que Bedford avait été envoyé par Elisabeth sur la frontière, pour diriger et soutenir l'insurrection; que Randolph, qui, malgré l'avis formel et les menaces de la reine, avait continué d'intriguer, venait d'être ignominieusement expulsé du royaume; que lord Ruthven était l'un des principaux acteurs de la conspiration de Murray. Encore la relation qu'il avait faite à Cécil n'a-t-elle été publiée qu'après sa mort, ce qui peut très-bien laisser croire qu'elle était controuvée ou altérée par Cécil lui-même; et celui-ci a donné constamment assez de preuves de sa mauvaise foi pour qu'on puisse lui attribuer encore une altération ou une addition frauduleuse. D'un autre côté, Riccio était vieux et même très-laid : la reine était dans tout l'éclat de la beauté. Quelle appa-

iner; et comme ce malheureux Riccio avait le double tort d'être étranger et catholique, ce qui excitait la jalousie des courtisans et des prêcheurs, Darnley pensa qu'il lui serait facile de se procurer des complices. Il les chercha et les trouva parmi les lords qui avaient fait partie de la conjuration, mais qui ne s'étaient trahis par aucun acte patent de coopération; de ce nombre étaient Morton, Ruthven, Lindsay et Maitland.

Le duc de Châtellerault venait d'obtenir sa grâce de Marie (1556), sous la seule condition de passer quelques années sur le continent, ce qui avait excité un vif ressentiment dans le cœur de Darnley. Le perfide Maitland, qui sentait que son sort était en quelque sorte attaché à celui des exilés, de qui un seul mot pouvait l'accuser, lui, Morton et les autres, crut l'occasion favorable pour s'emparer de l'esprit du roi et l'engager à faire avec eux toute cause

rence qu'elle se fût oubliée à ce point! Ce qu'elle aimait dans Riccio, c'était son dévouement à toute épreuve; mais une reine n'est pas tenue de payer le dévouement de ses serviteurs par de l'amour. Lorsque, plusieurs mois après, Marie, en plein conseil, somma Darnley de dévoiler sans réserve tous les sujets de plainte qu'elle lui avait donnés, et qu'elle lui dit de ne point l'épargner, Darnley ne parla nullement de Riccio. Enfin le réformateur Knox, qui, pour montrer la supériorité de ses doctrines sur celles des catholiques, saisissait chrétiennement toutes les occasions de nuire à ces derniers, à la reine surtout; ce charitable Knox, qui aurait acheté bien cher le plaisir de pouvoir alléguer contre la reine un fait de ce genre, Knox n'en dit pas un seul mot. D'après toutes ces considérations, n'hésitons pas à rejeter comme calomnieuse une imputation que rien d'ailleurs ne justifie. M. Chambers a prouvé que Riccio n'avait jamais été musicien de la reine.

commune. Les premières propositions lui furen
faites par George Douglas, frère de Morton;
comme Douglas connaissait les sentiments du roi
l'égard de Riccio, il lui insinua que la reine ava
transporté toutes ses affections sur Riccio, et qu
c'était par le conseil de cet odieux favori qu'elle ava
accordé la grâce de Hamilton, ce qui l'éloignait lu
même du trône, et qu'elle lui refusait si obstiné
ment la couronne matrimoniale. Le seul moyen pou
lui d'obtenir justice, c'était d'appeler à son aide le
lords expatriés.

Ce prince irréfléchi ne pouvait ignorer que ce
lords étaient ses ennemis, et que s'ils avaient cherch
un refuge en Angleterre, c'était précisément parc
qu'ils avaient voulu attenter à sa vie, et que leu
projet n'avait pas réussi; malgré de tels antécé
dents, il n'hésita pas à se livrer à des hommes qui n
lui ouvraient leurs bras que pour l'étouffer. Un enga
gement fut signé de part et d'autre; Darnley pro
mettait d'obtenir leur grâce, de soutenir la religio
réformée, et de leur prêter secours dans toutes leu
justes querelles; Argyle, Murray, Rothes, Boyd
Ochiltrée, au nom de tous les conjurés, promettaien
à leur tour d'être à l'avenir ses sujets fidèles, d'a
voir pour amis ses amis, pour ennemis ses ennemis
d'obtenir pour lui la couronne matrimoniale pou
tout le temps de sa vie, de le défendre en tout, d
maintenir son droit à la succession en cas de pré
décès de Marie, d'expulser ou de tuer tous ses en
nemis, d'employer toute leur influence auprès de l

eine d'Angleterre en faveur de sa mère, la com-
esse de Lennox, et de son frère.

Ce premier traité fut suivi d'un autre, dans lequel arnley, avec une révoltante atrocité, déclarait qu'il oulait se venger de quelques personnes, notamment 'un Italien, nommé David, qui abusait de la conance de la reine. On croit que les autres personnes ue Darnley dévouait ainsi à ses vengeances étaient s comtes de Huntley, de Bothwell et d'Athol, les rds Flemming et Livington, et sir James Balfour. l était dit, dans cet infernal traité, que, pour peu u'on ne pût poursuivre ces individus en vertu de la oi, « il était permis de les saisir et de les tuer parout où on les trouverait. » Darnley s'engageait en onséquence, pour lui et pour ses héritiers, à garantir de tous dommages les comtes, lords, barons t autres qui prendraient part à cette entreprise.

Les conjurés eurent soin de publier que *l'Évangile était en danger,* que Riccio était l'agent secret lu pape, que Marie avait signé la sainte alliance ar laquelle les princes catholiques s'obligeaient à xterminer tous les protestants. La vérité était que Marie avait reçu un message du souverain pontife, qui, comme il le devait, l'exhortait à persévérer dans la foi, recommandait à ses soins les catholiques de son royaume, et la priait d'envoyer quelque prélat écossais au concile de Trente. Mais si les conjurés n'avaient dit que ce qui était vrai, ils n'auraient pas réussi aussi aisément à pervertir l'opinion. Comme les principaux membres de l'Église

presbytérienne avaient été initiés au complot, il pa rut une proclamation de l'*Assemblée* (1), laquell ordonnait un jeûne général, qui devait s'étendr d'un dimanche à l'autre, et avoir lieu la semaine d l'ouverture du parlement; et, comme pour prépare les esprits à des scènes de sang ou à quelque révo lution dans le parlement, le service se composai chaque jour des leçons choisies de l'Ancien Testa ment, où il n'était question que de l'extirpation de l'idolâtrie, des châtiments des mauvais princes, de la colère céleste tombant sur son peuple, chaque fois qu'il restait sourd à la voix du prophète.

Ce fut le quatrième jour de ce jeûne, le jeudi 7 mars, que la reine fit l'ouverture du parlement. Le *bill d'attainder* contre les conspirateurs fut proposé par les *lords des articles*, et l'on fixa au jeudi suivant la discussion; mais, le samedi, Morton, le chancelier Morton, le chef de la justice, que l'esprit de parti jetait dans les rangs des assassins, Morton, suivi de quatre-vingts hommes armés, s'empara des portes du palais. Marie, qui touchait au terme de sa grossesse, était dans ce moment à table dans un cabinet attenant à sa chambre à coucher. Elle avait pour convives le commendataire d'Holyrood-House et la comtesse d'Argyle, ses frère et sœur naturels. Erskine, capitaine des gardes, Riccio, le secrétaire, et Beton, grand maître de la maison de la reine, étaient de service, et non à

(1) Ce mot pris absolument signifie l'assemblée du clergé écossais ou presbytérien.

able avec elle, comme les malveillants l'ont dit. Le roi entra par un escalier dérobé, alla s'asseoir uprès de la reine, et passa son bras autour de sa aille.

Lord Ruthven, armé de pied en cap, car il n'avait le courage, même pour attaquer un homme sans léfense, que sous un casque et une cuirasse, entra lerrière le roi. Le sir de Ruthven, George Douglas, Ballestyne et Kerr le suivaient. Marie, alarmée à 'aspect de Ruthven, lui ordonna de se retirer, en 'appelant traître. Ruthven répondit qu'il n'avait iffaire qu'à Riccio, qui, tremblant pour ses jours, e jeta derrière la reine aux cris répétés de justice! ustice! Il comptait que le respect dû à la souveraine e protégerait contre les meurtriers; mais, sans 'gard pour les prières de la reine, ni pour sa situation, où une émotion trop vive pouvait mettre en langer sa vie et celle de l'enfant qu'elle portait dans on sein, George Douglas, saisissant le poignard lu roi, en porta un coup dans le dos de Riccio, en illongeant le bras par-dessus l'épaule de la reine. Ballestyne, dans le même temps, menaçait la reine elle-même de son poignard, et Kerr lui tenait le pistolet à la gorge. Dans le tumulte, la table fut enversée, et les assassins, entraînant leur victime ι travers la chambre à coucher et l'antichambre, 'achevèrent au haut de l'escalier, et le laissèrent percé de cinquante-six coups de poignard (1).

(1) On lit dans l'*Histoire d'Écosse* de Walter Scott que le cabinet et a chambre à coucher sont encore dans le même état où ils se trou-

Les amis de Marie, ignorant ce qui se passait dans le cabinet, s'étaient tous portés vers la porte du palais pour s'opposer à l'entrée de Morton et de sa bande : vaincus par le nombre, ils avaient été obligés de battre en retraite et de s'enfermer dans une chambre, d'où on ne leur permit de sortir que vers les deux heures du matin (1). La reine, éperdue et les yeux pleins de larmes, n'avait cessé de demander grâce pour son malheureux secrétaire. Lorsqu'elle apprit qu'il était mort, ses larmes tarirent. « C'est donc à moi maintenant, dit-elle, à m'occuper de ma vengeance. »

Cependant Darnley, de son autorité privée, prononça dès le lendemain (10 mars) la dissolution du parlement, et le soir du même jour Murray arriva de Berwick avec les autres proscrits. Le lundi matin, tous les conjurés se réunirent pour tenir conseil. Il fut arrêté que Marie serait enfermée dans le château d'Édimbourg ou de Stirling, jusqu'à ce qu'elle eût sanctionné tout ce qui s'était fait, consenti à l'établissement exclusif de la religion réformée, et donné à son mari cette couronne matrimoniale qu'il désirait avec tant d'ardeur. En attendant,

vaient alors, et que le plancher, près de l'escalier dérobé, porte des traces visibles du sang de Riccio. Cela peut être, mais nous ne le garantissons pas.

(1) On prétend que Riccio avait reçu plusieurs avis secrets sur ce qui se tramait, et qu'il les avait méprisés. Sir James Melville perdit sa peine à lui expliquer les dangers qui menaçaient un étranger, en tout pays, lorsqu'il jouissait de la faveur du prince au point d'exciter la jalousie des naturels. Il ne tint aucun compte de ces avertissements, et il périt victime de sa fausse confiance.

Murray et Morton gouverneraient l'Écosse sous le nom de Darnley. La faiblesse de celui-ci fit échouer ce plan. Léger autant que violent, pusillanime autant que cruel, il s'effraya lui-même de ce qu'il avait ordonné. La reine, dès qu'elle fut seule avec lui, lisant dans son cœur le trouble, les remords et la crainte, prit facilement sur lui l'ascendant qu'ont les âmes fortes sur les esprits faibles, comme le dit plus tard la fameuse Éléonore Galiguaï, en répondant à ses juges, qui lui demandaient de quel sortilége elle s'était servie pour captiver l'esprit de Marie de Médicis. Darnley, confus et repentant, promit de rester uni à la reine, et de poursuivre avec elle ceux qu'il venait lui-même de pousser au crime. Dans la nuit du 12, la reine et son mari s'échappèrent ensemble du palais d'Holyrood, accompagnés du seul capitaine des gardes et de deux domestiques, et arrivèrent heureusement au château de Dunbar, d'où ils publièrent une proclamation qui, en peu de temps, attira auprès de leur souveraine un grand nombre de royalistes.

Six jours après sa fuite d'Holyrood, la reine reprit le chemin d'Édimbourg et à leur tour, les conjurés tremblèrent. Par une adroite politique, tendante à priver les meurtriers de leurs auxiliaires, Marie proclama le pardon de Murray, de Glaincairn et de tous ceux qui étaient compromis dans le *run-about-rail ;* Morton et ses complices s'enfuirent en Angleterre. Il est à remarquer que, depuis qu'Élisabeth gouvernait ce pays, aucun Écossais n'y avait

cherché vainement un asile. Quel que fût son crime, il était assuré d'y trouver, sinon une protection déclarée, du moins une secrète assistance. Dans cette occasion, Élisabeth avait été instruite du complot plusieurs jours avant l'exécution; elle avait même envoyé trois cents livres à Murray à son départ de Berwick. Le jour même où le roi et la reine s'étaient sauvés d'Édimbourg, le noble espion, comte de Bedford, qui ignorait cette circonstance, écrivit à Cécil d'un style tout rayonnant de plaisir, que « maintenant tout irait bien. » Mais, lorsque Bedford, informé par Morton de la tournure qu'avaient prise les choses par la défection de Darnley, en eut à son tour informé la reine, celle-ci se hâta d'envoyer complimenter sa sœur d'Écosse; et comme Marie en réponse exigea qu'elle ne donnât point d'asile aux meurtriers, cette excellente sœur leur fit donner l'ordre de quitter ses États; mais il leur fut dit en secret que l'Angleterre était grande, et qu'il était aisé de s'y soustraire à tous les regards. L'ambassadeur d'Espagne, Gusman de Silva, dans les dépêches qu'il transmit à sa cour à cette époque, assure que le meurtre de Riccio avait été décidé à Londres, que huit mille couronnes avaient été payées aux conjurés, et que les ministres d'Élisabeth n'attendaient que le moment où Marie serait détrônée, pour lui substituer leur maîtresse.

Marie, en reprenant le pouvoir, reprit aussi son indulgente bonté; et quoiqu'elle sût très-bien à quoi s'en tenir sur la part que son mari avait prise

au meurtre de Riccio, elle eut l'air d'accueillir sa justification. Malheureusement Darnley ne s'amenda point; il n'était pas capable d'apprécier un procédé généreux, et la mésintelligence régnait toujours entre les deux époux, bien qu'elle se cachât sous le voile d'une réconciliation parfaite. Comme le terme de la délivrance de Marie approchait, elle alla se loger au château d'Édimbourg. Élisabeth, Murray, l'Angleterre, l'Écosse, tous attendaient ce moment avec de vives anxiétés : Marie pouvait avoir un héritier de son trône et de ses prétentions; peut-être que, douloureusement frappée de tout ce qui s'était passé, elle ne pourrait supporter la crise qui s'approchait. Élisabeth et Murray l'espéraient, le désiraient, le Ciel ne permit pas que leurs vœux s'accomplissent : la reine accoucha heureusement d'un fils, et ce fils vécut pour régner un jour sur les deux royaumes.

Élisabeth avait ordonné à Randolph de se tenir aux environs de Berwick, et de lui transmettre sans le moindre retard la nouvelle de l'événement, quel qu'il fût; et Randolph s'acquitta de la commission avec son zèle accoutumé. Quand le courrier arriva à Londres, Élisabeth dansait gaiement à Greenwich. Cécil partit immédiatement pour se rendre auprès d'elle et lui communiquer la fâcheuse nouvelle que Randolph envoyait. Frappée comme d'un coup de foudre, elle se laissa tomber dans un fauteuil, la tête appuyée sur ses mains, et parut, pendant quelque temps, absorbée dans une méditation

pénible et profonde. Ses dames d'honneur voulurent lui adresser quelques mots ; l'une d'elles lui demanda ce qu'elle souffrait. « Eh ! n'entendez-vous pas dire, répondit-elle avec emportement, que la reine d'Écosse a un beau garçon ? et moi je ne suis qu'une souche stérile. » Le lendemain elle sut se maîtriser assez pour pouvoir exprimer *la satisfaction* que lui faisaient éprouver l'heureuse délivrance de Marie et la naissance de son fils. Elle poussa la dissimulation jusqu'à accepter avec une grande joie apparente le titre de marraine du nouveau-né, et chargea le comte de Bedford de la représenter dans la cérémonie.

La naissance du prince écossais, auquel on donna le nom de Jacques, remplit d'allégresse, en Angleterre, les partisans assez nombreux de la maison d'Écosse ; la classe plus nombreuse encore des indifférents parut disposée à soutenir sa cause lorsqu'elle eut un héritier. Élisabeth ne vit pas sans jalousie ce mouvement des esprits vers la reine d'Écosse, et, pour les ramener vers elle-même, elle résolut enfin sérieusement de se marier. Mais il suffit que les deux chambres du parlement lui fissent des adresses à ce sujet pour qu'elle n'y pensât plus qu'avec colère. Outre son irrésolution ordinaire, qui ne lui permit jamais d'avoir d'idée fixe, Élisabeth craignait beaucoup la mort. Elle ne voulait pas que le nom en fût prononcé devant elle, ni qu'on lui présentât aucun objet propre à lui rappeler qu'elle devait mourir. Il est très-probable que ce fut là le

grand motif qui l'empêcha de prendre un époux. Si elle avait eu des enfants, ces enfants auraient été des héritiers devant lui succéder après sa mort, attendant impatiemment sa mort, lui rappelant cent fois le jour sa mort, faisant résonner à ses oreilles ce mot terrible : *sa mort !*

Cependant le roi était loin d'avoir gagné au meurtre de Riccio Au lieu de cette couronne matrimoniale qu'on lui avait promise, il ne trouvait dans les uns que du mépris pour sa personne, dans les autres qu'un sentiment motivé d'aversion. Encore se serait-il consolé de n'avoir l'estime de personne, s'il avait joui de l'autorité suprême ; mais, moins que jamais, la reine se montrait disposée à lui en céder aucune partie, convaincue d'avance qu'il n'en pourrait faire qu'un mauvais usage. D'ailleurs Marie pouvait pardonner l'outrage qu'elle avait reçu de lui, chercher même à l'oublier : l'oublier en effet, cela était bien difficile. Aussi elle forma une administration nouvelle sans prendre son avis, ou plutôt contre son gré ; elle y fit entrer Huntley en qualité de chancelier, Bothwell comme amiral héréditaire d'Écosse, son frère Murray et le comte d'Argyle, qui avait épousé la sœur de ce dernier. Il y avait eu quelques motifs de dissension entre Murray et Bothwell, mais elle parvint à les réconcilier ; et ce fut sur leurs instances communes qu'elle pardonna à Maitland, contre la volonté bien expresse de son mari. Irrité de se voir sans crédit, Darnley menaça Murray de le tuer ; mais bientôt après il quitta la cour et refusa obstinément d'y

revenir tant que la reine n'aurait pas renvoyé trois principaux membres du conseil. Darnley parla même du dessein qu'il avait de sortir du royaume. Le comte de Lennox, ne pouvant gagner sur lui de le faire renoncer à ce projet insensé, écrivit à la reine, qui le pria de la venir voir à Édimbourg.

Il se rendit, non sans peine, aux désirs de sa femme. Quand il fut arrivé, Marie le conduisit devant le conseil assemblé ; là, le prenant par la main, elle le somma de spécifier tous les motifs de plainte qu'il pouvait avoir contre elle, l'invitant à *ne point l'épargner,* sur quelque sujet que ce fût. Dans sa réponse, Darnley déclara formellement que la reine ne lui avait jamais donné aucun sujet de reproche, ce qui fit dire aux membres du conseil, comme cela résulte d'une copie du procès-verbal envoyée par Maitland à l'archevêque de Glascow, que non-seulement il ne pouvait pas se plaindre, mais qu'il devrait au contraire s'estimer l'un des plus heureux princes de la chrétienté, s'il était capable de sentir son bonheur. A son retour à Stirling, il écrivit à la reine pour lui dire que ce dont il se plaignait, c'était de n'avoir aucune autorité et d'être délaissé par la noblesse. Marie lui répondit qu'il ne devait attribuer qu'à lui-même le mal dont il souffrait ; que l'autorité qu'elle lui avait confiée au commencement de leur mariage, c'était contre elle-même qu'il l'avait employée ; et que si la noblesse ne lui montrait ni amour ni vénération, c'est qu'il ne faisait rien pour mériter son affection et son respect.

La reine partit d'Édimbourg vers le commencement de l'automne, pour aller à Jedburgh, avec les lords du conseil, tenir la cour dite *Justice in eyre*, espèce de tribunal établi pour les matières forestières. Presque aussitôt après son arrivée, elle fut saisie d'une fièvre ardente qui mit ses jours en danger; on conservait même si peu d'espoir de la sauver, que déjà les lords se tenaient tout prêts à partir pour Édimbourg, afin de régler le mode du gouvernement; et il est plus que probable que la régence aurait été confiée à Murray, et Darnley entièrement exclu du pouvoir. Le neuvième jour de la maladie amena une crise salutaire, les symptômes devinrent plus rassurants, et peu à peu le danger se dissipa. Nous ne parlons ici de cette maladie de la reine d'Écosse, que pour ajouter une preuve à toutes celles qu'a pu fournir une longue expérience, de l'efficacité des secours de la religion dans toutes les circonstances de la vie.

Par sa piété, sa douceur, sa résignation, la jeune et belle reine d'Écosse édifia tous ceux qui purent la voir. Combien de raisons n'avait-elle pas pour tenir à cette vie qui lui échappait au moment d'en jouir! Eh bien, elle avait fait le sacrifice de tout ce qu'elle avait, de tout ce qu'elle espérait, sans effort et sans murmure. Seulement elle priait le Ciel d'accepter ce sacrifice en expiation de toutes ses fautes. Par des lettres pleines d'onction, elle recommandait son fils au roi de France et à la reine d'Angleterre. Elle conjura les lords, qu'elle avait fait appeler au-

près d'elle, de vivre entre eux en bonne intelligence, de veiller avec soin sur l'éducation du jeune prince; et, comme dernière faveur, elle leur demanda instamment d'accorder liberté de conscience à ceux qui professaient la même religion qu'elle, cette religion catholique tant calomniée, dans laquelle elle voulait mourir; religion sainte qui adoucissait l'amertume de ses derniers moments, parce qu'elle lui apprenait à espérer dans la miséricorde divine.

Lorsque la reine fut assez bien rétablie pour monter à cheval, elle descendit le cours de la Tweed jusqu'au château de Craigmillar. Le roi, qui n'était allé la voir à Jedburgh qu'une seule fois, se rendit au château; mais il ne fit aucune avance pour se réconcilier avec elle. Il était trop fier pour se soumettre, et Marie avait trop d'expérience pour se fier à lui. Au fond, l'état encore chancelant de sa santé, qui n'avait été probablement altérée que par le chagrin et l'inquiétude, lui donnait un air de tristesse que Darnley prenait pour l'aversion qu'il lui inspirait; il n'en devenait que plus maussade; il ne voyait pas que cette mélancolie, dont tous les traits de sa femme portaient l'expression, c'était lui-même qui la causait; alors elle-même le jugeait incorrigible, et on l'entendit souvent s'écrier en pleurant: « Oh! que je regrette que la fièvre de Jedburgh ne m'ait pas donné la mort! »

Murray et Maitland observaient attentivement toutes les crises de la situation morale de la reine. Aussitôt que le roi s'en fut retourné, bien persuadés

que la reine souscrirait volontiers à un divorce par lequel elle serait séparée d'un homme qui l'avait si cruellement offensée, ils formèrent le projet d'opérer ce divorce, à la suite duquel on obtiendrait un acte du parlement, confirmatif de toutes les concessions faites par la reine à plusieurs seigneurs. Ils communiquèrent ce projet à Huntley, au comte d'Argyle et à Bothwell, qui tous l'approuvèrent. Ils se rendirent ensemble auprès de la reine. Maitland lui rappela tous les torts de Darnley envers elle, ceux qu'il avait eus, ceux qu'il avait encore. Il lui parla du divorce comme du seul moyen de la tirer d'esclavage, et en même temps de délivrer l'État d'un prince qui pouvait en compromettre l'avenir.

Marie ne montra d'abord aucune répugnance pour ce parti; la première idée qui la frappa fut celle du captif dont une main amie vient briser la chaîne; elle répondit qu'elle pourrait consentir au divorce s'il était légalement prononcé, et que ce fût sans préjudice pour les droits de son fils. Mais bientôt, réfléchissant aux conséquences d'une telle procédure, n'ignorant peut-être pas les bruits qu'on avait fait courir sur ses liaisons avec Riccio, ni ceux que l'on commençait à répandre à l'occasion d'un des cinq personnages qui se présentaient devant elle (1),

(1) Les ennemis de Marie avaient l'air de croire (car il n'était pas possible qu'ils le crussent, tant la chose était peu vraisemblable), que déjà depuis deux ou trois mois elle entretenait des liaisons criminelles avec le comte de Bothwell. Cet homme, dont le nom était Jacques Hepburn, âgé d'environ quarante ou quarante-cinq ans, chef de la puissante maison d'Hepburn, exerçait beaucoup d'auto-

elle demanda s'il ne vaudrait pas mieux qu'elle allât passer quelque temps en France, chez ses parents; « peut-être, ajouta-t-elle, que Darnley, livré à lui-

rité dans le comté de Berwick et dans le Lothian oriental; il s'était d'abord déclaré contre la réforme, et avait pris le parti de la reine régente. Lorsque Marie était revenue de France, il avait montré du dévouement pour sa cause; il se trouvait à Holyrood quand les meurtriers de Riccio y arrivèrent, et il courut lui-même des dangers, parce qu'on le croyait attaché à la reine et qu'il avait paru vouloir empêcher les conjurés d'exécuter leur coupable projet. Marie, naturellement reconnaissante, devait montrer de la bienveillance pour ceux qui la servaient fidèlement. Les prêcheurs de la réforme, Knox et les autres, trouvèrent là du scandale, ou plutôt une occasion d'en faire, et ils en firent. Mais quelle apparence de vérité y avait-il dans leurs allégations? Bothwell était de mœurs très-corrompues; sa conduite plus que licencieuse était peu propre à lui gagner les cœurs; il était grossier dans ses habitudes, dans son langage, et il était marié. Buchanan s'est fait l'officieux écho de la malveillance, disons franchement, de la calomnie, car comment concilier ces expressions : « La reine vivait publiquement avec Bothwell dans un honteux commerce, » avec la réponse de Darnley aux interpellations de sa femme, réponse faite en présence des lords du conseil, et textuellement rapportée par Maitland dans sa lettre à l'archevêque de Glascow. Il a déclaré librement que « jamais la reine ne lui a donné aucun sujet de mécontentement. » Beaucoup d'autres documents viennent confirmer le rapport de Maitland. Les détracteurs de la reine ont attaché une grande importance à un voyage qu'elle fit de Jedburgh au château de l'Ermitage, distant d'environ six lieues. Bothwell, lord gardien des frontières, résidait dans ce château; il avait été blessé à la main en voulant arrêter un proscrit nommé Jean Elliot du Parc. On dit qu'elle partit à l'instant même où elle fut informée de cet accident, et Chalmers a prouvé qu'elle ne partit qu'au bout de huit jours, et qu'elle alla et revint dans la même journée, ce qui fait supposer qu'elle passa fort peu de temps au château. Au fond, il est très-présumable que la visite de Marie à Bothwell n'eut lieu que pour un motif politique. La frontière était infestée d'émissaires d'Elisabeth; Bothwell était un serviteur fidèle, et autour d'elle on ne voyait que des hommes de foi très-suspecte à qui elle n'osait se fier. Il ne serait nullement surprenant qu'à l'arresta-

même, essaiera de s'amender pour faire cesser cet abandon. Dans tous les cas, je vous engage à ne rien faire qui puisse porter atteinte à mon honneur ou blesser ma conscience. Croyez-moi, je vous prie, laissons les choses comme elles sont, et attendons que Dieu dans sa bonté veuille y apporter un remède (1). »

La réponse de Marie déconcerta les cinq lords, ils s'étaient flattés d'avoir le consentement de la reine (2), et ils ne pouvaient concevoir comment, avec tant de sujets de haine ou de mécontentement que son mari lui donnait, elle l'avait positivement refusé. Ils reprirent alors le premier projet qu'ils avaient conçu : il s'agissait d'assassiner le roi.

tion d'Elliot se rattachassent des intérêts graves. Ce qui est certain, c'est que le lendemain elle envoya à Bothwell une grande liasse de papiers.

(1) On ne peut douter que cette conversation n'ait été tenue. Quand on fit des informations sur le meurtre de Darnley, Argyle et Huntley la rapportèrent textuellement pour prouver que Murray avait été le premier instigateur du complot. Murray lui-même ne chercha pas à se défendre sur l'allégation de ses complices ; il en reconnut implicitement la vérité en gardant le silence.

(2) Il nous paraît évident que, si elle avait pu s'oublier au point de trahir ses devoirs, comme Buchanan le suppose, la reine, que sa passion aurait vraisemblablement dominée, eût saisi avidement le moyen qu'on lui offrait pour être rendue à la liberté. D'ailleurs peut-on supposer que Bothwell ne l'aurait point prévenue, et n'eût pas usé de tout l'ascendant qu'il aurait dû avoir sur elle pour s'assurer d'avance de son consentement? Et si d'avance elle l'avait refusé à Bothwell, comment Bothwell aurait-il permis qu'on lui fît une proposition qu'il savait devoir être repoussée? Nous reviendrons sur cet objet lorsqu'il sera question de laver la mémoire de l'infortunée Marie, de l'horrible imputation d'avoir ordonné le meurtre de son mari.

Bothwell se chargea de l'exécution; tous les autres s'obligèrent à le garantir de toutes les conséquences du crime. Sir James Balfour, qui s'était joint aux cinq lords, proposa de signer un engagement où il était dit que le roi n'était qu'un jeune fou et un tyran orgueilleux ; que les signataires étaient décidés à l'empêcher d'obtenir sur eux aucune autorité; qu'ils s'obligeaient à l'éloigner du pouvoir par un moyen quelconque, et que chacun regarderait le moyen employé, quel qu'il fût, comme son fait propre. Ce compromis fut signé par Huntley, Argyle, Bothwell, Maitland et Balfour. On doute que Murray y eût mis son nom. Il cherchait à se ménager une issue pour le cas de mauvais succès. Il ne voulait *ni aider ni empêcher,* comme l'a dit un des témoins de l'information (1).

De Craigmillar la reine se rendit à Stirling, où l'on baptisa l'enfant royal. Darnley était dans le château, mais il ne parut point à la cérémonie, qui se fit avec beaucoup de pompe. On attribue son absence à l'ordre que Bedford avait reçu de sa maîtresse de ne pas lui donner le titre de roi, et à celui que la cour de France avait envoyé à son agent, Le

(1) Il résulte des aveux d'Ormiston, rapportés par Laing, que Bothwell a déclaré que tous les lords qui se trouvaient à Craigmillar, tous ceux qui étaient auprès de la reine avaient résolu de donner la mort à Darnley. Cependant Murray a toujours soutenu qu'il n'avait signé aucun écrit Le témoin Pâris, dont la déposition a été calculée de manière à charger Murray le moins possible, se contente de dire : « Il ne veult n'ayder ne nuire. » Mais de cela même il résulte que Murray connaissait très-bien le complot, et qu'il n'a pas voulu y mettre obstacle.

Croc, de n'avoir aucune espèce de rapport avec lui tant qu'il ne serait pas réconcilié avec la reine. Les conjurés, secondés par Bedford, saisirent cette occasion de demander la grâce de Morton et de ses complices, au nombre de soixante-seize. Il est bon de faire observer que les cinq lords, auteurs du projet de divorce, avaient fait à la reine une condition expresse de cette grâce. Il est vrai qu'ils s'étaient assurés de sa volonté de coopérer avec tous les autres exilés à toutes les mesures qu'ils avaient arrêtées. Marie ne céda aux instances qu'on lui fit qu'au bout de plusieurs jours, encore n'accorda-t-elle le pardon que sous la condition expresse que de deux ans entiers les coupables ne rentreraient pas en Écosse. On revint à la charge, et à force d'instances on obtint enfin d'elle qu'ils pussent revoir le sol écossais, pourvu qu'ils se tinssent à une distance de sept milles (deux lieues un quart) du lieu où la cour se trouverait (1).

Darnley, soit qu'il fût mécontent de cette mesure qui augmentait en Écosse le nombre de ses ennemis, soit qu'il craignît réellement pour sa vie, partit aussitôt de Stirling, et se retira à Glascow, dans les domaines de son père. Bothwell et Maitland se hâtèrent d'aller à la rencontre de Morton (1567), et ils eurent avec lui des conférences secrètes à Wittingham, près des monts Lannermoor; il fut uniquement question du meurtre de Darnley. En se

(1) Georges Douglas et Kers furent seuls exceptés de l'amnistie. Lord Ruthwen était mort en Angleterre.

séparant, Morton prit le chemin de Saint-André; les autres retournèrent à Édimbourg, accompagnés d'Archibald Douglas, qui fut bientôt après renvoyé par Maitland à Morton avec ce message : « Dites au comte Morton que la reine ne veut pas entendre parler de ce qui le concerne; » et comme Archibald se plaignit de l'obscurité de ces mots, Maitland ajouta seulement : « Allez, rapportez-les au comte; il vous comprendra bien. »

Voici l'explication de ce message qu'Archibald Douglas trouvait si peu intelligible. S'il faut en croire Morton dans les aveux qu'il fit plus tard, il aurait refusé, dans la conférence de Wittingham, de concourir à l'exécution du complot contre la vie de Darnley, à moins qu'on ne lui remît un ordre ou consentement écrit de la reine. Bothwell lui promit cet écrit, et comme il ne put remplir cette promesse, Maitland envoya le message énigmatique. Il paraît résulter de toutes ces odieuses manœuvres que Morton, qui n'avait pas craint de coopérer ouvertement au meurtre de Riccio, pour lequel il avait la garantie du roi qui l'ordonnait, craignit de s'engager pour le meurtre du roi sans la garantie de la reine; que Bothwell, pour triompher de ses scrupules, lui promit cette garantie, alléguant que la reine consentait à tout, bien qu'elle n'en sût rien; et qu'ensuite on lui dit qu'elle ne voulait pas donner d'écrit. Il n'en est pas moins certain que Morton connaissait le complot, et qu'il ne le révéla pas; que, s'il n'agit pas lui-même, il laissa ou fit agir en son

nom ce même Archibald Douglas, ministre de la réforme à Glascow, connu par son audace, son immoralité et son affreux libertinage; que de même que Maitland, il prévoyait que l'assassinat de Darnley rendrait Bothwell odieux à la nation; que la reine, complice ou non de Bothwell, aurait sa part de la haine publique; que l'un et l'autre couraient à leur perte, et qu'ils pourraient eux-mêmes, en profitant de leur chute, parvenir au pouvoir et se partager la régence.

Quant à Murray, quoiqu'on ne puisse douter que la conjuration ne lui fût connue dans tous ses détails, il avait eu la précaution de s'éloigner d'Édimbourg quelque temps avant l'exécution, et de se retirer dans le comté de Fife, afin de faire croire aux Écossais qu'il était resté tout à fait étranger aux actes qui dans peu devaient les épouvanter par leur hideux caractère.

La petite vérole venait de se déclarer à Glascow, et Darnley en avait été attaqué. Marie n'en fut pas plutôt informée, qu'elle envoya son médecin de confiance à son mari, en lui faisant dire qu'elle irait bientôt elle-même, et elle tint parole. Leur ancienne affection mutuelle sembla renaître; la généreuse Marie oublia toutes les injures qu'elle avait reçues de lui, et ils se promirent qu'il ne serait plus question du passé. Aussitôt qu'il fut en état de supporter la route, la reine quitta Glascow avec lui; ils rentrèrent ensemble dans Édimbourg; et, pour qu'il pût respirer un air plus pur que celui de la capitale, on le transporta dans une maison appartenante au

prévôt de Sainte-Marie, et connue sous le nom de *Kirk of Field*, l'église des Champs.

Les conjurés, voyant la bonne intelligence parfaitement rétablie entre les deux époux (elle l'était du moins en apparence), commencèrent à craindre pour eux-mêmes. Dans un de ces épanchements de l'âme qui suivent d'ordinaire une réconciliation, Darnley pouvait parler de tout ce qui avait précédé le meurtre de Riccio; Marie pouvait, de son côté, parler de la proposition de divorce; et, si les deux époux unissaient leurs ressentiments, il n'y avait plus pour eux de sûreté en Écosse. La reine en effet, allait chaque jour voir son mari; elle lui prodiguait les plus tendres marques d'amitié. Souvent elle passait la nuit dans une pièce qui se trouvait au-dessous de la chambre de Darnley : il devenait donc urgent pour les conjurés de presser l'exécution de leur plan, s'ils voulaient prévenir leur propre perte.

On sut que la reine avait promis d'assister, la nuit du 9 au 10 février, à un bal masqué qui se donnait pour célébrer le mariage de deux de ses serviteurs. Ce fut cette nuit que les conjurés marquèrent pour l'exécution de leur complot. Ils s'étaient procuré de fausses clefs, au moyen desquelles ils avaient pénétré dans les caves de la maison par une porte pratiquée dans la muraille de la ville. Ils y avaient apporté une grande quantité de poudre à canon, et l'avaient placée, au moyen de quelques excavations qu'ils avaient faites, sous les angles de la maison et principalement sous la chambre à coucher.

Le 9 février la reine arriva comme à son ordinaire

six heures du soir à Kirk of Field, amenant une
uite nombreuse. Elle resta auprès de son mari
usqu'à dix ou onze heures. Elle l'embrassa en le
uittant, et tirant un anneau de son doigt, elle le
assa au doigt de Darnley. Elle revint à Holyrood à
lueur des flambeaux. Vers la fin du bal, entre mi-
uit et une heure, elle se retira dans son apparte-
ent. A deux heures du matin, Bothwell, caché
ous un grand manteau, arriva furtivement à Kirk
f Field, où ses agents se trouvaient déjà. Deux de
es derniers entrèrent dans la maison et mirent le
u à une mèche dont le bout arrivait aux poudres.
t comme la mèche brûlait lentement, on dit que
impatient Bothwell, craignant qu'elle ne fût éteinte,
oulait rentrer dans la maison pour la rallumer; on
ut assez de peine à l'en empêcher; un instant après,
explosion eut lieu. Le palais et la ville en furent
branlés. On apprit bientôt que l'église des Champs
vait été détruite jusqu'aux fondements; le cadavre
u roi et celui de son page Taylor furent trouvés
ans le jardin; ceux de trois hommes et d'un enfant,
ui étaient dans la maison, furent ensevelis sous les
écombres (1).

(1) Pour s'expliquer comment les deux corps du roi et de Taylor
'avaient pas été endommagés par l'explosion, quoique restés l'un
t l'autre sans vie, beaucoup de gens pensèrent qu'ils avaient été
'abord étranglés ou étouffés, et portés ensuite dans les jardins.
D'autres dirent seulement que les deux corps avaient été garantis
ar les lits. Mais comment les lits se trouvèrent-ils fracassés? et cela
evait être, puisque la maison entière sauta. N'est-il pas évident
'ailleurs que les lits enlevés par l'explosion avaient dû s'écraser
contre les planchers supérieurs?

CHAPITRE VII.

Partis qui se forment. — La reine est enlevée par Bothwell, qui la force à l'épouser.

Cet horrible assassinat excita dans Édimbourg l douleur et l'indignation. Tous les soupçons se por tèrent d'abord sur Bothwell, et comme la reine n lui retirait pas sa faveur, elle-même ne fut pa épargnée. Pour satisfaire l'opinion publique, ell aurait dû livrer les coupables à la justice; mais ce coupables, les connaissait-elle ? N'était-elle pas d'ail leurs complice elle-même des meurtriers ? C'était l une question qui a été vivement discutée entre le détracteurs et les amis de Marie ; mais les uns et le autres ont mis plus d'une fois la passion et le senti ment à la place de la discussion ; de sorte que le uns, dans leur haine aveugle, les autres, dans le écarts de leur zèle, se sont jetés également dan l'erreur ou dans l'exagération ; mais il faut recon

aître qu'avant le meurtre de Darnley, rien, absoment rien dans la conduite de Marie, ne peut faire aître contre elle un simple soupçon, dans sa conuite postérieure il est des faits qu'on peut tourner ontre elle, bien que d'un autre côté ils s'expliquent 'eux-mêmes par les difficultés et les embarras de a position.

« Tous ont reconnu, amis ou ennemis, que Marie e conduisit d'abord comme l'aurait fait toute femme nocente (1). Elle déplora le sort de son mari, avec equel elle s'était réconciliée depuis si peu de temps; lle exprima le soupçon qu'on avait voulu la faire érir de la même manière; elle annonça plusieurs ois l'intention de tirer une ample vengeance des uteurs de ce crime abominable. Sa chambre fut endue en noir; la lumière du jour en fut bannie, et e fut dans une sombre solitude qu'elle reçut les ersonnes, en très-petit nombre, qui vinrent s'afiger avec elle. Elle écrivit à toutes les cours étranères des lettres où elle expliquait le procédé des neurtriers, les agitations de son esprit et les meures qu'elle allait prendre; elle offrait par des prolamations une somme d'argent et des terres à ceux ui feraient connaître les meurtriers ou leurs comlices...

« ... On fit des enquêtes à Édimbourg, et il en ésulta des présomptions suffisantes contre Bothwell t ses serviteurs pour les accuser de l'assassinat.

(1) Nous empruntons au docteur Lingard ce paragraphe et les suiants, marqués en tête de guillemets.

Pendant la nuit, on affichait par tous les lieux les plus fréquentés de la ville des placards où l'accusation était clairement formulée. Peu de jours après, le comte de Lennox, père de Darnley, commença des poursuites, et une correspondance intéressante s'établit entre la reine et lui. Sur sa demande, elle convoqua le parlement. Lennox accusa Bothwell et quelques autres... Mais, au jour fixé pour la comparution, Lennox écrivit de Stirling pour demander un ajournement. Le comte de Murray, avec son astuce ordinaire, avait demandé et obtenu, avant le jugement une permission de voyager; et s'en rapportant à Bothwell du soin de leurs communs intérêts, il était parti d'Édimbourg pour la France.

« Quelque motif qu'alléguât Lennox pour justifier sa demande d'ajournement, il est évident qu'il fut intimidé par la puissance de Bothwell et de ses amis. Aussi avait-il sollicité l'appui de la reine d'Angleterre, et celle-ci s'était empressée d'envoyer un courrier en Écosse, avec une lettre qui ne faisait pas moins d'honneur à son cœur qu'à son esprit (1). Si Marie avait pu la lire avant le jugement, elle aurait probablement aperçu l'abîme qui s'ouvrait devant elle; mais il y a quelque motif de croire qu'on ne permit pas que la lettre parvînt jusqu'à elle avant l'acquittement de l'accusé.

(1) A son esprit, à la bonne heure; mais à son cœur! nous avons très-peu de foi au cœur d'Elisabeth; la plus méchante femme, avec de l'esprit, se donne le meilleur cœur du monde. Ainsi faisait Elisabeth.

« Le prévôt de Berwick, porteur de cette lettre, était arrivé le matin de bonne heure à Holyrood; mais on connaissait déjà l'objet de sa mission; aussi fut-il mal reçu, et il ne put faire informer la reine de son arrivée. Après quelques heures de délai, Maitland prit la lettre des mains du prévôt, et lui dit que la reine était encore couchée, et qu'on n'oserait troubler son repos. Au même instant, Bothwell se rendit à Tolbooth (nom de la prison publique), accompagné de deux cents soldats et de quatre mille gentilshommes (*gentlemen* *); Maitland, à cheval, était à son côté, Morton l'accompagnait; ce dernier plaida sa cause, et le comte d'Argyle, en qualité de justicier héréditaire d'Écosse, présida la séance. Un ajournement de quarante jours fut demandé (par un vassal de Lennox) et rejeté; et comme le poursuivant ne comparut point, le jury, après avoir entendu l'acte d'accusation (aucune preuve à l'appui n'étant fournie), prononça un verdict d'acquittement. Bothwell afficha immédiatement sur la croix un cartel par lequel il protestait de son innocence, et offrait de se battre en combat singulier contre tout Écossais, Français ou Anglais, qui oserait l'accuser de meurtre. Kirkaldy de la Grange, Murray de Tullibardin et lord Lindsay des Bires acceptèrent successivement ce défi; mais Bothwell sut toujours trouver quelque prétexte pour éluder le combat.

* Le *gentleman* n'est pas précisément ce que nous entendons en France par gentilhomme, c'est un homme bien né, bien élevé, ce qu'avant la révolution on désignait par le mot cavalier.

« Pour se laver elle-même de tout soupçon, la reine aurait dû livrer à la justice les véritables meurtriers. C'était là ce qu'Élisabeth lui recommandait dans sa lettre ; son ambassadeur à Paris le lui conseillait aussi en termes très-précis ; Marie elle-même en avait plus d'une fois reconnu la nécessité. Eh ! comment procéda-t-elle ? disent ses adversaires; elle rejeta la demande (d'ajournement) très-raisonnable de son beau-père, elle accorda à Bothwell un jugement tout de collusion, et elle voulut croire à l'innocence de l'accusé, à la faveur d'un acquittement qui, aux yeux de tout observateur impartial, ne fait qu'ajouter une preuve aux preuves de sa culpabilité. Aurait-elle agi d'une manière si contraire à sa réputation, si elle n'avait eu quelque motif puissant, tel que la conscience du crime, ou une passion désordonnée pour la personne du meurtrier ? Les apologistes de Marie répondent que c'était une jeune femme livrée sans défense à une faction puissante ; qu'elle ne pouvait recevoir aucune information ni prendre aucune mesure que par l'organe de son conseil, et que ce conseil était tout composé des mêmes personnes qui avaient projeté le meurtre, dirigé son exécution ou garanti l'impunité aux coupables. Faut-il donc s'émerveiller qu'en de telles circonstances, et uniquement entourée d'hommes intéressés dans l'affaire et tout à fait dépourvus de principes, elle ait fini par croire que Bothwell était innocent, que l'accusation avait été suggérée par la malice de ses ennemis, et que Lennox n'avait de-

andé un délai que parce qu'il lui était impossible prouver les charges (1)?

« Le parlement se réunit deux jours après l'acuittement de Bothwell, et ses divers actes jettent uelque lumière sur l'objet réel qu'avaient en vue s assassins de Darnley. Depuis qu'elle était sur le ône, et dans fort peu de temps, Marie, sollicitée ır ses ministres, avait concédé les deux tiers des omaines de la couronne aux ministres eux-mêmes à leurs adhérents; mais les possesseurs ne l'étaient ı'à titre précaire La loi écossaise permettait au ouverain de révoquer en tout temps les concessions

(1) Nous sommes bien loin de croire Marie coupable de complici-, mais nous ne la croyons pas ici tout à fait sans reproche. Il est en vrai qu'elle n'était entourée que des complices de Bothwell, mais e n'ignorait pas que ces hommes avaient été dans toutes les occans ses ennemis acharnés; elle devait donc se tenir en garde con- eux. Si elle n'eût été qu'une femme ordinaire, elle n'aurait eu cun moyen de se soustraire à l'influence des confédérés; mais elle ait montré assez de caractère en d'autres circonstances, pour 'on fût en droit d'attendre plus d'elle dans la situation la plus ave où elle se fût encore trouvée. Pourquoi dans cette cause s'este séparée de Lennox? Lennox et ses amis, soutenus par la reine, raient certainement trouvé un appui dans le peuple, qui, malgré verdict d'acquittement, s'obstina toujours à voir dans Bothwell le ritable assassin de Darnley. D'ailleurs pourquoi permettre que le gement fût rendu en l'absence de l'accusateur, surtout quand on donnait un si court délai pour rassembler ses preuves (il reçut is le 28 mars pour le 12 avril)? Si Bothwell était réellement innont, que pouvait-il craindre de l'ajournement demandé? Ah! quand arie se vit plus tard accusée elle-même par Murray, par Morton, r Maitland, par tous ces misérables complices de Bothwell, comn elle dut regretter de n'avoir pas montré plus de vigueur en ant Lennox à poursuivre et à convaincre les meurtriers de son ari.

de ce genre, pourvu qu'il le fit avant d'avoir attei l'âge de vingt-cinq ans. On savait que Darnley ava blâmé l'imprévoyante bonté de sa femme. Dans courant de l'année précédente, Marie avait révoq quelques-unes de ces concessions ; et comme el avait commencé sa vingt-cinquième année, et qu ne lui restait plus que quelques mois pour exerc ce droit, il était hors de doute que Darnley, s avait vécu, eût poussé sa femme à un acte de retra général. Les lords étaient donc fortement intéress à prévenir cette mesure. Dans le court espace trois jours, Huntley fut réintégré dans ses bie confisqués ; les concessions faites à lord Murra Bothwell, Morton, Crawford, Caithness, Rothe Semple, Herries, Maitland et autres furent confi mées, et le droit de révocation fut aboli tant pour reine que pour ses successeurs. L'acte de la conve tion de l'an 1560, qui méconnaissait la juridicti papale, et que la reine n'avait pas ratifié, reçut sanction royale. A la vérité, pour que la reine ne pas d'objections, on ajouta cette clause « qu'il sera désormais libre à tout Écossais de servir Dieu, su vant les exigences de sa conscience.

« Un objet non moins important de la conspira tion primitive se découvre dans la mesure prise à suite des précédentes. Il paraît que, lorsqu'il offr de tuer le mari, Bothwel avait demandé, pour pri de ce service la main de la veuve. Le lendemain la dissolution du parlement (20 avril), vingt-quatr pairs principaux..... souscrivirent une déclaratio

portant qu'ils croyaient à l'innocence de Bothwell, et qu'ils s'obligeaient à le défendre contre tous calomniateurs, avec leur personne et leurs biens; ils promettaient sur leur conscience, comme s'ils le juraient devant Dieu, de provoquer son mariage avec la reine aussitôt que la loi le permettrait, et si la reine elle-même le jugeait convenable; à cet effet, de l'aider de leurs votes, de leur vie et de leurs biens contre tout individu, quel qu'il fût. Jamais acte plus honteux d'association n'a souillé les pages de l'histoire.

« Le jour suivant, Marie alla voir son fils à Stirling;... à son retour, en arrivant à Foulbriggs, à un demi-mille du château d'Édimbourg, elle rencontra Bothwell à la tête de mille chevaux. La résistance était impossible; la reine avec sa suite, composée du comte de Huntley, de Maitland et de Melville, fut amenée au château de Dunbar. Le lendemain matin, Huntley et Maitland furent renvoyés, mais la reine ne put quitter Dunbar, au bout de dix jours, qu'après qu'elle eut consenti à devenir la femme de Bothwell.

« Pour expliquer cet étrange événement, les ennemis de Marie ont dit qu'il y avait eu connivence entre elle et Bothwell. Ils s'aimaient depuis longtemps, ils voulaient s'épouser; mais, pour sauver l'honneur de la reine, il fallait avoir l'air de lui faire violence. Cependant il est à remarquer qu'on n'a commencé de parler de cette connivence que plusieurs mois après l'événement; que les diverses

proclamations et l'acte du parlement rendu plus tard contre Bothwell, considèrent la captivité de la reine comme réelle et produite par une force majeure. D'un autre côté, pour prouver la collusion, on a produit un prétendu écrit de la reine, autorisant les vingt-quatre pairs à signer leur déclaration du 20 avril ; mais, s'il est vrai que la reine ait donné cette autorisation, toute démonstration de violence a été inutile, puisque par cet écrit elle déclare implicitement à la noblesse écossaise qu'elle veut bien devenir l'épouse de Bothwell. S'il est faux, au contraire, que la reine ait donné l'autorisation, quelle confiance peut inspirer une supposition que ses auteurs ne peuvent appuyer que d'une pièce fausse ?

« Écoutons maintenant Marie elle-même. Elle nous apprend qu'avant son voyage à Stirling elle avait reçu la visite de Bothwell, qui avait glissé quelques mots de mariage ; elle lui répondit de manière à le convaincre que la force seule pourrait lui arracher son consentement. Lorsqu'elle revenait vers Édimbourg, il se saisit de sa personne et la conduisit contre son gré à Dunbar. Là, il renouvela ses poursuites avec beaucoup de feu, n'attribuant la violence qu'il venait d'employer qu'à l'ardeur de sa passion ; il lui présenta l'écrit des vingt-quatre lords. Marie le lut avec non moins d'effroi que de surprise ; mais cette lecture ne triompha pas de sa répugnance, qui, dit-elle, ne provenait d'aucun soupçon que le comte fût coupable de la mort de Darnley (tous ceux qui l'entou-

raient lui répétant sans cesse que l'accusation n'avait aucun fondement), mais de l'idée que ce mariage était disproportionné, et que d'ailleurs la proposition était prématurée ; elle désirait au surplus, avant de se lier par un nouvel hyménée, consulter ses amis en Écosse et sur le continent. Elle avait eu d'abord l'espérance qu'à la nouvelle de cet outrage, ses sujets fidèles se réuniraient pour la tirer de sa prison ; mais le temps s'écoulait, il ne se disait pas un mot, ne se faisait rien en sa faveur ; l'abandon où la laissaient les lords ne lui prouvait que trop que l'écrit signé par eux était véritable, et qu'elle était réellement prisonnière d'un sujet audacieux. Peu à peu Bothwell prenait un ton plus résolu, et il ne cessa d'employer les prières et les importunités accompagnées de violence, que lorsqu'il l'eut forcée à lui céder. Marie n'a point donné l'explication de ces mots : *accompagnées de violence*, mais le fidèle Melville, prisonnier avec elle, assure que Bothwell se porta envers elle aux derniers outrages, et le témoignage de ce loyal serviteur est confirmé par celui des ennemis mêmes de Marie, qui conviennent qu'elle fut obligée d'accorder sa main à Bothwel par force, par crainte, et, comme on peut le conjecturer d'après diverses circonstances, par des moyens extraordinaires et défendus par la loi.

« Bothwell alors quitta la forteresse, ce fut pour conduire la reine du château de Dunbar au château d'Édimbourg, c'est-à-dire d'une prison à une autre. Là, elle demanda du temps pour obtenir le consen-

tement du roi de France et de ses parents de Guise; mais l'ambition de Bothwell était trop impatiente pour vouloir courir les chances d'un délai. Le seul obstacle qui pût s'opposer à l'accomplissement de ses projets (son mariage avec Jeanne Gordon, sœur du comte de Huntley) fut levé en peu de jours au moyen d'un divorce demandé par la femme au consistoire protestant, et par le mari, pour cause de parenté, à la cour archiépiscopale... Un mois après son acquittement (12 mai), Bothwell amena la reine devant la cour d'assises; là, elle déclara en présence des juges qu'elle lui pardonnait l'enlèvement qu'il avait fait de sa personne, et qu'au surplus il lui avait rendu la liberté pleine et entière. Le lendemain elle le créa duc d'Orkney; elle pardonna aux lords signataires de l'écrit (qui avait pour ainsi dire légitimé l'audace de Bothwell), et le jour suivant elle épousa dans Holyrood le vil assassin de Darnley (15 mai). Ce fut un ministre protestant qui fit la cérémonie.

« Au reste, Marie continua d'être prisonnière; des gardes étaient placés sur toutes les avenues de ses appartements, et personne ne pouvait arriver jusqu'à elle qu'en présence de Bothwell. Les mauvais traitements qu'il lui faisait endurer chaque jour, la convainquirent qu'elle s'était donné un maître impérieux et cruel. La malheureuse reine passa bien des jours dans les larmes, et les souffrances présentes lui apprirent à se repentir de son imprudence passée. Hélas! elle ne prévoyait pas encore cette longue suite de malheurs qui devaient en naître. »

On vient de lire le récit très-exact des faits qui ont précédé, accompagné ou suivi la mort de Darnley; et l'historien que nous avons cité laisse au lecteur le soin de se décider pour ou contre Marie dans la grande question de sa culpabilité. Nous n'imiterons pas l'historien anglais dans sa réserve, probablement commandée par des circonstances dont il doit seul être le juge; et nous ne craignons pas de dire, avec la plus grande conviction, qu'il nous paraît démontré que Marie fut tout à fait innocente du meurtre de Darnley; mais qu'après la mort de son malheureux époux, elle eut à se reprocher une grande faiblesse envers celui que l'opinion publique avait désigné comme l'assassin.

Il est certain que Murray, Maitland et trois autres, au nombre desquels était Bothwell, lui proposèrent le divorce; que d'abord l'idée de conquérir sa liberté parut lui sourire, mais qu'un instant après elle repoussa l'offre insidieuse qui lui était faite, et qu'elle le fit d'une manière si péremptoire, que ce premier plan des conjurés fut abandonné, et qu'ils se rejetèrent sur le second, qui consistait à faire périr Darnley. Maintenant, nous le demandons, croit-on qu'il existe, qu'il puisse exister une femme qui, mécontente de son mari, et pouvant en être séparée par un divorce légal, aime mieux s'en séparer par un assassinat? Si l'on réfléchit ensuite que cette femme a été élevée avec beaucoup de soin, qu'elle est fermement attachée à la religion catholique et qu'elle est reine, la chose paraîtra bien plus invrai-

semblable encore. Les pages de l'histoire sont pleines d'exemples de divorce entre souverains : combien de mariages n'ont-ils pas été annulés pour cause de parenté, même as ez éloignée! Marie Stuart et Darnley étaient l'un et l'autre petits-fils de Marguerite, sœur de Henri VIII; ils étaient donc cousins germains. En supposant que Marie eût eu quelque scrupule à faire prononcer un divorce, comme chose contraire à ses principes religieux, ce scrupule aurait dû disparaître devant une décision de l'Église qui aurait prononcé la nullité du mariage. Mais refuser le divorce et ordonner l'assassinat! cela serait trop horrible; il faudrait être un tigre en fureur, et le reproche qu'on a fait à Marie, c'est d'avoir poussé trop loin la bonté. N'hésitons donc pas à dire qu'il est faux que Marie ait connu le second plan des conjurés, et plus encore qu'elle y ait donné les mains.

Les lords eux-mêmes, avant d'en venir à l'assassinat, avaient tenté d'obtenir par un moyen plus doux ce qu'ils désiraient : mettre Darnley hors d'état de pouvoir leur nuire, et pour cela il fallait le faire rentrer dans la classe privée ou le tuer. Darnley avait beaucoup blâmé sa femme d'avoir aliéné par des concessions la plus grande partie du domaine royal. Il la pressait de révoquer ces concessions. Le divorce aurait laissé Darnley sans crédit, et l'on connaissait assez l'humeur libérale de Marie pour penser que, livrée à elle-même, elle ne songerait nullement à user de son droit; ce moyen venant à manquer, il fallait prendre l'autre. Et ce que les lords auraient

fait, préférer le divorce à l'assassinat, l'épouse de Darnley, la reine ne l'aurait point voulu! elle aurait préféré l'assassinat au divorce! Non, cela n'est pas possible, Marie n'était pas altérée de sang.

Si Marie avait absolument voulu la mort de son mari, n'aurait-elle pas trouvé d'autres moyens que celui qui fut employé? Darnley était malade, la petite vérole était souvent très-dangereuse ou mortelle. Au lieu de lui envoyer son médecin, de se rendre elle-même à Glascow pour lui donner ses soins, ne valait-il pas mieux laisser agir la maladie, à laquelle peut-être il aurait succombé; et, si la nature avait triomphé du mal, ne se serait-il pas trouvé en Écosse quelque officieuse Locuste, dont l'art ténébreux aurait frappé la victime sans laisser voir de quelle main le coup était parti?

N'oublions pas que Marie avait passé la soirée auprès de son mari; que de là elle était allée au bal, où elle resta jusqu'à ce qu'il finît Eh quoi, ce serait avec un projet infernal dans l'âme, le cœur plein d'un désir exécrable, que Marie aurait paru dans ce lieu de plaisir! ce serait en prenant part à une fête donnée à l'occasion d'un mariage, qu'elle aurait préludé à l'exécution du crime par lequel son propre mariage allait être détruit! Non, tant de scélératesse n'entre pas tout d'un coup dans le cœur humain.

Nous ne croyons pas que Bothwell fût aimé de la reine du vivant de Darnley, mais il nous semble qu'elle lui savait gré de son dévouement; peut-être

lui avait-elle montré une reconnaissance que Bothwell, dans sa présomption, prit pour un sentiment plus tendre. Quand la voix publique l'accusa du crime, elle put l'ignorer, car elle ne savait ce qui se passait au dehors que par le canal des complices mêmes de Bothwell; mais, au moment où Lennox se présenta pour accusateur, son devoir, nous l'avons déjà dit, était de se joindre à lui. Que Bothwell ne lui parût pas encore coupable, cela est possible; mais il était accusé, et il est bien rare qu'on accuse un innocent. Marie devait au moins douter, et ses doutes, dans une matière aussi grave, elle était dans l'obligation de les éclaircir. Le verdict d'acquittement prononcé en l'absence de preuves, parce que l'accusateur n'a pas eu le temps de les préparer, ne prouve absolument rien en faveur de l'innocence de l'accusé; la précipitation qu'on a mise à obtenir le verdict, l'appareil de force déployé par Bothwell, le défaut absolu d'instruction sont au contraire de véritables charges.

Et Marie a pu consentir à devenir l'épouse d'un tel homme ! Oh ! plaignons-la, déplorons la passion aveugle qui l'a entraînée. Sans doute il est probable que, lorsque Bothwell la tint captive au château de Dunbar, il usa contre elle de violence; mais cette violence était un crime de plus; et, lorsqu'il la conduisit à la cour d'assises pour qu'elle déclarât qu'elle la lui pardonnait, elle devait en demander vengeance; elle devait se souvenir qu'elle était reine, veuve depuis trois mois, et que celui qu'elle allait

combler de faveurs avait été accusé du meurtre et ne s'était pas justifié.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce point ; c'est la seule tache que puisse offrir la vie entière de Marie, et elle l'a si cruellement expiée, qu'il ne reste de place dans notre cœur que pour la compassion.

CHAPITRE VIII.

Conjuration contre Bothwell et Marie. — Elle est enfermée dans un château d'où elle se sauve. — Elle cherche un asile en Angleterre et n'y trouve qu'une prison.

Parmi les vingt-quatre lords signataires de l'écrit de Bothwell, il s'en trouvait qui, n'étant pas dans le secret du meurtre, n'avaient signé que par complaisance, par crainte ou par intérêt; mais, quand ils remarquèrent que, malgré leur attestation d'innocence, l'opinion publique persistait à le croire coupable; quand ils virent qu'au mépris de la clause par eux ajoutée à la recommandation qu'ils faisaient à la reine de prendre Bothwell pour époux (1) celui-ci s'était violemment emparé de sa personne ils commencèrent à se repentir de leur condescendance, et s'assemblèrent plusieurs fois pour con-

(1) Cette clause était ainsi conçue : Aussitôt que le mariage sera permis par la loi et que la reine le trouvera convenable : « As soon as it could be done by law, and she might think convenient. »

certer les moyens d'arracher à Bothwell son pouvoir usurpé. Ceux qui avaient été du complot, tels que Morton et Maitland, se convainquirent aussi, d'après la disposition des esprits, que, s'ils ne se joignaient aux premiers pour renverser Bothwell, on les regarderait comme ses complices, et qu'on leur ferait partager son infamie. De nouvelles assemblées se tinrent à Stirling, on y arrêta qu'on irait surprendre les deux époux à Borthwick. Au nombre des conjurés étaient les comtes de Morton, de Marr et d'Athol, les lords Home, Semple et Lindsay, les lairs ou seigneurs de Tullibardine et de Grange, les lords Montron, Glaincairn, Ruthven et Sinclair.

Prévenus à temps, la reine et son époux montèrent à cheval et se sauvèrent par une fuite rapide vers Dunbar (1). Les conjurés prirent alors le chemin d'Édimbourg et y entrèrent en maîtres. Ils publièrent aussitôt une proclamation par laquelle ils accusaient le comte du meurtre de Darnley, de l'enlèvement de la reine par trahison et violence, de l'avoir forcée à l'épouser, et de vouloir s'emparer de la personne du jeune prince, afin de tuer l'héritier présomptif, comme il avait tué son père. Peu de jours après (15 juin), Bothwell ayant rassemblé ses amis, se porta sur Carberry-Hill, à peu de distance de la capitale;

(1) Laing rapporte toutefois, d'après une lettre de Beton, que Bothwell s'était sauvé dès le matin, que Marie resta tout le jour à Borthwich, que sur le soir elle partit sous des habits d'homme, et que Bothwell qui l'attendait à quelque distance, l'emmena à Dunbar. Si ce fait est vrai, il prouve que la reine ne voulait pas se séparer de Bothwell.

les insurgés s'y trouvaient en grand nombre. Le deux armées restèrent en présence depuis neu heures du matin jusqu'à la nuit. L'agent français Le Croc, interposa sa médiation. La reine aurai voulu, dit-on, donner le signal du combat, mai parmi ceux qui avaient pris les armes pour elle, i y en avait un grand nombre qui se souciaient peu de combattre pour Bothwell. Elle savait que les Hamilton avaient levé des troupes pour venir à son secours mais ils étaient loin encore. La reine offrit alors amnistie pleine et entière à tous les insurgés, à condition qu'ils se disperseraient. On lui répondit par la prière de se réunir à la noblesse et d'abandonner Bothwell au châtiment dû à son crime.

Il paraît que la reine n'y voulut point consentir, ce qui acheva de ruiner sa cause. Bothwell offrit, comme après son jugement, de se battre en duel avec Morton ou tout autre de ses accusateurs. Son cartel fut accepté, mais Bothwell, pris au mot, trouva le moyen de se dégager sans tirer l'épée. A force de négociations, il fut convenu que Bothwell se retirerait sans être inquiété, et que la reine rentrerait dans Édimbourg. Les conjurés lui firent dire qu'elle serait reçue, traitée et obéie en souveraine. Après le départ de Bothwell, elle se rendit à Kirkaldy de Grange, qui la conduisit au milieu des confédérés. Morton, fléchissant le genou devant elle, lui dit au nom de ses collègues : « Madame, c'est ici qu'est votre place, et votre noblesse vous servira avec le plus entier dévouement. » Ce n'était là qu'une

amère dérision, car le dessein de la détrôner et de former une régence était déjà pris ; et il est évident qu'ils ne laissèrent aller Bothwell que parce qu'ils auraient été obligés de le mettre en jugement, et que Bothwell, en se défendant, n'aurait pas manqué d'accuser Murray, Morton, Maitland et les autres (1).

Une heure s'était à peine écoulée, que la reine s'aperçut qu'elle était prisonnière de ses ennemis invétérés. En entrant dans Édimbourg, elle fut accueillie par une populace irritée, qui fit entendre d'effroyables imprécations, en agitant sous ses yeux

(1) Quelques jours après, les confédérés, pour donner quelque satisfaction à l'opinion et faire cesser les murmures causés par l'impunité accordée à Bothwell, eurent l'air de le faire poursuivre. On savait qu'il s'était réfugié à Lerwick, sur le bord de la mer, et Kirkaldy de Grange fut envoyé d'Edimbourg à Lerwick avec deux vaisseaux; le bâtiment de Bothwell sortait de la baie au moment où Grange y entrait. N'osant plus retourner en Ecosse, et craignant également d'être livré par les puissances du continent, Bothwell fit, dit-on, pendant quelque temps, le métier de pirate; c'était couronner noblement sa vie. Les vaisseaux danois l'ayant attaqué et forcé d'amener, on le conduisit au château de Malmay, où on le tint étroitement enfermé. Il y mourut en novembre ou décembre 1607. On assure que sur son lit de mort il s'avoua coupable de l'assassinat de Darnley, désignant pour complices Murray et Morton; il ajouta que la reine était tout à fait étrangère au crime. Cette déclaration d'un homme tel que Bothwell mériterait peu de confiance si elle n'était confirmée par mille autres présomptions indiquées plus haut. Il est moins aisé d'établir que Marie ne reçut pas l'aveu du crime de la bouche de Bothwell lui-même lorsqu'il fut en son pouvoir. Si Bothwell fit cet aveu, Marie n'eut pas pour le meurtrier la même horreur que l'impératrice Eudoxie eut pour l'assassin de Valentinien, son époux, lequel, parvenu à l'empire après l'assassinat, et l'ayant obligée de l'épouser, osa se vanter de ce qu'il avait fait. Eudoxie appela les Vandales d'Afrique à Rome, et Maxime fut lapidé par le peuple.

une bannière représentant le corps inanimé de son mari, et son fils à genoux avec cette légende : *O mon Dieu, vengez ma cause!* La reine s'attendait à être conduite au palais, mais on la logea, ou plutôt on l'enferma dans une chambre de la maison du prévôt, avec défense à qui que ce fût, même à ses femmes, de communiquer avec elle. Pendant vingt-deux heures, la malheureuse reine fut en proie aux plus vives angoisses. De la rue on la vit souvent à la croisée de cette chambre appeler à son secours les habitants d'Édimbourg, et, tout éplorée, les cheveux, les vêtements en désordre, conjurer ceux qui pouvaient l'entendre de la délivrer (1).

Les insurgés, avant de mettre leur projet à exécution, avaient cherché à s'assurer de la coopération de la reine d'Angleterre ; mais celle-ci avait formel-

(1) Il faut lire dans le vieil anglais de Keith la description du déplorable état où les monstres qui savaient bien qu'elle était innocente du meurtre, puisque le meurtre était leur propre ouvrage, laissèrent l'infortunée Marie la nuit du 16 et toute la journée du lendemain ; ils n'affectaient de la traiter avec tant de cruauté que pour faire croire au peuple qu'ils croyaient fermement qu'elle était coupable, et éloigner ainsi de leur propre tête le soupçon qui pouvait les atteindre. « Sche came yesterday to ane windo of hir chalmer that lukkit on the hiegait and cryit forth on she pepill, quhow sche was haldin in prison, and kecpit be hir awin subjects, quha had betrayit hir. Sche came to the said windo sundrie tymes in so miserable a stait, hir hairs hangand about his leggs, hair and discoverit, that na man could luk upon hir both sche movit him to pitie and compassion. Formy ain pairt, i was satisfeit to heir of it, and meight not suffer to see it. »

Suivant Laing, Marie accusait Maitland et Kirkaldy ; Randolphy, qui assurément n'est point suspect, le leur reprocha un jour très-clairement.

lement refusé de leur envoyer des troupes; seulement elle avait permis au comte de Bedford de s'arrêter à Berwick, et de là d'*appuyer* les insurgés; mais Cécil était allé plus loin, et quoiqu'il ne prît point d'engagements précis, il excita de tout son pouvoir les lords confédérés à renverser Bothwell, s'ils ne voulaient passer pour ses complices. Cependant, quand Élisabeth eut appris ce qui s'était passé, elle se montra très-irritée. L'injure reçue par la reine d'Écosse, dit-elle, était commune à tous les souverains. C'était le résultat nécessaire des doctrines de Knox, doctrines qu'elle avait si souvent improuvées. Cela méritait une punition prompte et exemplaire, afin que les peuples apprissent à respecter la personne de leurs princes. Elle fit partir Throckmorton pour l'Écosse, avec mission de demander sans délai la mise en liberté de Marie, de prier la reine de pardonner aux rebelles, et de demander formellement que le jeune prince fût confié aux mains de sa marraine et envoyé en Angleterre, seul lieu où sa vie ne serait pas en danger.

Ce fut la seule fois peut-être qu'Élisabeth fut sincère, et malheureusement le perfide Cécil rendit vaine la bonne volonté de sa maîtresse. Quand Throckmorton arriva à Édimbourg, la reine n'y était plus. Les confédérés, qui avaient remarqué parmi les bourgeois et les artisans de la capitale un retour d'affection pour Marie, retour causé par ses plaintes et peut-être par la barbarie du traitement qu'ils lui faisaient subir, jugèrent à propos d'éloi-

gner Marie de la capitale, seul moyen d'empêche la réaction qu'ils craignaient. Vers les neuf heure du soir, le lendemain du jour où Morton, à se pieds, jurait de la servir et de lui obéir, elle fu conduite à Holyrood, d'où au bout d'une heure or la transféra, sous escorte, au château de Lochlevein situé au milieu d'un lac. Morton était à cheval d'un côté de la reine, le comte d'Athol était de l'autre côté. A quelque distance d'Édimbourg, ils la remirent à la garde de Lindsay et de Ruthven, qui la conduisirent jusqu'à sa prison. Le château appartenait à William Douglas, frère utérin de Murray, e héritier présomptif de Morton.

Throckmorton réclama la liberté de la reine, e on lui demanda un délai pour laisser à tous les lords de l'Écosse le temps d'arriver à Édimbourg; Throckmorton l'accorda; il demanda ensuite à voir la reine; on lui répondit que la même demande de la part de l'ambassadeur de France avait été rejetée, et il parut approuver le refus qu'on lui fit; mais, tandis qu'il rendait compte à Cécil de ce qui s'était passé, les lords dressèrent trois actes qu'ils remirent au brutal Lindsay, pour qu'il les fît signer par la reine. Le premier contenait une abdication de celle-ci en faveur de son fils; le second, la nomination de Murray à la régence; et le troisième, la nomination d'un conseil de régence pour gouverner l'État en cas d'absence ou de décès du régent. On fit partir avec Lindsay Robert Melville, porteur de lettres de Throckmorton et de plusieurs autres in-

vidus *se disant amis secrets de la reine ;* tous
i conseillaient de signer des actes qui, disaient-
, dans la situation où elle se trouvait, c'est-à-dire
ivée de sa liberté, ne pouvaient être obligatoires.
la était vrai, mais les confédérés comptaient bien
ie sa situation ne changerait jamais.

Elle n'avait pas encore lu toutes ces lettres, que
indsay, entrant brusquement, lui présenta les trois
tes, en lui ordonnant de les signer si elle ne
ulait périr sur l'échafaud comme meurtrière de
n mari. La malheureuse reine se mit à fondre en
rmes, mais ces larmes ne touchèrent pas l'insen-
ble Écossais; de sorte que, se croyant menacée
ns sa vie, elle prit la plume et signa. *Ils m'ont
enacé de me tuer si je ne sygnoys,* écrivit la
ine elle-même peu de temps après. Le prince fut
cré et couronné immédiatement après la signa-
re. Murray se hâta de quitter la France, où il
était rendu avant le jugement de Bothwell ; mais
ant de prendre la régence il alla voir la reine dans
prison, afin de pouvoir dire, de quelque chose
u'il fût question dans cette entrevue, que sa sœur
vait conjuré d'accepter les fonctions qu'on lui
onfiait.

Murray devait tout à sa sœur; elle lui avait par-
onné sa révolte, elle avait répondu par des bienfaits
son ingratitude : elle crut un moment, quand on
i annonça son arrivée, qu'un retour d'amitié le
amenait vers elle, et une faible lueur d'espérance
énétra dans son cœur. Mais ce fut en vain qu'elle

le combla de tendres caresses, en vain qu'elle l
montra ses douleurs, en vain qu'elle arrosa s
mains de larmes brûlantes : Murray s'arma de ri
gueur, de dureté, de barbarie ; il accabla l'infor
tunée de reproches, et, ce qu'on ne peut écri
ni lire sans indignation, sans dégoût, ce misérab
Murray, principal auteur de l'assassinat de Darnle
osa montrer à sa sœur la cour d'assises et l'écha
faud en perspective. Le lendemain matin il la v
encore, et cette fois il parut prendre en pitié s
infortunes ; et la pauvre Marie, l'embrassant av
toute l'effusion de la gratitude, le conjura d'accep
ter la régence, seul moyen, disait-elle, de sauver
vie et celle de son fils. C'était pour amener sa sœu
à ce point que Murray avait semblé se radoucir apr
l'avoir remplie de terreur par ses sombres menace
Il se fit faire beaucoup d'instances, comme s'il eu
reculé devant ce pouvoir qu'il brûlait depuis si lon
temps de posséder ; et, avant de la quitter, il e
grand soin de lui recommander beaucoup de ci
conspection, et surtout de ne pas tenter de fuir c
d'entraver la marche du gouvernement, parce qu
ne serait plus alors en son pouvoir de la soustrai
à la rigueur de la loi. Dans une note qu'il rem
(22 août) aux ambassadeurs des puissances étra
gères, il ne manqua pas de dire que, touché d
larmes et des prières de sa sœur, non moins q
pour lui obéir, il avait consenti à se charger c
fardeau de la régence.

Les confédérés, à l'exemple de Murray, firent d

clarations publiques, qu'ils renouvelèrent plusieurs fois, et dans lesquelles ils appelaient le mensonge et la fourberie au secours de leur conduite tueuse, afin de pallier tout ce qu'elle avait odieux. Ils prétendirent qu'ils avaient offert à Marie de lui obéir comme à leur souveraine, pourvu qu'elle voulût abandonner Bothwell à la justice; que, sur son refus, ils l'avaient renfermée, espérant que la réflexion arracherait de son cœur la passion coupable qu'elle avait conçue; et que, loin de venir à résipiscence, elle ne se montrait que plus obstinée, ce qui mettait en danger la vie du jeune prince, celle des lords, et la sûreté de l'État. Marie répondit à ces allégations par un manifeste, dans lequel elle proposait de convoquer les trois états, de leur soumettre la question de la punition du meurtrier et de la validité de son mariage, promettant de s'en tenir à ce qui serait décidé. Il est à remarquer que Throckmorton avait été chargé de demander cette réunion des trois états; mais on n'en voulut pas entendre parler.

Au bout de quelques mois, et le 4 décembre seulement, lorsqu'on forma le dessein d'accuser Marie d'adultère et de meurtre, on parla pour la première fois d'une découverte importante qu'on disait pourtant avoir été faite dès le 20 juin. Il s'agissait d'une cassette d'argent que Marie tenait de son premier époux, et qu'elle avait, dit-on, donnée à Bothwell; cette cassette, suivant Morton qui en était devenu possesseur, avait été saisie entre les mains d'un ser-

viteur de Bothwell, nommé Dalgleish, et dans c
cassette (c'est toujours Morton qui parle) on tro
plusieurs lettres de Marie à Bothwell, écrites d
propre main, lesquelles prouvaient une intimité
térieure à la mort de Darnley, et le consenten
de la reine à cette mort et successivement à son
riage avec le meurtrier (1). L'acte d'accusation
dressé d'après le résultat prétendu des lettres, e
parlement l'adopta sans discussion le 10 du m
mois; à cet acte on en joignit un autre qui pron
çait la confiscation contre Bothwell. Remarqu
encore que, parmi les griefs articulés contre lui
trouve celui-ci : « La violence qu'il a employ
contrairement à la loi, pour contraindre sa sou
raine à l'épouser. »

Ce parlement, digne précurseur du long parlem
d'Angleterre et de la convention nationale de Fra
était si fort aveuglé par la haine, qu'il ne voyait
que ces deux actes étaient inconciliables. Si les
tres sur lesquelles le premier se fondait étaient v
tables, si réellement elle entretenait des relati
secrètes avec Bothwell avant le meurtre, il est l
évident que son enlèvement et son mariage étai
volontaires, et que Bothwell n'avait eu nul bes
d'employer la violence. Cependant le fait de viole
paraissait bien établi par toutes les pièces éman
des lords confédérés, depuis qu'ils avaient pris

(1) Il sera plus tard question de ces lettres qui, évidemment
été fabriquées par Murray et consorts, et que la reine soutint
être fausses.

nes ; ce n'était même que pour délivrer la reine
suites de ces violences qu'ils s'étaient réunis : de
e considération devait naturellement résulter
les lettres n'étaient point véritables. D'ailleurs
on jamais une manière plus inique de procéder ?
nd on veut établir la condamnation du plus vil
érat sur des pièces qu'on lui attribue, ces pièces
sont représentées, on les discute avec lui, et ce
t que lorsque leur authenticité est bien avérée
l'on en fait usage. Ici, non-seulement on con-
ne sans entendre, mais encore on le fait sur des
res qui n'ont pas été avouées, et qui portent en
s-mêmes des signes non équivoques de fausseté.
ependant la reine gémissait toujours dans une
e captivité, sous les yeux jaloux de lady Douglas,
e du régent, et sous la surveillance austère de
William Douglas, propriétaire de Lochlevein. Là,
ie semblait oubliée de toute la terre ; vainement,
r ravoir sa liberté, elle avait offert à Murray, au
seil, la ratification de tout ce qui s'était fait ; le
seil, Murray, étaient bien décidés à ce qu'elle ne
ît pas vivante de sa prison. Toutefois leur volonté
ut s'accomplir, et dans sa beauté, dans ses ma-
es affables, dans ses malheurs même, elle trouva
ressources que ses ennemis n'avaient pu lui en-
r. Georges Douglas, frère de sir William, ému
pitié à l'aspect de tant d'infortunes, et conduit
la compassion à un sentiment plus tendre, en-
rit de rompre les fers de la noble prisonnière,
péril même de sa vie. Il s'était concerté avec

Beton, serviteur fidèle de la reine, lequel se tena dans un village voisin de Lochlevein ; lorsque leu mesures furent prises, une blanchisseuse fut intro duite dans la chambre de la reine, qui, prenant aus sitôt un costume que cette femme apportait, plaçant sur sa tête un paquet de linge, sortit heure sement du château, et alla s'asseoir dans le batea qui avait apporté la blanchisseuse (25 mars 1568 Malheureusement un des rameurs, avec toute l'ur banité d'un marin du XVIe siècle, voulut passer main sous le menton de la blanchisseuse, qui, pou se garantir de cette main indiscrète, leva le bras sans songer aux conséquences. Aussitôt l'un d hommes du bateau s'écria : « Ce n'est là ni le bras, la main d'une blanchisseuse. » Marie, reconnue, f reconduite au château ; Georges Douglas fut oblig de s'enfuir pour éviter le courroux de son frère du régent ; mais il confia le succès de l'entreprise il échouait à un orphelin de seize ans, parent d Douglas, et que pour cette raison on appelait *petit* Douglas.

Lady Douglas et sir William redoublèrent de su veillance ; la première se faisait apporter tous l soirs, pendant qu'elle soupait, les clefs du châtea et avait grand soin de les emporter dans sa chambr Cinq semaines s'étaient déjà écoulées depuis la ten tative de Georges ; on ne se méfiait pas de l'enfar et les clefs venaient d'être posées sur la table pe dant que lady Douglas prenait son repas du soi L'enfant enleva adroitement les clefs, courut appel

reine et une de ses femmes, nommé Kennedy, les onduisit sans encombre hors du château, dont il rma la porte à double tour, jeta les clefs dans le c. fit entrer les deux fugitives dans un bateau qu'il nait préparé depuis plusieurs jours, donna le signal ont il était convenu d'avance avec Georges, et, ra-ant vigoureusement à travers le lac, parvint heu-usement au rivage, où Georges et Beton l'atten-ient. Marie alla passer la nuit à Niddry dans une aison de lord Seaton, et le lendemain de bonne ure elle se rendit au château d'Hamilton ; là, n premier acte fut de révoquer l'abdication que i avait arrachée la violence dans sa prison de ochlevein (3 mai).

La nouvelle de la délivrance de la reine se répandit ec rapidité par toute l'Écosse, et le peuple l'ac-eillit avec enthousiasme, car le peuple se laisse cilement égarer, entraîner ; mais, pour peu qu'on laisse livré à lui-même, il manque rarement de venir à la justice. Il comprend que toutes les révo-tions pour lesquelles on le fait servir d'instrument, ut en s'annonçant comme uniquement opérées ns l'intérêt de l'État et de la nation, ne profitent ellement qu'à un petit nombre d'individus. Le uple écossais voyait bien que Morton, Maitland tous les autres lords n'avaient voulu renverser othwell que pour se partager sa dépouille, et que urray n'avait accusé sa sœur que pour s'emparer pouvoir et régner sous le nom d'un enfant de ux ans. D'un autre côté, le peuple se rappelait la

beauté, la grâce, la bonté de Marie : ses malheur parlaient aussi pour elle ; quant à ses erreurs, à se torts, elle les avait suffisamment expiés.

Les royalistes accoururent de toutes parts à l voix de leur souveraine, qui, au bout de cinq ou si jours, se vit à la tête d'une confédération nombreuse neuf comtes, neuf évêques, dix-huit lords et u nombre infini de gentlemen lui offrirent leurs bra ou leur secours. Ce fut alors seulement, dit Ander son, que la reine fut instruite de la vérité tout en tière relativement au meurtre de son second mai et à la culpabilité du troisième ; aussi envoya-t-ell faire à son frère, qui se trouvait alors à Glascow l'offre de soumettre l'objet de toutes leurs discus sions à un parlement libre, et de livrer à l'action d la justice toute personne qu'il accuserait du meurtr de Darnley, pourvu qu'il voulût faire de même l'égard de tous ceux qu'elle accuserait. Morton e Maitland, très-alarmés, firent déclarer traîtres tou les adhérents de Marie, et Murray, bien détermin à soutenir son usurpation, réunit une troupe pe nombreuse, mais aguerrie. Suivi de Morton, dont connaissait le talent militaire, et de Kirkaldy, guer rier d'une valeur éprouvée, il alla prendre positio sur les hauteurs de Langside (13 mai), au pied des quelles devait passer la reine pour se rendre à Dun barton.

Les Hamilton, qui formaient l'avant-garde d l'armée royaliste, ne consultant que leur zèle, se por tèrent en avant pour forcer le passage. Leur attaqu

ut vive et la défense opiniâtre; la victoire restait ndécise, Morton la força de se déclarer en attaquant es royalistes en flanc. Ce mouvement, exécuté avec igueur, devint décisif, et l'armée royaliste fut mise lans une déroute complète. La reine vit du haut du hâteau de Crookstonne le mauvais succès de ses rmes, et, craignant de retomber aux mains de son rère, elle monta immédiatement à cheval, accompagnée de lord Herries et de quelques serviteurs; lle courut sans s'arrêter jusqu'à l'abbaye de Dunlrennan, dans le Galloway, à soixante milles du uneste champ de bataille (environ vingt lieues). Elle fut vivement poursuivie, mais on ne put l'ateindre.

Le soir venu, elle remonta à cheval et continua le s'éloigner; le lendemain matin, elle annonça intention d'aller demander un asile à sa *bonne sœur* l'Angleterre. Ses amis s'opposèrent vainement à ette détermination fatale; ils lui rappelèrent toutes es causes de rivalité qui existaient entre elle et a reine d'Angleterre, la mauvaise foi constante de ette dernière, les secours qu'elle n'avait cessé de ournir aux rebelles écossais, la jalousie qui avait licté toutes ses démarches. On lui remontra qu'il ui était facile de passer en France, où elle serait ssurée de trouver, sinon des recours réels, immédiats, du moins l'accueil le plus favorable. Marie fut nébranlable; on eût dit qu'une main invisible la oussait à sa perte. L'archevêque de Saint-André, ses genoux, la conjura de ne point persister dans

un projet dont il ne prévoyait que des conséquences funestes ; lord Herries et les autres se joignirent au prélat. Marie se montra convaincue, d'après les lettres qu'Élisabeth lui avait écrites, qu'elle trouverait en Angleterre protection, sûreté, bienveillance : elle avait reçu longtemps auparavant de la reine Élisabeth une bague de diamants, avec l'assurance que cette bague serait entre les deux *sœurs* un signe d'alliance, et que, si jamais la reine d'Écosse avait besoin de secours, elle n'aurait qu'à lui renvoyer ce bijou. Ce fut le parti que prit Marie ; Beton partit pour Londres avec mission de présenter l'anneau à la reine. Quant à Marie, elle traversa le Solway, dans un bateau de pêcheur, et débarqua presque seule au port de Workington (16 mai), d'où elle se rendit à Carlisle.

L'arrivée de Marie en Angleterre fut regardée par Cécil comme une grande victoire : cette proie qu'il poursuivait depuis si longtemps venait enfin d'elle-même se jeter dans ses lacs ; il ne fallait pas qu'elle pût s'en dégager ; mais comment donner à ses desseins ennemis une apparence de justice ? Ce fut là un grave sujet de discussion dans le conseil. Permettre à Marie de se retirer sur le continent ou d'obtenir les secours d'un prince étranger, c'était aventurer tous les avantages du traité de Leith ; s'il pouvait être question de lui rendre le sceptre de l'Écosse, c'était de la main d'Élisabeth qu'elle devait le tenir, afin de pouvoir l'assujettir à des conditions qui ne lui laisseraient qu'un vain titre sans autorité.

La retenir captive toute sa vie, c'était le parti le plus sage dans l'intérêt de la reine d'Angleterre et dans celui de la religion réformée. Ce fut Cécil qui demeura chargé des manœuvres ténébreuses qui devaient aboutir à l'exécution de ce dernier projet.

Quant à la reine, il serait difficile de dire quelle fut son intention réelle, car elle en changea si souvent dans cette affaire, comme dans toutes les autres, qu'on peut hardiment affirmer qu'elle n'eut jamais d'idée suivie au delà d'un jour. Lorsqu'elle eut connaissance de la révolte des confédérés, elle déclara prendre fait et cause pour Marie; c'est que l'insurrection des lords écossais pouvait être d'un bien mauvais exemple pour les lords anglais. En défendant Marie, elle se défendait indirectement elle-même; elle fit demander sa liberté, et refusa même à Murray le titre de régent, au jeune prince, celui de roi; mais son ministre rendit illusoires toutes les mesures qu'elle ordonna de prendre, et il agit à peu près en sens inverse. Elle dut bien s'apercevoir que les Écossais n'avaient rien fait de ce qu'elle avait exigé, et elle n'eut pas l'air de le remarquer; tout son beau zèle s'éteignit; les ministres firent à leur gré, et Marie resta prisonnière. Maintenant dans la princesse proscrite qui vient lui demander un asile, elle ne voudra voir qu'une odieuse rivale qui a des droits sur sa propre couronne, qui lui est supérieure en beauté, s'il en faut croire ses amis; qui, pour le moins, a plus de jeunesse, chose qu'elle ne peut nier; qui a un fils que probablement un jour les

Anglais verront assis sur le trône qu'elle occupe ; ce n'est donc pas en amie qu'elle la recevra ; elle laissera faire Cécil, elle approuvera tout, pourvu qu'on sauve les apparences.

Cécil était bien l'homme qu'il fallait pour conduire cette intrigue peu honorable, mais pouvant produire un grand avantage ; jamais ministre ne posséda un esprit plus délié ni plus fécond en ressources. Il commença par faire dire à Marie qu'Élisabeth travaillerait à lui rendre sa couronne, pourvu qu'elle renonçât à toute autre alliance, spécialement à celle de la France. Si elle y consentait, on lui promettait de s'occuper sérieusement de sa position, et l'on tâcherait d'abord d'amener ses sujets à reconnaître ses droits sans effusion de sang ; dans le cas où les négociations seraient inutiles, on aurait recours à la voie des armes ; mais encore faudrait-il pour cela que la reine d'Écosse commençât par se laver des accusations dont elle était l'objet. Marie déclara qu'elle acceptait cette dernière condition, et, pour la remplir, demanda une entrevue avec Élisabeth.

Ce n'était pas le compte de Cécil : une entrevue entre les deux reines pouvait avoir les conséquences les plus fâcheuses pour Murray et ses confédérés, peut-être même pour leurs amis d'Angleterre ; et le scrupuleux Cécil fit entendre à la scrupuleuse Élisabeth qu'une reine *vierge*, comme elle, ne pouvait pas admettre en sa présence une reine accusée d'adultère et de meurtre, et la vierge Élisabeth se rendit sans résistance à cette raison sans réplique. Il

fut convenu qu'on exigerait préalablement de Marie qu'elle se purgeât de l'accusation devant un conseil ou une commission d'Anglais ; on pouvait l'*exiger*, car la couronne d'Écosse depuis Édouard II était vassale de celle d'Angleterre. Marie répondit victorieusement à tous les sophismes de Cécil ; elle déclara qu'elle était reine indépendante ; que jamais elle ne reconnaîtrait de suprématie dans un autre souverain, et qu'elle était dans l'intention de rentrer en Écosse ou de passer en France. Il était écrit que Marie ne sortirait pas de l'Angleterre ! On éluda d'abord sa demande, on finit par la refuser positivement.

Marie se repentit alors de n'avoir point suivi les sages avis de l'archevêque de Saint-André ; mais le mal était fait, il fallait se résigner. Toutefois elle se plaignait avec non moins de force que d'amertume d'avoir été trompée. Ce n'était que d'après les assurances positives qu'Élisabeth lui avait données tandis qu'elle était encore prisonnière à Lochlevein, qu'elle s'était déterminée à se rendre en Angleterre plutôt qu'en France. Il était bien extraordinaire qu'Élisabeth refusât de voir une reine, sa parente, sous le vain prétexte d'une accusation non prouvée, tandis qu'elle avait admis plusieurs fois en sa présence Murray, fils naturel de Jacques, Murray tout convaincu de crimes qui méritaient la mort. Ce n'était point, au surplus, du fond d'une prison qu'elle devait répondre à ses accusateurs, qui étaient ses sujets et non ses égaux. Marie insistait pour qu'on lui rendît la liberté.

Marie avait raison de se plaindre; mais ses plaintes n'arrivaient à Élisabeth que par l'indigne organe de Cécil; elle n'était point écoutée. Pauvre Marie! elle ne se doutait pas encore qu'entre elle et le ministre infâme d'une reine fausse et perfide, c'était une lutte à mort qui s'engageait; mais, dans cette lutte du fort contre le faible, ce n'étaient ni l'équité, ni la raison, ni la bonne foi qui devaient triompher, c'était la force. Les ministres anglais, après de longues conférences, décidèrent que Marie ne pouvait être reçue à la cour qu'après qu'elle aurait pleinement prouvé son innocence, et que sa demande de quitter le royaume ne pouvait lui être accordée *sans grand danger pour l'État et pour la religion*. Mais, comme de Carlisle il lui était facile de se sauver, il fut encore décidé qu'elle serait sur-le-champ transférée à Bolton.

CHAPITRE IX.

Procès de Marie. — Conférences d'York. — Tentatives pour la sauver, découvertes.

Pour motiver aux yeux du public une décision aussi inique, les ministres alléguèrent que Marie avait, à l'occasion de son premier mariage, affirmé son droit à la couronne d'Angleterre, et que, si elle se trouvait en liberté, elle ne manquerait pas de l'affirmer encore ; que son avénement au trône, s'il avait lieu, amènerait infailliblement la ruine du protestantisme dans la Grande-Bretagne. Ce n'était pas assez, les ministres anglais voulaient le procès de la reine d'Écosse, parce qu'ils comptaient y trouver des moyens suffisants, sinon pour la condamner, du moins pour détruire sa réputation et la perdre sans retour dans l'opinion publique. Marie repoussa vivement l'idée d'un tel procès comme dérogatoire à sa dignité ; alors Cécil imagina un expédient qui devait

produire pour lui le même effet, tout en ménageant les répugnances de la reine d'Écosse ; ce fut de faire le procès, non à Marie, mais à ses ennemis, devant une commission formée d'Anglais. Si les accusés pouvaient justifier leur conduite, ils conserveraient leurs dignités et leurs domaines, mais dans le cas contraire on les abandonnerait à la merci de la reine d'Écosse. Élisabeth s'engageait alors, sous certaines conditions, à réduire les Écossais à l'obéissance.

Une de ces conditions était que Marie abolirait la messe en Écosse, et qu'elle y introduirait la réforme anglaise à la place de l'Église presbytérienne ou républicaine. Lord Herries conseilla fortement à Marie de souscrire à cette condition. Seize lords du parti de la reine (1) furent consultés, et ils répondirent qu'ils s'en rapportaient à la prudence de Marie (2), qui donna un consentement conditionnel. Elle dit elle-même dans une instruction secrète à ses commissaires : « Quoique j'aie été élevée dans la religion qui a été si longtemps celle de mon royaume, ... je

(1) Parmi les lords écossais, les uns voulaient que Marie, débarrassée de Bothwell, reprît ses droits et son sceptre ; on les appelait les lords de la reine. Ceux qui, au contraire, approuvaient le couronnement du roi et la régence de Murray, étaient appelés lords du roi.

(2) Mieux valait ne point répondre. Comment pouvait-on s'en rapporter à la prudence d'une jeune femme qui n'avait guère commis que des imprudences, tantôt par bonté, tantôt par faiblesse ; d'une femme qui brûlait du désir bien naturel à son âge de voir cesser une injuste captivité, et qui, n'étant pas dirigée par les lumières d'une longue expérience, devait naturellement saisir avec avidité tous les moyens qu'on lui offrait de rompre ses fers ?

P. 201



Se croyant menacée dans sa vie elle prit la plume et signa

veux suivre le conseil de ma *très-chère sœur,....* et travailler autant qu'il sera en moi à introduire cette opinion (la réforme anglicane) dans mon royaume. » Ne blâmons pas trop Marie de cet acte de faiblesse, elle l'a déploré plus tard, et un amer repentir a effacé sa faute.

Marie acceptait la condition qui pour elle était la plus dure ; cette acceptation entraîna celle du projet de Cécil. Ce ne fut pas sans beaucoup de répugnance qu'elle donna son assentiment ; elle eut même à vaincre la résistance et les prières de ses plus fidèles conseillers, qui ne voyaient dans le projet du ministre qu'un piége habilement tendu. Mais, pour bien juger des motifs qui la déterminèrent, il ne faut pas oublier qu'elle était à la fleur de ses ans, captive, contre toute raison, de la reine d'Angleterre, et qu'elle espérait par ces concessions hâter le moment où la liberté lui serait rendue. La ville d'York fut désignée pour le lieu des conférences.

Il est hors de doute que Marie ne consentit à ces conférences que sur la promesse formelle que lorsqu'elles seraient terminées on la replacerait sur le trône. Ici, nouvelle preuve de la loyauté ministérielle anglaise : une promesse du même genre en sens opposé fut faite à Murray. Quoi qu'il en soit, les commissaires anglais furent le duc de Norfolk, le comte de Sussex et sir Ralph (Rodolphe) Sadler, confident de Cécil. La reine d'Écosse fut représentée par Lesley, évêque de Ross, les lords Livingtone, Boyd Herries, et trois autres. Murray comparut en

personne avec Morton, Lindlay, l'évêque d'Orkney et l'abbé de Dumferlin ; Maitland et cinq autres conseillers leur servaient de défenseurs. Marie demanda d'abord que la promesse d'Élisabeth de la faire remonter sur le trône fût exprimée dans les pouvoirs donnés à ses commissaires. De son côté, Murray exigea la confirmation de l'engagement pris par le ministère qu'en cas de conviction contre Marie, il ne lui fût jamais permis de rentrer en Écosse. Ces deux demandes opposées montraient la duplicité des ministres d'Angleterre, et ce qui acheva de la démontrer, ce fut de les voir l'une et l'autre accordées.

Les commissaires de Marie, en leur qualité de plaignants, exposèrent leurs griefs contre Murray et ses associés : c'était d'avoir pris les armes contre leur reine, de l'avoir traîtreusement enfermée à Lochlevein, et de l'avoir forcée à signer son abdication. Au lieu de chercher à se justifier en alléguant que sa sœur avait pris part au meurtre de Darnley, comme on s'y attendait, Murray demanda à communiquer en secret aux commissaires les preuves qu'il avait dans les mains de la culpabilité de la reine. Il allégua que, s'agissant d'une accusation capitale, il ne voulait pas se servir de ces preuves contre sa souveraine sans s'assurer auparavant de leur efficacité ; en conséquence il mit sous les yeux des commissaires une traduction de huit lettres prétendues écrites par la reine à Bothwell, les unes avant, les autres après le meurtre de Darnley ; deux prétendus contrats ou projets de mariage ; une collection de poésies éro-

tiques composées par Marie et adressées à son amant. Les commissaires ne donnèrent à Murray aucune réponse précise; mais, sur sa demande, ils écrivirent à Élisabeth pour obtenir de nouvelles instructions.

En tout pays où existent quelques principes de justice, lorsque des pièces attribuées à l'une des parties sont produites dans un procès, et que, surtout dans un procès criminel, on veut en faire usage contre leur auteur, on commence par les lui communiquer, afin qu'il les reconnaisse ou qu'il les conteste, et que, dans ce dernier cas, la vérification en soit ordonnée; car ce n'est qu'après qu'une pièce a été reconnue d'une manière quelconque, que son contenu peut avoir en justice la force d'une preuve. Ici Murray communique les pièces en secret; les commissaires ne devaient pas recevoir cette communication. Si les lettres étaient réelles, que pouvait craindre Murray en les produisant? Est-ce que par sa production secrète il voulait ménager sa sœur? N'était-ce pas sur elles qu'il prétendait qu'elle fût condamnée? Cette production faite à Marie ou à ses commissaires, ne devait-elle pas, dans l'hypothèse de la vérité des lettres, amener sur-le-champ la fin du procès? Marie n'aurait-elle pas tout sacrifié plutôt que de souffrir que ces lettres vissent le jour? Non, ces lettres ne furent jamais l'ouvrage de Marie; avec cette preuve en ses mains, Murray aurait réduit sa sœur au silence dès le premier jour. Et puis, pourquoi ne point produire les lettres originales? pourquoi une tra-

duction peut-être très-infidèle ? Ce n'est pas ainsi qu'on agit quand on marche sous la bannière de la vérité.

Le recours des commissaires anglais à leur souveraine, pour lui demander un supplément d'instruction, entravait nécessairement le cours de la procédure ; pour que le retard ne fût point remarqué, ou qu'on n'en soupçonnât point la cause, Murray répondit à l'accusation. Il avait, ainsi que ses amis, pris les armes contre Bothwell, non contre la reine ; la reine avait été emprisonnée parce qu'elle ne voulait pas séparer sa cause de celle de Bothwell ; il avait accepté et non arraché son abdication. Les commissaires de Marie pulvérisèrent cette faible défense. Murray et ses complices, dit Anderson, reconnurent ensuite que leur réponse n'avait été qu'un simulacre de justification. Ils avaient juré pourtant de procéder à découvert, de ne consulter ni l'affection ni la haine, de parler sans malice et sans respect humain, de ne rien dire que ce qu'ils diraient en présence de Dieu ; mais qu'est-ce qu'un serment pour des hommes qui se jouent des promesses les plus sacrées ?

Cependant les lords du roi et les lords de la reine, ceux-ci présidés par Châtellerault, qui était revenu de France, désiraient vivement un compromis. Murray sentait bien qu'une accusation de meurtre dirigée contre la reine serait repoussée par une accusation semblable dirigée contre tous ses associés, et il ne se faisait pas illusion sur la faiblesse de ses

preuves, car pour preuves il n'avait que ces lettres, qui évidemment seraient déniées, tandis que la reine pourrait en fournir de très-fortes. Le comte de Sussex, l'un des commissaires anglais, avait dit en propres termes : « Si les adversaires de la reine l'accusent de meurtre en produisant ses lettres, elle pourra les dénier et les accuser eux-mêmes, au moins en grande partie, d'un consentement exprès au meurtre, et ils ne s'en défendront que difficilement ; de sorte que, la chose bien pesée des deux côtés, les preuves de la reine, à ce que je crois, l'emporteront sur les autres. » Si Murray voulait ensuite réfléchir aux conséquences, il ne pouvait se dissimuler que, s'il succombait, il serait livré aux vengeances de sa sœur justement irritée ; que, dans le cas même où il réussirait, l'état maladif du jeune prince faisant craindre une mort prochaine, il ne gagnerait rien, parce que la couronne passerait de droit sur la tête de Châtellerault, son ennemi mortel.

Murray désirait donc abandonner ses preuves contre la reine et la faire déclarer innocente par un acte du parlement, lui faire allouer en Écosse un revenu considérable, obtenir d'elle la confirmation de l'abdication, celle de la régence, et, dans le cas où elle voudrait conserver le titre de reine, la promesse de résider en Angleterre. Châtellerault, au contraire, craignant les intrigues de Murray et les prétentions de la maison de Lennox, voulait que la couronne fût rendue à Marie, que le prince fût élevé sous les yeux de la reine Élisabeth, et qu'en atten-

dant, le gouvernement fût confié à un conseil ou comité des nobles, où chacun prendrait la place que son rang lui assignerait : c'était se réserver la première, ce qui faisait dire au comte de Sussex que tous ces gens-là s'occupaient très-peu de la reine et du prince son fils, mais qu'ils songeaient beaucoup à leurs intérêts propres.

Maitland fut chargé par Murray de faire adopter ses diverses propositions par Marie. Il commença par assurer la reine qu'il ne s'était rendu à York que pour la mieux servir ; ensuite il tâcha de lui faire sentir les avantages d'un compromis. Le souple Maitland se rendit ensuite auprès du duc de Norfolk, de la part du régent ; c'était pour lui proposer la main de Marie ; il affirma devant le duc en particulier qu'elle était complétement innocente ; il donna à entendre qu'un prompt arrangement empêcherait les ministres de produire les documents préparatoires. Enfin il voulut persuader à l'évêque de Ross que, si Marie voulait confirmer l'abdication de Lochlevein et prendre pour époux le duc de Norfolk, la reine d'Angleterre la replacerait sur le trône.

Les ministres savaient très-exactement tout ce qui se passait à York, l'embarras croissant de Murray au moment de produire les charges, le projet de mariage du duc de Norfolk, les intrigues multipliées de Maitland. Cela donna l'idée à Cécil, au lieu de répondre à Murray au sujet des lettres en question, d'attirer la conférence à Westminster, afin de pouvoir la diriger à son gré par son action immédiate.

Sous prétexte que la discussion à laquelle donneraient lieu les lettres ne pouvait être traitée par écrit, Cécil demanda que deux commissaires de chaque côté se rendissent à Westminster, accompagnés de sir Ralph Sadler, afin que la reine pût recevoir de vive voix les informations nécessaires. Ainsi finirent les conférences d'York.

Murray avait obtenu la permission de suivre ses commissaires à Londres; il avait même été reçu par Élisabeth. Il y avait là une indigne violation des promesses précédemment faites; aussi Marie, qui jusque-là avait conservé quelque espérance, entrevit un complot ténébreux formé pour la perdre. Elle écrivit à ses commissaires d'obtenir de la reine d'Angleterre qu'on la confrontât avec son accusateur en présence de toute la noblesse et des ambassadeurs étrangers. Si une demande aussi juste était refusée, elle enjoignait à ses commissaires de déclarer qu'ils n'avaient plus de pouvoirs. L'infortunée Marie ne devinait que trop bien que la révoltante partialité du gouvernement pour Murray finirait par porter à ses droits une atteinte funeste. L'infâme Cécil promit à Murray que la reine d'Écosse ne recouvrerait jamais son autorité, et que, s'il intentait son action, un jugement serait prononcé.

Ainsi encouragé, Murray présenta son acte d'accusation suivant lequel Marie avait conçu, conseillé et ordonné d'assassiner son mari, et ensuite son fils, afin de placer la couronne sur la tête du meurtrier (1er décembre). Les commissaires de Marie deman-

dèrent alors à la reine, puisqu'elle avait admis Murray en sa présence, une audience pour la reine d'Écosse, afin qu'elle pût prouver son innocence. La *vierge* Élisabeth répondit froidement que cette demande exigeait une longue et mûre délibération. Quand on écrit ou qu'on lit le récit de tant d'actes d'injustice, de fausseté, de perfidie, il est consolant de penser qu'il existe un Dieu rémunérateur et vengeur. Une Élisabeth, parce qu'elle est reine; un Cécil, parce qu'il est ministre de cette reine impie; un Murray, un Morton, un Maitland, parce qu'ils sont maîtres du pouvoir, échapperont à la justice des hommes; et rien d'eux, après eux, n'expiera leurs crimes! et leur noble victime, offrant au Ciel le sacrifice de ses douleurs, ne trouverait après elle que le néant! et sa cendre insensible se mêlerait à la cendre insensible de ses bourreaux! Oh non! cela ne sera pas; le Dieu vengeur, l'éternité sont là: je les sens dans mon cœur!

Les commissaires de Marie remplirent leur mission avec courage et persévérance, mais tous leurs efforts furent vains. Alors, de l'avis de Châtellerault et des ambassadeurs de France et d'Espagne, ils déclarèrent la conférence rompue; mais Cécil refusa d'accepter leur déclaration, sur le motif qu'ils avaient rapporté inexactement la réponse de la reine; pour ne pas incidenter, les commissaires rectifièrent ce que Cécil appelait inexactitude; mais trois jours s'écoulèrent, et, dans l'intervalle du 6 au 9 décembre, Murray remit aux commissaires les prétendues

lettres. Aussitôt Cécil réunit les chefs de la noblesse d'Angleterre, et leur fit part des lettres produites par Murray. Quand ces pièces eurent été suffisamment examinées, Cécil ne pria pas les seigneurs anglais d'énoncer leur opinion ou de prononcer sur l'authenticité de ces écrits ; il se contenta de leur dire que Marie demandait à répondre en présence d'Élisabeth ; il ajouta qu'Élisabeth craignait que sa *modestie* (quelle dérision !) n'eût à souffrir d'une pareille entrevue. Personne n'osa donner un avis contraire, et il fut déclaré aux commissaires de Marie que, dans les circonstances présentes, rien ne pouvait sauver leur maîtresse de l'infamie qu'une éclatante justification, mais que cette justification ne pouvait avoir lieu devant une reine vierge !

Il ne paraît pas que l'intention de Cécil ait jamais été d'obtenir un jugement définitif ; il ne voulait que tenir dans ses mains les lettres produites, afin que Marie, informée qu'il dépendait d'Élisabeth de les publier ou de les supprimer, se prêtât plus facilement à ce qu'on exigeait d'elle ; mais la résolution de Marie déconcerta Cécil et les siens. Elle demanda qu'on remît à ses commissaires des copies des pièces pour qu'elle pût les examiner, et promit même de désigner parmi ses accusateurs deux des meurtriers de son mari (Morton et Maitland) ; mais elle persistait à demander accès auprès d'Élisabeth. L'évêque de Ross ayant obtenu de cette dernière une audience (7 janvier 1569), à l'effet d'obtenir la copie des pièces, Élisabeth lui répondit que Marie ferait bien

de résigner sa couronne et de finir paisiblement ses jours en Angleterre. L'évêque répliqua que sa maîtresse ne consentirait jamais à ce sacrifice; Élisabeth persévéra dans ses refus, et l'on mit fin aux conférences. Murray et ses associés partirent pour l'Écosse, emportant la déclaration qu'on n'avait rien prouvé contre eux qui pût entacher leur réputation et leur honneur. On ajouta par compensation qu'ils n'avaient donné aucune raison suffisante pour qu'Élisabeth conçût quelque opinion fâcheuse sur la conduite de la reine sa bonne sœur. L'évêque de Ross demanda pour lors que sa maîtresse obtînt la même faveur qu'on accordait à Murray; si l'on prétendait la retenir captive en Angleterre, il déclarait protester en son nom contre tous actes qu'on lui ferait signer tant qu'elle ne serait pas libre.

Les ennemis de Marie prétendirent que, si dans les conférences d'York la reine d'Écosse avait eu la supériorité sur ses accusateurs, elle avait perdu cet avantage à Westminster en refusant de présenter sa défense devant tout autre que la reine. Cécil avait dit que Marie ne demandait si instamment d'être admise devant Élisabeth, que parce qu'elle savait qu'on ne le lui accorderait pas. On répondait victorieusement à ces objections que Marie ne réclamait qu'une chose juste et raisonnable; qu'il était plus qu'étrange qu'on la retînt à deux cents milles du lieu où le procès s'instruisait, tandis que Murray s'y trouvait, et qu'il obtenait de la reine autant d'audiences particulières qu'il en demandait. Ce qui

est certain, c'est que Cécil, ne sachant plus à quel moyen recourir, prit le parti de rompre les conférences sans qu'il y eût rien de terminé; et qu'il éluda constamment la demande que fit Marie d'une copie des pièces.

On se souvient que Maitland avait parlé à Marie d'un projet de mariage avec le duc de Norfolk. Celui-ci, soit qu'il craignît d'encourir le ressentiment d'Élisabeth, soit qu'il n'eût attaché à la proposition de Maitland que très-peu d'importance, ne s'en était pas occupé; mais Murray, avant son départ, renoua cette intrigue; il envoya Robert Melville à sa sœur, il se rendit lui-même auprès du duc. Le seul moyen, dit-il, d'obtenir la tranquillité des deux royaumes, c'était le mariage de la reine d'Écosse avec un seigneur protestant, et nul autre ne réunirait aussi aisément que le duc l'assentiment de tous les partis. Norfolk répondit qu'il ne pouvait se déterminer sans consulter sa souveraineté; Marie déclara qu'elle n'avait rien à répondre tant qu'on la retiendrait captive; que si on lui rendait la liberté et son autorité, elle prendrait à cet égard les avis de son frère, pour qui elle se montrerait toujours bonne sœur.

Il ne faut pas s'imaginer que Murray agissait ici dans l'intérêt de sa sœur, c'était dans le sien; il savait que les lords de la reine des frontières avaient pris les armes pour l'empêcher de rentrer dans le royaume, et que plusieurs seigneurs anglais des comtés septentrionaux s'étaient ligués pour l'arrê-

ter dans le Yorkshire. Par le message de Rober Melville, il fit croire à sa sœur qu'il voulait décidé ment travailler à lui rendre la liberté, et il obtin en échange un ordre d'elle aux lords écossais de n point s'opposer à son passage. Marie se trouva alors à Ripon; Élisabeth, qui permettait à Murra et à ses complices de retourner en Écosse, aura dû, pour se montrer juste, et en supposant qu'el eût eu le droit de se constituer juge de la rein d'Écosse, donner à celle-ci la même liberté. Lo de là, et comme si Marie avait été sa sujette, co pable envers elle, Élisabeth redoubla de rigueur ne se croyant pas même encore assez assurée d conserver sa proie, elle la fit transférer au cœur d l'Angleterre, la plaça d'abord sous la garde d comte de Shrewsbury, la transporta de château e château, et l'envoya plus tard à Tutbury, où on l donna pour prison une maison construite en bois autrefois réduit de chasse, située sur une haut montagne, et entourée d'un mur très-élevé qui in terceptait les rayons du soleil.

La description de cette résidence se trouve dan une lettre de Marie, publiée dans la Vie de lor Égerton. Elle n'avait que deux *petites chambrette* pour elle et pour ses femmes; les murs, tout cre vassés, laissaient pénétrer l'air de tous côtés, e malgré les paravents, les rideaux et les couvertures Marie ne pouvait se garantir du froid. Il n'y ava pas une place où elle pût se promener à couvert, n une chambre où elle pût se retirer, si ce n'est deu

·tits bouges, *petits trous* de sept pieds carrés
iacun, ayant vue sur la mur. La maison était
mplie de gardes et de valets, qui, faute d'espace,
aient les uns sur les autres. Les lieux d'aisances,
acés au-dessous des croisées de la reine, exhalaient
ie odeur infecte dont aucune précaution ne pouvait
garantir.

Ce fut de cet horrible séjour qu'elle écrivit à
isabeth plusieurs lettres qui, si celle-ci n'avait pas
ussé l'égoïsme jusqu'à se rendre étrangère à tout
ntiment d'humanité, auraient dû la toucher et lui
ire regretter ses rigueurs passées. Les puissances
rangères firent entendre des plaintes. Élisabeth
pondit qu'on devait la louer de son indulgence au
u de la blâmer de sa sévérité, car elle avait, *par
térêt pour Marie,* supprimé des documents qui
uraient à jamais couverte d'infamie.

Cependant quelques seigneurs anglais, qui avaient
prouvé le projet de mariage entre Marie et Nor-
lk, reprirent ce projet et finirent par arracher
i duc son consentement; il l'avait refusé d'abord
stinément, parce qu'il craignait la vindicative
lisabeth. Lorsqu'il avait été question la première
is de ce mariage avant le départ de Murray, Éli-
beth lui en parla de manière à lui faire entendre
i'il ne pourrait avoir lieu sans son consentement,
le duc lui avait répondu assez légèrement qu'il
e serait jamais l'époux d'une femme dont le mari
e pouvait *dormir sûrement sur son oreiller.*
outefois, comme d'une part cette union flattait sa

vanité, et que de l'autre, parmi les seigneurs qui le pressaient, il voyait le comte de Leicester et le fameux Trockmorton, il se laissa gagner et consentit à tout.

On écrivit à la reine d'Écosse une lettre signée de Norfolk et des comtes de Leicester, d'Arundel et de Pembroke. On lui proposait de la rétablir sur le trône et de reconnaître ses droits de successibilité à celui d'Angleterre, à condition qu'elle ne contesterait jamais les droits d'Élisabeth ou de ses héritiers directs, qu'elle conclurait une alliance offensive et défensive perpétuelle avec l'Angleterre, qu'elle accorderait le pardon à ses sujets révoltés, et qu'elle épouserait le duc de Norfolk. Marie répondit qu'elle accèderait volontiers à tout, pourvu que, pour l'article du mariage, on obtînt le consentement d'Élisabeth, car c'était pour avoir épousé Darnley contre le gré de la reine d'Angleterre qu'elle avait été si constamment malheureuse.

La question de la mise en liberté de Marie ne tarda pas à être agitée dans le cabinet anglais. Les quatre lords proposèrent les articles soumis par eux à Marie, à l'exception néanmoins de ce qui concernait le mariage; ils voulaient pour cela attendre que Maitland, principal auteur du projet, fût arrivé d'Écosse pour qu'il le proposât lui-même à la reine. Le plan fut généralement approuvé; Cécil promit formellement de ne point s'y opposer, quoiqu'il refusât néanmoins de le seconder. Lord Boyd et Wood furent envoyés en Écosse, le premier pour

obtenir le consentement des lords de la reine, le second pour se procurer celui de Murray, qui, au fond, ne désirait nullement la réussite d'un plan qui tendait à lui enlever la régence. Quant à Norfolk, autant il avait d'abord résisté, autant il montrait maintenant d'empressement; il ouvrit avec Marie une correspondance active, mais secrète, par l'intermédiaire de l'évêque de Ross, comptant qu'Élisabeth ne savait absolument rien de ce qui se passait. Il se trompait : l'infidèle Wood avait tout révélé à Élisabeth avant son départ. D'un autre côté, Bothwell venait d'envoyer de Danemark son consentement au divorce; les rois de France et d'Espagne approuvaient tout, et il en était de même de la principale noblesse d'Angleterre; il ne manquait qu'à faire ratifier les articles par le régent et par Élisabeth.

Murray se hâta de réunir le parlement écossais, et il affecta de parler en faveur du projet; mais tous ses amis, bien instruits par lui, votèrent pour le rejet. On ne voulut pas même consentir à ce qu'une commission fût nommée pour examiner la question de validité ou de nullité du mariage de Bothwell. Maitland, qui ne pouvait douter de la perfidie du régent, craignit alors pour lui-même, et jugea prudent de se rendre chez le comte d'Athol, son ami. Murray ne perdit pas un moment pour faire part à Élisabeth de la décision du parlement d'Écosse. Il lui disait dans sa lettre que les Écossais ne consentiraient jamais à recevoir Marie. Son messager ren-

contra Élisabeth à Farnham (13 août); l'avis qu'elle recevait la rendit doublement mécontente, d'abord parce qu'elle commençait à se fatiguer d'avoir Marie à sa charge, et qu'elle n'aurait pas été fâchée de la laisser partir pour l'Écosse, pourvu qu'il n'y eût rien à craindre pour elle; ensuite parce qu'elle voyait par la lettre de Murray qu'on lui avait fait mystère du mariage de Norfolk.

Comme le contenu du message avait transpiré, on pressa vivement Leicester de s'expliquer avec la reine, qui, en sortant de table, dit à Norfolk *de prendre garde à l'oreiller sur lequel il poserait sa tête.* Ces paroles n'étaient pas rassurantes; on fit à Leicester de nouvelles instances, il promit encore, et n'agit pas. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours que, songeant d'abord à sa propre sûreté, il imagina la scène de mélodrame qui lui valut le pardon.

La cour s'étant rendue de Farnham à Tichfield, Leicester se mit au lit et fit dire à la reine qu'il était dangereusement malade. La reine vierge se hâta de se rendre auprès de lui, et, quand elle fut auprès du lit, le malade, d'une voix faible et tremblante tout entrecoupée de sanglots, lui dit qu'avant de mourir il avait voulu lui demander pardon de son ingratitude et de sa déloyauté, et il s'avoua coupable d'avoir voulu marier un de ses sujets avec sa rivale. Leicester, comme on peut le penser, obtint facilement grâce, et ne mourut pas. Norfolk reçut une sévère réprimande, et il lui fut défendu, sous peine

d'être traité comme traître, de songer davantage à cette union. Le duc promit tout ; et, s'apercevant que les courtisans, Leicester le premier, lui avaient tourné le dos, il partit pour son château de Kenninghan, dans le Norfolk. La reine, qui conçut contre lui quelques soupçons d'infidélité, lui envoya l'ordre de revenir sur le champ.

Le régent, dans le même temps, voulant s'assurer de Maitland et déjouer ses intrigues en faveur de Marie, lui envoya l'invitation d'assister à un conseil qui se tenait à Stirling. L'ordre était donné de l'arrêter, et Maitland si méfiant, si rusé, donna dans le piége. Murray fixa le jour pour le jugement ; il voulait l'intimider et le forcer à devenir accusateur de Norfolk. Maitland refusa. Murray n'hésita pas à se charger du rôle que Maitland repoussait au péril de ses jours ; il envoya à Élisabeth des lettres que le duc lui avait écrites, en protestant qu'il n'avait fait semblant d'adopter le projet que pour garantir sa propre vie, qui était menacée. Ces viles manœuvres firent dire au duc de Châtellerault : « Murray vise plus haut qu'on ne croit ; il veut la couronne. Puisse le Ciel lui envoyer ce qu'ont trouvé tant d'autres qui l'ont précédé dans la route où il entre ! »

Norfolk fut envoyé à la Tour ; on bannit Leicester, Arundel et Pembroke de la présence royale ; l'évêque de Ross, lord Lumley et quelques autres furent arrêtés. Aussitôt commencèrent des procédures non moins rigoureuses que s'il s'était agi d'un attentat direct contre la personne d'Élisabeth ; mais,

quelques moyens qu'on eût mis en usage pour obtenir des preuves ou des aveux, tout ce qu'on put obtenir, ce fut la conviction que le procédé des accusés pouvait avoir offensé la susceptibilité de la reine d'Angleterre, mais qu'il n'y avait pas ombre de déloyauté ni de trahison. Des craintes sérieuses, nées de la situation des comtés du nord, vinrent distraire l'attention d'Élisabeth et de ses ministres d'un fait qu'ils auraient dû laisser s'accomplir, puisque dans l'origine ils y avaient tacitement consenti, pour la porter tout entière sur l'insurrection qui venait d'éclater dans ces provinces lointaines.

La reine d'Écosse avait des amis dans le Northumberland et les contrées voisines. Le spectacle d'une jeune princesse, victime de sa confiance dans les promesses d'Élisabeth, et captive de celle qui devait être sa protectrice, devait émouvoir profondément des hommes généreux. Le charme de sa conversation, l'élégance et la douceur de ses manières ajoutaient nécessairement à l'intérêt qu'inspiraient ses malheurs. Tous ceux qui, même sans la connaître, soutenaient que ses droits à la couronne d'Angleterre étaient légitimes, détestaient la politique égoïste qui cherchait à décrier ces droits dans l'opinion par la plus odieuse calomnie; les catholiques enfin la regardaient comme une victime de son attachement à la religion de ses pères. Un grand nombre de nobles anglais lui avaient offert leurs services; elle avait refusé leur offre par le conseil de Norfolk; mais la disgrâce de ce seigneur fit évanouir

toutes ses espérances, et, lorsqu'elle vit qu'on lui donnait pour geôliers des hommes qui étaient ses ennemis déclarés, Hundingdon et Hereford, elle ne douta point qu'on n'en voulût à sa vie. Elle fit parvenir un message secret au comte de Westmoreland, beau-frère de Norfolk, et au comte de Northumberland qui avait à se plaindre de la cour; et par leur moyen elle instruisit de sa situation tous les nobles dont elle avait d'abord refusé les services. Le comte de Sussex avait fait part aux deux premiers des alarmes qu'il avait conçues sur la situation morale des comtés du nord, et ils avaient réussi par leurs réponses à dissiper ses soupçons; quelques imprudences, quelques démonstrations intempestives des amis de Marie les réveillèrent; et lorsque Sussex eut écrit aux deux comtes de se rendre à York, ce qu'ils refusèrent, les soupçons se changèrent en certitude.

Les deux comtes, avertis par l'ordre de Sussex qu'on suspectait leur conduite, crurent ne pouvoir se soustraire au danger qui les menaçait du côté de la cour, qu'en prenant les armes contre elle; ils se réunirent au château de Branspeth, avec quelques centaines de partisans; le 16 novembre ils entrèrent en campagne. Le dessein des insurgés était de se rendre à Tutbury pour délivrer la reine d'Écosse, et de forcer Élisabeth à la reconnaître en qualité d'héritière présomptive. Une proclamation invitait tous les catholiques à se réunir à eux pour obtenir réparation de tous leurs griefs, rétablir l'ancien culte, et préserver la noblesse du royaume d'une

ruine totale. Les deux comtes attendaient beaucoup de cette proclamation, car, suivant Sadler, qu'on ne peut suspecter, il n'y avait pas dans ce pays dix gentlemen sincèrement attachés à la réforme. Toutefois cette proclamation fit très-peu d'effet; les catholiques, on ne sait pourquoi, allèrent se ranger sous les drapeaux de Sussex.

Quand les insurgés furent arrivés à Clifford, ils tinrent un conseil de guerre. L'ambassadeur d'Espagne leur avait fait dire qu'ils ne devaient pas espérer de secours de son maître; qu'ils pouvaient néanmoins s'adresser directement au duc d'Albe, en Flandre. Les insurgés renoncèrent alors à leur dessein de délivrer la reine d'Écosse, et se retirèrent du côté du château de Raby, au nombre d'environ sept mille hommes; de là ils allèrent prendre possession de Hartlepool, afin d'avoir de libres communications avec les Flamands; mais le duc d'Albe s'excusa sous divers prétextes d'envoyer les secours qu'on lui demandait, il paraît même qu'il empêcha Philippe II d'intervenir. Le 27 du même mois, la reine d'Écosse fut transférée de Tutbury à Coventry.

L'indifférence des catholiques pour la cause des insurgés et le refus du duc d'Albe déconcertèrent les deux comtes, qui ne pouvaient compter que sur leurs propres ressources; ces ressources mêmes allaient bientôt leur manquer, car la désertion éclaircissait chaque jour leurs rangs. Toutefois Sussex craignait de les attaquer, parce qu'il comptait peu sur ses troupes, composées presque en totalité de catho-

liques; il attendit l'arrivée du comte de Warwick, qui amenait douze mille hommes; à l'approche de l'armée royale, les insurgés perdirent toute confiance; ils se retirèrent à la hâte vers Hexham, où l'infanterie se dispersa. La cavalerie, forte de cinq cents hommes, gagna Liddisdale, d'où elle passa en Écosse. Élisabeth réclama les fugitifs, mais les Écossais de la frontière bravèrent les menaces d'Élisabeth et les ordres de Murray. Un traître, Hector de Grœme de Harlow (ce fut le seul), livra le comte de Northumberland à Murray, qui l'enferma dans la tour de Lochlevein, et qui offrit, dit-on, à Élisabeth de le lui remettre en échange de sa sœur. Les remontrances des ambassadeurs étrangers, excités par l'évêque de Ross, empêchèrent ce honteux marché, où Élisabeth et Murray se seraient fourni réciproquement une victime à immoler. Westmoreland et tous les autres chefs des insurgés, sauvés d'abord par la courageuse résistance des clans de la frontière, passèrent sur le continent.

Les vengeances d'Élisabeth furent terribles; tous ceux qu'on put accuser d'avoir pris part à l'insurrection furent dépouillés, torturés, mis à mort; quelques-uns obtinrent leur pardon après plusieurs mois de captivité, mais ce ne fut qu'en prêtant le serment de suprématie (1). Lorsqu'il n'y eut plus personne à punir, Élisabeth publia une proclamation dans laquelle on lui faisait dire « qu'elle n'entendait

(1) Serment par lequel on reconnaissait comme chef suprême de l'Eglise anglicane le roi ou la reine d'Angleterre.

gêner personne pour ses opinions religieuses, tant que ces opinions n'entraîneraient pas à des actes contraires aux lois du royaume, qui obligent à *fréquenter le service divin dans les églises ordinaires.* »

Le mauvais succès des deux comtes n'avait pas découragé tous les amis de Marie. Un des plus zélés pour sa délivrance était Léonard Dacres, chef de la noble famille des Dacres de Gillsland. Il avait quitté la cour dès les premiers jours de l'insurrection, afin de lever des hommes pour le service d'Élisabeth, disait-il; réellement pour se réunir aux insurgés. Lorsqu'il vit leur cause désespérée, il tomba sur leur arrière-garde, fit beaucoup de prisonniers, et obtint ainsi dans le pays la réputation d'un royaliste dévoué; mais les ministres ne furent point dupes de sa conduite, et ils envoyèrent au comte de Sussex l'ordre de l'arrêter comme coupable de haute trahison (janvier 1570).

Léonard Dacres se tenait sur ses gardes; il sut se soustraire aux poursuites, et un mois après on le vit à la tête d'un corps nombreux; trois mille habitants des frontières s'étaient rangés sous sa bannière (1). Un engagement eut lieu sur les bords du Gelt, le 22 février, entre la troupe des Dacres et l'armée royale. Léonard n'y déploya pas moins d'habileté que de courage, mais il fut contraint de céder

(1) La bannière des Dacres était chargée de coquilles de pétoncles (des pèlerins de Saint-Jacques). Scollops hels.

à des forces de beaucoup supérieures; il se sauva en Écosse, d'où il se rendit en Flandre.

Un mois auparavant, le régent d'Écosse venait de périr, et, suivant le vœu peu chrétien mais en quelque sorte excusable du duc de Châtellerault, la Providence lui avait envoyé ce que tant d'autres avaient trouvé dans la même carrière d'usurpation. Le régent avait confisqué les biens de plusieurs membres de la famille de Hamilton. L'un d'eux, Hamilton de Bothwelhaugh, fut dépouillé non-seulement de ses propres domaines, mais encore, par une atroce injustice, de ceux qui formaient la dot de sa femme. Ces derniers furent donnés à un favori de Murray, et le nouveau propriétaire se présentant à l'improviste dans la maison de cette femme, l'en fit chasser ignominieusement sans lui laisser même le temps de prendre ses vêtements. Ce traitement fit tant d'impression sur cette malheureuse victime, qu'elle en perdit la raison et mourut fort peu de temps après. Son mari jura de la venger, non sur le favori, mais sur Murray lui-même. Il prit si bien ses mesures, qu'un jour que le régent devait traverser la ville de Linlithyow, il s'introduisit dans une maison qui dans ce moment n'était pas habitée, et quand le régent passa, il lui tira un coup de carabine. Les gens de la suite du régent envahirent la maison d'où le coup était parti, mais, avant qu'ils en eussent forcé l'entrée, le meurtrier avait eu le temps de s'élancer sur un cheval de course qu'il tenait tout prêt, et de gagner les champs. On le

poursuivit, mais on ne put l'atteindre; le régent mourut dans la nuit.

Les partisans de la reine eurent un moment d'espérance; Châtellerault et les comtes d'Argyle et de Huntley s'emparèrent du gouvernement au nom de la reine. Kirkaldy, qui, de même que Maitland, s'était jeté définitivement dans le parti de Marie, les reçut dans Édimbourg, dont il avait le commandement. Ce triomphe fut de peu de durée; Élisabeth, sous prétexte de punir les clans des frontières qui avaient donné asile aux rebelles de ses États, elle qui si souvent avait donné asile aux rebelles d'Écosse, fit partir deux armées, l'une sous les ordres de Sussex, l'autre commandée par lord Scroop. Morton, à qui le Ciel réservait le prix qu'il méritait si bien par ses crimes, se réunit avec tous les partisans de Murray aux dévastateurs étrangers, et une grande partie de l'Écosse fut parcourue par les confédérés, le fer et la flamme à la main. L'évêque de Ross et l'ambassadeur de France obtinrent d'Élisabeth qu'elle rappelât ses troupes; elle parut même hésiter entre les deux partis qui s'offraient à elle, donner un successeur à Murray ou replacer Marie sur le trône; mais elle avait trop de torts envers Marie pour ne pas craindre que celle-ci, rendue à la liberté, ne cherchât à se venger, et que, protégée par la France et par l'Espagne, elle n'y réussît; et comme si elle avait le droit de commander en Écosse, elle fit notifier aux Écossais qu'elle entendait qu'un régent fût nommé pour rem-

placer Murray. Le choix tomba sur Lennox, aïeul du prince.

La reine d'Angleterre fut probablement déterminée par la publication d'une bulle du pape Pie V, dans les premiers jours du mois de mai. La bulle la déclarait coupable d'hérésie, la dépouillait de ses prétendus droits à la couronne, et déliait les Anglais du serment d'allégeance. Un exemplaire en fut affiché dans la nuit à la porte de la maison de l'évêque de Londres, par un gentilhomme nommé Felton, qui périt plus tard par le supplice; et quoique Élisabeth affectât de tourner la sentence du pape en ridicule, elle ne laissait pas d'en concevoir de vives inquiétudes, parce qu'elle croyait que son exécution se liait à un plan d'invasion étrangère. Dans ces circonstances, sa jalousie et sa haine contre l'innocente Marie ne pouvaient que s'accroître.

CHAPITRE X.

Négociations avec Marie. — Troubles de l'Écosse. — Supplice de Norfolk.

Cependant Marie, par ses sollicitations pressantes, ses amis d'Angleterre, par leurs instances, les rois de France et d'Espagne, par leurs remontrances, obtinrent enfin d'Élisabeth (septembre 1570) la promesse de fixer les conditions auxquelles elle entendait mettre la délivrance de sa captive. Des négociations furent entamées à cet effet par les ministres anglais avec la reine d'Écosse. Il paraissait d'autant plus urgent aux partisans de cette dernière d'obtenir sa liberté à tout prix, qu'ils n'ignoraient pas qu'il existait dans les chambres un parti puissant qui indiquait le meurtre de la reine d'Écosse comme le seul moyen de rendre la paix à l'Angleterre. Élisabeth avait repoussé ce moyen non par humanité, car elle désirait vivement la mort de

Marie, mais par bienséance, afin qu'on ne dît pas qu'elle avait répandu le sang de sa plus proche parente ; aussi offrit-elle au régent Lennox de lui remettre Marie, pourvu qu'il lui donnât l'assurance qu'elle ne la retrouverait jamais sur sa route ; invitation honnête à la faire périr. D'un autre côté, le comte de Shrewsbury avait reçu l'ordre de lui ôter la vie à la première tentative que feraient ses amis pour la délivrer.

Cécil et Mildmay se rendirent à Chatsworth, où Marie était alors prisonnière, et pendant les quinze jours que durèrent les négociations, Marie ne déploya pas moins de talent que ces deux ministres. Toutefois le désir si naturel de la liberté la força de souscrire à tout ce qu'ils exigèrent, excepté pour ce qui concernait ses principes religieux. Le consentement des Écossais était seul nécessaire : les lords du roi, Morton en tête, arrivèrent vers la mi-février (1571), et prétendirent devant Élisabeth que les peuples avaient le droit de déposer les souverains illégitimes ou immoraux ; doctrine démagogique qu'elle écouta d'assez mauvaise grâce, et qui ne la disposa pas en leur faveur. La discussion qui eut lieu un mois après avec les lords du roi, ne roula que sur les sûretés que devait donner la reine d'Écosse en remontant sur le trône.

Élisabeth, qui avait paru s'intéresser à ce que cette affaire se terminât promptement, retrouva ses hésitations ordinaires au moment où elle n'avait plus qu'à prononcer. Elle balança si longtemps, que

personne ne savait plus où aboutiraient ses tergiversations : « Croyez-m'en, disait Leicester lui-même, il n'est personne en Angleterre qui puisse dire ce qui en sera. » Cécil, qui venait d'être élevé à la pairie, sous le titre de baron de Burleigh, tira d'embarras sa maîtresse. Les commissaires des lords du roi furent rappelés au nom du prince (plus tard Jacques VI), sous prétexte qu'ils n'avaient pas de pouvoirs suffisants. Ce rappel était l'ouvrage de Burleigh, qui, d'un autre côté, favorisait de tout son pouvoir la proposition de mariage faite à Élisabeth au nom du duc d'Anjou, frère de Charles IX.

Aussitôt après la séparation des commissaires, les ministres firent ouvrir la session du parlement. L'un des premiers bills qu'on y proposa, et qui, après avoir passé aux deux chambres, reçut la sanction royale, prononçait la peine de haute trahison contre quiconque réclamerait un droit à la couronne durant la vie de la reine, ou qui affirmerait que ce droit appartenait à toute autre personne que la reine; qui appellerait la reine hérétique ou usurpatrice, ou nierait le droit du parlement de fixer l'ordre de succession et l'héritage de la couronne.

La mort de Murray était loin d'avoir ramené le calme en Écosse ; les partis, plus animés que jamais l'un contre l'autre depuis qu'Élisabeth avait rappelé ses troupes, se faisaient une guerre à mort. Les soldats de Lennox s'étaient emparés par surprise du château de Dumbarton, qu'on regardait comme imprenable. On trouva parmi les prisonniers l'ar-

chevêque de Saint-André, qui s'y était réfugié pour se soustraire aux poursuites des partisans du régent; le prélat périt sur un gibet. Ce crime en entraîna plusieurs autres; beaucoup d'actes de violence commis par représailles furent suivis de nouveaux massacres. Jusqu'aux enfants, dit-on, se battaient dans les rues avec des pierres, des bâtons et des couteaux, pour le roi Jacques ou pour la reine Marie. Afin de rendre la confusion plus complète, chaque parti convoqua un parlement, celui de la reine à Édimbourg, celui du roi à Stirling.

Kirkaldy forma le projet de terminer par un coup décisif cette lutte cruelle : il imagina de s'emparer de Stirling par un coup de main, et il est à présumer que, s'il avait dirigé l'expédition en personne, il aurait complétement réussi; il la confia à Fairny-Herst, à Scot de Buccleuch et à Claude Hamilton. Ces trois chefs partirent avec cinq cents cavaliers environ; un naturel de Stirling, nommé Bell, les introduisit dans la ville de très-grand matin. Aussitôt des détachements furent envoyés dans les maisons habitées par les lords du roi, qui, surpris par cette attaque imprévue, se rendirent sans résistance; le comte de Marr seul se défendit courageusement, ce qui donna aux autres le temps de se rallier. Le régent Lennox avait été fait prisonnier; Claude Hamilton ordonna qu'on le tuât, ce qui fut exécuté au cri que les assaillants avaient pris pour mot d'ordre: *Souviens-toi de l'archevêque!*

Hamilton et ses amis furent pourtant obligés de

se retirer devant les forces supérieures qui s'étaient ralliées autour du comte de Marr. Celui-ci, pour prix du service qu'il venait de rendre, fut nommé régent du royaume. Les partisans de Marie, réduits à un petit nombre, s'établirent dans Édimbourg, où Kirkaldy continua de commander au nom de la reine, tandis que dans le nord une bande de montagnards, sous les ordres de sir Adam Gordon, essayait de défendre les intérêts qu'elle avait embrassés. La cause de Marie n'était pas non plus abandonnée en Angleterre, quoique les tentatives faites jusque-là pour elle n'eussent point réussi. Le parlement ne s'était pas contenté de proscrire ses prétentions à la couronne, il avait passé un bill qui soumettait les catholiques à de telles conditions et à des peines si sévères pour chaque infraction, qu'ils se trouvaient placés dans l'alternative de ne pouvoir séjourner en Angleterre sans blesser leur conscience, ou de s'en éloigner sans perdre leur fortune. D'autres dispositions atteignaient tous ceux qui avaient exercé des emplois sous le règne précédent, quoique non catholiques; aussi le mécontentement gagna-t-il une grande partie de la nation. Fatigués de l'intolérance des lois nouvelles, les catholiques, les protestants suspects, les hommes privés de leurs places, ceux qui étaient frappés de confiscation, les mécontents de toutes les classes prirent le parti désespéré de défendre leurs intérêts au risque de leur vie, plutôt que de se voir jetés dans les prisons et dépouillés de leurs biens au profit de la reine. Il leur fallait

un chef : ils jetèrent les yeux sur le duc de Norfolk, que la vindicative Élisabeth retenait toujours à la Tour.

Malheureusement un des serviteurs de la reine d'Écosse, nommé Bailly, fut arrêté à Douvres, comme porteur d'un paquet de lettres, dont quelques-unes, l'adresse exceptée, étaient écrites en chiffres. Lord Cobham, à qui elles avaient été remises, les confia pour quelques heures à l'évêque de Ross, qui fut assez adroit pour en substituer d'autres, dont le contenu était insignifiant. Bailly, appliqué à la question, fit des aveux qui mirent les ministres sur la voie de la conspiration; ce qui acheva de les éclairer, ce fut la trahison d'un certain Brown, qui apporta au conseil un sac d'argent qu'il avait reçu du secrétaire de Norfolk pour le remettre à Bannister. On trouva dans le sac des lettres qui indiquaient que cet argent était destiné à lord Herries, agent et conseil de la reine d'Écosse. On arrêta divers individus, jusqu'à l'évêque de Ross; la torture ou la crainte des tortures leur fit avouer tout ce que les ministres voulaient savoir (1).

Il résulta de l'information qu'il y avait eu divers projets pour la délivrance de Marie; qu'en plusieurs occasions elle avait demandé et obtenu les conseils

(1) L'évêque de Ross invoqua le privilége des ambassadeurs, et ne fut pas écouté. Il allégua que lorsque Randolph et Tanworth furent convaincus d'avoir soldé les révoltés d'Ecosse, la reine Marie se contenta de les renvoyer hors du royaume. Cet argument était péremptoire; Burleigh trancha la difficulté en disant à l'évêque que s'il ne répondait pas on l'appliquerait à la question

de Norfolk ; que l'argent envoyé à Bannister avait été remis à Norfolk par l'ambassadeur de France ; que, par l'entremise du nommé Rudolphi, il y avait eu des négociations établies entre le duc d'une part, le roi d'Espagne, le duc d'Albe et le pape de l'autre ; que Marie, n'espérant plus rien d'Élisabeth, auprès de qui elle avait épuisé tous les moyens, avait donné des instructions à Rudolphi, pour qu'il agît auprès des puissances étrangères ; et que le duc avait revu, approuvé et corrigé ces instructions ; que Philippe II lui avait offert pour époux don Juan d'Autriche, mais qu'elle préférait le duc de Norfolk, si celui-ci s'engageait à rétablir la foi catholique ; que, sur les deux projets présentés à Norfolk par Rudolphi, l'un tendait à arrêter Élisabeth quand elle se rendrait à la chambre haute, l'autre à réunir le plus possible de troupes et opérer sa jonction avec le duc d'Albe, qui débarquerait à Harwick, suivi de dix mille vétérans.

La première victime dévouée par le ministère à ses vengeances fut, comme on le pense bien, le duc de Norfolk, à qui la reine ne pardonnait pas le dessein qu'il montrait toujours d'épouser la reine d'Écosse. Le 14 janvier 1572, le comte de Shrewsbury, nommé lord grand-sénéchal, convoqua vingt-six pairs désignés par les ministres, et les réunit le surlendemain à Westminster-Hall pour statuer sur le sort du duc. On fit un crime capital à ce dernier de vouloir épouser la reine d'Écosse, c'est-à-dire de désirer une union dont il avait repoussé la pre-

mière idée, et à laquelle on l'avait ensuite forcé de consentir. Les autres chefs d'accusation étaient d'avoir sollicité les étrangers d'envahir l'Angleterre, et d'avoir donné de l'argent pour être employé par les ennemis de la reine. Il n'est pas possible de peindre toute l'iniquité qu'on mit dans ce mode de procéder. L'accusé n'apprit qu'on lui faisait un procès que la veille du jour où il fut mis en jugement; depuis dix-huit mois il n'avait aucune communication avec ses amis, et on ne lui fit connaître les charges que par la lecture de l'acte d'accusation à la barre; on poussa la cruauté jusqu'à lui refuser un conseil. Malgré cela, Norfolk se défendit avec courage et avec talent, toujours renfermé dans un ton de modération qui contrastait singulièrement avec la virulence des avocats de la couronne. Au reste, sa condamnation était prononcée d'avance; il l'entendit avec calme et résignation.

Élisabeth signa, le samedi 11 février, l'ordre d'exécuter; le dimanche elle le révoqua. Le cruel Burleigh lui fit une peinture alarmante du danger que produirait la clémence; elle passa près de deux mois dans une hésitation continuelle. Enfin le 9 avril l'ordre fut signé de nouveau, et de nouveau révoqué au milieu de la nuit. Burleigh revint à la charge. Le sacrifice de Norfolk devait précéder celui d'une plus noble victime, car, disait-on, il faut couper le mal à la racine: tant que la reine d'Écosse existera, il n'y aura pas de sûreté pour la reine d'Angleterre; sa couronne et sa vie seront exposées. A ces insinua-

tions, Élisabeth répondait : « Puis-je mettre à mort l'oiseau (ce sont ses propres termes) qui, pour échapper aux serres du vautour, est venu à mes pieds demander protection ? » Burleigh avait à sa disposition le parlement le plus servile qui fût jamais, il l'employait toujours comme dernière ressource, quand il voulait mettre fin aux irrésolutions de sa maîtresse.

Les communes commencèrent par déclarer que l'existence de Norfolk était incompatible avec la sûreté de la reine, et il fut arrêté qu'une adresse vigoureuse serait présentée à la couronne (28 mai) ; elle ne fut pas nécessaire, Burleigh avait une troisième fois obtenu la signature d'Élisabeth (31 mai), et, comme elle ne fut pas rétractée, le malheureux duc fut conduit à l'échafaud (2 juin), après une agonie cruelle de cinq mois.

Les deux chambres, rivalisant entre elles d'injustice et de barbarie, résolurent alors d'agir contre la reine d'Écosse par bill d'*attainder*, procédure infernale, inventée par le plus sauvage despotisme, pour déclarer un homme atteint et convaincu de crime sans l'entendre, sans information préalable et sur de simples indices. La reine leur fit défendre de s'occuper de ce bill ; les communes n'obéirent pas. Elle renouvela sa défense ; Burleigh prit alors une autre marche, il fit présenter un autre bill qui déclarait Marie incapable de succéder. La reine défendit de nouveau aux deux chambres de s'occuper en aucune manière de ce qui concernait l'héritage de la couronne ; et comme, en dépit de cette défense,

le bill avait passé aux deux chambres, elle prorogea le parlement. Elle consentit néanmoins à ce qu'on nommât des commissaires pour se plaindre à Marie de la part qu'elle avait prise dans la conspiration, et Marie répondit qu'en donnant son aveu à l'hymen qu'on lui avait proposé, elle n'avait eu aucune intention hostile contre la reine; que sa correspondance avec Rudolphi n'avait eu pour objet que des arrangements pécuniaires, et que tout ce qu'elle avait demandé aux puissances étrangères, c'était de secourir ses sujets fidèles d'Écosse.

Dans le même temps, le lâche Morton ajoutait un fleuron à sa couronne. Le comte de Northumberland était encore renfermé dans la tour de Lochlevein. Quand Morton avait été exilé, il avait reçu du comte plusieurs services; la comtesse, se fiant à la reconnaissance que ces anciens services pouvaient avoir produite, offrit deux mille livres pour la rançon de son mari; cette somme fut déposée à Anvers. Mais, dans le même temps, Morton traitait avec la reine d'Angleterre, qui lui fit compter une somme égale ou même plus forte; de sorte que l'infortuné comte, en sortant de Lochlevein, fut conduit à Berwick et de là à York, où il fut décapité sans délai ni jugement.

Toutes ces sanglantes catastrophes faisaient pressentir à Marie le sort qui l'attendait elle-même. Elle passait les jours et les nuits dans les angoisses de la terreur, car à chaque instant elle croyait sentir le fer d'un assassin cherchant le chemin de son cœur, et ses craintes n'étaient pas dénuées de fondement.

Quand le mois d'août (1572) fut arrivé, et que la funeste nouvelle de la nuit du 24 fut parvenue à Londres, Burleigh et ses adhérents redoublèrent d'efforts auprès de la reine pour lui persuader que le massacre des protestants français n'était que le prélude du massacre des protestants d'Angleterre. Pour prévenir ce terrible événement, il n'y avait qu'un moyen : faire périr la reine d'Écosse et ses complices. Élisabeth n'était pas bien convaincue de la nécessité ni même de l'efficacité de ce moyen, mais surtout elle ne voulait pas (encore) souiller ses mains du sang de sa parente ; elle imagina d'envoyer Killegrew en Écosse, avec la mission apparente d'amener un accommodement entre les deux partis, mais avec la mission réelle et secrète d'offrir au régent de lui livrer la reine d'Écosse, à condition qu'on *lui ferait le traitement qu'elle méritait*, et qu'on la mettrait dans l'impuissance de rentrer jamais en Angleterre.

Le comte de Marr repoussa noblement les insinuations de Killegrew ; il désirait sincèrement rétablir la paix en Écosse, guérir les plaies de la guerre civile, opérer la fusion des deux partis, et il ne voulait pas servir la jalousie ou les craintes de la reine d'Angleterre. Tuteur du jeune Jacques, il cherchait à rallier autour de son trône tous les Écossais, persuadé que, si jamais Marie recouvrait la liberté, il serait aisé de concilier les intérêts de la mère et du fils. Il était occupé, au moment de l'arrivée de l'envoyé anglais, de ménager un traité pour la reddition

du château d'Édimbourg ; malheureusement, étant allé à Dalkeith voir le comte de Morton, il se trouva subitement indisposé, ce qui l'obligea de revenir à Stirling. Il mourut au bout de quelques jours. Morton fut violemment soupçonné de l'avoir empoisonné ; du moins, grâce au crédit de l'Angleterre, il recueillit sa dépouille.

Le nouveau régent suivit une politique toute différente de celle du comte de Marr ; il exigea que le château d'Édimbourg lui fût remis sans condition (23 février 1573). Kirkaldy, Hume et Maitland refusèrent de se livrer à la discrétion de leur ennemi déclaré ; sur leur refus, le maréchal de Berwick, Drury, entra dans le port de Leith avec une armée anglaise et un train considérable d'artillerie. Après trente-quatre jours de siége, les assiégés se rendirent à Drury et à la reine d'Angleterre ; la noble Élisabeth les livra au régent, et le régent envoya Kirkaldy au supplice. Quant à Maitland, il fut empoisonné, s'il faut en croire Marie dans une de ses lettres, ou il s'empoisonna lui-même pour se soustraire au sort qui l'attendait. Kirkaldy passait pour le plus brave soldat et le meilleur capitaine de l'Écosse, Maitland pour le meilleur homme d'État ; l'un et l'autre avaient souvent changé de parti, et ils n'avaient au fond que ce qu'ils méritaient ; mais ce n'était pas de Morton, plus coupable qu'eux, qu'ils devaient le recevoir.

Plusieurs années se passèrent sans qu'il s'opérât aucun changement favorable dans la situation de la reine d'Écosse ; chaque jour, au contraire, l'aggra-

vait davantage. Depuis la chute d'Édimbourg, le régent, toujours soutenu par les soldats et l'argent d'Élisabeth, avait réduit les principaux seigneurs du parti de la reine à reconnaître son titre et à se soumettre à l'autorité du roi ; le duc de Châtellerault et le comte d'Huntley avaient posé les armes, et Morton régnait en souverain sur l'Écosse, tandis que la reine, captive, éprouvait toutes les horreurs du plus cruel abandon. On avait diminué le nombre de ses domestiques et réduit la dépense de sa table; aucun étranger n'était admis devant elle sans la permission expresse d'Élisabeth ; sa correspondance était visitée et souvent retenue par les agents du ministère; on la laissait dans une ignorance complète des événements extérieurs, ce qui la tenait dans une anxiété perpétuelle; on ne lui permettait de prendre aucun exercice, on lui refusait jusqu'à la liberté de respirer le grand air; aussi sa santé dépérissait, et toutes les demandes qu'elle adressait à Élisabeth, pour que les rigueurs de sa détention fussent adoucies, étaient éludées ou restaient sans réponse.

Élisabeth, de son côté, n'était pas tranquille ; on lui avait tant dit que la liberté de la reine d'Écosse était incompatible avec sa propre sûreté, qu'elle vivait dans des frayeurs continuelles, craignant tout le monde, se méfiant de ses plus zélés serviteurs ; Burleigh lui-même, le comte de Shrewsbury n'étaient guère plus exempts que les autres de ses soupçons. Elle redoutait surtout le pouvoir des charmes de Marie et l'impression qu'ils pouvaient faire sur Shrews-

bury ; de telle sorte qu'elle avait cru devoir placer autour de lui des adjoints officieux qui, sous prétexte de le soulager dans ses pénibles fonctions, ne faisaient au fond qu'espionner sa conduite pour en rendre compte à la reine. Ce ne fut pas sans éprouver une terreur profonde qu'elle apprit du prince d'Orange (février 1577) que le frère de Philippe II, le fameux don Juan d'Autriche, n'était pas seulement venu dans les Pays-Bas pour soumettre ces provinces, mais qu'il y était venu pour faire la conquête de l'Angleterre, qu'il devait épouser la reine d'Écosse, et qu'au nom de celle-ci, et par le secours de ses amis, il lui contesterait à elle-même la couronne d'Angleterre. Cette nouvelle n'était pas trop invraisemblable; on savait que Grégoire XIII, successeur de Pie V, avait sollicité le roi d'Espagne de s'unir à lui pour délivrer Marie Stuart et rétablir la religion catholique dans toute la Grande-Bretagne; Philippe n'avait pas voulu, il est vrai, agir ouvertement, mais il ne s'opposait pas à l'entreprise de son frère naturel. Le souverain pontife devait fournir, disait-on, six mille hommes de troupes réglées; d'autres précautions seraient prises pour assurer le succès de l'expédition; mais il paraît que ce projet n'exista jamais que sur le papier, et que rien ne fut tenté pour arriver à son exécution.

Cependant Morton, par son avidité toujours croissante, excitait de violents murmures parmi les Écossais, et sa soumission à toutes les volontés d'Élisabeth le rendait extrêmement odieux. Il avait altéré la

monnaie, multiplié les confiscations, usurpé pour lui-même les revenus des bénéfices ecclésiastiques; il se montrait d'ailleurs si lâche et si bas envers l'Angleterre, que, parce que sur la frontière il y avait eu quelque engagement entre les habitants des deux pays, il s'humilia jusqu'à faire des excuses publiques à l'envoyé d'Élisabeth. Une grande partie de la noblesse s'étant réunie en convention, il fut décidé que Jacques, âgé alors de treize ans, serait placé à la tête du gouvernement, et Morton obligé de résigner son autorité (décembre 1577). Mais trois mois à peine s'étaient écoulés, que, s'étant introduit au château de Stirling, il s'empara de la personne du roi et se plaça à la tête du conseil, ce qui lui fit reprendre, comme ministre, l'autorité qu'il n'avait plus comme régent. Athol, qui avait été le principal auteur de cette espèce de révolution, invité par Morton à sa table en signe de réconciliation, mourut empoisonné cinq ou six jours après.

Morton crut pouvoir alors se livrer tout entier au désir de vengeance qui l'animait : il persécuta les chefs de la famille Hamilton, qu'il contraignit à s'expatrier, et s'empara de leurs biens (1579). Mais si la justice divine paraît quelquefois lente à frapper, ses coups n'en sont pas moins terribles. Jacques s'était passionné pour deux jeunes gens, dont l'un, arrivé depuis peu de France, était neveu du comte de Lennox; le roi le créa comte, puis duc, et le combla d'honneurs; et Lennox insinua au roi que le projet de Morton était de le livrer à l'Angleterre. L'autre

favori était le capitaine Jacques Stewart, second fils de lord Ochiltrée; il haïssait Morton de qui sa famille avait à se plaindre, et il excita le roi à se délivrer d'une odieuse tutelle; en même temps il se procurait des preuves de la complicité de Morton dans l'assassinat de Darnley, et lorsqu'il les eut acquises, il porta contre lui une accusation formelle (31 décembre 1581). Dès qu'Élisabeth eut connaissance de cet événement, elle envoya en Écosse son agent Randolph; celui-ci fit les plus grands efforts pour sauver le coupable, mais il eut la maladresse d'accuser Lennox de s'être ligué avec des princes étrangers pour envahir l'Angleterre, et par là il ne fit qu'irriter contre son protégé des hommes déjà disposés à le traiter avec la même rigueur qu'il avait si souvent déployée contre les autres.

Pour seconder les manœuvres de son digne représentant Randolph, qui, dans ses deux missions précédentes, n'avait été que chassé de l'Écosse, et qui, dans la troisième, dut s'enfuir précipitamment pour n'être point pendu, Élisabeth envoya sur la frontière un corps de troupes avec ordre de se porter où besoin serait, afin de secourir *son parti* en Écosse (1). Mais comme son agent ne put réussir à soulever les Écossais, Élisabeth, par pudeur, envoya contre-ordre à ses troupes, qui rentrèrent en Angleterre. Il fut prouvé, par l'information, que Morton avait fait partie du comité de Whittingham; que son cousin et

(1) « For relief of her partie in Scotland, and (if) need be. »

ami intime, Archibald Douglas, et Binning, son domestique, avaient été du nombre des assassins; que la reine Marie, quand elle se rendit aux rebelles à Carberry-Hill, lui dit en face qu'il était un des meurtriers. On produisit aussi le *manrent* ou écrit par lequel Bothwell était garanti de la peine du meurtre, et une déclaration de Bothwel à son lit de mort (1576) (1). Morton fut déclaré coupable à l'unanimité et condamné au supplice des traîtres; le roi commua la peine en celle de la décapitation.

Morton avoua qu'il avait été sollicité par Bothwell et par Douglas de prendre part au complot, et qu'il l'avait refusé parce que, bien que Bothwell alléguât le consentement de la reine, il n'en avait eu aucune preuve écrite. Camden prétend que sa confession réelle fut qu'il avait demandé, pour entrer dans le complot, un ordre écrit de la reine, et que Bothwell avait répondu qu'on ne pouvait avoir un pareil ordre, puisque le fait devait avoir lieu sans qu'elle en eût connaissance. Walter Scott, qui a écrit l'histoire d'Écosse en romancier, prétend qu'il mourut avec courage et avec une résignation vraiment chrétienne. Ce qui est vrai, c'est que, lorsqu'il fut sur l'échafaud, il se jeta la face contre terre, témoignant par des

(1) Dans cette déclaration, Bothwell affirmait que la reine était innocente, et il nommait tous ses complices. On croit que le roi de Danemark avait envoyé une copie de cette déclaration à Élisabeth, qui jugea à propos de la supprimer. Il paraît, d'après Camden, que Bothwell avait toujours affirmé, moyennant serment, que la reine avait ignoré le complot; *reginam minimè consciam fuisse sæpe contestatus est.*

gémissements, des sanglots et de violentes contorsions de ses membres, toute l'agitation, toutes les angoisses de son âme; ce qui fit dire aux ministres (protestants) qui l'accompagnaient que ces convulsions violentes étaient ***des signes évidents du travail intérieur et puissant de l'esprit de Dieu.*** Il eût été à désirer que ces ministres eussent expliqué leur pensée, car nous ne voyons là, nous, que les convulsions du désespoir; il n'arrive que trop souvent qu'un homme, épouvanté de ses crimes et n'osant plus compter sur la miséricorde céleste, s'abandonne à une rage de réprouvé quand il arrive au terme de la vie.

Après la condamnation de Morton et l'intronisation de Jacques, il semblait qu'Élisabeth ne pût plus retenir prisonnière la reine d'Écosse. Elle n'ignorait pas qu'on intriguait auprès du jeune roi pour qu'il réclamât la liberté de sa mère, que le roi d'Espagne et le pape avaient fourni des secours en argent, et qu'on s'était arrêté au projet d'associer Marie et son fils au trône d'Écosse. Il était donc urgent de prendre un parti pour empêcher cet événement, qui, en rapprochant le fils de la mère, lui aurait donné deux ennemis au lieu d'un. L'infernale politique de Burleigh vint au secours d'Élisabeth. Une révolution nouvelle fut organisée en Écosse. Le comte de Gowrie invita le roi (août 1582) à le visiter dans son château de Ruthwen. Le roi s'y rendit sans défiance; il y fut retenu prisonnier. James Stewart, créé depuis peu comte d'Arran, fut jeté en prison; Lennox se sauva en France, où il mourut de chagrin,

et, suivant quelques-uns, de poison, ce qui n'est pas avéré. Les lords de la faction anglaise gouvernèrent alors sans obstacle.

Quand la reine d'Écosse eut connaissance de ce fâcheux événement, elle écrivit de son lit, où elle était retenue par la maladie, une lettre touchante à Élisabeth; mais Élisabeth n'avait d'entrailles que pour elle-même. La situation de Marie ne s'améliora pas, et, quoiqu'elle fût réellement malade, aucun soulagement ne lui fut procuré. Cependant le roi de France, qui avait intérêt à ce que la faction anglaise ne gouvernât pas l'Écosse, afin qu'Élisabeth, obligée de diviser son attention, s'occupât un peu moins de secourir les calvinistes de France, envoya La Motte Fénelon en Écosse, avec mission d'aider le jeune roi à recouvrer la liberté et à exécuter le plus tôt possible le projet d'association. Élisabeth, de son côté, envoya (janvier 1583) Bowes et Davidson pour contrarier les mesures de l'ambassadeur français; mais Jacques, avec une vigueur au-dessus de son âge, prétextant le désir de voir Saint-André, se rendit dans cette ville, entra dans le château, en fit fermer les portes, empêchant ainsi les gardes de Ruthwen d'y entrer, fit un appel à sa noblesse, et se montra si décidé à conserver le pouvoir et la liberté qu'il venait de reconquérir, que Gowrie et ses amis n'osèrent faire aucune tentative pour l'en dépouiller.

La nouvelle de cette révolution fit revivre les espérances de Marie, mais son malheur fut toujours d'avoir pour protecteurs des gens qui ne consul-

taient avant tout que leur propre avantage. Le duc de Guise, l'archevêque de Glascow et plusieurs autres hauts personnages s'étaient réunis à Paris, et avaient arrêté un plan qui ne pouvait manquer de réussir : Guise devait débarquer sur la côte méridionale ; Jacques, avec toutes ses forces, devait franchir la frontière du nord. Tous les Anglais attachés aux Stuart devaient être appelés aux armes. Jacques, à qui ce plan fut communiqué, l'approuva sans hésiter ; mais Marie, à qui l'ambassadeur français en parla, craignait qu'à la première tentative qu'on ferait pour la délivrer, ses gardiens ne lui donnassent la mort ; elle aimait mieux tenter d'obtenir sa liberté par des concessions et des négociations. Elle écrivit à Élisabeth qu'elle voulait transmettre tous ses droits à son fils ; elle renouvelait les offres précédemment faites, proposait un traité d'alliance perpétuelle. Élisabeth, fortement ébranlée, parut acquiescer ; ses ministres ne firent pas d'objection : l'obstacle vint du côté où on l'attendait le moins. Henri III avait ordonné à son ambassadeur, Castelnau, de suivre ostensiblement les instructions de la reine d'Écosse, mais de s'opposer au fond à tout traité qui, affranchissant Élisabeth de toutes ses craintes du côté de l'Écosse, lui laisserait la faculté de soutenir les protestants de France.

On ne peut pas trop blâmer cette politique de Henri III, pressé d'un côté par la ligue, qui, sous prétexte de religion, s'était dévouée aux intérêts de Philippe, et de l'autre par les calvinistes, qu'ap-

puyaient leurs amis d'Angleterre. Il est malheureux que les effets en soient retombés sur cette pauvre Marie, qui voyait enfin l'espérance de franchir les barreaux de sa prison, et qui, pour la dixième fois, la vit s'éloigner d'elle, après l'avoir bercée de fausses illusions ! De son côté, la reine d'Angleterre, bien que déterminée à retenir encore sa prisonnière, éprouvait des inquiétudes d'autant plus vives, qu'elle se sentait menacée sans voir ce qui la menaçait. Elle avait eu connaissance par ses espions des projets du duc de Guise en faveur de sa parente, de ses liaisons avec Jacques, des espérances qu'il fondait sur un grand nombre de ses sujets anglais. Pour prévenir le mal qu'elle craignait, elle augmenta le nombre de ses espions, répandit l'or à pleines mains, entretint partout des agents provocateurs de troubles et de révolte, tendit des piéges aux catholiques de son royaume, augmenta la rigueur des dispositions pénales, et permit qu'une partie de ses sujets persécutât l'autre en son nom. Ce fut alors (1584) que les échafauds se teignirent de sang, et qu'on vit des hommes de toutes les classes périr de l'affreux supplice des traîtres. Dans le même temps, son ministre Walsingham intriguait en Écosse et soldait les prédicateurs pour exciter l'esprit d'insurrection, les nobles pour armer leurs vassaux, le peuple pour se joindre aux insurgés.

Le roi sentit qu'on en voulait encore à sa couronne. Une ordonnance du 2 mars enjoignit à toutes les personnes coupables de l'attentat de Ruthwen

de quitter sans délai le royaume. Gowrie promit d'obéir, mais il alla se réunir aux comtes d'Angus et de Marr, ses complices, et entra avec eux en campagne vers la mi-avril. Cinq jours après (18 avril), la troupe des insurgés était battue, poursuivie, dispersée; et Gowrie, fait prisonnir, fut livré à la justice. La bonne Élisabeth allait donner l'ordre d'envoyer des troupes au secours des rebelles; l'ambassadeur français fit de fortes remontrances; l'ordre resta suspendu, et bientôt après il fut rétracté, quand on eut appris que Gowrie venait de subir le supplice des traîtres. Angus et Marr se sauvèrent en Angleterre; Walsingham sollicita leur grâce au nom d'Élisabeth; mais le parlement écossais les condamna comme rebelles et confisqua leurs propriétés. Cet acte de vigueur fut mortel pour la faction anglaise d'Écosse.

Cependant Élisabeth désirait un accommodement; et son agent Walsingham, qui avait vu tous ses plans déjoués, lui conseillait d'accepter les propositions de Marie. Jacques envoya pour lors à Londres son favori Gray, seigneur de Marr; le secrétaire français de Marie, Nau, s'y rendit aussi. L'ambassadeur français était autorisé à offrir sa médiation; malheureusement un jésuite écossais, nommé Creighton, se rendant en Écosse, fut pris par un croiseur danois, qui le conduisit en Angleterre. Là, contre les plus simples notions du droit des gens, quoiqu'il fût étranger, naturel d'un pays avec lequel on était en paix, qu'il vînt d'un pays également ami, qu'il ne fût

ni accusé ni coupable d'aucun fait hostile à l'Angleterre, on l'appliqua à la question, lui et un prêtre, aussi Écossais, qui l'accompagnait. Les douleurs ou la crainte des tortures lui firent dévoiler toutes les circonstances de l'invasion projetée deux ans auparavant, et dont la seule perspective avait causé à Élisabeth tant d'insomnies.

Il n'est pas besoin de dire que Burleigh et ses amis prirent cette occasion pour remplir encore une fois de terreurs leur capricieuse et faible maîtresse. Ils formèrent même un projet d'association, dont tous les membres devaient s'engager à poursuivre jusqu'à la mort toute personne qui attenterait à la vie de la reine, et même toute autre personne en faveur de qui l'attentat aurait lieu. Cette seconde clause regardait évidemment la reine d'Écosse, dont elle mettait la vie à la merci du premier meurtrier qui voudrait la lui ravir, car il n'y aurait qu'à supposer un complot pour justifier l'assassin. Quand on donna connaissance à Marie de ce projet d'association, elle crut y lire son arrêt de mort, car elle ne doutait pas de l'inimitié d'Élisabeth, et elle comptait fort peu sur son fils, qui, parvenu à cet âge où les passions généreuses se développent (il avait seize ans), ne montrait de véritable attachement qu'à ses plaisirs ou à ses intérêts, et qui joignait à ce froid égoïsme l'art de dissimuler profondément. Dans ses négociations avec Guise, avec le roi d'Espagne et le pape, il affectait de laisser voir un grand penchant pour le culte catholique et une excessive tendresse pour

sa mère, qu'il voudrait délivrer au péril de sa vie; mais c'était toujours l'argent qui lui manquait pour lever des troupes, pour les équiper, pour solder des agents. Il obtint ainsi des secours d'argent considérables ; mais, comme on s'aperçut que tout son dévouement n'était qu'en paroles, les libéralités cessèrent. Jacques se tourna alors du côté d'Élisabeth ; son ambassadeur, Gray, eut ordre de ne pas se joindre au secrétaire de Marie, mais de négocier séparément.

Ce Gray était catholique, au moins en apparence; il avait fait toujours profession d'un grand attachement à la cause de Marie. Aussi fut-il d'abord assez froidement reçu par Élisabeth et surtout par ses ministres ; mais, en assistant au service anglican, en agissant en opposition avec Nau, en dévoilant à Élisabeth tout ce qu'il savait des projets formés pour la délivrance de Marie, il gagna si bien la confiance d'Élisabeth, qu'il en obtint une somme d'argent pour son maître, avec promesse d'une somme plus forte, suivant les services que Jacques lui rendrait, c'est-à-dire si Jacques l'aidait à se délivrer sa prisonnière, ou si du moins il consentait à ce qu'elle s'en délivrât.

Le parlement britannique se réunit dans l'automne. L'un des premiers objets dont il s'occupa fut la confirmation, par un statut, de l'association pour la sûreté de la reine. Il fut proposé que, dans le cas d'une invasion ou d'une tentative quelconque contre la reine, l'individu par qui ou pour qui cette tentative serait faite perdrait tous ses droits à la succes-

sion, et serait poursuivi à mort par tous les sujets de la reine. Élisabeth sentit l'iniquité révoltante de cette mesure, et, par un message, elle proposa divers amendements. Le bill qui passa définitivement voulait qu'avant de *poursuivre à mort* un individu, cet individu eût été déclaré complice par une commission de vingt-quatre membres ; par ce même bill, Marie et ses descendants furent déclarés incapables de succéder dans le cas où la reine périrait de mort violente ; les articles de l'association, déjà signés, devaient être interprétés et expliqués d'après les termes du statut ou bill.

CHAPITRE XI.

Association.—Troubles.—Conspiration de Babington.—Marie y est impliquée.—Son jugement, sa condamnation et sa mort.

La malheureuse reine d'Écosse avait passé tout l'hiver (1584 à 1585) dans les transes les plus cruelles ; c'était son agonie qui déjà commençait. La confirmation de l'association par le parlement ; sa translation du château de Sheffield, où elle était confiée à la garde du comte de Shrewsbury, au vieux manoir de Tutbury, tombant en ruine, où elle n'aurait pour geôlier qu'une créature de Leicester, sir Amyas Pawlet ; les soupçons qu'on avait répandus qu'elle connaissait les projets de plusieurs conspirateurs qui venaient d'être jugés ; le silence ou les réponses évasives d'Élisabeth, tout concourait pour remplir son âme de tristesse, de douleur et d'alarmes. A ces sujets trop fondés de crainte pour l'avenir, se joignait

la conviction qu'elle venait d'acquérir que son fils n'avait pour elle aucune affection. Après qu'elle eut découvert la trahison de Gray, elle avait écrit à Jacques pour se plaindre de la conduite de ce favori, et Jacques lui avait répondu d'une façon très-peu respectueuse, finissant par lui dire qu'elle n'était que reine mère, qu'elle n'avait pas le droit d'intervenir dans les affaires du royaume, et qu'elle n'avait qu'un titre sans autorité. Cette lettre fit ouvrir les yeux à Marie sur tout le malheur de sa position. Abandonnée de son propre fils, sur qui désormais pouvait-elle compter? Elle forma d'abord le projet de le déshériter et de céder ses propres droits à quelque prince capable de les défendre; mais elle fit au Ciel le sacrifice de ses ressentiments, et le Ciel, qui voulait encore l'éprouver, lui envoya bientôt de nouvelles douleurs.

Un jeune homme, catholique réfractaire, et qu'on présumait être prêtre, fut envoyé à Tutbury et enfermé dans une salle contiguë à la chambre de la reine. Plusieurs fois elle le vit traîner à la chapelle pour assister au service anglican. Au bout de trois semaines, elle aperçut ce malheureux jeune homme pendu vis-à-vis de sa croisée. Cet événement sinistre ne fit que la confirmer dans l'idée qu'on en voulait à sa propre vie : « En ceste sinistre opinion ne m'ha pas peu confirmé l'accident de ce presbystre qui, après avoir été tant tourmenté, fut trouvé pendu sur la muraille viz-à-viz devant mes fenestres. » Ce fut sous l'influence de cette lugubre idée qu'elle écrivit

à Élisabeth, pour lui demander par pitié la liberté et la vie.

« Je vous supplie, Madame, lui disait-elle après un préambule où elle se montre convaincue que le but de l'association est de la faire égorger; je vous supplie, à mains jointes, de me délivrer de cette longue et misérable captivité! Indiquez les conditions; quelles qu'elles soient, je les accepte, pourvu que ma conscience soit sauvée. Si mes offres passées ne suffisent pas pour votre sûreté, prenez tous mes droits à la succession, je me soumets à tout... Je n'ai aucun doute de votre bonne foi et de votre sincérité; mais, lorsqu'ils m'auront assassinée, sans que vous le sachiez, qui pourra réparer le mal?... Si ma religion est cause de la haine de mes ennemis, je suis prête, grâce à Dieu, à courber mon cou sous la hache et à verser mon sang à la face des nations chrétiennes; je regarderai comme un bonheur d'être la première victime. Et ce n'est pas une vaine jactance; vous savez bien à quels dangers je suis toujours exposée. »

Élisabeth, qui ne craignait plus l'intervention de Jacques, bassement devenu son pensionnaire, ne répondit pas à la lettre de Marie, et la laissa confiée à Pawlet, dont elle connaissait le fanatisme et l'emportement religieux. Très-peu de temps après, elle conclut avec Jacques un traité (5 juillet 1586) par lequel ils s'engageaient réciproquement à défendre la religion réformée contre les efforts des princes catholiques, et à se secourir l'un l'autre en cas d'invasion étrangère. Dans ce traité, il ne fut fait aucune

mention de la reine d'Écosse, de qui les malheurs touchaient enfin à leur terme. On eût dit que ses serviteurs et ses propres amis, par leur imprudence, conspiraient avec ses ardents adversaires pour la traîner à l'échafaud. Non-seulement l'union ne régnait point parmi ceux qui étaient réellement dévoués à sa cause, mais encore un grand nombre de traîtres s'étaient glissés au milieu de ses loyaux défenseurs.

Morgan et Paget administraient en France les biens qui composaient le douaire de la reine d'Écosse. Le premier avait été impliqué dans une conspiration contre Élisabeth; il n'y avait pas eu contre lui de preuves, mais Élisabeth était si fort prévenue, qu'elle s'était oubliée jusqu'à dire qu'elle donnerait dix mille livres à celui qui lui apporterait sa tête. Quand elle envoya l'ordre de la Jarretière au roi de France, elle demanda l'extradition de Morgan. Le faible Henri III n'osa pas refuser: mais, jugeant que, s'il obtempérait à la prière d'Élisabeth, sa condescendance ne lui ferait pas honneur, il prit un terme moyen, il fit enfermer Morgan à la Bastille et envoya ses papiers à Londres. Morgan, dans sa prison, ne s'occupa que de projets de vengeance, et, par le moyen de Paget, il correspondit avec Marie, et chercha des agents et des complices par toute l'Angleterre.

Le ministre Walsingham eut quelque soupçon de ses menées; il corrompit la fidélité de ses propres agents, et encouragea Morgan dans ses projets, en lui ménageant à son insu divers moyens de succès. Ce

procédé cachait un but perfide : Morgan correspondait avec les deux secrétaires de Marie, Nau et Curle; le rusé Walsingham pensa que l'infortunée princesse pourrait se compromettre par quelque imprudence, de manière à ce qu'on pût lui appliquer les dispositions du statut d'association. Il ne réussit que trop bien. Morgan employait pour porter les dépêches un nommé Pooley, qui était au service d'une fille de Walsingham; ils avaient pour agents principaux en Angleterre deux hommes qui avaient étudié dans les séminaires du pays, Gifford et Greatley, vendus l'un et l'autre au ministre. Morgan les avait recommandés à la reine dans les termes les plus pressants, et Marie leur avait donné sa confiance. Nous n'avons pas besoin de dire que, par le moyen de ces trois hommes, Walsingham était instruit très-exactement de tout ce qui se passait.

Il y avait un quatrième agent qui se faisait appeler Fortescur, et portait un uniforme d'officier. On fit suivre ses démarches par le nommé Maude, qui parvint à s'insinuer si avant dans sa confiance, qu'il apprit que cet étranger était un prêtre catholique, nommé Jean Ballard, dont la mission consistait à sonder la disposition des esprits et à chercher des secours et des amis pour les exilés. L'ambassadeur espagnol Mendoza, qui se trouvait à Paris, n'ayant donné que des promesses vagues de coopération de la part de son maître, Ballard fut renvoyé par Morgan et Paget en Angleterre, pour y voir Savage et Babington. Le premier était un officier qui avait fait

les guerres de Flandre, et qui s'était engagé à tuer Élisabeth ; le second était un jeune homme riche et de bonne famille, du comté de Derby, qui avait toujours professé pour la reine d'Écosse un enthousiasme chevaleresque.

Quand Babington apprit de Ballard l'engagement de Savage, il dit que la mort d'Élisabeth était une chose trop importante pour en confier l'exécution à un seul individu. Il proposa de choisir six gentilshommes qui tenteraient l'entreprise, tandis que d'autres délivreraient la reine d'Écosse ; et il se chargea d'en faire la proposition à plusieurs amis fidèles qui saisiraient avec joie l'occasion de servir la reine captive et de délivrer leurs frères de la persécution. Tous ces détails étaient exactement transmis à Walsingham par Maude et Pooley, et Walsingham laissait les conjurés s'engager de plus en plus, afin qu'ils ne pussent lui échapper. Mais ce n'était point assez pour lui de pouvoir offrir à sa souveraine des victimes communes, il en voulait une plus noble et d'un rang plus illustre. Gifford se rendit, par ordre de Walsingham, aux environs de Chertsey ; il gagna à force d'argent un homme qui portait de la bière au château dans lequel se trouvait Marie, et il ouvrit une correspondance avec les deux secrétaires Nau et Curle. Peu de jours après, Babington reçut des mains d'un inconnu un billet écrit par Gifford, avec le chiffre de Marie. Dans ce prétendu billet de Marie, on la faisait se plaindre à Babington de ce qu'il avait cessé de lui offrir ses services, et elle le priait

de lui faire tenir à Chertsey un paquet qui lui avait été envoyé par l'ambassadeur de France.

Babington ne soupçonna rien, et, tout glorieux d'être utile à Marie, il lui envoya le paquet, avec une lettre de sa main. Gifford transmit la lettre et le paquet à Walsingham. Les pièces furent déchiffrées par Thomas Philipps, et transcrites au bureau du ministre : l'original, ou peut-être une copie seulement, fut renvoyé à Gifford, qui le fit passer à Chertsey. La réponse de Marie à Babington fut également déchiffrée et transcrite aux bureaux de Walsingham, avant d'être envoyée à son adresse. Lorsque plus tard on fit usage de ces lettres, afin de pouvoir comprendre Marie au nombre des conspirateurs, beaucoup de gens doutèrent de leur contenu réel. Ballard, qui par sa conduite se montrait si peu digne du caractère sacré dont il était revêtu, craignant peut-être pour sa sûreté, ou séduit par l'appât de quelque récompense, alla offrir à Walsingham ses révélations ; mais la lettre de la reine était déchiffrée, on n'avait plus besoin de lui, et on l'arrêta comme prêtre séminariste (4 août). L'alarme se répandit parmi les conjurés, beaucoup d'entre eux s'enfuirent.

Ce fut alors que Walsingham jugea convenable d'instruire la reine de ce qu'il avait fait. La reine, assez inquiète, loua son adresse, mais blâma sa sécurité ; c'était là, disait-elle, tenter la Providence divine, c'était exposer sa vie à de grands dangers. Elle donna aussitôt des ordres pour que tous les cons-

pirateurs fussent arrêtés. Ces ordres transpirèrent ; les coupables prirent la fuite, mais ils furent tous pris, les uns dans les maisons où ils s'étaient cachés, les autres dans les provinces. Édouard Windsor fut le seul qui eut le bonheur d'échapper aux poursuites. La culpabilité des accusés offrait diverses nuances ; Babington était vraiment un assassin, puisqu'il suivait le projet de Savage ; d'autres avaient refusé de tremper leurs mains dans le sang de la reine, mais ils s'étaient offerts pour délivrer Marie ; d'autres encore, condamnant également les deux projets, avaient eu le seul tort de ne point dénoncer leurs amis. Il paraît que Babington eut moins de générosité, car ce furent ses seuls aveux qui formèrent la principale preuve sur laquelle ses co-accusés furent condamnés. On croit qu'il avait conçu ou qu'on lui avait donné l'espoir d'obtenir grâce. Ils furent tous condamnés à subir l'épouvantable supplice des traîtres (1). Comme on consacra deux jours à leur exécution, et qu'on remarqua le premier jour que le

(1) Ce supplice était en effet horrible et digne d'être employé par les peuples les plus féroces. Quand le bourreau avait reçu la victime des mains du shérif, il la faisait tenir par ses valets ; puis, armant sa main droite d'un large coutelas, il lui fendait la poitrine, ayant grand soin de ne pas ouvrir les artères ; ensuite, introduisant ses mains dans la blessure, il arrachait le cœur du malheureux condamné, qui avait presque toujours le temps de voir son cœur et ses entrailles dans les mains du bourreau avant de rendre le dernier soupir. Quelquefois on commençait par précipiter le condamné du haut du gibet, et on le laissait expirer avant de lui ouvrir le corps. Souvent, quand le condamné était catholique, le bourreau coupait promptement la corde après la secousse, de sorte que le patient, encore vivant, subissait un double supplice.

rang et la jeunesse des condamnés, en excitant la pitié du public, avaient fait trouver plus horrible le supplice qui leur était infligé, on commença le second jour par étrangler les victimes avant de les livrer au coutelas du bourreau.

Quelques jours avant l'arrestation de Babington, c'est-à-dire vers les premiers jours du mois d'août, sir Amyas Pawlet avait reçu l'ordre de s'emparer des papiers de la reine d'Écosse, et il avait promis de s'acquitter de la commission, *avec la grâce de Dieu*. La première fois que Marie voulut prendre l'air, il la conduisit à Texal, l'enferma dans une pièce secrète, et la laissa pendant trois semaines privée de toute communication au dehors, ainsi que de tous les moyens d'écrire: ce ne fut qu'à la fin du mois qu'on lui permit de retourner à Chertsey. Lorsqu'elle entra dans son appartement, elle remarqua ses armoires ouvertes, et vit qu'on avait emporté son argent, ses sceaux et ses papiers. Elle garda pendant quelques instants le silence de l'indignation; puis, s'adressant à Pawlet: « Sir, lui dit-elle avec dignité, deux choses me restent que vous ne pouvez me ravir, le droit que me donne à la couronne d'Angleterre le sang royal qui coule dans mes veines, et l'attachement qui remplit mon cœur pour la religion de mes pères. »

Cependant Élisabeth, ne pouvant se décider seule sur le traitement qu'elle devait faire subir à Marie, demanda l'avis de ses fidèles conseillers. Quelques-uns inclinèrent vers la modération; ils représentè-

rent que Marie était déjà d'un âge assez avancé (elle était dans sa 45e année), que sa captivité lui avait fait contracter beaucoup d'infirmités, et qu'il était probable qu'elle succomberait dans peu sous les rigueurs d'un emprisonnement prolongé Le plus grand nombre soutinrent que la mort de Marie était nécessaire pour la sûreté de leur religion ; il n'y avait de difficulté que sur le genre de mort. Leicester avait insinué l'emploi du poison ; Walsingham, au contraire, prétendait qu'il fallait, pour l'honneur de la souveraine, toute la solennité d'un procès. Cet avis prévalut, et il fut nommé une commission de quarante-sept membres, pairs, conseillers privés ou juges, tous choisis parmi les hommes les plus dévoués à Élisabeth, afin de rechercher la conduite de Marie, « vulgairement dite reine d'Écosse et reine douairière de France, » et de la juger conformément aux dispositions de l'acte passé la vingt-septième année du règne de la reine (le statut d'association).

Trente-six membres de cette commission, accompagnés des avocats de la couronne, se rendirent au château de Fotheringay, où Marie avait été transférée depuis quelques jours. Elle les reçut sans paraître surprise, écouta ce qu'ils dirent pour lui expliquer l'objet de leur mission, mais elle refusa énergiquement de reconnaître leur autorité : « Votre autorité, leur dit-elle, vient de la reine d'Angleterre, mais la reine d'Angleterre n'est point ma supérieure ; je suis souveraine indépendante, et je ne déshonorerai pas la couronne d'Écosse en consentant à pa-

raître comme une criminelle devant une cour de justice d'Angleterre. » Les commissaires se séparèrent mécontents et sans avoir rien obtenu. Dans la solitude et le silence de la nuit, elle se retraça vivement la scène extraordinaire qui avait eu lieu ; elle se rappela surtout, et ce fut pour son malheur, l'observation de Hatton, que son refus de reconnaître l'autorité de la cour venait uniquement de ce qu'elle avait la conscience de son crime. Marie crut alors que son honneur était intéressé dans la question ; elle déclara qu'elle consentirait à se défendre s'il lui était préalablement permis de protester contre la compétence de la cour ; ce qui lui fut accordé, après quelque hésitation.

Cette concession de Marie fut une grande imprudence, car elle se livrait sans défense à des hommes parmi lesquels elle ne voyait pas un ami, et qui certainement ne seraient pas arrêtés par une vaine protestation, pour le jugement de laquelle il n'y aurait point de juges. Si elle s'était retranchée dans sa qualité de souveraine, et qu'elle eût dit à ces prétendus juges : « Vous êtes les plus forts, vous pourrez m'égorger, mais vous ne me jugerez point, » peut-être n'aurait-on pas osé passer outre ; consentir à être jugée, c'était consentir à sa condamnation. Dans les circonstances où elle se trouvait, quelque chose qu'elle pût dire pour établir son innocence, il lui était presque impossible de la prouver. Elle était seule, sans amis, sans connaissances des formes judiciaires, sans témoins, sans conseil, ne sachant

de l'affaire de Babington que ce qu'on avait voulu qu'elle sût, ne pouvant deviner sur quoi roulerait l'accusation ; que pouvait-elle opposer à cette cohorte d'hommes d'État, de jurisconsultes et d'avocats ligués contre elle pour l'accabler? Toutefois, Marie se défendit elle-même avec esprit et avec dignité, et devant nul tribunal, le plus vil accusé, sur d'aussi faibles preuves que celles qu'on allégua contre la reine d'Écosse, n'aurait été condamné.

L'accusation roulait sur deux points principaux : contravention au statut de l'association en conspirant avec des étrangers et des traîtres pour l'invasion du royaume ; complicité dans une conspiration contre la vie de la reine.

Pour établir le premier chef, on produisit une grande quantité de lettres interceptées ou trouvées dans son cabinet ; si ces lettres étaient authentiques, il en résultait qu'elle avait approuvé le plan d'invasion formé à Paris, et qu'elle avait même offert d'en faciliter l'exécution en engageant ses amis d'Écosse à prendre les armes et à s'emparer de la personne de Jacques. Marie dénia ces faits, qu'elle traita de frivoles ; et dit qu'égale et non sujette d'Élisabeth elle avait pu et dû chercher tous les moyens de recouvrer la liberté, qu'on lui avait ravie en abusant de sa confiance et de sa bonne foi ; qu'elle avait toujours offert à Élisabeth des conditions qu'elle-même avait trouvées raisonnables, et que, toutes ses propositions ayant été rejetées, elle avait pu accepter

les offres de secours qui lui avaient été faites par ses amis.

Quant à la seconde partie de l'accusation, elle la repoussa avec véhémence. Les avocats de la couronne lurent la copie d'une lettre de Babington, où se trouvait ce passage : « Quant à l'assassinat de l'usurpatrice, six gentilshommes, mes amis, tous zélés pour la religion catholique et dévoués à Votre Majesté, se chargent de cette exécution. » Ils lurent ensuite la copie d'une réponse supposée, où l'on faisait dire à la reine : « Quand les troupes seront prêtes, au dedans et au dehors, il sera temps d'employer les six gentilshommes, avec toutes les mesures nécessaires pour qu'à l'accomplissement de leur projet, je puisse être transférée dans un autre lieu. » Il est à remarquer ici que, dans ce procès, de même que dans celui qu'on avait d'abord fait à Marie au sujet de l'assassinat de Darnley, on n'employa que des copies, et que les originaux ne furent point produits, malgré les demandes les plus formelles et les plus légitimes.

Marie soutint que jamais elle n'avait reçu semblable lettre de Babington; que jamais elle ne lui avait fait de réponse semblable; qu'au lieu de se hâter d'envoyer Babington au supplice, il fallait le réserver pour le lui opposer comme témoin. Les avocats répliquèrent, en opposant l'aveu de Babington et celui de Nau et de Curle, qu'ils croyaient que les copies avaient été fidèlement extraites des originaux. Mais ces originaux, où étaient-ils ? quelle

raison pouvait empêcher les accusateurs de Marie de les produire ? Babington avait avoué à la question et dans l'espérance d'obtenir sa grâce ; Nau était un homme timide, qu'on avait également effrayé par l'appareil des tortures. « Au surplus Nau, dit Marie, peut avoir écrit cette lettre en mon nom, mais c'est à mon insu et contre ma volonté. » Elle demanda d'ailleurs à être confrontée avec eux, à être entendue devant le parlement ou devant la reine. Le président de la commission, ne pouvant ou ne voulant pas répondre, ou obéissant à des ordres secrets, ajourna l'assemblée du 15 octobre au 25, et du château de Fortheringay à la chambre étoilée de Westminster.

Ce jour-là les deux secrétaires comparurent, mais ce fut en l'absence de Marie que les commissaires, *à l'unanimité,* la déclarèrent convaincue d'avoir imaginé et arrangé plusieurs complots contre la personne de la reine, en contravention au statut ; et, bien que ce statut déclarât Marie et ses descendants incapables de succéder, les commissaires ajoutèrent que la sentence ne dérogeait nullement aux droits de Jacques, roi d'Écosse.

Cette dernière clause, arrêtée d'avance, avait été insérée pour empêcher le roi d'Écosse de prendre les armes pour sauver sa mère ; il avait assez montré combien peu il tenait à elle par affection, et, puisque son droit à la succession était reconnu, que lui importait que sa mère mourût ou fût sauvée ? On savait que Jacques n'aimait qu'une seule chose : l'argent ;

Marie n'avait donc de secours à attendre de personne. Le roi d'Espagne était occupé à défendre ses possessions des Pays-Bas, et le roi de France à défendre son trône contre la Ligue ! Élisabeth était l'arbitre suprême de son sort; l'arrêt de mort était soumis à sa signature; son indécision pouvait, non pas sauver Marie, mais prolonger son agonie cruelle. Ce qui retenait Élisabeth, c'était la tache que le sang de la reine d'Écosse imprimerait sur son nom.

Cependant le parlement s'était réuni dès le 15 du mois d'octobre. La procédure de Fotheringay lui fut soumise, et non-seulement il la trouva très-régulière, mais encore la sentence lui parut si digne de l'instruction qui l'avait précédée, que les deux chambres demandèrent, chacune par une adresse, qu'elle fût mise promptement à exécution (12 novembre), comme si le moindre retard eût mis le trône et la religion en péril. Élisabeth demanda quelque temps pour délibérer, mais surtout elle s'informa s'il n'y aurait pas quelque expédient qui pût mettre sa vie en sûreté sans en venir à l'exécution de la sentence. On lui répondit que nul expédient n'était possible. On ne la comprit pas ou l'on ne voulut pas la comprendre; aussi fit-elle cette réponse étrange : « Si je vous disais que je ne veux pas vous accorder votre demande, sur ma foi, je vous dirais peut-être plus que je ne pense; et si je vous disais que je vous l'accorde, je vous dirais plus que vous n'en devez savoir : cela m'oblige à vous faire cette réponse, qui ne ré-

pond à rien (*thus I must deliver to you an answer answerless*). »

Lord Buckurst se chargea de la triste mission d'annoncer à Marie sa condamnation; il ne voulut pas même lui laisser l'espérance. Son attachement à la religion catholique rendait son existence incompatible avec la sûreté de la religion réformée; il l'exhorta donc à se préparer à la mort, et à recevoir les secours spirituels d'un évêque ou d'un doyen de la nouvelle Église. La reine répliqua qu'elle était fière de donner son sang pour sa religion; qu'au surplus, elle n'avait pas besoin des secours d'un ecclésiastique de la religion réformée; qu'elle demandait seulement qu'on ne la privât pas des services de son aumônier. On lui accorda cette demande, non sans peine, mais pour un temps très-court. Elle employa ce temps à écrire deux lettres importantes, l'une au souverain pontife, l'autre à l'archevêque de Glascow. Le jour suivant, le fanatique Pawlet lui dit cruellement qu'étant morte selon la loi, elle n'avait plus droit aux insignes de la royauté, et il crut faire un acte digne d'éloge que de se couvrir grossièrement devant elle et de s'asseoir en sa présence. Cet acte de sauvage fut très-sensible à la malheureuse reine.

Le 19 décembre, elle adressa ses dernières demandes à Élisabeth : c'était de lui permettre d'envoyer à son fils un bijou et sa bénédiction; de faire transporter son corps en France, pour qu'il fût déposé auprès de celui de sa mère; de permettre à ses domestiques de conserver les petits legs qu'elle

voulait leur faire. Pour dernière faveur, elle désirait être exécutée en public. Dans cette lettre, elle ne mit pas un seul mot qui eût l'air de demander grâce. Après avoir remercié le Ciel de lui donner la force de supporter tant d'injustices, Marie terminait par ces mots : « Ne m'accusez pas de présomption si, abandonnant ce monde et me préparant pour un meilleur, je vous remonstre qu'un jour vous aurez à respondre de vostre charge aussi bien que ceux qui y sont envoyés les premiers. » On dit qu'Élisabeth versa des larmes et ne répondit rien : il est plus vraisemblable que cette lettre ne lui fut pas remise.

Cependant Henri III, bien que détestant les Guise, n'aurait pas voulu voir tomber sous la hache du bourreau une tête qui avait porté la couronne de France. Il envoya un ambassadeur extraordinaire qu'on amusa par des délais affectés et qui n'obtint aucune réponse. Après son départ, le chargé d'affaires de France voulut reprendre la négociation, mais on supposa la découverte d'une conspiration dans laquelle il était impliqué lui-même ; son secrétaire fut arrêté, ses papiers saisis. Quand la reine eut cessé de vivre, on présenta des excuses ; on prétexta de faux rapports ; l'ambassadeur et son maître reçurent des compliments et des éloges. Au fait, on craignait peu Henri III. Quant au roi d'Écosse, il eut l'air d'intercéder vivement, et de joindre des menaces aux instances. Mais, s'il fut sincère, il eut le tort inexcusable d'employer le même Gray, dont la perfidie avait déjà fait échouer une

première négociation. En public, Gray sollicitait fortement ; en particulier, il excitait de tout son pouvoir Élisabeth à immoler la victime, et il lui faisait entendre que Jacques ne serait pas fâché d'être débarrassé de sa mère.

Tout cela était peu propre à terminer les irrésolutions d'Élisabeth, et pendant deux mois elle changea deux cent fois de volonté. Une idée pourtant se reproduisait très-souvent dans son esprit : vingt fois le jour on l'entendait se plaindre de ce que, parmi tant de milliers d'hommes qui protestaient de leur attachement pour elle, il ne s'en trouvait pas un qui lui épargnât la nécessité de tremper ses mains dans le sang d'une reine. Un jour même elle dit : « Certainement Pawlet et Drury (adjoint depuis peu au premier pour la garde de Marie) pourraient bien me délivrer de ce fardeau. Walsingham et vous, disait-elle à Davidson, son secrétaire, vous devriez sonder leurs dispositions. » Déjà Élisabeth avait cherché à exalter l'imagination et le dévouement de Pawlet, en lui écrivant une lettre où elle le comblait d'éloges et de flatteries, l'appelant *mon Amyas*, mon plus fidèle serviteur, et lui promettant un prix extraordinaire, *non omnibus datum*.

Pour remplir les intentions de la reine, on écrivit à Pawlet et à Drury que la reine se plaignait de leur peu de zèle ; car, s'ils avaient autant de dévouement qu'ils se vantaient d'en avoir, ils auraient déjà terminé les jours de leur prisonnière. N'avaient-ils pas prêté le serment de l'association ? Marie était jugée

et condamnée, quel motif pouvait les retenir? Pawlet répondit immédiatement que son bien et sa vie étaient à la disposition de la reine, mais qu'il ne verserait pas le sang d'un autre, sans y être autorisé par un warrant (un ordre) ou par la loi. Le 1er février Élisabeth défendit à Davidson de porter le warrant d'exécution au chancelier, et, lorsqu'elle apprit que déjà le sceau y avait été apposé, elle se montra fort surprise, disant qu'elle pensait qu'on aurait pu trouver un meilleur moyen pour faire mourir la reine d'Écosse. Le lendemain elle répéta les mêmes paroles, et, lorsque le jour suivant elle vit la réponse de Pawlet, ce ne fut pas son Amyas, son plus fidèle serviteur; ce fut un ***sot affecté*** et ***scrupuleux***, qui promettait beaucoup et ne faisait rien; qui se parjurait pour se débarrasser du blâme et le rejeter sur elle.

Davidson ne savait que penser; il était fort embarrassé de son warrant, et, ne voulant prendre sur lui de le retenir ni de l'envoyer, il le remit à lord Burleigh. Celui-ci assembla un conseil (4 février) où il fut décidé que la reine avait fait tout ce qu'elle devait; qu'il était maintenant du devoir du conseil de prendre sur lui la responsabilité de l'exécution. En conséquence, le secrétaire du conseil reçut ordre d'expédier le warrant sans délai. Le 7, on annonça le comte maréchal Shrewsbury à la reine d'Écosse. Sa présence à Fotheringay indiquait assez quelle catastrophe se préparait. La reine se leva aussitôt de son lit, s'habilla et s'assit auprès d'une petite

table, après avoir fait ranger de chaque côté ses serviteurs et ses femmes. Le comte entra la tête nue, accompagné du comte de Kent, du shérif et de plusieurs gentilshommes du comté.

Marie écouta la lecture du warrant sans donner aucun signe d'émotion. La lecture finie, elle fit le signe de la croix et dit que le jour qu'elle désirait était enfin arrivé; qu'elle ne pouvait terminer les vingt années de captivité qu'elle avait subies, d'une manière plus glorieuse qu'en répandant tout son sang pour sa religion. Ensuite elle rappela tous les maux qu'on lui avait faits, toutes ses souffrances morales, tous les artifices employés par ses ennemis; puis, posant la main sur une bible qui était sur la table, elle ajouta : « Pour ce qui est de la mort de la reine, votre maîtresse, je prends Dieu à témoin que jamais je n'en ai formé le dessein, que jamais je ne l'ai demandée à personne, que jamais je n'y ai consenti. — Ce livre, dit le fanatique de Kent, est une bible papiste : le serment est nul. — C'est une bible catholique, répliqua la reine, celle que j'estime le plus, et, par cela même, vous devez regarder mon serment comme le plus sacré que je puisse faire. »

Kent, s'érigeant alors en convertisseur, exhorta Marie à renoncer à ses superstitions papistes, à sauver son âme et à recevoir les secours spirituels du doyen de Peterborough, savant théologien. Marie insista pour qu'on lui accordât ceux de son aumônier, ce qui lui fut durement refusé sur le mo-

tif que, céder à sa prière, ce serait exposer le salut des âmes des commissaires dans l'autre vie et leur sûreté personnelle dans celle-ci. Marie fit alors quelques questions sans suite; puis, se tournant vers Shrewsbury, elle demanda quand elle subirait son supplice; à quoi le comte répondit d'un ton très-altéré : « Demain matin, à huit heures. » On dit que lorsque les comtes se disposèrent à se retirer, Marie demanda ce qu'était devenu Nau, et qu'en apprenant qu'il était encore en prison, elle s'écria que Nau était la cause de sa mort, et qu'il l'avait conduite à l'échafaud pour sauver sa propre vie. Elle avait néanmoins entendu son arrêt avec beaucoup de calme et de dignité, au point de frapper de respect et d'attendrissement tous ceux qui la virent dans ce moment suprême.

Quand les comtes furent sortis, tous les gens de sa maison éclatèrent en gémissements et en sanglots; mais elle leur imposa silence : « Ce n'est pas le moment de pleurer, leur dit-elle, nous devons plutôt nous réjouir. Dans quelques heures, mes longues infortunes seront terminées. Que mes ennemis disent maintenant tout ce qu'ils voudront. Le comte de Kent a trahi leur secret, c'est à ma religion qu'il faut attribuer ma mort. Résignez-vous donc, je vous prie, et laissez-moi me recommander à la miséricorde céleste. » Elle se mit aussitôt en prière. Au bout de quelque temps, on l'appela pour le souper; elle mangea peu, mais avant de sortir de table elle porta la santé de ses domestiques, qui la

prièrent à genoux de leur pardonner les fautes qu'ils avaient pu commettre à son service, ce qu'elle fit de grand cœur, les priant à son tour de lui pardonner, si quelquefois elle les avait traités avec trop peu d'égards. Elle leur donna ensuite quelques conseils pour leur conduite future, et, dans ce moment encore, elle accusa, dit-on, Nau d'être cause de sa mort.

Marie passa une partie de sa dernière nuit à régler ses affaires domestiques, à faire son testament et à écrire trois lettres, une pour son confesseur, une pour son cousin de Guise, l'autre pour le roi de France. Elle se livra ensuite à divers exercices de dévotion avec ses deux filles d'honneur, Jeanne Kennedy et Elspeth Curle. Vers les quatre heures du matin elle s'étendit sur son lit, mais on remarqua qu'elle ne dormit point; au mouvement continuel de ses lèvres, on comprit qu'elle priait. Le jour venu, elle appela tous ses domestiques, leur lut son testament, leur partagea son argent et ses habits, et leur dit adieu, embrassant les femmes et donnant aux hommes sa main à baiser. Ensuite elle se rendit dans son oratoire et se plaça en face de l'autel. Tous ses serviteurs la suivirent et unirent leurs prières aux siennes.

Vers les sept heures, on ouvrit les portes de la grande salle du château. On avait dressé dans le milieu un échafaud, qu'on recouvrit d'une étoffe noire; l'échafaud était entouré d'une barrière. Les gentilshommes de la contrée entrèrent avec leur suite; les

soldats de Pawlet se rangèrent autour de la salle au-dessous des gentilshommes. Le nombre des spectateurs était d'environ deux cents. Un peu avant huit heures, on envoya un message à la reine, qui répondit qu'elle serait prête dans une demi-heure. Après ce délai, le shérif Andrews se rendit à l'oratoire. La reine se leva aussitôt, prenant de sa main droite le crucifix de l'autel, tenant dans la gauche son livre de prières. Ses serviteurs voulaient la suivre; on le leur défendit, et comme ils insistèrent, la reine les exhorta à se résigner, et leur donna sa bénédiction qu'ils reçurent à genoux. La porte s'étant fermée sur eux, on entendit leurs cris de douleur retentir dans la salle. Marie fut alors rejointe par les deux comtes et par ses gardes. Au pied de l'escalier, elle rencontra Melville, l'intendant de sa maison, que depuis plusieurs semaines on tenait éloigné d'elle.

Ce vieux et loyal serviteur, se jetant à genoux et se tordant les mains : « Ah ! Madame, s'écria-t-il, suis-je assez malheureux ! Quel homme sur la terre aura eu jamais autant de peine que moi, lorsque je dirai que ma bonne et gracieuse reine et maîtresse a été décapitée en Angleterre ? » La douleur qui l'oppressait ne lui permit pas de continuer. « Mon bon Melville, lui dit la reine, ne te désole point; réjouis-toi plutôt. Marie Stuart arrive enfin au terme de ses souffrances ! Tu le vois : ce monde n'est rien que vanité et n'offre qu'amers soucis. Je te prie de dire que je meurs fidèle à ma religion, à l'Écosse et à la France. Que Dieu pardonne à ceux qui ont eu soif de mon

sang, comme le cerf a soif de l'eau des ruisseaux. O mon Dieu, tu es l'auteur de la vérité ; tu es la vérité elle-même! Tu connais le fond de mes pensées; tu sais que j'ai toujours désiré l'union de l'Angleterre et de l'Écosse! Melville! rappelle-moi à mon fils; dis-lui que je n'ai rien fait qui puisse porter atteinte à la dignité et à l'indépendance de sa couronne, rien qui favorise les prétentions de nos ennemis à la suzeraineté. » Alors, tout en larmes, elle dit : « Bon Melville, adieu! » Puis, l'embrassant, elle ajouta : « Encore une fois, bon Melville, adieu; prie pour ta maîtresse et ta reine. » C'était, dit-on, la première fois de sa vie que Marie Stuart avait tutoyé un individu en lui parlant

Après cette scène attendrissante, elle demanda au comte maréchal, comme une grâce, que ses domestiques fussent présents à sa mort ; Kent se hâta d'objecter qu'ils causeraient du trouble par leurs lamentations. Il poussa la cruauté jusqu'à dire qu'ils voudraient peut-être tremper leurs mouchoirs dans le sang de Sa Grâce (1). « Milord, dit Marie, je réponds pour eux, et ils ne mériteront pas de reproche. Assurément, votre maîtresse, la reine vierge, ne sera point fâchée, par égard pour son sexe, que j'aie autour de moi quelqu'une de mes femmes. » Comme elle ne reçut point de réponse : « Vous m'accorderiez, je pense, plus de faveur, continua-t-elle, si je n'étais pas la reine d'Écosse ; » et les deux comtes,

(1) Ce misérable Kent se servit du mot Sa Grâce au lieu de Sa Majesté, pour montrer qu'il ne la considérait pas comme reine.

gardant encore le silence, elle reprit avec véhémence: « Ne suis-je donc pas la cousine de votre reine, ne suis-je pas descendue du roi Henri VII, ne suis-je pas reine douairière de France, sacrée reine d'Écosse? » Ces paroles subjuguèrent le comte de Kent; on permit à Marie d'avoir quatre hommes de sa maison et deux de ses femmes. Elle fit appeler son intendant Melville, son médecin, son pharmacien et son chirurgien; les deux femmes furent Kennedy et Curle.

Le cortége alors s'avança, conduit par le shérif et ses officiers. Derrière eux étaient les gardiens Pawlet et Drury, et les deux comtes, qui suivaient la reine, vêtue de ses plus riches habits; Melville terminait la marche, tenant la queue de la robe de sa maîtresse. Marie portait une coiffe de batiste garnie de dentelles, avec un voile de dentelle rejeté en arrière et tombant jusqu'à terre. Elle avait un manteau de satin noir doublé de taffetas de la même couleur, garni par devant de zibeline, ayant une longue queue et des manches qui pendaient jusqu'à terre. Les boutons de jais, en forme de glands, étaient entourés de perles; le collet était à l'italienne; le pourpoint de satin noir, ramagé, laissait voir par-dessous un corset, entr'ouvert par derrière, de satin cramoisi, bordé en velours de la même couleur. Une chaîne de grains odorants, qui descendait de son cou, supportait une croix d'or; deux rosaires pendaient à sa ceinture.

Marie entra dans la salle d'un pas ferme et assuré,

et ses yeux ne se troublèrent pas à l'aspect de l'échafaud, du billot fatal et de l'exécuteur. Pawlet lui offrit son bras pour l'aider à monter sur l'échafaud. « Je vous remercie, sir, lui dit Marie, c'est la dernière peine que je vous donnerai et ce sera aussi le meilleur service que vous m'aurez rendu. » Elle s'assit sur un tabouret qu'on lui avait préparé. Les deux comtes étaient à sa droite, le shérif et le secrétaire du conseil, Beal, étaient du côté opposé. L'exécuteur (1), vêtu de velours noir, se tenait en face avec ses aides habillés de la même couleur. Beal donna lecture de la sentence, et aussitôt après, Marie fit entendre ces mots d'une voix douce et sonore que la frayeur ne paralysait point : « Messieurs, je prends la parole pour vous faire remarquer que je suis princesse souveraine et indépendante, non sujette à la juridiction du parlement d'Angleterre. Les circonstances et ma foi dans les promesses qui m'avaient été faites m'ont entraînée en ces lieux, pour y tomber victime de la violence et de l'injustice. Mais je rends grâces à Dieu de ce qu'il m'a donné cette occasion de faire publiquement ma profession de foi. Je déclare mourir, comme j'ai vécu, dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine ; je déclare, en outre, que je n'ai jamais inventé, encouragé, ni approuvé aucun complot contre la vie de la reine d'Angleterre (2), à laquelle je n'ai jamais voulu aucun mal.

(1) On avait fait venir celui de la Tour de Londres.

(2) Il n'est pas impossible qu'après vingt ans d'une captivité non moins dure qu'injuste, Marie Stuart ait désiré la mort d'Elisabeth

Je déclare pardonner à tous ceux qui m'ont poursuivie avec tant de constance depuis vingt ans... »

Le doyen de Peterborough, Fletcher, que le comte de Kent trouvait un grand théologien, mais qui dans cette journée fatale ne montra qu'un zèle âcre, impérieux, injuste, interrompit assez brusquement la reine, pour lui dire d'un ton brutal que sa maîtresse, la reine Élisabeth, quoique forcée d'exécuter les arrêts de la justice sur son corps mortel, voulait pourtant lui donner les moyens de sauver son âme; qu'Élisabeth l'avait envoyé vers elle pour la ramener dans la véritable voie du Christ; qu'elle devait savoir que, hors la communion de cette Église, il n'y avait que perte et damnation éternelle; qu'elle

comme devant lui rendre la liberté; mais la question n'était pas de savoir si elle avait eu le désir, mais si réellement elle avait connu et favorisé le projet de Babington. Il nous semble que la négative ne saurait être douteuse. Tout ce qu'on a produit contre elle consiste dans la copie d'une lettre prétendue écrite par elle; mais la simple copie d'une pièce non représentée ne peut faire foi en justice. La déclaration de Babington qui n'affirme pas, mais qui seulement croit que la copie ressemble à la lettre originale, ne peut engendrer qu'une simple présomption détruite par la dénégation formelle de Marie. Quant à la déclaration du secrétaire Nau, déclaration qui n'a pas pu être réfutée, parce que cet homme n'a jamais été confronté avec celle qu'il inculpait, elle mérite très-peu de confiance, surtout si l'on considère que, pendant les derniers moments de la reine, Nau attendait tranquillement dans la maison de Walsington l'occasion de retourner en France. — Walter Scott, dans son histoire d'Ecosse, bien qu'il se montre ennemi des catholiques en toute occasion, dit formellement que les preuves alléguées contre la reine d'Ecosse étaient telles, qu'elles n'auraient pas pu compromettre la vie du plus vil criminel, et que, néanmoins, la commission eut la basse cruauté de condamner une reine.

pouvait trouver miséricorde devant Dieu, si elle reconnaissait la justice de son châtiment, et qu'elle remerciât sincèrement la reine pour toutes les faveurs qu'elle en avait reçues.

Marie pria plusieurs fois le docteur Fletcher de ne pas la tourmenter dans ses derniers moments, et de vouloir bien la laisser à la foi de ses pères. « O mon Dieu! disait-elle, pourquoi avez-vous permis que cet homme vînt remplir ces instants d'amertume! Ah! puisque vous me réserviez encore cette épreuve, donnez-moi du moins la force de la supporter sans murmure! » Et comme Fletcher insistait, l'infortunée Marie se retourna de côté pour ne plus le voir. Alors ce forcené fit le tour de l'échafaud, et lui adressa de nouveau la parole face à face. Shrewsbury fit cesser en partie cette scène scandaleuse, en ordonnant à Fletcher de prier. Fletcher obéit d'assez mauvaise grâce, et sa prière ne fut pas autre chose que la continuation de sa prédication.

Marie ne l'écoutait pas, mais elle priait avec ferveur et récitait à haute voix de longs passages des psaumes en langue latine. Lorsqu'elle eut fini, elle pria pour l'Église catholique, pour son fils et pour Élisabeth; elle protesta pour la dernière fois de son innocence, priant le Ciel de lui refuser sa miséricorde si elle ne disait vrai: « Je vous supplie que mon âme soit perpétuellement privée de la participation de votre miséricorde et grâce, et du fruit qu'elle espère et attend de la mort et passion de votre très-cher Fils. » En finissant, elle éleva le crucifix et s'é-

cria : « Ainsi que tes bras, ô mon Dieu ! furent étendus sur la croix, reçois-moi dans ceux de ta miséricorde, et pardonne-moi tous mes péchés ! »

Tous les assistants, bien que protestants, à l'exception des serviteurs de Marie, saisis d'un saint respect, attendaient dans un morne silence le dénouement de ce terrible drame. Le seul comte de Kent eut l'atroce courage d'insulter aux sentiments religieux de Marie, en lui criant de faire trêve à ces jongleries papistes. Dans ce moment les deux filles d'honneur, inondées de larmes, commencèrent à déshabiller leur maîtresse ; les bourreaux s'avancèrent pour les remplacer, craignant de perdre leurs droits, qui sont de recueillir la dépouille du condamné (1). La reine fit d'abord de vives objections ; mais un moment après, acceptant cette humiliation, elle se soumit à l'usage, se contentant de dire aux deux comtes qu'elle n'était pas accoutumée à être déshabillée devant tant de monde et par de tels valets.

En voyant leur souveraine dans un si déplorable état, les serviteurs de Marie ne purent contenir l'explosion de leur juste douleur ; Marie leur fit un signe expressif pour les engager à garder le silence et à prier pour elle. Kennedy prenant alors un mouchoir brodé en or, lui en couvrit les yeux ; les bourreaux, la saisissant aussitôt par le bras, l'amenèrent au billot sur lequel devaient finir ses destinées. Quand elle y fut arrivée, la reine s'agenouilla, répétant

(1) Tous ces objets furent réclamés par le bourreau, mais il les céda pour une somme d'argent.

plusieurs fois d'une voix ferme : « Seigneur ! Seigneur ! je remets mon esprit entre vos mains. »

Tous les assistants, deux exceptés, vivement émus, cachaient mal leur attendrissement. Des larmes roulaient dans toutes les paupières : des sanglots, des gémissements étouffés se faisaient entendre. Le bourreau en fut troublé, et, levant la hache d'un bras mal assuré, il la laissa retomber sans force et ne fit qu'une profonde blessure. Ce ne fut que du troisième coup que la tête fut séparée du corps ; la reine était restée sans mouvement dès le premier. Quand l'exécuteur releva cette tête naguère si belle encore, les muscles de la figure s'étaient tellement contractés, qu'il eut été difficile d'y reconnaître les traits de la reine d'Écosse. « Vive la reine Élisabeth ! » cria le bourreau, suivant l'usage, en relevant la tête sanglante (8 février 1587) (1).

« Ainsi périssent tous ses ennemis ! » répondit le doyen Fletcher, qui, dans ce moment, sans doute, oubliait qu'il était ministre d'une religion de paix, de bienveillance et d'amour, d'une religion qui nous apprend à pardonner à nos ennemis, pour qu'à notre tour nous obtenions le pardon de nos fautes. La voix de Fletcher n'aurait pas trouvé d'écho dans la salle, si le farouche Kent ne lui eût répondu. « Ainsi pé-

(1) Le corps de la reine fut embaumé le même jour en présence de Pawlet et du shérif, et déposé dans un cercueil de plomb, qu'on laissa dans la même salle jusqu'au 1er août Il fut inhumé avec pompe dans l'église de l'abbaye de Peterborough, vingt-cinq ans plus tard (11 octobre 1612).

rissent, dit-il, tous les ennemis de l'Évangile! » Ces paroles d'énergumène allèrent se perdre sous les voûtes de la salle. Chacun se retira tristement, en essuyant furtivement des larmes dont la malveillance leur aurait fait un crime; c'eût été un crime, en effet, que d'avoir osé plaindre et admirer l'infortunée, la noble Marie Stuart!

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Tours, Imp. MAME.